

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

COMPTE RENDU INTEGRAL — 13^e SEANCE

Séance du Jeudi 5 Mai 1977.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTICE DE M. ALAIN POHER

1. — Procès-verbal (p. 773).

2. — **Politique économique et sociale.** — Discussion d'une déclaration de politique générale du Gouvernement (p. 774).

M. Raymond Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances.

Discussion générale : M. Marcel Champeix, Mme Marie-Thérèse Goutmann.

Suspension et reprise de la séance.

MM. Yvon Coudé du Foresto, Jacques Boyer-Andrivet, Max Monichon, Michel Maurice-Bokanowski, Hector Viron, Joseph Raybaud, Pierre Marcihaey, Fernand Chatelain, Jean Cluzel, Guy Petit.

PRÉSIDENTICE DE M. ETIENNE DAILLY

MM. Maurice Schumann, Edouard Grangier, Jacques Eberhard, Louis Jung, Paul Guillard, Georges Marie-Anne, Paul Jargot.

3. — **Candidature à une commission** (p. 806).

4. — **Conférence des présidents** (p. 806).

5. — **Dépôt d'une question orale avec débat** (p. 806).

Suspension et reprise de la séance.

PRÉSIDENTICE DE M. ALAIN POHER

6. — **Politique économique et sociale.** — Suite de la discussion et approbation de la déclaration de politique générale du Gouvernement (p. 807).

Suite de la discussion générale : MM. Auguste Pinton, Jean Proriot, Charles de Cuttoli, Etienne Dailly, Raymond Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances ; Maurice Schumann.

Vote sur la déclaration (p. 816).

MM. Pierre Carous, Adolphe Chauvin, Philippe de Bourgoing, René Billères, Auguste Amic, Robert Schmitt, Jean Mézard.

Adoption au scrutin public.

7. — **Nomination à une commission** (p. 820).

8. — **Transmission de projets de loi** (p. 820).

9. — **Transmission d'une proposition de loi** (p. 821).

10. — **Dépôt de rapports** (p. 821).

11. — **Communication du Gouvernement** (p. 821).

12. — **Ordre du jour** (p. 821).

PRÉSIDENTICE DE M. ALAIN POHER.

La séance est ouverte à onze heures quinze minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la séance du mardi 3 mai 1977 a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

POLITIQUE ECONOMIQUE ET SOCIALE

Discussion d'une déclaration de politique générale du Gouvernement.

M. le président. L'ordre du jour appelle la déclaration de politique générale du Gouvernement portant sur sa politique économique et sociale, suivie d'un débat et d'un vote sur cette déclaration.

La parole est à M. le Premier ministre. (*Applaudissements à droite et sur de nombreuses travées du R. P. R., de l'U. C. D. P. et de la gauche démocratique.*)

M. Raymond Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, M. le garde des sceaux a, la semaine dernière, lu devant votre Haute Assemblée la déclaration que j'ai faite devant l'Assemblée nationale pour présenter le programme d'action économique et sociale du nouveau Gouvernement.

Je ne voudrais pas aujourd'hui reprendre dans le détail cette déclaration, mais, dans un moment où l'atmosphère politique est caractérisée par l'agitation, la fébrilité et parfois l'analyse un peu artificielle des problèmes de notre pays, je crois qu'il est bon que, devant votre Haute Assemblée, je précise ce que l'on pourrait appeler la philosophie de l'action du Gouvernement. Cette philosophie est très simple. Il nous faut préparer l'avenir de la France, mais l'avenir de la France ne se prépare pas par un déluge d'illusions ou par un torrent de démagogie; l'avenir de la France se prépare par un effort de redressement et par un effort de solidarité. Voilà très brièvement exprimée l'inspiration de la politique du Gouvernement.

Il nous faut préparer l'avenir. Pourquoi? Parce qu'il suffit de regarder le monde nouveau dans lequel nous sommes; parce qu'il suffit de voir ce qu'est l'Europe, cette communauté, à laquelle nous sommes attachés, que nous avons, depuis vingt ans, contribué à construire et que nous devons renforcer en dépit de toutes sortes de difficultés dues à des tensions économiques intérieures et à des problèmes extérieurs.

Il nous faut regarder le monde, ce monde qui est dominé à l'heure actuelle par cette profonde mutation des relations entre pays développés et pays en voie de développement. Pendant trop longtemps, les pays développés se sont comportés avec assurance. Ils étaient assurés de leur pouvoir, assurés des bases de leur développement qui était favorisé par une énergie à bon marché et par des conditions d'approvisionnement de matières premières particulièrement favorables. Aujourd'hui, cela a changé d'abord pour l'Europe et aussi pour la France, qui est un pays importateur de pétrole et de matières premières.

Il faut regarder le monde à quelques jours de la réunion d'une conférence au sommet où les chefs d'Etat des pays industrialisés vont examiner les grands problèmes qui se posent non seulement aux nations industrialisées, mais aussi dans le cadre des relations entre nations industrialisées et nations en voie de développement.

Lorsque nous prenons cette vue d'ensemble au-delà de préoccupations provinciales, il faut bien reconnaître que ce que nous devons avant tout rechercher, c'est de redonner à la France, comme je l'ai dit à diverses reprises, la capacité de tenir son rang et de jouer son rôle.

Mais cela ne pourra être fait que si l'effort de redressement qui a été entrepris depuis septembre dernier se poursuit, et c'est ce que le Gouvernement a tenu à dire dès le point de départ de la déclaration qui vous a été communiquée.

Rappelez-vous, mesdames, messieurs les sénateurs, la situation de septembre dernier, lorsque je suis venu devant vous présenter le programme de redressement économique et financier du Gouvernement.

Rappelez-vous ce qu'étaient l'évolution de notre monnaie et celle de notre commerce extérieur. Ces problèmes, qui paraissent moins angoissants à l'heure actuelle, l'étaient alors réellement, car si nous ne redressions pas notre monnaie, si nous ne la stabilisions pas — ce n'est pas au Sénat que j'expliquerai qu'il n'y a jamais eu de politique de redressement de la France sans une stabilisation de notre monnaie — si nous ne nous efforcions pas de combler notre déficit extérieur, quelle aurait été la situation de la France, sinon l'asphyxie?

Or, mesdames, messieurs les sénateurs, ce que j'avais trouvé c'était un franc qui était en baisse de 10 p. 100, et c'était un déficit du commerce extérieur de plus de 3 800 millions de francs. On me dit, bien sûr, maintenant que la situation n'est pas très satisfaisante. Alors je rappelle, parce qu'il s'agit de la pos-

sibilité de notre pays de vivre et de fonctionner, que, depuis le mois d'octobre dernier, non seulement le franc s'est stabilisé par rapport au dollar, qui est la monnaie dans laquelle nous payons nos importations de matières premières et nos importations de pétrole, mais qu'il est en train de s'affermir. Dans le même temps, à ceux qui me disent que les taux d'intérêt sont élevés, je rappelle que la Banque de France a abaissé le taux de l'argent au jour le jour de 12 p. 100 au mois de septembre, taux auquel j'avais demandé au gouverneur de la Banque de France de le porter, à 9 p. 100 aujourd'hui et pourtant, le franc se tient sur le marché des changes.

Le déficit du commerce extérieur se réduit progressivement. Or, on avait annoncé que le programme de redressement économique et financier se traduirait par une récession de l'économie française. Mesdames, messieurs, il suffit de regarder les statistiques de la production industrielle! Je suis prêt à comparer les résultats des huit mois qui viennent de s'écouler avec ceux de n'importe quelle autre période de huit mois qui a fait suite à la mise en place d'un programme de redressement économique et financier. (*Murmures sur les travées communistes et socialistes.*)

M. Raymond Courrière. Ce n'est pas gentil pour votre prédécesseur.

M. Raymond Barre, Premier ministre. J'ajoute que, si nous avons à l'heure actuelle un problème qui est angoissant, c'est celui de l'emploi. Que l'on ne nous dise pas que le Gouvernement ne s'en soucie pas. Mesdames, messieurs les sénateurs, le problème de l'emploi a une double dimension: une dimension à long terme et à moyen terme et une dimension à court terme.

La dimension à moyen et à long terme, c'est d'abord le retour de notre pays à un développement équilibré, car si nous ne parvenons pas à reprendre la maîtrise de notre évolution monétaire et financière et si nous ne pouvons pas retrouver l'équilibre de notre commerce extérieur, nous ne pourrions pas à moyen terme retrouver la voie du plein emploi. Tout ce qui sera dit sur ce sujet et qui ne tient pas compte de ces données de base n'a aucun rapport avec la réalité. (*M. Louis Jung applaudit.*)

D'autre part, un problème à court terme se pose. C'est celui de l'accroissement du chômage que nous connaissons à l'heure actuelle. Nous savons que le nombre des demandeurs d'emplois s'accroît, et ce pour un certain nombre de raisons que nous devons regarder en face.

La première raison, c'est que pendant plusieurs années des entreprises françaises ont conservé des effectifs en surnombre par rapport à l'effectif qui devait être maintenu, compte tenu des conditions économiques générales.

M. Raymond Courrière. A la demande du Gouvernement.

M. Raymond Barre, Premier ministre. Lorsque j'ai exposé à l'Assemblée nationale le programme sidérurgique du Gouvernement — nous pourrions d'ailleurs en reparler — j'ai indiqué les allègements d'effectifs qui avaient été réalisés dans la sidérurgie allemande, belge, luxembourgeoise et britannique au cours des trois dernières années.

Nous sommes devant une situation difficile et nous devons, bien entendu, non pas procéder à des licenciements, mais recourir à toutes les mesures qui permettent des allègements d'effectifs sans provoquer un chômage proprement dit. (*Murmures sur les travées socialistes et communistes.*)

M. Fernand Chatelain. Un terme nouveau!

M. Raymond Barre, Premier ministre. Messieurs, nous en parlerons en détail, si vous le souhaitez. Je suis prêt à vous fournir toutes indications sur ce point; vous n'êtes pas les seuls à vous intéresser au problème des travailleurs. (*Applaudissements à droite, sur les travées du R. P. R., de l'U. C. D. P. et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

Dites-vous bien que ceux qui ont la responsabilité de l'économie française connaissent les conditions fondamentales qui doivent être remplies pour que notre pays puisse maintenir, à long terme, un emploi stable et un plein emploi qui ne soit pas artificiel, car le plein emploi artificiel se paie toujours tôt ou tard et il se paie par le chômage. (*Protestations sur les travées communistes et socialistes.*)

M. Jean Périquier. Il y a dix ans qu'on nous le dit!

M. Raymond Barre, Premier ministre. Je m'efforce de faire en sorte que les conditions soient remplies pour que ce qui vous a été dit pendant dix ans n'ait plus à se reproduire. (*Rires sur les travées socialistes et communistes.*)

M. Fernand Chatelain. Génial!

M. Raymond Barre, Premier ministre. C'est comme cela! Nous pourrions en parler quand vous voudrez.

M. Jean Périquier. Qui vous a mis au Gouvernement ?

M. le président. Poursuivez votre propos, monsieur le Premier ministre.

M. Raymond Barre, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, il y a un autre aspect du chômage auquel nous avons à faire face. C'est le chômage des jeunes ou, plus exactement, c'est la recherche d'un premier emploi par les jeunes.

Pourquoi ce problème se pose-t-il, aujourd'hui, d'une façon plus aiguë ? Tout simplement parce que, dans notre effort de redressement économique et financier, nous avons à tenir compte de la conjoncture internationale, qui est une conjoncture relativement déprimée et dont dépend le rythme de croissance de notre économie.

Mais il y a un autre problème beaucoup plus important : c'est celui de la formation des jeunes, de leur qualification et de leur capacité d'adaptation aux emplois qui leur sont offerts.

Or, sur ce point, il faut reconnaître que les conditions dans lesquelles les jeunes peuvent accéder au marché du travail ne sont pas telles qu'ils puissent répondre, en matière de qualification, aux emplois qui leur sont proposés.

On pouvait essayer de résoudre ce problème par la distribution d'allocations diverses mais, s'engager sur cette voie, c'était risquer de conduire les jeunes à s'entretenir dans le désœuvrement.

Ce que nous avons voulu mettre en place, c'est un système général qui permette d'offrir aux jeunes gens non seulement des emplois par incitation à l'embauche, mais aussi des possibilités de formation et de stage. Cela sera fait par un effort collectif, par l'effort collectif de nos entreprises, de nos formations professionnelles, de l'Etat, avec l'appui, je l'espère, des organisations syndicales ; cela sera fait d'ailleurs beaucoup plus à l'échelon régional et départemental qu'à l'échelon national.

Tel est l'effort de solidarité qui doit être entrepris en même temps que l'effort de redressement.

Nous avons voulu aussi que l'effort de solidarité concerne un certain nombre de catégories parmi les plus éprouvées. C'est la raison pour laquelle, comme M. le garde des sceaux a eu l'occasion de vous le dire, le Gouvernement a décidé de prendre un certain nombre de mesures en faveur des familles en leur donnant, pour la première fois, un accroissement de pouvoir d'achat qui sera, cette année, de l'ordre de 1,5 p. 100, c'est-à-dire à peu près trois fois plus que ce qui était fait précédemment en la matière.

Un relèvement a été fait également en faveur des personnes âgées par un relèvement du minimum vieillesse au 1^{er} juillet et au 1^{er} décembre.

Un effort a été fait en faveur des retraités qui avaient cessé leur activité avant la loi de décembre 1971 et qui se trouvaient dans une situation désavantageuse par rapport à ceux qui avaient pris leur retraite immédiatement après cette loi.

Nous avons pris également des mesures en faveur des veuves pour que leur situation s'améliore par la possibilité de cumuler, grâce à un relèvement des plafonds, leur retraite propre et la pension de réversion qu'elles pouvaient tenir de leur époux disparu.

Ces mesures ont été prises parce qu'il s'agit des catégories qui sont, à l'heure actuelle, les plus éprouvées.

Si nous l'avons fait, c'est parce que nous nous trouvions dans une situation économique et financière générale qui permettait cet effort. Mais je n'ai pas voulu, mesdames, messieurs les sénateurs, qu'un tel effort soit fait par ouverture de facilités financières ou par le simple recours à la planche à billets.

Nous avons en effet, cette année, pour des raisons que le ministre délégué à l'économie et aux finances aura l'occasion de vous expliquer lors de la discussion de la loi de finances rectificative, à faire face à un déficit budgétaire. Ce déficit est supportable. Je tiens à vous dire que, en pourcentage de la production intérieure, c'est le déficit le plus faible de tous les grands pays industrialisés. Ce n'est pas une raison pour nous satisfaire de cette situation, car nous devons tendre à un équilibre progressif et solide de nos finances publiques.

Ce qui importe lorsque l'on est en déficit, c'est de savoir quelles sont les modalités de financement du déficit. Ou bien on le finance par recours à la banque centrale, ou bien on le finance par recours à l'épargne, c'est-à-dire à l'emprunt.

Le Gouvernement — je vous l'ai dit l'an dernier — ayant retenu pour l'année 1977 une norme de progression de la masse monétaire qu'il entend ne pas dépasser, il n'eût pas été cohérent

qu'il cherchât à financer le programme économique et social par un financement monétaire, c'est-à-dire le recours à la création de monnaie par la banque centrale.

C'est la raison pour laquelle il a été nécessaire de compléter les ressources d'épargne à moyen terme qui sont celles du Trésor — je pense aux bons du Trésor qui sont couramment émis — par l'émission d'un emprunt à long terme.

Ainsi, cette année, nous aurons un programme de développement de l'emploi, un programme de solidarité nationale qui, sainement financé, ne compromettra pas le redressement économique et financier du pays.

Telles sont, mesdames, messieurs les sénateurs, les indications générales que je voulais vous donner avant ce débat et qui, comme je vous le disais, tendent à vous présenter l'inspiration de la politique du Gouvernement. Dans la situation économique, politique et sociale actuelle de la France comme dans la conjoncture internationale que nous traversons, notre pays doit donner l'exemple de la continuité dans l'action et de la fermeté dans l'autorité. Il n'est pas question, pour des considérations diverses, qui peuvent être dans certains cas respectables, de « flotter » au gré des sentiments ou des humeurs. Un cap a été fixé en septembre dernier et M. le Président de la République m'a demandé de conduire l'effort de redressement économique et financier. Je le fais et ne modifierai pas le cap qui a été pris, car je suis personnellement convaincu qu'il y va de l'intérêt fondamental du pays à court, à moyen et à long terme.

Je n'assumerai pas les responsabilités que j'assume si je ne pouvais pas maintenir la continuité de l'action telle qu'elle a été définie.

J'espère donc que vous voudrez bien, mesdames, messieurs les sénateurs, montrer au Gouvernement, avec la sagesse qui a toujours caractérisé vos avis, que cette politique recueille votre assentiment et votre confiance. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste des démocrates de progrès et à droite, ainsi que sur certaines travées du rassemblement pour la République et de la gauche démocratique.*)

M. le président. Mes chers collègues, nous allons procéder maintenant au débat sur la déclaration qui vient d'être faite devant le Sénat.

Je rappelle que le délai limite pour les inscriptions de parole est maintenant expiré et que le Sénat a précédemment décidé que l'ordre des interventions serait déterminé en fonction du tirage au sort.

La parole est à M. Champeix, premier orateur inscrit. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. Marcel Champeix. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mes chers collègues, nous abordons un débat dont nous savons, par avance, qu'il se terminera, ici comme à l'Assemblée nationale, par un vote qui sera arithmétiquement favorable au Gouvernement.

Pourtant, monsieur le Premier ministre, il n'échappe à personne jugeant sainement que l'épreuve que vous traversez marque irrémédiablement la fin du pouvoir que vous représentez. (*Murmures sur les travées du rassemblement pour la République. Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

Il y a quelques jours, devant l'Assemblée nationale, un orateur de votre majorité déclarait que le débat sur votre projet était achevé avant d'avoir commencé. J'ai observé à la télévision le spectacle affligeant auquel ont assisté les Français.

Sans doute, nous vous avons vu sommer justement vos amis de choisir par un oui ou par un non qui en fût un. Certes, ils vous ont accordé un vote positif, mais ils vous ont explicitement refusé leur confiance. Et vous avez subi. Comment, dès lors, pourriez-vous escompter la confiance du pays quand votre majorité vous refuse la sienne ?

M. Raymond Courrière. Très bien !

M. Marcel Champeix. Je ne pouvais m'empêcher d'être attristé à la fois comme homme, comme citoyen, comme parlementaire et comme l'ont été tous ceux qui ont le sens de l'Etat et de la dignité de ceux qui le représentent.

Hélas ! c'est une pitoyable comédie qu'offrait une majorité dissociée tandis qu'une tragédie quotidienne d'existence inquiète est actuellement vécue par tant de nos compatriotes et par les plus jeunes d'entre eux saisis par la peur des lendemains sans travail et sans horizon.

A vous écouter, en effet, hors du redressement que vous prétendez conduire — et dont on voit ce qu'il donne — il n'y a que catastrophe dans les dix mois. C'est, sous une autre forme, le retour à la vieille formule usée : « Moi ou le chaos ». Ce n'est pas cela qui peut actuellement redonner un moral au pays.

Ce n'est pas davantage l'optimisme lénifiant de M. le Président de la République qui pourra le faire. Pour lui, seuls comptent les votes ; le reste, comme les restrictions mentales, n'est que casuistique.

Pour l'homme de la rue, la clarté des choix, c'est autre chose.

Je pourrais être tenté d'arrêter là mon propos et de vous dire : à quoi bon débattre ? Les jeux sont faits, les dés roulent.

Jusqu'à ce qu'une nouvelle partie soit lancée par un gouvernement de la gauche le pays continuera de perdre et, enfermé dans votre solitude, vous ne verrez pas s'accumuler les nuages et se préparer les orages.

Cependant, je ne le ferai pas, désireux que je suis d'exprimer la pensée socialiste et, comme tous ici, de contribuer à ce que la voix du Sénat soit toujours exprimée.

J'analyserai brièvement les résultats de votre premier plan avec les raisons de son échec et aussi les nouvelles propositions que vous avez retenues.

A cet égard, permettez-moi de vous dire d'emblée que, si votre projet de septembre pouvait s'apparenter à un plan, celui que vous présentez aujourd'hui n'est que l'effilochage du premier. Vous l'avez simplement recouvert, dans le dessein avoué de contenir la poussée des hommes et des choses qui irrésistiblement vous chasse du pouvoir, d'un collectif d'adoucissements et de tranquillisants.

Si votre projet de septembre pouvait donner l'illusion d'un plan ou de son esquisse, c'est qu'il affirmait, au départ, être une réponse cohérente à une situation économique et sociale. Dans cette logique, il admettait — hélas ! sans aller au-delà des promesses — la nécessité d'une remise en ordre générale par des mesures structurelles qui, pour être efficaces, ne doivent pas venir en suite de mesures conjoncturelles, mais en couplage avec elles.

Aujourd'hui, il n'y a rien de tel. Même pas une véritable référence à des réformes, certain, désormais, que vous n'en ferez aucune véritable, d'autant que le ministre *in partibus* chargé de leur préparation a remis son tablier.

Permettez-moi aussi de remarquer qu'alors que vous insistez sur les causes internationales de la crise, coupables de tout, vous ne dites rien de la politique internationale à laquelle, nécessairement, vous devriez alors tout rapporter.

Si l'environnement mondial commande l'essentiel, quelle action menez-vous pour en modifier les conditions ou les éléments ? Vous ne le dites pas.

Mais ce serait aller au fond des choses, aux structures fondamentales du capitalisme, auxquelles vous voulez bien que des retouches ou des adaptations soient apportées, mais que vous ne pouvez envisager de transformer.

Ce serait aussi, sans doute, ajouter au contentieux qui divise la majorité et nous comprenons que vous préféreriez l'éviter.

Et quand, par un retournement désespéré, obéissant aux injonctions de vos alliés, vous vous ralliez à la maxime de Maurras : « Politique d'abord », comment vous prendre au sérieux alors que tout a été fait, depuis bientôt vingt ans, pour détourner le citoyen de la politique ?

Au surplus, vous ne pouvez m'empêcher de penser que construire une politique non pour résoudre les problèmes de la vie de la nation, mais pour rallier des électeurs en essayant des distributions d'assistance, n'est pas à l'échelle de la situation, n'est pas au niveau des responsabilités qui sont les vôtres.

Le 21 octobre dernier, vous exposiez, avec une autorité toute neuve, ce que l'on a appelé votre « plan de lutte contre l'inflation et de redressement économique ».

Il était d'abord la constatation d'une situation alarmante comportant, implicitement et explicitement, la critique et le blâme des politiques précédentes, et spécialement celle de votre prédécesseur immédiat. Vous venez d'ailleurs de le confirmer aujourd'hui.

Il était, ensuite, la présentation de mesures tendant à remédier à cette situation alarmante. Selon vous, il définissait une politique de reconstitution des équilibres fondamentaux. Son résultat devait être la modération des prix et — je vous cite — « l'amélioration rapide et durable de la situation de l'emploi ».

Nous avons pris acte du réquisitoire dressé par vous contre le passé. Et nous avons refusé de souscrire à la politique définie et aux mesures proposées. Nous avons souligné qu'outre sa fondamentale injustice faisant supporter aux salariés le plus lourd tribut, elle n'apportait aucun remède et qu'elle était condamnée à l'échec, comme — je l'ai alors rappelé — les huit plans précédents échafaudés sous des appellations diverses pour lutter contre l'inflation.

Six mois après, cette politique, dont vous êtes comptable, doit et peut être jugée. Elle l'est, d'abord, par vous, puisque vous reconnaissez que la situation demeure préoccupante et que vous revenez devant nous avec des propositions nouvelles, pour tenter de retourner cette situation à plus ou moins long terme. A cet égard, malgré l'assurance de votre ton, vous ne semblez pas nourrir de grandes illusions. Vos amis, encore moins !

Comment, dès lors, pourrions-nous être incités à en avoir nous-mêmes ?

Nous en avons d'autant moins qu'hélas ! nos prévisions ont été confirmées et que les objectifs annoncés sont très loin d'être atteints !

Comment pourrions-nous avoir la moindre illusion puisque, de votre aveu même, les mesures nouvelles s'inscrivent dans la même ligne, comptabilisent les mêmes fautes, renouvellent les mêmes erreurs ?

Cela est si vrai qu'aujourd'hui encore, moins tourné vers l'avenir que soucieux de bien établir les responsabilités, vous rappelez avec insistance dans quel état la France était lorsque le pouvoir vous fut dévolu.

Serait-ce vraiment un des traits des hommes de la V^e République de ne pouvoir se défaire des critiques rétrospectives ? N'a-t-on pas longtemps incriminé les républiques passées où les gouvernements, hélas ! n'avaient qu'une longévité bien mesurée.

Si vous le voulez bien, je rappellerai rapidement les ambitions qui étaient les vôtres au mois d'octobre, ce qu'elles ont donné aujourd'hui et ce qui nous paraît être les raisons des échecs.

L'ayant fait, j'examinerai les nouvelles dispositions que vous nous présentez et je dirai pourquoi cette politique — qui, quoi qu'en disent certains, fait partie intégrante d'une politique d'ensemble — ne saurait avoir notre aval.

Que nous disiez-vous le 21 octobre ? « Nous nous trouvons, à l'heure actuelle, à un niveau de prix qui nous met dans la moyenne des prix occidentaux, un peu au-dessous de 9 p. 100. » C'était la constatation.

Vous ajoutiez peu après : « C'est en combinant les mesures diverses qu'il faut s'efforcer de parvenir à la modération des hausses des prix... ». C'était l'ambition.

Vous précisiez encore : « Pour les services qui représentent dans l'indice des prix le facteur le plus influent de la hausse générale des prix, un certain nombre de dispositions seront mises en place pour que la pression de la hausse des prix des services soit modérée tout au long de l'année 1977. » C'était la détermination.

Qu'en est-il de l'ambition ?

Le moins qu'on puisse dire, c'est que vous n'avez pas réussi à retourner la situation. Les Français constatent amèrement que la politique suivie depuis des années et à laquelle restent attachés les noms de M. le Président de la République et de ses deux premiers ministres, est incapable de sortir le pays de la crise. Ils observent mensuellement qu'en dépit des astuces et des manipulations d'indices, les prix à la consommation ne cessent d'augmenter — 9 p. 100 de février 1976 à février 1977 — et que le coût moyen durant cette même période s'est élevé en fait à 10,80 p. 100.

Qu'en est-il de la détermination ?

En un an le prix des services a progressé de 10,50 p. 100. Nul n'ignore, par ailleurs, que la nouvelle série de hausses des tarifs publics autorisées par le Gouvernement, celles des loyers, des coûts des matières premières — 95 p. 100 durant les douze derniers mois — la flambée des prix sur le café, le cacao, le sucre, la fixation des nouveaux prix agricoles européens, vont aggraver une situation déjà critique.

Il convient de souligner que dans les hausses de prix, ce qui ressort imparfaitement du calcul global, ce sont les prix qui affectent plus directement et plus sensiblement les catégories les moins favorisées qui demeurent les plus ascendantes.

A toutes ces conséquences s'ajouteront celles résultant de l'application des mesures préconisées le 26 avril par le Gouvernement.

Ainsi, monsieur le Premier ministre, le moins que l'on puisse dire, c'est que vous n'avez pas réalisé votre ambition.

Et je me permets de répéter ce que je disais à cette même tribune le 21 octobre : « Nos produits ne resteraient pas longtemps compétitifs si la hausse de nos prix intérieurs devait se poursuivre à un rythme de 9 p. 100 par an contre 4 p. 100 en Allemagne et aux Etats-Unis ».

Quant à la situation de l'emploi, vous ne niez point qu'elle se soit aggravée dans des conditions angoissantes.

Pourtant, le 21 octobre, vous nous disiez : « Nous constatons depuis quelques mois une certaine amélioration de l'emploi, bien que celle-ci reste modeste. Néanmoins, nous avons assisté à une reprise de l'embauche et à une relative stabilisation des demandes d'emploi. »

Et vous précisiez que le Gouvernement avait conçu le programme de lutte contre l'inflation pour que puisse être enregistrée une amélioration rapide et durable de la situation de l'emploi.

Or, les statistiques sont là pour juger et je n'utilise que les vôtres, celles du bureau international du travail étant plus accablantes : au 31 mars 1976, 477 000 chômeurs secourus ; au 31 mars 1977, 538 000, soit plus de 13 p. 100 en un an, plus de 24 p. 100 dans les cinq derniers mois.

Ce qui est particulièrement grave, c'est que 40 p. 100 des chômeurs ont moins de vingt-cinq ans, les jeunes femmes étant plus touchées que les jeunes hommes ; en 1970, on dénombrait un chômeur de moins de vingt-cinq ans sur quatre. Dans certaines régions, 60 p. 100 des chômeurs sont des jeunes. En 1977, au lieu de un sur quatre, il y en a un sur deux.

En 1972, 78 p. 100 des titulaires de C. A. P. trouvaient un emploi à la fin de leurs études. En 1976, 64 p. 100 seulement ont pu travailler et 9 p. 100 des bacheliers techniques contre 3,8 p. 100 en 1972 sont sans emploi.

Si l'on en croit la revue de l'I. N. S. E. E. *Economie et statistiques*, un ingénieur sur dix, un diplômé sur trois, quatre titulaires de C. A. P. sur dix, un titulaire de diplôme supérieur sur deux devront accepter de se déclasser pour obtenir du travail en 1980.

Malgré les mesures préconisées par le Gouvernement, la réalité sera plus dramatique encore à l'automne prochain quand s'ajouteront à la triste cohorte des chômeurs actuels l'effectif d'une classe libérée du service national et celui de la fin d'un cycle d'études.

C'est que le chômage ne peut être appréhendé comme un phénomène conjoncturel ou comme un mal nécessaire. Il s'agit, en réalité, d'un problème structurel, d'un problème de société.

Parallèlement, les faillites ont augmenté de 14 p. 100 en mars 1977 par rapport à 1976, tandis que la production industrielle marquait le pas et que les meilleures appréciations ne nous laissent pas escompter un taux de croissance dépassant 3,5 p. 100.

Quant aux autres postes — investissements, franc, budget — ils ne sont pas plus satisfaisants. Pour le budget qui est l'instrument et la condition de la politique, ne nous aviez-vous pas déclaré le 21 octobre — je vous cite encore : « Tout d'abord le projet de budget pour 1977 est présenté en équilibre, ce qui me paraît indispensable ». Nous savons ce qu'est devenu cet engagement !

Le déficit de notre balance commerciale n'est pas un fait nouveau. Mais, jusqu'en juin 1973, il se soldait en unités ; désormais il se compte en dizaines de milliards.

Vous vous louez, monsieur le Premier ministre, de l'amélioration pourtant bien faible et bien fragile de cette balance des paiements. Je crains que vous ne hâtiez par trop votre contentement.

A la vérité, les comparaisons ne peuvent s'effectuer que sur un bilan annuel, car nous ne saurions ignorer que l'équilibre dépend à la fois de l'évolution économique de nos principaux partenaires commerciaux et de celle de notre pays.

Il est désagréable de souligner, dans nos exportations que, poids le plus lourd est celui des fournitures d'armes.

Il convient de ne point oublier le gonflement et l'allongement des crédits de soutien à l'exportation.

On est moins enclin à l'optimisme quand on lit le compte rendu présenté à M. le Président de la République au nom du conseil général de la Banque de France, par son gouverneur, M. Clappier. On y lit que le déficit de la balance des paiements a résulté surtout du déséquilibre important des échanges commerciaux. Il souligne qu'en dépit de la dépréciation du franc, la progression en volume des importations a été nettement plus rapide que celle des exportations.

Il ajoute enfin que les mouvements de capitaux se sont, cette année encore, dégradés. Les non-résidents ont marqué un moindre intérêt pour les investissements en France. Les investissements à l'étranger se sont développés.

Les emprunts à l'étranger des entreprises publiques ou privées se sont accrus.

Et, bien évidemment, le franc s'est senti du déficit de nos transactions avec l'extérieur.

Il y a bien là, nous le pensons, de quoi refroidir les enthousiasmes.

Les mesures gouvernementales sont insuffisantes et seront inopérantes, en particulier sur le plan du chômage, qui est le drame d'aujourd'hui.

Vous agissez, monsieur le Premier ministre, comme si l'investissement créait automatiquement des emplois alors que, dans de nombreux cas, il tend à en supprimer.

C'est ainsi, par exemple, que les milliards de francs investis dans la sidérurgie se sont traduits par des millions de chômeurs. Qu'importait au patronat ? La loi du profit a été sauvegardée.

Chacun d'entre nous connaît le catalogue des mesures nouvelles que vous préconisez pour « sortir le pays de la crise ». Point n'est besoin de les rappeler.

Certaines d'entre elles ne peuvent que recevoir l'adhésion générale. Mais il faut convenir, hélas ! qu'elles sont insuffisantes et qu'elles ne sont rien d'autre que des mesures d'assistance.

Pas plus que vous n'avez réussi votre première entreprise, vous ne pourrez réussir la seconde, malgré toutes vos connaissances, toute votre résolution, toute votre obstination, tous vos talents ! Et cela pour deux raisons capitales. D'abord, vous refusez de tenir compte des exigences légitimes des hommes qui n'admettent pas d'être les éternels payants des dettes que les autres ont faites, dont ils ont vécu et continuent de bien vivre. Ensuite, vous êtes condamné par votre clientèle politique à ne pas toucher aux structures essentielles, dont seule la réforme audacieuse est susceptible de renouveler le courant et d'établir de nouveaux équilibres.

Hélas ! monsieur le Premier ministre, vous ne pouvez être le Roosevelt d'un *New-Deal* français, et vous le savez bien désormais. Vous ne serez qu'un syndic soigneux d'une entreprise en dérive.

Les réformes de structures que vous nous avez annoncées, vous ne pouvez en faire, tout au plus, que des études d'expert.

Les mesures nouvelles que vous nous proposez présentent trois traits. Le premier, que vous ne contesterez sans doute pas, est qu'elles n'ont pour l'essentiel et pour la plupart aucun caractère de nouveauté. Elles appartiennent à la panoplie classique de ce qu'il faut bien appeler le libéralisme conservateur. Elles s'inscrivent dans la suite de celles que vous avez déjà prises ; elles en sont la répétition, le complément, la suite.

Le second trait de ces mesures, c'est non seulement qu'elles ne répondent pas aux objectifs annoncés, mais que certaines seront d'une mise en œuvre difficile, d'action lente, d'application ingrate et donc d'effets hypothétiques.

La lutte contre l'inflation est, dites-vous, l'objectif prioritaire. Or, presque toutes vos mesures sont de nature inflationniste.

La hausse du prix de l'essence n'a pas pour objet, dans votre dessein, de porter à une réduction de la consommation, mais d'augmenter les recettes fiscales en contrepartie des majorations de dépenses dites sociales. Cette hausse va non seulement influencer sur le budget des ménages, mais encore elle va avoir pouvoir d'entraînement sur les prix conditionnés par les transports.

Le pire, c'est qu'elle vient encore diminuer la confiance que certains pouvaient dès l'abord avoir dans l'esprit de créativité du Gouvernement.

Non, vraiment, monsieur le Premier ministre, l'imagination n'est pas au pouvoir.

Votre grand emprunt de six milliards de francs aura, lui aussi, effet inflationniste puisqu'il est destiné à honorer les dépenses budgétaires de consommations immédiates. Certes, vous dites qu'il assurera le financement des nouveaux prêts à l'industrie, mais il ne relancera pas pour autant les investissements généraux en l'absence de programme et de plan.

Ainsi, vous ne cassez pas l'inflation, vous l'assistez.

Pour ce qui est de la mise en œuvre difficile de certaines mesures proposées, je prendrai seulement deux exemples.

Le premier concerne l'emploi des jeunes. Croyez-vous vraiment, monsieur le Premier ministre, qu'au regard des licenciements massifs dans les entreprises en difficulté et de la substitution, dans l'appareil productif, du capital au travail, les embauches résultant de dispositions dont nous approuvons la décision puissent être vraiment d'une ampleur suffisante ?

De même, croyez-vous vraiment libérer beaucoup d'emplois provoquant le retour des travailleurs immigrés dans leur pays d'origine ? Certes, l'Allemagne a pu en renvoyer 800 000, mais il s'agissait de travailleurs provenant de Turquie et principalement de célibataires. Pour nous, il s'agit d'Algériens, d'Espagnols, d'Italiens, de Portugais, plus ou moins chargés de

famille, installés en France et pour lesquels, depuis deux ans, nous avons recommandé et favorisé le regroupement des familles.

Que de problèmes humains vont se poser et dont l'imprévoyance de notre politique précédente est responsable !

Le troisième trait qui marque vos mesures, c'est que vous empruntez au programme de la gauche ou à ses vœux certaines de ses propositions, mais en les émoussant ou les stérilisant par le défaut d'ampleur cohérente, par la manière de les mettre en œuvre. Car ce qui est bon, c'est ce qui est fait à temps et dans un ensemble réfléchi, travaillé, préparé, intensément compris et voulu. Ce qui est médiocre et d'effet restreint, c'est ce qui est improvisé sous la pression des nécessités... ou la hantise des élections toute proches.

Permettez-moi quelques exemples.

Le premier concerne précisément votre emprunt qui comporte une garantie du capital par une indexation à l'unité de compte européenne.

Un grand emprunt était en effet dans nos propositions, mais son lancement était prévu à un moment où le marché présentait d'autres possibilités, et surtout il entrait dans le cadre d'un plan général d'investissement pouvant avoir effet d'entraînement. Enfin, parallèlement, pour que l'épargne populaire ne soit pas l'éternelle parente pauvre dont les économies sont souvent épongées, les livrets de caisse d'épargne étaient en même temps indexés.

L'efficacité, la solidarité, la justice étaient, dans nos propositions, associées. Elles sont disjointes dans les vôtres.

Le second exemple est dans la création d'emplois dans les services publics. Dans votre projet, cette création apparaît comme un expédient pour atténuer la crise d'emploi des jeunes. Mais vous ne réglez pas pour autant le problème puisque c'est un embauchage temporaire.

Pour nous, la création d'emplois s'impose à un double titre : pour répondre aux besoins du public, pour assurer le fonctionnement optimal des services en raison de leur développement général, mais aussi pour donner un métier à l'homme et lui rendre ainsi sa dignité et son espérance.

Enfin, vous entendez faire bénéficier de l'exonération patronale les entreprises qui prendront des jeunes et formeront des apprentis. Qu'il me soit permis de rappeler à ce sujet ce que je disais à cette même tribune, le 10 juin 1975, répondant à la déclaration de politique générale faite par votre prédécesseur, M. Chirac. Voici :

« Il eût suffi d'ouvrir les yeux et de regarder autour de soi. Dans chacune de nos communes rurales, naguère encore, les artisans de nos villages, le maçon, le menuisier, le plâtrier, etc., avaient un apprenti qu'ils formaient à leur métier. Pendant les premiers mois, certes, l'apprenti coûtait un peu d'argent à son patron, mais, pendant les derniers mois, quand il connaissait son métier, il lui en rapportait en compensation.

« Aujourd'hui, aucun de nos artisans ne veut former d'apprenti. Et il ne veut parce qu'il ne peut, en raison des charges accablantes que lui font supporter le fisc et la sécurité sociale.

« Pourquoi n'avoir pas allégé ces charges, ce qui eût permis de conserver une longue tradition éprouvée ? Beaucoup de jeunes auraient pu ainsi se préparer à exercer un métier tout en restant dans leur village et dans leur famille. Imaginez la même expérience effectuée dans chacune de nos 38 000 communes, faites le compte et vous constaterez qu'il y a là une possibilité de sauver des centaines de milliers de jeunes voués aujourd'hui à l'oisiveté et à l'inquiétude. »

M. André Méric. Très bien !

M. Marcel Champeix. Vous avez enfin ouvert les yeux, comment ne pas s'en réjouir ? Mais que de temps perdu !

Et puis, vous ne nous indiquez pas par quoi vous compenserez le manque à recevoir de la sécurité sociale dont on nous disait naguère qu'elle était en situation de non-paiement et à qui on demande de supporter des largesses au bénéfice des grosses entreprises dont certaines déjà ne sont pas toujours, nous assure-t-on, en règle avec leur caisse de sécurité sociale.

MM. Charles Alliès et André Méric. Très bien !

M. Marcel Champeix. Monsieur le Premier ministre, vous avez indiqué dans votre déclaration à l'Assemblée nationale : « Les établissements publics régionaux devront jouer un rôle accru. Ils disposeront à cet effet de nouvelles facultés dans le cadre de la loi de 1972 ; ils pourront aider les entreprises à obtenir certains prêts et encourager la création d'entreprises nouvelles ».

Ainsi, vous transférez une fois de plus les responsabilités d'entraînement de l'économie — et surtout les charges — aux collectivités locales.

MM. André Méric et Raymond Courrière. Très bien !

M. Marcel Champeix. Or vous n'ignorez pas que les moyens dont elles disposent demeurent très limités et qu'en tout état de cause des charges supplémentaires, outre l'effet inflationniste, augmentent le handicap des régions défavorisées aux ressources plus faibles.

Dans le même temps, nous ne cessons de constater l'amenuisement des subventions d'équipement dont nous avons, lors des débats budgétaires, souligné l'insuffisance.

N'est-il pas d'ailleurs dans la ligne des propositions Guichard de faire disparaître les subventions spécifiques pour les remplacer par une subvention globale d'équipement et de fonctionnement ? Nous craignons fort que cela ne se traduise, en définitive, par une diminution globale de l'effort de l'Etat. Ainsi, le moindre déséquilibre du budget de l'Etat serait assuré par un endettement accru des collectivités locales et une fiscalité locale majorée.

M. Marcel Souquet. Très bien !

M. Marcel Champeix. C'est d'ailleurs une politique constante qui a été suivie depuis des années. Il en est résulté que les dépenses d'investissement en milliards de francs des collectivités locales ont doublé de 1966 à 1972, passant de 15,36 à 30,65. Elles ont dépassé celles de l'Etat qui n'a vu les siennes progresser que de 17,09 à 23,97 milliards.

L'accroissement rapide des charges des collectivités locales est tel que nous sommes arrivés au seuil de rupture.

Cela est encore aggravé par le caractère radicalement injuste de l'impôt local que la réforme de 1973 n'a en rien atténué. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

A propos des équipements collectifs, nous apprenons des choses alarmantes. Pouvez-vous nous infirmer, monsieur le Premier ministre, qu'il y a un blocage des crédits d'engagement de programmes et que, de ce fait, plus aucune réalisation importante ne pourra être faite par les collectivités locales ? (*Applaudissements sur les travées socialistes, communistes et sur quelques travées du groupe de la gauche démocratique.*)

Monsieur le Premier ministre, nous avons le sentiment que toutes vos mesures, loin d'assainir la situation, ne font que l'obérer davantage. Vous en apportez vous-même la preuve puisque, malgré taxes, impôts et emprunts, vous avouez que le déficit global du budget sera supérieur d'un cinquième à celui que vous avez prévu et qu'il passera de 10 à 12 milliards de francs.

On en arrive à se demander si, finalement, ce Plan de onze mois n'a pas pour simple objet d'assurer la gestion pour cette durée en laissant à des successeurs un héritage accablant.

Un sénateur socialiste. Bien entendu !

M. Marcel Champeix. Ce n'est pas, en tout cas, un redressement.

Ce n'est pas davantage une politique de solidarité, car la solidarité, c'est la mutualité des sacrifices, c'est la distribution suivant la force des épaules qui auront à les supporter. La solidarité n'est pas la loi de la société économique libérale.

M. André Méric. Très bien !

M. Marcel Champeix. Le vice-président du patronat français qualifie de mauvaise action la grève de ceux qui songent seulement à sauvegarder le salaire qui fait vivre leur famille.

Mais il qualifiera sans doute d'intelligente prévoyance l'envoi de capitaux à l'étranger pour mettre à l'abri ce qui constitue, en fait, le patrimoine collectif de la nation. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

Je me garderai d'ironiser. Il y a dans ce pays trop d'inquiétudes, de soucis et d'alarmes sur le destin de chacun et de tous pour se laisser aller à de l'humour noir.

Néanmoins, monsieur le Premier ministre, il n'est pas décent d'exalter un pacte national de solidarité, d'entreprise et de confiance, alors que refusent d'y souscrire les propres chefs de vos troupes dissociées.

Quelle caution pouvez-vous offrir aux Français lorsque ceux qui devraient vous soutenir se contentent de dire que vos mesures sont techniquement bonnes, mais qu'elles ne peuvent sauver le pays de catastrophes imminentes, ceux qui, préoccupés de leur destin politique personnel, vous refusent avec rigueur leur confiance sur votre politique générale ? (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

C'est — nous le sentons bien — ce qui est sans doute le drame de votre situation, monsieur le Premier ministre, et peut-être même l'interrogation de votre conscience.

Mais vous agissez comme si vous ne sentiez pas monter des profondeurs du pays les mécontentements et les colères. Vous restez insensible aux manifestations qui se multiplient et s'aggravent.

Hier, c'était la révolte des dockers, celle des ouvriers de la sidérurgie, celle des enseignants, celle des cheminots, etc. ; c'est l'immense cohorte des chômeurs ; demain, c'est la rancœur des jeunes sans emploi qui risque d'exploser ; ce seront les mouvements des agriculteurs, ceux des viticulteurs du Midi, exaspérés parce que le Gouvernement n'a pas su régler leurs problèmes.

M. Raymond Courrière. Très bien !

M. Marcel Champeix. Prenez garde, monsieur le Premier ministre, car on ne gouverne pas contre le peuple, et craignez que la vague, un jour, ne déferle en tempête.

Quant à nous — je le dis avec émotion — pensant au destin du pays — nous ne saurions vous accorder notre confiance, conscients que nous sommes que, désormais, vous continuez d'administrer le désordre, mais ne gouvernez pas. (*Vifs applaudissements sur les travées socialistes et communistes. Applaudissements sur plusieurs travées du groupe de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à Mme Goutmann. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

Mme Marie-Thérèse Goutmann. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, à huit mois d'intervalle, nous voici donc en présence d'une nouvelle édition du plan Barre. Ce plan de septembre dernier, qui devait sortir la France et les Français de la crise, a-t-il donc été un échec pour qu'il ait besoin, aujourd'hui, d'un plan bis ?

Il a été un échec, si l'on voyait en lui des mesures capables de réduire l'inflation et le chômage.

En réalité, comme nous l'avons dit en septembre dernier, le plan du Gouvernement visait à diminuer le pouvoir d'achat des travailleurs et à faire, au nom de la compétitivité, de nouveaux cadeaux aux grandes sociétés multinationales. Il ne pouvait conduire qu'à la poursuite de l'inflation, à l'aggravation du chômage, aux fermetures d'entreprise et aux licenciements.

Malheureusement, tout cela s'est vérifié dans la vie. Depuis septembre 1976 et malgré tous les truquages, les prix ont augmenté de 5 p. 100, et cela malgré une baisse de la T.V.A. Au mois de mars, l'indice officiel indique plus 0,9 p. 100, soit une hausse à un rythme rapide et inquiétant.

Il est curieux que, depuis le mois de mars, on nous annonce régulièrement un mauvais indice, tout en affirmant que la situation va s'arranger dans l'avenir.

En février, les statistiques de la Communauté économique européenne, la C. E. E., signale une baisse de la production de 1,5 p. 100 dans l'ensemble de la Communauté, dont 1,9 p. 100 pour la France.

Ces statistiques officielles de la C. E. E. contredisent, à mon avis, monsieur le Premier ministre, votre optimisme quant au développement de la production.

Telles sont les conséquences de votre plan, du plan de la majorité : l'aggravation du chômage, le développement de l'inflation. En ce sens, il a atteint en partie son but et nous nous félicitons de l'avoir combattu et d'avoir appelé les Françaises et les Français à le combattre pour en limiter les effets négatifs.

Il a, de toute façon, été un échec, si l'on en croit la démagogie des mots, puisque vous nous promettiez de meilleures conditions de vie et l'amélioration de l'ensemble des conditions de travail de l'ensemble de la population.

Il a aussi été contesté et condamné par une grande partie de la population. Aujourd'hui, les travailleurs supportent de moins en moins votre politique. En témoignent les résultats des élections municipales, qui ont entraîné, il faut le reconnaître, un certain affolement de la majorité. En témoignent encore la grève du 28 avril dans la fonction publique, la manifestation du 21 avril pour la défense de la sécurité sociale, la victoire des dockers de Dunkerque après cinquante-trois jours de grève, le recul du pouvoir concernant la fermeture du haut-fourneau de Thionville, la victoire des éboueurs de Paris ainsi que l'importance donnée à la célébration du 1^{er} Mai, à Paris et dans de nombreuses villes du pays.

Devant le mécontentement provoqué par votre politique, la montée du mouvement populaire et de l'aspiration au changement, le Gouvernement était, bien sûr, dans l'obligation de « faire quelque chose », en paroles tout au moins, et ce qu'il a trouvé de mieux à faire, c'est de prolonger son plan par un plan bis. Si les élections municipales n'étaient pas intervenues, il n'y aurait rien eu, mais cette menace pour la majorité a conduit à un nouveau renforcement de la politique antisociale et antidémocratique du pouvoir.

Comme vous l'avez signalé, monsieur le Premier ministre, ce plan « s'inscrit dans la ligne de la politique élaborée au mois de septembre 1976 par le précédent gouvernement et mise en œuvre depuis ». Les Français et la France n'ont donc rien à en attendre de bon. Il s'agit encore une fois de vaines promesses, de quelques saupoudrages tout en donnant l'impression qu'on va s'attaquer aux problèmes.

Mais, les promesses, si elles n'ont pas manqué, n'ont jamais été tenues.

Vous déclarez que vous vous refusez à la démagogie. Eh bien, nous considérons que les propos du Gouvernement traduisent un déferlement de démagogie.

En 1973, MM. Mesmer et Chirac, dans le programme de Provins, annonçaient la réalisation de 2 000 crèches ; où sont-elles ? En 1974, le Président de la République demandait cent jours, puis cinq cents jours ; combien en demande-t-il aujourd'hui pour redresser la situation ? En 1975, M. Chirac apercevait « la fin du tunnel » et M. Giscard d'Estaing recommandait aux Français « de partir tranquilles en vacances ». En septembre 1976, le Président de la République changeait de Premier ministre et indiquait qu'on allait « enfin s'attaquer aux vrais problèmes » et je ne fais qu'évoquer les promesses de son livre *Démocratie française*.

Mais, pendant ce temps, les Françaises et les Français doivent vivre. Or, ils vivent de plus en plus mal, particulièrement les salariés, mais c'est aussi le cas des paysans, dont le pouvoir d'achat s'est considérablement dégradé, des commerçants, des artisans, des responsables de petites et moyennes entreprises. Parmi les salariés, plusieurs millions gagnent encore moins de 2 000 francs par mois. Comment vivre avec un tel salaire alors que les loyers H. L. M., dits sociaux, atteignent souvent jusqu'à 800 et 1 000 francs par mois, charges comprises ? Et ce n'est pas l'allocation de logement qui permettra à la famille de s'en sortir.

Encore s'agit-il là des salariés en activité. Or, les chômeurs sont au nombre de 1 450 000, dont 50 p. 100 de femmes et 700 000 jeunes. Dans certaines cités d'H. L. M., 15 p. 100 des familles sont touchées à longueur d'année par le chômage et voient leurs ressources encore diminuées. Certaines d'entre elles comptent plusieurs chômeurs. Et que dire de la situation des femmes seules qui doivent élever des enfants, de celle des des retraités dont les ressources sont minimales, c'est-à-dire de 750 francs par mois ?

La conséquence de cette situation tient dans un seul chiffre. Pour les villes de La Courneuve, Dugny, Le Bourget — soit 55 000 habitants — 5 000 avis de saisie sont en instance, et cette statistique ne tient pas compte des avis pour retard de paiement des meubles ou des appareils électroménagers ni des retards de loyers dans les grands ensembles d'H. L. M. de La Courneuve.

A Noisy-le-Grand, autre exemple concernant la Seine-Saint-Denis, dans une seule cité d'H. L. M. équipée de ce qu'on appelle maintenant le « tout-électrique », plus de 200 personnes sont privées d'électricité depuis des semaines et même des mois. C'est cela la réalité de votre politique.

Oui, monsieur le Premier ministre, pour des millions de familles, les fins de mois sont impossibles. Il ne leur est pas possible, en effet, tout à la fois et normalement de se vêtir, de se loger et de se nourrir. Il faut choisir. Alors on pare au plus pressé pour éviter les poursuites ; on règle tantôt le loyer, tantôt l'électricité, une autre fois une partie des impôts ; on rogne sur la nourriture, sur les vêtements. Et c'est ce qu'on appelle « vivre au-dessus de ses moyens », selon le Président de la République !

Oui, des millions de familles vivent dans la misère, dans l'inquiétude continue du lendemain.

Ce sont aussi les jeunes sans emploi qui se sentent inutiles, que l'on accuse bientôt de désœuvrement, qu'on pousse en définitive à la délinquance et à la drogue. Il est ensuite facile de bavarder sur ces grands problèmes qui sont aussi les conséquences de votre système. Quoi de plus désespérant, en effet, quand on entre dans la vie active, que de se savoir déjà chômeur ?

Ce sont les jeunes qui poursuivent leurs études, apprennent un métier et en perdent le goût car ils ont bien peu de chance de trouver un emploi en rapport avec leur diplôme. Vous gas-

pillez la vitalité de ces jeunes comme vous gaspillez les possibilités productives de 1 450 000 chômeurs et, au lieu de trouver des solutions à ce grave problème, vous déclenchez une campagne odieusement raciste contre les travailleurs immigrés. Mais détrompez-vous, monsieur le Premier ministre, vous ne diviserez pas les travailleurs.

Votre mini-plan, en définitive, offre-t-il une perspective de solution sérieuse à ces familles, à ces jeunes, à ces femmes ? Aucune !

Pour développer l'embauche, vous dispensez le patronat d'une partie des charges salariales, qui vont retomber sur le dos des contribuables. Cette mesure incitera peut-être un certain nombre d'entreprises à recruter, à la place d'autres travailleurs, des jeunes qui leur coûteront moins cher. Cela ne créera pas un emploi nouveau. Seulement, pendant quelques mois, ce sera un moyen de fournir une main-d'œuvre à bon marché.

Vous parliez tout à l'heure de qualification, de formation professionnelle, mais le système scolaire lui-même est destiné à fabriquer des millions d'O.S. — ouvriers spécialisés — et la réforme Haby va encore accentuer cet état de choses.

Dans le secteur public, le Gouvernement s'engage à recruter 20 000 vacataires, autrement dit, du personnel révocable à tout moment, sans aucune garantie d'emploi et de statut. Or, dans la seule administration des P. T. T., les besoins sont de 50 000 emplois, non de vacataires, mais qualifiés. C'est 400 000 emplois qu'il faut créer chaque année dans l'ensemble de notre pays.

En résumé, que ce soit dans le secteur privé ou dans le secteur public, il s'agit de mesures temporaires qui visent surtout à minimiser, le temps d'une campagne électorale, les statistiques du chômage, mais ne le réduiront en rien alors que 80 000 jeunes quitteront l'école dans quelques mois et que le plan de licenciement continuera d'aller bon train dans la sidérurgie, la machine-outil, le bâtiment et les industries de consommation. C'est sans doute ce que vous appelez le redressement économique !

Pour les familles, les allocations familiales, qui ont beaucoup perdu de leur pouvoir d'achat, seront relevées de 10,2 p. 100 au 1^{er} juillet 1977, mais l'on peut déjà prévoir que la hausse réelle des prix sera supérieur à 10 p. 100 à ce moment-là.

Le minimum vieillesse va passer annuellement de 9 000 à 10 000 francs au 1^{er} juillet 1977 et à 11 000 francs au 1^{er} décembre 1977. Pour impressionner l'opinion, on a annoncé, en reprenant les francs anciens, que les personnes du troisième âge seraient millionnaires ! Cela représente quoi ? En réalité, 830 francs par mois en juillet, 916 francs par mois en décembre, alors que ces personnes doivent souvent payer des loyers de 300, 350, voire 400 ou 450 francs par mois.

Les mesures visant les familles et les personnes âgées, dont vous vous gargarisez, sont pour le moins modestes et serviront tout juste à limiter la baisse de la consommation. Elles ne représentent que quelques miettes car elles sont sans rapport avec ce qui serait nécessaire eu égard à la faiblesse des ressources de ces personnes.

Pour financer ces mesures, y compris les cadeaux que vous faites au patronat, que proposez-vous ? La hausse de la fiscalité des produits pétroliers, qui aura pour principal effet d'accroître l'inflation et de réduire la consommation populaire. Ces hausses absorberont le relèvement du minimum vieillesse et des allocations familiales. Quant à l'emprunt à long terme, il sera, lui, largement exonéré d'impôt et la sécurité sociale paiera une partie du Plan. C'est ce que vous appelez sans doute la solidarité des Français dans le financement de ces dépenses.

En fait, c'est l'inflation, des charges plus lourdes pour les travailleurs et des cadeaux encore pour les capitalistes.

Dans vos mesures, on ne trouve aucune proposition qui rétablisse la justice sociale dans le pays ; aucune proposition qui commence réellement à soulager les familles les plus démunies, aucune proposition qui réduise sensiblement le chômage. C'est l'assurance pour les financiers et autres présidents de société de continuer à couler des jours tranquilles sous ce Gouvernement. Mais c'est sans doute aussi ce que vous appelez la solidarité.

C'est pourquoi le groupe communiste votera contre votre Plan car il n'y a rien qui ait pour objet réel de mieux satisfaire les besoins des hommes et donc rendre leur dignité à l'ensemble des travailleurs.

Il n'y a pas davantage de propositions qui soient de nature à relancer l'économie, rien pour défendre les secteurs économiques qui dépérissent, rien pour réduire le déficit de la balance commerciale, pour fabriquer français, selon le mot d'ordre à la mode.

Ce que vous proposez, c'est la poursuite de votre plan, c'est la continuation de la politique de vos prédécesseurs.

Deux ans et demi d'austérité à haute dose — puisque cela a commencé avec le plan de « refroidissement » du Gouvernement Chirac en 1974 — avec tout ce que cela représente de sacrifices et même de drames pour les travailleurs, ont englué le pays dans la crise.

C'est la ponction sur la consommation qui ralentit l'économie, provoque des vagues de faillites ; c'est le gonflement des profits qui permet les gaspillages.

Le chômage, la stagnation de la consommation et de la production, les fermetures d'usines sont au-dessus de nos moyens. Telle est la source profonde de l'inflation.

Pour justifier la politique d'austérité, vous invoquez la crise, mais c'est l'austérité qui aggrave celle-ci. Elle est la conséquence de votre politique, de votre système. Des millions de Français manquent du nécessaire, alors que nos 1 450 000 chômeurs pourraient produire les richesses dont ils ont besoin.

Votre politique, c'est vraiment le monde à l'envers et le pire des gaspillages.

Oui, monsieur le Premier ministre, il y a autre chose à faire. Il existe des solutions pour sortir le pays de la crise.

La première des conditions, c'est la relance de la consommation, sans laquelle aucune politique en faveur de l'emploi ne saurait être efficace.

Il faut prendre des mesures immédiates : le relèvement du Smic à 2 200 francs par mois et la progression du pouvoir d'achat pour les salaires dont le montant est inférieur à quatre fois le Smic ; le relèvement du minimum vieillesse à 1 200 francs par mois et des pensions et retraites ; l'amélioration du rôle de la sécurité sociale, sa démocratisation et non son démantèlement ; l'amélioration des conditions de travail par le retour aux quarante heures ; l'avancement de l'âge de la retraite — à soixante ans pour les hommes et cinquante-cinq ans pour les femmes — et non des mesures partielles et provisoires.

Il faut aussi le blocage des loyers, l'arrêt des saisies et des expulsions, ainsi que des coupures de gaz et d'électricité pour les locataires de bonne foi.

Aucun chômeur ne doit avoir des ressources inférieures aux deux tiers du Smic.

Il convient encore de provoquer véritablement la création d'emplois dans le domaine de la santé, des postes et télécommunications, de l'éducation, de la culture, des loisirs et des sports.

Mais ce n'est pas du tout cette orientation que vous suivez, monsieur le Premier ministre. Je ne donnerai qu'un seul exemple qui concerne de nouveau la Seine-Saint-Denis : pour la première fois, dans ce département, la dotation en postes budgétaires pour les écoles sera négative ; en effet, le nombre de fermetures de classes dépasse largement celui des créations. Telle est la politique d'emploi que vous menez !

Il est scandaleux qu'actuellement les services publics aient de plus en plus de difficultés à remplir leur rôle, faute d'effectifs suffisants.

La mise en œuvre d'un vaste programme de formation professionnelle, qui débouche sur un métier qualifié, c'est là que réside la solution, ce qui implique, bien sûr, la reconnaissance des diplômes dans le cadre des conventions collectives.

Voilà les quelques mesures efficaces qui pourraient être prises, mais à condition de s'attaquer en même temps aux privilèges et aux gaspillages, ce qui implique la création d'un impôt moderne sur le capital des sociétés et sur les grosses fortunes ; un prélèvement exceptionnel sur les profits dus à l'inflation ; la maîtrise des mouvements extérieurs de capitaux et l'interdiction des investissements à l'étranger qui menaceraient l'emploi et notre potentiel économique ; le développement prioritaire des secteurs économiques correspondant aux besoins nationaux et notamment les secteurs actuellement menacés, à savoir l'informatique, la sidérurgie, la machine-outil, l'aéronautique, etc. ; le blocage des prix industriels à la production, et d'autres mesures encore.

Cette orientation, totalement nouvelle par rapport à votre plan, suppose la maîtrise par la nation de ses principales ressources et richesses, d'où la nécessité de la nationalisation réelle et démocratique des « gros » de l'industrie et de la finance, notamment les nationalisations prévues au programme commun de gouvernement, ainsi que celle de la sidérurgie, de l'automobile et du secteur pétrolier.

Cette politique novatrice, tournée vers les besoins nationaux et régionaux, doit s'accompagner d'une réelle démocratisation de l'économie du pays et de la vie politique, mais vous craignez la démocratie et c'est le Président de la République avec son Gouvernement qui décide de tout.

Cette politique novatrice doit aussi s'accompagner d'une politique d'indépendance nationale active en faveur de la paix, de la détente et de la coopération. Ce n'est pas non plus le chemin que vous prenez.

Monsieur le Premier ministre, nous n'attendons pas de votre gouvernement ni de la majorité l'application d'une telle politique, celle qui est contenue dans le programme commun dont les grandes orientations et la cohérence restent inattaquables, bien qu'il ait déjà cinq ans d'âge.

Si nous proposons son actualisation, ce n'est pas pour le changer, c'est pour que soient pris en compte les précisions, les modifications et les enrichissements qui lui conserveraient toute sa portée sociale et politique, tout le potentiel d'espoir concret qu'il représente pour notre peuple.

Depuis sa signature, le programme commun de gouvernement est l'objet de toutes les attaques de la droite, selon lesquelles il est démagogique, utopique, et conduit au chaos économique et à l'aliénation de la démocratie.

Mais, le chaos économique, c'est vous qui l'organisez avec l'inflation, le chômage, les licenciements. L'autoritarisme, c'est vous qui l'imposez. Devant l'aggravation de la crise et l'incapacité du pouvoir à la maîtriser, on dramatisait à outrance les prétendues contradictions de la majorité, mais l'accord profond de la majorité se mesure justement à l'opposition acharnée de toutes ses composantes au programme commun, c'est-à-dire à la seule politique réellement nouvelle, aux seules propositions capables de sortir notre pays de la crise et les Français de l'austérité.

L'accord profond de la majorité s'est aussi manifesté, en permanence, dans l'approbation de la politique gouvernementale et du président de la République, dans laquelle toutes les formations de la majorité, de la droite, ont leur part de responsabilité pleine et entière, comme elles ont leur responsabilité également pleine et entière dans la crise que connaît notre pays et dans les difficultés qui assaillent les Français.

Les partis de la majorité essaient seulement de donner l'impression qu'ils sont différents et qu'ils pourraient éventuellement faire autre chose, afin de tromper les électeurs, mais ils entendent, en réalité, continuer à mener une politique que M. Ceyrac approuve, et qui, fondamentalement, peut être seulement celle qui s'inscrit dans le cadre des intérêts capitalistes et du profit, avec toutes ses conséquences pour notre peuple.

Dans les déclarations de la majorité, on ne retrouve qu'une préoccupation : gagner les élections législatives de 1978. Mais les travailleurs, c'est aujourd'hui qu'ils sont chômeurs, qu'ils sont saisis, expulsés et gagnent moins de 2 000 francs. Voilà où se situe l'essentiel. Si votre plan comportait des mesures réellement capables de sortir les Français de leur situation, nous les approuverions.

Nous disons, nous, que le changement est à gauche et que la solution réside dans le programme commun, sa victoire et son application. Nous luttons en vue de cet objectif.

Les travailleurs ne peuvent pas attendre, et vous ne leur laissez comme seule possibilité que la lutte.

C'est pourquoi nous avons déposé de multiples propositions de loi dont l'application pourrait être immédiate en vue du progrès social et du développement de notre économie. Vous pouvez vous-même les reprendre à votre compte, nous les voterons. Mais, en fait, vous ne voulez pas en entendre parler.

C'est pourquoi aussi nous nous félicitons du développement des luttes des travailleurs pour une plus grande justice sociale, pour la défense de notre économie, et nous les soutenons, contribuant ainsi à leur succès. Et certains succès sont effectivement remportés.

Ces luttes, ces succès, les progrès de la gauche donnent confiance au pays, nous donnent confiance dans la victoire du programme commun qui n'est pas un programme partisan ni démagogique, mais un programme pour les Français, pour la liberté, pour la France. *(Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.)*

M. le président. Le Sénat vaudra sans doute suspendre ses travaux jusqu'à quinze heures. *(Assentiment.)*

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à douze heures quarante minutes, est reprise à quinze heures dix minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est M. Yvon Coudé du Foresto. *(Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., de la gauche démocratique, du R. P. R. et à droite.)*

M. Yvon Coudé du Foresto. Monsieur le Premier ministre, j'ai suivi attentivement, vous le pensez bien, les exposés que vous avez faits à l'Assemblée nationale, ainsi que ceux des différents intervenants. J'ai également écouté avec un vif intérêt les paroles prononcées par M. le Président de la République sur TF1. Mais vous me permettrez d'exprimer mes regrets d'avoir entendu ces propos avant votre audition au Sénat. *(Très bien ! et applaudissements à droite, au centre, sur les travées de l'U. C. D. P. et sur quelques travées socialistes.)*

En écoutant ce matin mes deux collègues, je pensais qu'il était bien agréable d'être dans l'opposition : cela permet de signaler des lacunes, le cas échéant de stigmatiser des erreurs ou des échecs, sans en rechercher les causes, de préconiser des mesures, sans en comptabiliser les effets. Tel est le privilège de l'opposition ; ce ne sera pas le mien.

Je n'ai pas l'intention, monsieur le Premier ministre, dans cette courte intervention, de me placer sur le terrain des mesures concrètes dont je n'évoquerai que quelques aspects en terminant ; elles seront examinées dans leur détail par les autres orateurs de mon groupe.

Je voudrais dire dès maintenant qu'il est pénible d'entendre, à l'étranger, certaines personnes nous assimiler, après le spectacle regrettable donné lors de la discussion qui s'est déroulée à l'Assemblée nationale, à ces ethnies qui s'entredéchirent dans les pays nouveaux acquis à l'indépendance.

Je vais donc m'aventurer avec précaution sur le terrain chaotique de la politique, en évitant les outrances de certains sans pour autant renoncer à mettre chacun en face de ses responsabilités.

La crise que nous subissons — je l'ai déjà dit, mais je le rappelle — n'est assimilable en rien à une crise économique classique, limitée dans le temps et dans l'espace. Je ne veux pas jouer les prophètes de malheur, mais j'affirme qu'il ne s'agit, ni plus ni moins — il faut en avoir conscience — que du déclin de la race blanche en Europe, en attendant d'ailleurs que s'amorce le déclin de la race blanche tout court.

Je vous prie de m'excuser, mes chers collègues, de me répéter ; mais il est des vérités qu'il faut rabâcher pour les rendre perceptibles à une opinion publique anesthésiée.

Avec sa démographie fléchissante, sa dépendance croissante vis-à-vis des pays producteurs de matières premières, devant l'exigence compréhensible de ces pays de voir transformer sur place les produits de leurs sols en utilisant une main-d'œuvre mal payée et encore plus mal protégée, la France n'a plus qu'une seule ressource : exporter sa matière grise en construisant dans ces pays des usines dont les produits sont appelés à venir concurrencer les nôtres et former des cadres pour assurer la mise en œuvre de cette nouvelle industrie.

L'opinion publique française est peu consciente de cette réalité.

L'opposition, les organisations syndicales, ont des chefs dont l'intelligence ne peut, certes, être mise en cause et qui connaissent parfaitement ce problème. Certains d'entre ces chefs, et non des moindres, réclament un accroissement constant du pouvoir d'achat — et là nous touchons du doigt la première contradiction de ce monde déraisonnable.

J'entends les écologistes — et je ne parle pas de ceux qui sont de bonne foi et qui nous rendent d'éminents services, mais de ceux qui se vantent ouvertement de voter à gauche — réclamer la croissance zéro en même temps que l'indépendance. Que peut signifier la croissance zéro sinon la récession et la déflation salariale ? En réalité, elle se traduit par une croissance négative.

Nous n'avons pas la maîtrise des trois paramètres essentiels qui permettent de moduler cette croissance : le prix des matières premières importées, qui dépend étroitement des décisions des pays qui les produisent ; la parité de la monnaie dans laquelle nous payons ces matières premières ; enfin, les charges salariales qui pèsent sur les entreprises.

Nous entendons trop de discours triomphalistes de la part des gouvernants — mais non de vous-mêmes, monsieur le Premier ministre, qui, au contraire, avez toujours fait entendre la voix de la raison. Nous assistons à trop de démagogie, je le déclare ouvertement, de la part de l'opposition ou des syndicats ! Il est stupéfiant de ne pas oser dire et répéter qu'il nous est impossible de vivre en autarcie, que nous dépendons toujours d'autres mieux pourvus que nous et que, par conséquent, il nous faudrait adopter d'autres modes de vie que ceux qui sont les nôtres aujourd'hui. J'ajouterais, pour ceux qui parlent à longueur de journée d'indépendance, que ce n'est plus qu'un vain mot.

Ajoutons à cela qu'on nous fait peu à peu perdre le goût d'entreprendre, que notre seule plate-forme de vie est le départ des situations acquises avec un progrès constant, que nous voulons impérativement être couverts de tous les risques depuis notre naissance jusqu'à notre mort. Combien il est alors aisé d'évaluer notre fragilité en face de ceux qui ont pour eux, pour l'instant, le nombre et, à brève échéance, croyez-moi, une intelligence moyenne comparable à la nôtre et qui disposent de ressources naturelles bien supérieures aux nôtres.

Monsieur le Premier ministre, la majorité s'est donné la tâche, et nous la comprenons, de gagner la bataille électorale. Nous y souscrivons d'autant mieux que, quoi qu'on en dise et même si nous apportons parfois des critiques, nous appartenons à cette majorité et que nous vous savons de taille à mener le combat.

Vous avez heureusement quelques alliés efficaces, ceux qui réclament à longueur de journée des grèves dures, au risque qu'ils connaissent bien d'entraîner des désordres dans la rue. Ce genre de manifestations a généralement pour effet de ramener vers les urnes, les partisans de l'ordre, qui sont la majorité dans ce pays, et les hésitants, qui se laisseraient volontiers séduire par des raisonnements de facilité.

La marge de manœuvre dont vous disposez est extrêmement étroite. Vous évoluez sur un chemin bordé d'un côté par l'inflation, de l'autre, par le chômage. Certains — je les ai entendus à l'Assemblée nationale — voudraient vous voir faire de la politique sans vous occuper d'économie et les autres de l'économie sans vous occuper de politique, alors que les deux, nous le savons tous, sont étroitement liés et qu'il est impossible de conduire l'une sans l'autre.

Ce qui serait pire, ce serait d'aboutir à la stagflation, qui réunit à la fois l'inflation et le chômage.

Votre rôle n'est certes pas facile. S'attaquer à des seules ressources ponctuelles sans viser des grands problèmes, sans renoncer à des mesures qui exaspèrent vos soutiens naturels sans pour autant vous rallier les opposants, n'est pas une méthode triomphaliste.

Procéder à de vraies réformes d'un système fiscal archaïque permettant dans une meilleure équité de passer un cap difficile dont j'évalue la durée, mes chers collègues, à une génération, temps que j'estime nécessaire pour voir les charges salariales des pays en voie de développement rejoindre les nôtres, telles devraient être les lignes directrices du Gouvernement.

Vous allez avoir, monsieur le Premier ministre, à accomplir une œuvre que j'ai tentée sans succès il y a une trentaine d'années : répartir la pénurie dans l'équité et non pas dans l'égalité. Mais il ne faudrait pas s'imaginer, monsieur le Premier ministre, que dans le tableau sombre que j'ai tracé en débutant, en jouant quelque peu les Cassandra, les Gouvernements qui vous ont précédé n'ont pas leur part de responsabilités et je faillirais à ma conscience si je n'en faisais pas mention.

Nous avons connu sous la V^eter l'ère des gadgets ; ils ont d'abord amusé, puis agacé et enfin exaspéré.

Ensuite est venue l'ère de textes législatifs, hâtivement conçus, parfois contradictoires, souvent votés grâce à des chiffres ou à des statistiques discutables, fournis aux ministres, que je ne mets pas en cause, par des administrations dont je n'ai pas encore pu réussir à savoir si elles avaient agi par inexpérience, ce qui serait très grave, ou volontairement, ce qui serait alors dramatique.

Voulez-vous que je vous en donne quelques exemples ? La loi sur la contraception et celle sur le divorce en même temps que l'aide aux familles — l'opinion publique saisit mal ces nuances. Le prélèvement conjoncturel que le Gouvernement a été incapable d'appliquer — comme nous l'avions prévu. La taxe sur les plus-values dont j'avais moi-même demandé que l'application en ce qui concerne les valeurs mobilières soit reportée au 1^{er} janvier 1979, ce qui m'avait été refusé mais que, plus heureux que moi, vous avez réussi à faire adopter par l'Assemblée nationale. (*Sourires.*) Enfin la taxe professionnelle sur laquelle j'aurai la charité de ne pas m'attarder, avec une abondance de chiffres faux qui dépasse l'imagination.

Mais je ne voudrais pas m'attarder sur le passé. J'évoquerai plutôt le présent et, tout d'abord, la Constitution.

Elle a vieilli et pourtant nul ne peut la rajeunir, en vertu d'un conservatisme inné chez les Français — ne nous faisons aucune illusion — depuis la gauche jusqu'à la droite ; mais l'application de cette Constitution, telle qu'elle est, engendre des contradictions mortelles. L'exécutif est doté de pouvoirs exceptionnels, mais sans la sanction d'un régime présidentiel effectif.

Parlons rapidement des réformes de structure. Ou bien elles sont annoncées longtemps à l'avance sous une forme quelquefois fracassante pour n'aboutir qu'à ce que l'un de vos opposants potentiels a appelé des « réformattes », ou bien elles sont improvisées et, en fait, inapplicables et inappliquées, comme je viens de le dire.

Le Gouvernement se veut libéral, et la majorité des Français désire le rester aussi ; mais il est bien obligé, par la force des choses, d'être planificateur.

Les lois sociales, si généreuses et si irréversibles soient-elles, conduisent les employeurs au refus d'embauche et nous ne pourrions subsister — ne vous faites aucune illusion, mes chers collègues de l'opposition, si vous accédez au pouvoir — que dans une société à économie collectiviste et autocratique. (*Murmures à l'extrême gauche.*)

J'ignore, mes chers collègues, car je ne suis pas Mme Soleil, qui n'avait d'ailleurs pas prévu quelques ennus fiscaux qui devaient lui arriver (*Sourires*), ce qui sortira des urnes à la prochaine consultation électorale et, à mon âge, on voit les choses de très haut. Mais je plains ceux qui seront appelés à diriger la France et qui, inévitablement, devant le laxisme général, seront emportés par la bourrasque qui se déchaînera le jour de leur arrivée au pouvoir. Je ne peux la comparer qu'au pétrole d'Ekofisk qui, dans la mer du Nord, a bousculé les vannes qu'on avait posées pour le museler. J'ignore encore quel sera, à ce moment-là, le pompier volant qui voudra bien mettre fin à cette exubérance anarchique, ou plutôt je le pressens...

M. Jean Geoffroy. On verra bien.

M. Yvon Coudé du Foresto. Mais je doute que ce soit le vœu de la majorité des Français. (*Applaudissements à droite, au centre et sur certaines travées à gauche.*)

Je vais conclure, monsieur le Premier ministre — j'ai promis d'être bref et j'ai l'habitude, un peu archaïque elle aussi, de tenir mes promesses — en vous précisant que notre groupe ne vous découpera pas sa confiance en rondelles sans pour autant perdre sa lucidité, car, dans cette anarchie un peu générale, vous avez apporté la bouffée de bon sens et le désir de réalité que nous attendons.

Vous êtes entouré de ministres que nous connaissons bien. Certains sont même issus de notre Sénat. Ils ont l'expérience des affaires et, sans vaines promesses, réussissent sous votre houlette des actions concrètes qui sont plus efficaces que de longs discours.

Ainsi vous nous avez apporté des remèdes ponctuels dont nous ne méconnaissons en aucun cas la valeur, en particulier ceux qui s'adressent aux artisans pour l'apprentissage, à l'embauche des jeunes de moins de vingt-cinq ans, aux familles et aux personnes âgées.

Pour ce qui est de la compensation, je vous demande de faire attention au seuil qui, s'il était franchi en ce qui concerne le prix de l'essence, viendrait porter un coup mortel à la seule industrie florissante de notre pays.

M. Marcel Souquet. Très bien.

M. Yvon Coudé du Foresto. Vous êtes encore en-deçà, mais pas très loin.

M. Jean Geoffroy. Aïe, aïe, aïe ! (*Sourires.*)

M. Yvon Coudé du Foresto. Tout cet ensemble, mes chers collègues, constitue d'excellents hors-d'œuvre dont nous ne contestons pas, bien entendu, la valeur. Nous voterons dans notre quasi-totalité le projet que vous demandez. Mais il nous manque encore le plat de résistance, monsieur le Premier ministre...

M. Jean Geoffroy. Ah voilà !

M. Yvon Coudé du Foresto. ... et il serait grand temps de nous le fournir.

Nous savons que vous en avez la capacité et vous aurez, pour le préparer, le soutien de la quasi-totalité de notre groupe. (*Vifs applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., à droite, et sur certaines travées du R. P. R. et de la gauche démocratique.*)

M. Jean Geoffroy. Vous avez été plus dur que nous !

M. le président. La parole est à M. Boyer-Andrivet.

M. Jacques Boyer-Andrivet. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mes chers collègues, chacun en est conscient : l'année 1977 constituera à bien des points de vue, politique et économique notamment, une étape décisive pour notre pays. Or, cette année 1977 se trouve déjà, pour le tiers de sa course, du domaine du passé.

Le moment était donc largement venu de faire le point et d'infléchir l'action du Gouvernement dans le sens que commande l'évolution de la conjoncture économique du pays. Vous l'avez parfaitement compris, monsieur le Premier ministre, et nous vous en félicitons.

L'objectif prioritaire qu'à juste titre vous vous étiez assigné à l'automne dernier était la lutte contre l'inflation, mal pernicieux, minant les rouages de notre économie et déséquilibrant nos échanges commerciaux avec l'étranger. Les effets des mesures alors arrêtées, bien que les indices favorables soient encore timides, se sont, à cet égard, révélés positifs.

La hausse de l'indice des prix, en effet, a connu un ralentissement réel. La situation de notre commerce extérieur se trouve, elle aussi, en voie d'amélioration marquée et il s'agit là d'un élément particulièrement important, même si subsiste un déficit que le poids énorme de la facture du pétrole et des matières premières rend difficile à résorber.

Ces premiers résultats, pour encourageants qu'ils soient, sont-ils de nature à engendrer ce retour à la confiance sans lequel la bataille que vous avez engagée ne saurait être définitivement gagnée ? La réponse à cette question est essentiellement liée à l'aptitude du Gouvernement à résoudre le problème que pose la dégradation de la situation de l'emploi.

M'exprimant à l'occasion de la discussion générale de la loi de finances rectificative en octobre dernier, j'avais pu alors regretter qu'il ne soit prévu, dans ce texte, aucune mesure propre à promouvoir vigoureusement l'emploi, en insistant sur la nécessité d'une réflexion et d'une action en ce domaine.

Les faits, hélas ! ont confirmé la valeur de cet avertissement puisque, loin d'être résorbé, le chômage, au cours de ces derniers mois, s'est aggravé.

Si l'impossibilité dans laquelle se trouvent actuellement un grand nombre de jeunes de pouvoir exercer un métier auxquels ils se sont préparés est insupportable, il n'en est pas moins poignant de voir des ouvriers qualifiés, des cadres réduits à l'inactivité alors qu'ils sont parvenus à un âge excluant toute possibilité de reconversion.

Les mesures arrêtées par le Gouvernement et sur lesquelles, après l'Assemblée nationale, nous allons avoir à nous prononcer par un vote vont incontestablement dans la bonne direction. Elles permettront en particulier — du moins l'espérons-nous — de retrancher du nombre des demandeurs d'emploi un nombre appréciable de jeunes Français.

Mais leurs effets pourront-ils se prolonger au profit de ceux qui, dans quelques mois, vont se présenter sur le marché du travail ?

Comment, par ailleurs, le Gouvernement compte-t-il stopper les licenciements, dont le sinistre écho nous parvient chaque jour de nos régions ?

Il nous paraît indispensable, pour répondre à ces interrogations, que soient envisagées des mesures propres à donner aux entreprises la confiance dans l'avenir, qui les amènerait à sortir de leur réserve vis-à-vis d'une reprise franche et généralisée de l'embauche.

Il convient tout d'abord, à cet égard, d'assurer aux entreprises la possibilité et la capacité d'investir. Les investissements, en effet, sont aussi nécessaires aux entreprises qu'à l'économie du pays.

L'abandon ou même seulement un ralentissement des investissements signifie, à notre époque, un retard de technologie et de productivité ne permettant pas d'assurer à la fois un niveau convenable d'emploi et de salaire.

Il est frappant, à cet égard, de constater que les pays qui n'ont consacré à investir qu'une part insuffisante de leurs ressources sont précisément ceux-là qui souffrent aujourd'hui d'un sous-emploi chronique.

Or, si l'on veut obtenir, dès cette année, une relance efficace, il est indispensable d'envisager des mesures spécifiques d'autant plus nécessaires que la situation financière de la plupart des entreprises ainsi que les perspectives économiques à court terme ne les incitent guère à un effort spontané dans ce domaine.

Dans cette optique, un allègement temporaire des charges fiscales des entreprises qui réalisent un effort particulier d'investissement nous paraîtrait une bonne mesure.

Il s'agirait, par exemple, de favoriser celles qui investissent des sommes supérieures au montant des amortissements autorisés en leur permettant de constituer des provisions qui, à condition d'être utilisées dans des délais assez brefs, seraient, dans certaines limites, exonérées totalement ou en partie de l'impôt sur les sociétés.

En outre, pour pallier les difficultés rencontrées par les industriels sur le plan financier, compte tenu des taux pratiqués sur le marché monétaire, il serait sans doute opportun, pour les inciter à investir, de mettre à leur disposition des prêts à long terme à taux bonifié, dont ils devraient justifier l'utilisation dans des investissements productifs.

Il faudra bien aussi en venir à autoriser la révision globale des bilans, comportant des conséquences fiscales effectives, que préconisent non seulement les chefs d'entreprise, mais aussi, entre autres, des organismes aussi divers que les cabinets d'experts comptables, le commissariat général au Plan ou la caisse des marchés de l'Etat.

L'exonération temporaire des charges sociales, prévue en faveur des entreprises qui recrutent des jeunes à la recherche d'un premier emploi, constitue à coup sûr une mesure heureuse et qui doit porter ses fruits.

Il faut être conscient, en effet, de ce que les charges sociales obèrent dangereusement la trésorerie de nos entreprises et que la cote d'alarme en ce domaine est largement dépassée. On peut regretter, cependant, que cette initiative ne soit pas accompagnée de dispositions permettant une meilleure souplesse d'embauche et de licenciement, spécialement en ce qui concerne les petites et moyennes entreprises.

Trop d'entre elles hésitent, en effet, à embaucher, préférant avoir recours à une main-d'œuvre temporaire pourtant plus coûteuse, de crainte, si la conjoncture venait à le leur imposer, de ne pouvoir, sans mettre en péril leur existence même, payer d'éventuelles indemnités de licenciement.

Aussi paraîtrait-il souhaitable qu'au moins provisoirement soient assouplies les règles de licenciement et le paiement des indemnités, en donnant, par exemple, aux entreprises la possibilité de prévoir dans leurs bilans un système de garantie de l'indemnité de licenciement à payer.

Enfin, il est nécessaire de donner aux jeunes et de redonner aux chefs d'entreprise le goût d'entreprendre, donc le goût des responsabilités, voire du risque calculé, en un temps où chacun ne se soucie plus guère que de sa sécurité personnelle.

Vous avez annoncé, monsieur le Premier ministre, le déblocage de crédits importants en provenance du fonds d'action conjoncturelle. Cette mesure nous paraît tout à fait opportune. En permettant la réalisation d'équipements publics, cette mesure constitue, c'est certain, un facteur important pour une amélioration de l'emploi. Elle devrait, par ailleurs, redonner espoir et confiance aux collectivités locales, dont les programmes, pourtant définis, se trouvent aujourd'hui brutalement stoppés par l'impossibilité d'obtenir les crédits nécessaires.

Il est des retards incompréhensibles dans les engagements d'opérations nouvelles et ces retards ont une répercussion sur les entreprises et, par conséquent, sur l'emploi. En ce domaine, il est particulièrement urgent que les promesses faites soient tenues. Nous espérons, monsieur le Premier ministre, que vous apporterez ce soir un apaisement à nos inquiétudes légitimes.

Enfin, les mesures sociales contenues dans votre plan d'action vont tout à fait dans le sens de nos préoccupations. La priorité accordée à la situation des femmes seules et des personnes âgées est, en effet, reconnue de tous. Mais l'effort prévu en faveur des familles, si sérieux qu'il apparaisse, ne constitue à mes yeux qu'un pas encore timide vers ce salaire de la mère de famille, susceptible d'ailleurs d'être inclus dans les ressources imposables du foyer, qui paraît seul vraiment capable d'assurer une véritable promotion de la famille et, par là, de la démographie, dont la situation actuelle est bien propre à nous inquiéter.

Je n'insisterai pas, au demeurant, sur ce point, car la prochaine discussion devant le Parlement du projet de loi instituant une nouvelle prestation familiale dénommée « complément familial » constituera, me semble-t-il, une occasion privilégiée de définir les orientations de la politique la plus appropriée à mettre en œuvre en la matière.

Pour me résumer, monsieur le Premier ministre, je dirai que toutes les mesures que vous nous proposez sont, à n'en pas douter, techniquement bonnes.

Mais il reste à en convaincre les Français, comme il est nécessaire de leur faire mieux connaître l'action du Gouvernement et les résultats positifs déjà obtenus depuis que vous occupez vos hautes fonctions.

Il ne faut pas laisser la voix des Cassandre s'élever seule dans le pays. Ce doit être votre souci et celui du Gouvernement que vous dirigez.

Mais c'est aussi le devoir de la majorité tout entière de vous soutenir dans la tâche, ô combien difficile, qui vous incombe.

Pour notre part, nous n'y faillirons pas. (*Applaudissements à droite, ainsi que sur les travées du R. P. R. et de l'U. C. D. P.*)

M. le président. La parole est à M. Monichon.

M. Max Monichon. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mes chers collègues, les temps que nous vivons sont marqués d'événements inédits, quelquefois contradictoires et toujours perturbateurs de nos prévisions les plus sérieuses. De tels événements, dont les effets sont difficiles à mesurer, ont, dans tous les pays démocratiques et sur leurs activités industrielles, sur leur situation économique, des conséquences souvent semblables.

Certains ont, avec compétence et à-propos, analysé nos difficultés au niveau national. Ne pourrait-on pas aller plus loin dans la recherche et traiter des difficultés des démocraties et des pays où se développe la civilisation industrielle ?

Serait-il si étonnant d'entendre énoncer que nos difficultés, communes aux nations démocratiques, pourraient trouver au niveau de l'Europe d'abord des propositions de réflexion en vue de solutions dont les principes pourraient être communs ? Certes, les secteurs qui font l'objet de concertation et de recherche à l'échelon européen, y compris celui qui constitue la Communauté économique européenne, ne nous ont pas donné que des satisfactions.

Pourtant, le bon résultat de l'action est généralement la conséquence et la récompense de l'effort tenace, volontaire et permanent. Aussi bien, si certaines solutions aux difficultés que connaissent les démocraties occidentales peuvent être recherchées par la concertation qu'elles ont le devoir de poursuivre, il est juste d'admettre que ces solutions demandent du temps, alors que les événements nous pressent.

C'est ainsi que, tout en poursuivant l'action à l'échelon européen, nous avons l'obligation impérieuse de nous aider nous-mêmes dans l'espoir que le ciel, un jour, nous aidera.

M. Marcel Souquet. L'espoir fait vivre !

M. Max Monichon. L'action du Gouvernement et la déclaration qui précise cette action relèvent de notre propre volonté de participer par nos propres moyens, à l'échelon national, à la lutte contre les deux maux dont nous souffrons et qui sont, d'une part, l'inflation et la hausse des prix et, d'autre part, le problème de l'emploi et de la réduction du chômage.

Mais nous ne devons pas négliger la situation des catégories les plus éprouvées et l'effort qui a été fait dans le projet du Gouvernement se justifie par nos possibilités propres au profit des personnes âgées, isolées, des jeunes. Cela est souhaitable parce que nécessaire au niveau d'une action sociale dont la progression doit être permanente comme étant un des buts de la politique de votre gouvernement.

Il est normal de rappeler que ces maux ne sont pas particuliers à notre pays et à la politique du Gouvernement, puisque aussi bien les nations voisines et amies comme l'Allemagne occidentale et l'Angleterre les connaissent dans des proportions et avec une vigueur égales et quelquefois supérieures à ce qu'elles sont chez nous. L'Allemagne de l'Ouest et l'Angleterre ont, en effet, un pourcentage de chômeurs supérieur au nôtre, et les prix, s'ils croissent chez les premiers plus lentement que chez nous, augmentent plus rapidement chez les seconds.

Ainsi les Gouvernements de la France, de l'Angleterre, de l'Allemagne de l'Ouest sont-ils confrontés aux mêmes problèmes et mènent-ils, pour les dominer, une action souvent parallèle. Il n'y a donc là aucune différence qui puisse être imputée à des doctrines ou à des conceptions différentes.

Qui donc dans ce monde peut imputer à la France, à l'Angleterre ou à l'Allemagne occidentale la responsabilité des éléments perturbateurs de notre économie, telle la hausse enregistrée sur le prix du pétrole depuis quatre ans — son prix a quintuplé — telle, depuis un an, une majoration de 90 p. 100 du prix des matières premières dont ont besoin les pays modernes et industriels ? Qui donc pourrait contredire les conséquences sur notre balance du commerce extérieur, sur nos prix de revient, de ces phénomènes que nous constatons avec tous ceux qui sont tributaires de l'étranger pour leur approvisionnement ?

La crise se situe au niveau mondial. La France, qui est des trois pays précités, l'Angleterre, l'Allemagne de l'Ouest et nous-mêmes, la plus jeune nation industrielle, semble supporter moins bien que les deux autres les conséquences de la hausse du prix de l'énergie et des difficultés de l'emploi. Pourtant, cela ne peut être porté à notre débit, bien au contraire.

Les efforts faits au travers des diverses lois de finances pour respecter le principe de l'équilibre budgétaire expliquent, par la rigueur qui les a inspirés, que la situation de notre monnaie ne soit pas comparable à celle de certains autres pays puisqu'elle paraît se stabiliser, tant à l'égard du dollar que du deutschemark.

Ces constatations, qui démontrent qu'au niveau monétaire et sur le plan de la hausse des prix, notre position est plus convenable, ne sont tout de même pas de nature à nous satisfaire. Si elles constituent un encouragement, elles ne peuvent pas être une fin et nous ne pouvons pas nous contenter de la comparaison avec les pays voisins, même lorsqu'elle nous est favorable.

Nous sommes préoccupés par la hausse des prix que, malgré les efforts qui nous sont demandés et que la majorité consent, nous arrivons mal à dominer comme nous le souhaiterions.

Tout indice du mois précédent qui dépasse 0,6 n'atteint pas encore le but auquel nous désirons aboutir. Aussi, comprenons-nous que le Gouvernement continue à faire porter son effort sur la réduction de la hausse des prix, car, à long terme, cet effort devra être payant puisqu'il est fondamental.

Mais notre seconde préoccupation — la situation de l'emploi — ne peut se satisfaire d'un résultat trop lent. Le chômage est, en effet, l'élément perturbateur, décevant de chaque jour. Nous atteignons une période de l'année où des milliers de jeunes vont se présenter, d'ici au mois de septembre, sur le marché du travail. Déjà, dans le présent climat, ils sont hantés par la crainte d'être chômeurs malgré l'ardeur qu'ils mettent à se préparer pour entrer dans la vie active.

Cet état de fait est hautement préoccupant, et, dans l'esprit de la majorité de nos concitoyens qui perçoivent mieux les dangers immédiats du chômage, un effort encore plus important doit s'appliquer à ce mal.

Certes, il n'est pas possible d'oublier les efforts à faire contre l'inflation qui ruine ; il faut donc trouver un équilibre entre les moyens de lutter contre la hausse des prix et ceux qui doivent concourir à réduire le chômage et à aller vers une solution du problème de l'emploi.

Les mesures que vous avez prises, monsieur le Premier ministre, résultent des soucis que nous venons de vous exprimer. D'aucuns peuvent penser qu'en raison de l'importance que nous attachons au problème de l'emploi, votre action n'est pas assez vaste ni assez percutante.

Aussi, vous demandons-nous de redoubler d'ardeur et même d'audace pour accélérer, dans les semaines qui viennent, les mesures à prendre au sujet de l'emploi.

Par les dispositions prises, nous comprenons que vous partagez nos soucis et nous vous demandons de mobiliser — le terme n'est pas exagéré — tous les moyens possibles pour accélérer l'amélioration de l'emploi tout en luttant contre l'autre mal, moins apparent pour certains mais plus insidieux, qu'est l'inflation.

La marge est, certes, étroite, mais le pays attend une politique dynamique qui porte en elle l'espoir du succès.

La hausse des prix a été freinée et notre balance extérieure s'est améliorée.

Face à ces problèmes essentiels de l'inflation et de l'emploi, d'autres questions importantes, elles aussi, méritent des mesures rapides afin de liquider un contentieux qui n'améliore pas l'esprit de ceux qui attendent.

Dans le secteur de l'emploi, l'effectif de la main-d'œuvre étrangère est supérieur à celui des chômeurs. Mais ne faut-il pas corriger le nombre des chômeurs par la durée moyenne d'attente dans cette position inconfortable au niveau matériel comme au niveau moral ? La main-d'œuvre étrangère doit recevoir un pécule de 10 000 francs pour rentrer dans son pays d'origine. Encore faudra-t-il que cette mesure ne soit pas partiellement annulée par la rotation de cette main-d'œuvre.

En plus des chômeurs inscrits, il y a, monsieur le Premier ministre, ce que nous appelons les chômeurs partiels. Ceux qui travaillent dans l'agriculture voient chaque année diminuer le montant de leurs revenus qui ne correspondent plus au juste salaire qu'ils pourraient attendre des dix ou douze heures de travail qu'ils accomplissent chaque jour. Et dans le département que j'ai l'honneur de représenter au Sénat, vous connaissez au moins deux productions qui vous ont été signalées lors de votre venue en Aquitaine et qui sont dans une situation extrêmement critique, je veux surtout parler des vins blancs et du gemmage.

A cet instant de mon propos, il est sain de rappeler le rôle que l'agriculture doit jouer au niveau national. Ce rôle consiste, certes, à nourrir le pays, mais aussi à maintenir une densité nécessaire de population dans le monde rural, pour éviter la désertification et la mort de certaines régions déjà menacées.

Ce rôle consiste aussi à exporter. Ne sait-on pas que, depuis quelques années, des agriculteurs, à raison de 200 000, ont été des demandeurs d'emploi ? Voilà un transfert qu'il faut réduire rapidement et la décentralisation des établissements industriels moyens en zone rurale serait très profitable à l'ensemble de la main-d'œuvre disponible dans cette zone.

L'artisanat, élément indispensable à l'équilibre de notre vie, pratiqué si souvent de grand-père en petit-fils comme une tradition, souffre de beaucoup d'insuffisances ; et pourtant l'artisanat en général, et particulièrement en zone agricole, est générateur de développement et d'emplois en nombre intéressant, à condition que des mesures incitatives puissent être maintenues, avec une réduction des risques qu'il connaît. Ainsi, pourraient être maintenus sur place de nombreux jeunes dans des conditions de travail plus agréables et moins contraignantes que dans l'industrie.

Les rapatriés, monsieur le Premier ministre, sont insatisfaits. Ils attendent un calendrier pour qu'un remède soit apporté aux malheurs qu'ils ont connus.

Les anciens combattants ont bien des revendications formulées depuis longtemps pour lesquelles aussi un calendrier de règlement serait le bienvenu.

Les collectivités locales ont rarement connu depuis vingt ans une plus grande impécuniosité...

M. André Méric. Il ne fallait pas voter le budget !

M. Max Monichon. ... par suite de l'encadrement du crédit au niveau des investissements les plus urgents et les plus nécessaires.

La réduction des crédits d'Etat au niveau des investissements collectifs agricoles, tels que l'électrification rurale et le remembrement, retardent les équipements indispensables à la vie du monde rural. De surcroît, les formalités et les lenteurs des délégations de crédits viennent encore accroître les lenteurs d'exécution. La trouvaille qui soumet au permis de construire les ouvrages d'électrification rurale dont les collectivités locales sont maîtresses d'œuvre ajoute à ces lenteurs et accroît les prix de revient ; telles aussi les lenteurs mises quelquefois par certains ministères à nous accorder les audiences que nous demandons et dont l'objet relève pourtant de l'intérêt général.

Mais — et j'en ai terminé — nos sujets d'insatisfaction sont importants. Au-delà de toutes ces difficultés, secondes sans doute, mais angoissantes lorsqu'elles s'ajoutent à nos deux grandes préoccupations de l'inflation et de l'emploi, nous mesurons combien la tâche du Gouvernement, des gouvernements de la France est difficile.

A situation exceptionnelle, ne faut-il pas des moyens aussi exceptionnels ? Nous écouterons, monsieur le Premier ministre, vos réponses avec une curiosité très aiguë, tant nous sentons et mesurons l'importance et l'urgence des problèmes qui se présentent à notre pays et à ceux qui ont la responsabilité de la politique.

Nous souhaitons vivement trouver, dans vos propos, audace, conviction, énergie permanente pour les solutions que nous attendons.

Ainsi ferez-vous, monsieur le Premier ministre, un écho nécessaire à nos préoccupations afin de pouvoir ensemble les dominer et sortir progressivement notre pays de la crise. C'est là qu'est notre devoir.

En rendant hommage au sens que vous avez de l'Etat et aux scrupules qui vous animent, nous souhaitons pouvoir vous accompagner dans votre combat difficile, mais exaltant pour la France. (*Applaudissements à droite et sur certaines travées du R. P. R. et de l'U. C. D. P.*)

M. le président. La parole est à M. Maurice-Bokanowski.

M. Michel Maurice-Bokanowski. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, puisque la possibilité m'est donnée de participer à ce grand débat national, je voudrais, monsieur le Premier ministre, vous dire d'emblée que mes amis et moi-même sommes très conscients qu'une des conditions essentielles du succès de la majorité passe par le succès de votre Plan. L'opposition le sait bien, elle, dont tous les efforts tendent à le saboter dans les mois qui viennent. (*Protestations sur les travées communistes et socialistes. — Applaudissements sur les travées du R. P. R. et sur quelques travées de l'U. C. D. P.*)

M. Jean Geoffroy. Cela se fera tout seul !

M. Michel Maurice-Bokanowski. Ce plan, hier, nous l'avons approuvé et, aujourd'hui, vous nous demandez de confirmer à nouveau notre confiance par un vote.

Vous avez devant vous un représentant de ces vieux grognards qui ne se sont jamais démobilisés, mais qui ont refusé d'être des demi-soldes et qui ne se sont jamais trompés d'adversaire. (*Mouvements divers à gauche.*)

M. Hector Viron. Ça, on le sait !

M. Michel Maurice-Bokanowski. Par définition, les grognards ne sont jamais satisfaits, mais ils se battent avec d'autant plus de cœur que les objectifs sont clairs et précis. Ils lutteront pour le maintien de la société libérale.

M. Jean Geoffroy. Dite avancée !

M. Jacques Eberhard. Avancée sur le plan du chômage !

M. Michel Maurice-Bokanowski. Personne ne vous dénie la charge et la responsabilité d'être le chef incontesté de la majorité parlementaire et puisque vous portez le débat sur la place publique, acceptez que ceux qui font toujours partie de votre majorité...

M. Hector Viron. Encore !

M. Michel Maurice-Bokanowski. ... essayent de vous convaincre publiquement que les solutions aux problèmes complexes qui se posent ne passent pas par la seule économie. Celle-ci est solidaire de la politique. Les deux s'interpénètrent et les sénateurs de mon groupe en sont tous persuadés.

Monsieur le Premier ministre, vous maintenez fermement l'axe de votre politique économique dont l'objectif prioritaire est de bloquer l'inflation, et vous avez raison. De la tenue du franc dépend, en effet, intégralement la sauvegarde économique de la France.

M. Jean Geoffroy. Et de l'emploi, non ?

M. Michel Maurice-Bokanowski. Dans un monde aussi bien capitaliste que socialiste, qui subit les effets ravageurs de la hausse des prix des matières premières et de l'énergie, l'affaiblissement de notre monnaie conduirait immédiatement à l'étranglement et à l'asphyxie de la France, et là nous sommes parfaitement d'accord avec vous.

Mais là où votre entreprise me paraît particulièrement délicate et audacieuse, c'est que vous la placez dans l'espace immense du libre échange mondial et que vous l'inscrivez dans le temps, un temps qui ne peut être que long alors que l'échéance de votre politique se dresse à moins d'une année.

Or la concurrence mondiale déferle sur la France et entame des pans entiers de nos activités traditionnelles — l'acier et le textile, pour ne citer que les principaux — agression qui aggrave le chômage et compromet les grands équilibres que vous vous êtes engagé, à juste titre, à rétablir.

C'est pourquoi, monsieur le Premier ministre, tout en approuvant l'orientation générale de votre programme, qui a le grand mérite de tenter de préparer, pour 1978 et au-delà, une France meilleure, je voudrais le voir assorti de certaines mesures concrètes dont l'effet accélérerait, à mon sens, le rythme du redressement et en rapprocherait l'avènement.

Tout d'abord, sur le plan des échanges internationaux, pourquoi ne pas vous résoudre, dans le cadre même des traités européens, à modérer la pression concurrentielle, souvent perverse lorsqu'elle s'abrite derrière des pratiques qui sont condamnées par ces traités ou qu'elle provient de pays dont l'éthique sociale n'a rien à voir avec celle de l'Occident ?

N'ayez pas mauvaise conscience, monsieur le Premier ministre, de faire appel à ces mesures de sauvegarde transitoires prévues par ces mêmes traités, que vous avez vous-même appliqués avec tant de discernement et aussi de courage ! Nous avons apprécié en son temps votre défiance envers l'entrée dans la Communauté d'un grand pays industriel en difficulté structurelle et qui risquait d'alourdir dangereusement l'équilibre européen, et combien vous aviez raison !

Non, n'ayez pas mauvaise conscience de faire appel à un protectionnisme provisoire lorsque certaines grandes nations industrielles, parce qu'elles sont prodigieusement fortes de par leurs techniques de pointe ou de par la faiblesse de leur coût, se permettent un protectionnisme arbitraire en violation des règles du G. A. T. T., assurées qu'elles sont d'imposer leurs exportations par la qualité de leurs produits ou par les bas prix qu'elles pratiquent !

Entre la technologie avancée des uns et les conditions particulières de l'économie asiatique, ou de certains autres pays du tiers monde, la France, dans l'Europe, se trouve encerclée. Il ne faut pas qu'elle soit envahie. N'ayez crainte de la protéger provisoirement, d'autant plus que vous nous annoncerez d'importantes et nécessaires mesures afin de promouvoir l'emploi des jeunes,

l'amélioration du niveau de vie des familles et des personnes âgées. Vous en avez prudemment évalué le risque inflationniste et vous vous êtes efforcé de le compenser.

Quoi qu'il en soit, la création d'emplois devient, pour les dix mois qui viennent, si j'ose dire, la « priorité prioritaire ».

M. Jean Geoffroy. C'est le Programme commun !

M. Michel Maurice-Bokanowski. Rien n'est plus désespérant pour l'homme que de lui refuser ce droit naturel qu'est le droit au travail. Rien n'est plus humiliant que la condition d'assisté, plus génératrice de défiance, voire de révolte, contre la société.

La sécurité de l'emploi est donc une nécessité biologique pour une société qui veut se conserver.

Ils l'ont bien compris, ces chefs d'entreprise, petits patrons, artisans et grandes sociétés qui ont maintenu ces dernières années, en dépit d'une croissance économique ralentie, voire stagnante, des effectifs constants que ne justifiaient plus l'accroissement de leur productivité et la fermeture de débouchés. Personne, à ma connaissance, ne leur en a témoigné une gratitude publique, et je le regrette, car dans la vie politique il faut savoir être reconnaissant.

Ce devoir social, ils l'ont assumé jusqu'aux limites de leurs ressources et le déséquilibre financier qui frappe les grands secteurs de notre activité n'est pas étranger à l'échéance inéluctable de la suppression de l'emploi. Et c'est ce drame que nous vivons actuellement.

Il apparaît que la création d'emplois, pour prendre la relève de ceux qui disparaissent et pour répondre à l'afflux des jeunes sur le marché du travail, est souvent entravée par la rigidité ou la lenteur des procédures administratives et aussi contrée par le rendement quelquefois trop faible du dispositif conçu pour adapter l'offre à la demande d'emploi et assurer la formation.

J'évoquerai, pour mémoire, la trop faible efficacité des agences nationales pour l'emploi et des agences pour la formation professionnelle. Leur implantation quelquefois non appropriée et l'insuffisante qualification de nombre de leurs agents, due souvent à une trop faible rémunération, l'urgence absolue de la solution du problème de l'emploi et de la formation professionnelle devraient faire table rase des préoccupations de stricte économie en la matière.

Plus grave à de nombreux points de vue est qu'au-delà de l'angoissant problème de l'emploi des jeunes l'opinion, inquiète, rapproche le chiffre de 1 million de demandeurs d'emploi de celui de 2 millions de travailleurs immigrés. Ce problème a été évoqué à cette tribune par M. Marcel Champeix et, à l'instant, par M. Max Monichon. Je sais bien que l'on oppose à cette comparaison, qui fait apparaître une certaine incohérence, l'argument de l'aversion bien établie des Français pour certaines tâches qualifiées « rebutantes ». Je pense qu'une telle explication est un peu hâtive et ne rend pas compte de la réalité du problème. D'abord, combien de ces tâches délaissées dans la région parisienne par nos compatriotes sont exercées en province par des ouvriers français ! Je voudrais citer l'exemple, qui me paraît évident, des houillères de Lorraine dont l'effectif des mineurs de fond est composé à plus de 80 p. 100 par des Français tandis que, dans les houillères du Nord, la participation des travailleurs immigrés approche 50 p. 100 du total. La raison en est, dans une certaine mesure, la pénibilité moins forte qu'impose l'exploitation du gisement de Lorraine mais, avant tout, les salaires pratiqués qui sont supérieurs à ceux du Nord.

M. Hector Viron. Me permettez-vous de vous interrompre, mon cher collègue ?

M. Michel Maurice-Bokanowski. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Viron, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Hector Viron. Je vous remercie, monsieur Maurice-Bokanowski, de me permettre de vous fournir une explication.

Le Gouvernement a décidé, depuis un certain nombre d'années, la récession des houillères du Nord et du Pas-de-Calais. Normalement, dans sept ou huit ans, celles-ci auront cessé leur activité. Dès lors, pourquoi voulez-vous qu'un jeune du Nord ou du Pas-de-Calais s'engage dans un métier dont l'avenir est incertain, pour quelques années ? Les immigrés, eux, sont embauchés sur la base de contrats de dix-huit mois dont la plupart ne sont d'ailleurs pas renouvelés.

La raison fondamentale qui fait que, dans le Nord et le Pas-de-Calais, ce sont des travailleurs étrangers qui sont employés au fond, c'est la récession, la fermeture des puits, l'incertitude pour la jeunesse.

Dans les houillères du bassin lorrain, au contraire, on est sûr d'exploiter les gisements pendant encore de longues années.

La raison de cet état de choses ne repose donc pas sur le fait que les travailleurs du Nord et du Pas-de-Calais ne veulent pas travailler dans les mines, mais sur la politique menée par le Gouvernement à l'égard des houillères du Nord et du Pas-de-Calais. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

M. Michel Maurice-Bokanowski. Voilà une pièce versée au dossier et je pense que le Gouvernement l'enregistre. (*Sourires sur les mêmes travées.*)

Et voilà qu'apparaît la solution du problème. Certes, diminution, dans toute la mesure du possible, de la pénibilité de la tâche, mais en priorité ne pourrait-on pas concevoir l'établissement d'un statut que je qualifierai de statut du travailleur de force ? Il impliquerait, outre de meilleures rémunérations, la définition d'avantages spécifiques, une plus grande protection sociale du genre sécurité sociale minière, retraite avancée et pension plus substantielle.

Qu'on ne m'oppose pas le coût de telles mesures. Je le rapprocherai des charges induites très lourdes pour l'Etat et les collectivités locales que représente l'insertion dans la société française du travailleur immigré et de sa famille, insertion — je m'empresse de le dire — parfaitement légitime. Croyez-en, monsieur le Premier ministre, le maire et les habitants d'une ville dont 10 p. 100 de la population sont des étrangers et où ce problème ne passe pas inaperçu.

Monsieur le Premier ministre, vous voulez maintenir l'économie française ouverte sur un monde sans frontières et sans « rivages » ; mais alors, donnez-lui-en les moyens et mettez fin à certaines scléroses dont nous avons maints exemples. Je vous en citerai deux.

Une grande entreprise de l'Europe du Marché commun, associée à cette fin à une société française, a choisi la France comme plate-forme de développement technologique mondial d'un secteur important de sa production. La raison de ce choix est que la France est considérée comme l'une des sources de la pensée et de la recherche, un réservoir de matière grise de niveau élevé, bref comme un pays ayant des capacités qui n'existent que dans quatre autres pays industriels du globe. Et pourtant, cet hommage rendu au talent de nos chercheurs et de nos techniciens, à la conscience professionnelle de notre main-d'œuvre, cette impulsion donnée à l'essor de notre économie — la stabilité du franc permettant une expansion compétitive — semble actuellement stérilisée par la manie de perfectibilité des administrations qui retardent sans cesse leur accord à ces projets.

Voilà discutée depuis deux ans une possibilité de création de centaines d'emplois pour commencer, de 5 000 peut-être dans quelques années, dans des régions qui seraient choisies par le Gouvernement, un projet dont l'utilité et l'impact sur l'emploi et surtout sur la balance commerciale sont reconnus par tous les ministères. On ne peut que s'étonner, dans ces conditions, qu'on ne parvienne pas à le faire aboutir.

Votre souci est aussi la création d'emplois dans les régions faibles ; les moyens d'intervention de l'Etat par la délégation à l'aménagement du territoire sont en général, il faut le reconnaître, efficaces, appropriés. Comment tolérer, dans ces conditions — c'est mon deuxième exemple — des pratiques stérilisantes telles que celles qui sont apparues en Bretagne, à Fougères, ville touchée par la récession ? Il s'agit de quatre cents créations d'emplois inhérentes à l'implantation d'une entreprise qui se développe dans un marché ouvert à des perspectives favorables. Le chantier a été retardé de plusieurs semaines parce qu'il fallait une inscription au registre du commerce local. Est-ce qu'un responsable ne pouvait pas prendre sur lui d'obtenir une inscription provisoire en vingt-quatre heures ?

Est-il concevable que de tels agissements freinent des possibilités immédiates d'activités nouvelles qui sont pour les Bretons les conditions du salut ?

Toutes ces pesanteurs qui alourdissent le dynamisme économique de la France ressortissent à un défaut capital de nos structures : la tutelle dans laquelle le ministère des finances tient les autres administrations. (*Applaudissements sur de nombreuses travées du R. P. R. et à droite.*)

M. Joseph Raybaud. Très bien !

M. Michel Maurice-Bokanowski. Se prenant pour la conscience de la nation, s'érigeant en Esprit saint, il est au-dessus de toute autorité, de tout soupçon, et il s'ingénie même, de maintes façons, à contester les arbitrages du Premier ministre, sauf peut-être, mais je n'en suis pas certain, si le Premier ministre est en même temps ministre des finances.

Le moyen de cette puissance, c'est le contre-seing qu'il doit apporter à toute initiative, de quelque importance qu'elle soit, de l'administration sur le plan local comme sur le plan national. Non seulement ses représentants — trésorier-payeur général ou contrôleur des dépenses engagées — discutent, sur le fond, des décisions prises dans les différents ministères, mais aussi chaque fois qu'une nouvelle loi, qu'une nouvelle réglementation est envisagée, rien ne peut aboutir sans son accord.

Au service de quoi cet énorme pouvoir de négation ? Au service de l'immobilisme. Dans un pays où les dépenses ont toujours tendance à dépasser les recettes, le ministère des finances est obsédé par la peur du changement...

M. Raymond Courrière. Il fallait penser cela plus tôt !

M. Michel Maurice-Bokanowski. ... donc il redoute la remise en question d'un équilibre qu'il maintient avec peine. (*Exclamations et rires sur les travées socialistes et communistes.*)

Si vous m'approuvez, messieurs, laissez-moi parler. (*Applaudissements sur les travées du rassemblement pour la République et sur plusieurs travées à droite.*)

Ainsi, cet immense pouvoir dont il dispose est-il utilisé à empêcher le mouvement ou à le retarder le plus possible. En conservant ce qui existe, il reste maître de la situation ; en admettant le changement, il plonge dans l'inconnu.

Les moyens de cette politique sont les plus variés. Le plus simple, celui que nous connaissons tous, c'est l'aiermoisement, l'art de faire durer. Lorsqu'un ministre s'adresse à lui, il attend le plus longtemps possible pour répondre, il fait ensuite durer la discussion ; aussi gagne-t-il du temps. Lorsqu'il est contraint d'accepter un arbitrage, sa force réside dans la qualité supérieure de ses fonctionnaires, qui repose elle-même sur de bien meilleures rémunérations que dans les autres administrations. Aussi l'emporte-t-il le plus souvent dans les arbitrages ; ainsi la politique de la France dans les domaines les plus divers et les plus techniques se fait-elle au ministère des finances et non dans les organismes techniques compétents.

Le plus paradoxal réside dans cette contradiction entre l'importance de son pouvoir et sa finalité, qui est de maintenir les choses en l'état afin d'en contrôler le cours.

Lorsque j'ai eu à exercer des fonctions ministérielles, j'ai constaté les fâcheuses conséquences d'un tel déséquilibre du pouvoir. Il faudrait que l'administration des finances soit ramenée à la règle commune des structures républicaines et que ses droits, comme ses devoirs, demeurent semblables à ceux des autres ministères...

M. Edgard Tailhades. C'est un rêve !

M. Michel Maurice-Bokanowski. ... dans les limites de sa technicité et de ses strictes attributions.

D'un point de vue plus général, j'ai eu aussi à déplorer la tendance de la haute administration à planifier, dans une tour d'ivoire isolée, des mouvantes réalités.

Ainsi, en a-t-il été des prévisions quant au prix de l'énergie, qui a quadruplé quand il était annoncé comme inéluctablement orienté vers la baisse, erreur qui a été la cause fondamentale de la condamnation prématurée des houillères françaises.

C'est d'ailleurs dans cette optique qu'a été élaborée une politique de la sidérurgie axée vers les usines côtières en raison des frets qu'on croyait voir indéfiniment baisser, tandis qu'en dépit de la Moselle canalisée à grands frais la sidérurgie lorraine qu'on avait voulue « sur l'eau » était insuffisamment moderne.

M. Jean Geoffroy. *Mea culpa* !

M. Michel Maurice-Bokanowski. Je me souviens amèrement de l'opposition farouche du ministère des finances à des programmes d'investissement accélérés de l'équipement téléphonique, dans les années soixante, lorsque j'étais ministre des postes et télécommunications, et du retard aberrant, sinon atterrant, qui en est résulté.

Faut-il rappeler l'orientation de l'aménagement du territoire axé uniquement sur les pays de l'Ouest et du Sud-Ouest alors que s'annonçait déjà, dans le Nord et l'Est, la récession charbonnière et le déclin de l'industrie lourde ?

M. Hector Viron. Quel aveu !

M. Michel Maurice-Bokanowski. La conséquence, ce sont des problèmes politiques et sociaux abordés trop tard et qui causent aux populations concernées l'amertume de l'appauvrissement, souvent plus cruel que l'accoutumance à la pauvreté.

Telles sont, monsieur le Premier ministre, les quelques réflexions que je croyais devoir vous faire connaître. Elles ne sont pas issues de théories et de doctrines savantes, mais résultent de l'expérience et des responsabilités assurées.

Mais, pour l'avenir, restant fidèles à nos traditions, mes amis et moi-même voulons, au-delà des performances économiques, certes nécessaires, indiquer aux Français dans quelle voie doit s'engager notre politique pour que change et s'améliore la société.

Il faudrait mettre en chantier une réforme fiscale profonde : l'exemption totale des revenus les plus modestes doit être étudiée en priorité, ainsi que la fiscalité non seulement des personnes âgées, mais des jeunes ménages, qu'il faut inciter à supporter avec résolution la construction du foyer et de la famille.

Il faut améliorer les rapports entre l'administration et les administrés pour que les relations deviennent plus humaines, et peut-être, à ce propos — c'est une pièce que j'aimerais verser à votre dossier, monsieur le Premier ministre — conviendrait-il d'envisager d'urgence l'éventualité d'une sorte d'armistice — je ne dis pas « amnistie » — à l'égard des artisans et des responsables des petites et moyennes entreprises, souvent ignorants des règlements et soumis, de ce fait, à la suite de contrôles que je ne mets nullement en cause, à de fortes pénalités qui les acculent au désespoir.

Il est indispensable de libérer l'Etat d'une tutelle financière abusive, — j'en reviens à ce que je disais tout à l'heure à propos du ministère de l'économie et des finances — et, enfin, de réformer le service militaire car, tel qu'il est, le système de la conscription devient chaque jour, il faut le constater, de plus en plus injuste.

Voilà, monsieur le Premier ministre, en quel sens nous souhaitons que soit ultérieurement développé votre plan, rendu alors populaire. Ainsi serait-il assorti du souffle politique nécessaire pour rallier l'adhésion des Français.

En vous limitant à l'espoir du seul redressement économique, vous risquez que l'effort exigé ne rende la majorité plus vulnérable. Il ne tient qu'à vous seul de faire en sorte que les Français apportent leur adhésion massive à une politique qui réponde aux exigences de la raison, mais trouve aussi l'élan que, seul, peut donner l'éveil de grandes aspirations ou l'accent du cœur. (*Applaudissements sur les travées du rassemblement pour la République ainsi que sur plusieurs travées de l'union centriste des démocrates de progrès et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Raybaud.

M. Joseph Raybaud. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mes chers collègues, le conseil des ministres, réuni hier matin au palais de l'Élysée, sous la présidence de M. Valéry Giscard d'Estaing, Président de la République, a adopté les termes du projet de loi de finances rectificative pour 1977.

Ainsi le budget de l'exercice 1977, approuvé par le Parlement fin décembre 1976, est modifié en fonction des incidences financières du programme complémentaire que vous avez présenté, monsieur le Premier ministre, à l'approbation de l'Assemblée nationale, le mardi 26 avril, au nom de votre Gouvernement.

Tel est l'objet des débats de ce jour devant le Sénat, après la lecture de ce programme, à cette tribune, la semaine dernière, par M. le garde des sceaux.

Je bornerai mon propos à la partie de votre programme complémentaire traitant des équipements publics. Plus particulièrement me préoccupent ceux qui concernent nos collectivités locales, villes, communes urbaines et rurales, syndicats intercommunaux à vocation individuelle ou collective.

Afin de restaurer un niveau de l'emploi plus satisfaisant, votre programme complémentaire, monsieur le Premier ministre, comprend, outre des mesures relatives, d'une part, à l'encouragement à l'embauche et, d'autre part, à un soutien de l'activité par la consommation des familles et des personnes âgées, une action par l'investissement public.

A cet effet, vous proposez d'utiliser la moitié des crédits inscrits en autorisations de programme, au fonds d'action conjoncturelle de la loi de finances pour 1977.

C'est l'article 29 de cette dernière qui a autorisé votre premier Gouvernement, monsieur le Premier ministre, à ouvrir des autorisations de programme pour un montant total de 2 500 millions de francs si la conjoncture économique, en cours d'année, le nécessitait.

La répartition prévisionnelle — il convient de le rappeler — de ces autorisations de programme s'établissait ainsi : équipement, 750 millions de francs ; logement, 250 millions de francs ; éducation, 300 millions de francs ; santé et agriculture, 250 millions de francs, et divers, 750 millions.

Pour compléter cette action votre Gouvernement décide l'ouverture de plus d'un demi-milliard de crédits de paiement supplémentaires.

Je lis, en effet, dans le *Journal officiel* du mercredi 27 avril, à la page 2127 :

« Après avoir mis, depuis octobre dernier, 11,5 milliards de francs de prêts à la disposition des entreprises qui constituent l'élément vivace de notre tissu industriel, le Gouvernement se propose maintenant d'augmenter le volume des équipements publics engagés en 1977.

« Des crédits de paiement supplémentaires, d'un montant de 625 millions de francs, serviront à accélérer l'engagement des autorisations de programme ouvertes dans les lois de finances récentes.

« D'autre part, des autorisations de programme supplémentaires de 1 250 millions de francs, assorties de crédits de paiement, seront ouvertes au 1^{er} juillet prochain au titre du fonds d'action conjoncturelle.

« Les crédits de ce fonds seront notamment affectés à l'équipement, au logement, aux travaux ruraux, à l'aménagement du territoire et à la protection de la nature, et, dès les prochains mois, l'effet de cette mesure sur les commandes passées aux entreprises dans le secteur du bâtiment et des travaux publics se fera sentir. »

Cette fin de citation, Monsieur le Premier ministre, fait apparaître votre volonté déterminante d'aboutir en complétant votre premier programme par celui que vous venez d'exposer ce matin, devant notre Assemblée.

Je tiens, toutefois, à obtenir de votre part, un complément d'information : à combien s'élève le montant des crédits de paiement supplémentaires accompagnant les autorisations de programme supplémentaires fixées à un milliard deux cent cinquante millions de francs ?

Cette précision obtenue, quelle sera la part approximative mise à la disposition des collectivités locales dans les autorisations de programme supplémentaires, d'une part, les crédits de paiement supplémentaires, d'autre part ?

S'il est souhaitable que l'effort accompli en faveur de l'investissement public permette une reprise de l'activité et de l'emploi, je crois opportun de vous demander, monsieur le Premier ministre, si cette action de l'Etat, engagée par les soins de votre Gouvernement pour l'investissement public, ne devrait pas être confortée et amplifiée par une intervention plus directe de nos collectivités locales.

C'est à la fois un maire, un conseiller général, un président de plusieurs syndicats intercommunaux et départementaux qui vous fait cette suggestion dans le cadre des propositions gouvernementales, déjà approuvées par l'Assemblée nationale et figurant, depuis hier, dans le projet de loi de finances rectificative pour 1977.

Il s'agit, dans mon esprit, non de prétendre à une augmentation des dotations supplémentaires prévues en autorisations de programme et en crédits de paiement, mais d'envisager simplement l'hypothèse favorable d'une meilleure répartition des crédits engagés en 1977 au titre des équipements publics, afin d'améliorer la situation de nos collectivités locales au regard de leurs investissements.

Telles sont, très brièvement résumées, les observations que m'a inspirées votre programme complémentaire d'action économique et social, monsieur le Premier ministre.

J'ai tenu à les assortir de quelques questions concernant nos collectivités locales, dont les maires et les municipalités ont la lourde mission d'assumer la gestion dans des conditions parfois difficiles, vous le savez parfaitement.

A l'occasion de ces débats, restreignant davantage le champ de mon propos plus que jamais consacré aux collectivités locales, j'aborde un problème très grave, celui de la confusion, hélas trop courante, entre les autorisations de programme et les crédits de paiement.

Dieu sait si le principe est simple, mais il est trop souvent ignoré. L'autorisation de programme fixe — on l'oublie trop souvent — le volume des crédits nécessaires à la valeur globale de l'opération envisagée tandis que les crédits de paiement, de leur côté, sont des échéances de trésorerie.

Je prends l'exemple d'un projet d'adduction d'eau potable complétée par un réseau d'évacuation d'eau usée portant sur trois millions. La municipalité maître d'ouvrage et le service ou l'ingénieur maître d'œuvre, avec le soin du détail qui les anime, établissent un échéancier en fonction de la durée de

la réalisation entreprise. Dans ce cas précis, les travaux entrepris en mai prochain se termineront durant le premier trimestre de 1979, c'est-à-dire que dans la pratique, l'échéancier des règlements s'étalera sur plus de dix-huit mois.

Pardonnez-moi, monsieur le Premier ministre, cette démonstration que la majorité des membres de cette assemblée connaît dans son mécanisme, mais la réalité infirme ce que je viens de décrire.

C'est tellement vrai que, dans de récentes instructions aux préfets de région et de département — je vous donne les références : elles sont du 20 décembre 1976 et du 18 avril 1966 — vous avez vivement recommandé que des dispositions soient prises afin que les règlements des marchés passés, aussi bien par l'Etat que par les collectivités locales, puissent être effectués très rapidement — le délai de quarante-cinq jours a été prescrit — sans que, toutefois, les engagements de nouveaux marchés en soient d'autant retardés.

Ces principes sains dans leur esprit ont eu le mérite d'être clairement exposés dans ces deux instructions. Malgré cela, leur application ne s'est pas avérée excellente puisque, dans trop de régions et de départements, dans la confusion la plus grande, la réalité s'est traduite par un arrêt de réalisations déjà programmées. C'est le cas de certains programmes d'électrification — auxquels faisais tout à l'heure allusion mon ami Max Monichon — et d'eau potable au titre de 1977. Je suis à même, monsieur le Premier ministre, de vous fournir de nombreux exemples pris dans tous nos départements.

Il apparaît aussi essentiel que le lancement des marchés qui, pour leur tranche exécutoire, peuvent être couverts en crédits de paiement disponibles, ne soit pas différé et ce pour faciliter l'emploi qui demeure, monsieur le Premier ministre, votre préoccupation essentielle, vos déclarations à cette tribune, ce matin, en témoignent.

Le sous-emploi des crédits a été, de tout temps, souligné à la commission des finances du Sénat par nos rapporteurs généraux, le regretté Marcel Pellenc et ses successeurs, nos chers collègues MM. les ministres Coudé du Foresto et René Monory. Je parle là sous le couvert des membres de notre commission des finances.

En période normale, cette pratique est détestable mais, à notre époque, compte tenu des difficultés de l'heure, cette situation est inadmissible.

Elle s'explique car, depuis les trois décrets du 14 mars 1964, créant l'échelon régional, les conférences administratives régionales et les préfets de région, les décrets relatifs à la décentralisation consacrant un acte politique et à la déconcentration, d'ordre purement administratif, n'ont fait qu'aggraver les conséquences du goulet d'étranglement de la région.

De plus, au cours de cette dernière décennie, de grands services techniques ont fait l'objet de trop rapides et profondes modifications. Là, il apparaît aussi d'une urgente nécessité de les adapter aux besoins qui découlent de l'évolution des collectivités locales.

Je vous demande, monsieur le Premier ministre, avec l'autorité attachée à vos fonctions et le courage civique dont vous faites preuve dans des circonstances difficiles, de mettre un terme à cette confusion.

A votre initiative, M. le ministre de l'intérieur, en application des dispositions de la loi municipale du 5 avril 1884 complétée par la loi de 1890 en ce qui concerne les syndicats intercommunaux, devront mettre au point une coordination des règles de financement de tous les départements ministériels finançant les investissements des 36 394 communes de France.

Cette réorganisation, monsieur le Premier ministre, serait un élément actif du programme de redressement d'action économique et sociale pour la partie concernant les investissements publics dont les collectivités locales sont toujours parties prenantes. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., de la gauche démocratique, du R. P. R., à droite et sur quelques travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Marcilhacy.

M. Pierre Marcilhacy. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mes chers collègues, voici presque trente années que, pour la première fois, la confiance des électeurs sénatoriaux de Charente m'a envoyé siéger à la Haute assemblée. Depuis lors, beaucoup de mes collègues s'en souviennent, je suis souvent monté à cette tribune. Jamais je ne l'ai fait avec autant de tristesse qu'aujourd'hui.

Pourquoi cette tristesse ? Parce que, me semble-t-il, je n'ai jamais connu notre pays dans un tel état de désarroi moral.

M. Marcel Souquet. Très bien !

M. Pierre Marcellhac. J'ai été très sensibilisé par cette transformation extrêmement rapide. Ayant, en effet, été amené à faire un long voyage en Extrême-Orient, c'est à mon retour, après avoir été coupé pendant presque un mois de toutes nouvelles de la mère patrie, que j'ai pu prendre conscience d'une dégradation dont la rapidité m'a littéralement consterné.

Or, aujourd'hui, monsieur le Premier ministre, vous sollicitez de cette Haute assemblée un vote de confiance.

Cette démarche, croyez bien que nous y sommes extrêmement sensibles. Elle efface un peu le souvenir des années pénibles au cours desquelles le gouvernement de la République française était représenté dans cet hémicycle par un homme fort distingué, dont vous avez fait votre ministre délégué à l'économie et aux finances, période au cours de laquelle aussi le Sénat a poursuivi sa tâche de son mieux. Peut-être d'ailleurs cet acharnement à exercer ses devoirs, qu'il tenait de la Constitution et de la confiance nationale, lui a-t-il valu plus tard d'être considéré comme un des bastions de la République.

Donc, nous sommes tous sensibles, et moi le premier, à cette démarche. Mais, au sujet de ce vote de confiance que vous sollicitez et que certains de nos collègues vont vous accorder, je vous pose la question : pour quoi faire et pour qui ?

S'il ne s'agissait que de vous, monsieur le Premier ministre, je vous le dis tout de suite, votre majorité serait beaucoup plus vaste que celle qu'indéniablement vous recueillerez ce soir, et j'en ferais certainement partie. Mais vous êtes chef d'un gouvernement, vous êtes héritier d'une politique et vous vous trouvez dans une conjoncture qui est politique.

Vous faites de l'économie et je suis trop peu compétent en la matière pour en discuter avec vous. J'en sais juste ce qu'il faut pour pouvoir, au cours de certains entretiens, ne pas avoir l'air trop ignorant.

Mais je suis un homme politique et je viens vous dire, avec une tristesse profonde, que je ne voterai pas la confiance au Gouvernement que vous présidez.

Plusieurs sénateurs socialistes. Très bien !

M. Pierre Marcellhac. Cela mérite quelques explications. D'abord, je vous l'ai dit, pour quoi faire ? Vous disposez de onze mois avant une échéance électorale.

A l'Assemblée nationale, seul véritable maître de l'équilibre du jeu politique le moins qu'on puisse dire de votre majorité, si la lecture des journaux et en particulier du *Journal officiel* ne m'a pas trompé, est qu'elle vous a accordé une confiance assortie de réserves. Elle a cherché moins à vous assurer dans vos fonctions qu'à vous faire comprendre la quasi impossibilité pour vous de sortir de certaines voies étroites.

Vous avez donc onze mois pour convaincre, mais pour convaincre qui et de quoi ? Pour convaincre la nation, puisque c'est elle qui devra se prononcer en mars 1978 pour élire l'Assemblée nationale.

Et pour la convaincre de quoi ? Que votre Gouvernement, héritier de gouvernements que j'ai vu passer depuis environ dix-neuf années, est capable de résoudre les problèmes qui se posent à notre nation.

Le délai est court. Je crains qu'il ne s'agisse d'une « mission impossible ». Il sera d'autant plus court que votre majorité politique, comme je l'ai déjà dit, est pétrie de restrictions mentales, voire d'idées peut-être plus offensives. Cela ne me regarde pas, puisque je n'en fais pas partie. Mais ce délai sera surtout très court parce que le pays ne le veut pas. C'est là que le problème devient très grave.

Nous pouvons épiloguer sur les sondages. Moi-même, j'ai émis des réserves à leur sujet. Je dois indiquer au passage que j'approuve l'initiative du Gouvernement de ne plus autoriser la publication de sondages huit jours avant les scrutins. Ce sont là des pratiques qui méritent de disparaître.

Mais les sondages existent et il ne faut pas qu'un gouvernement puisse se prévaloir d'un sondage quand il lui est bénéfique pour le rejeter quand il lui est défavorable.

En outre, les sondages actuels sont confirmés par des scrutins. Successivement nous avons connu des élections cantonales portant sur la moitié des cantons français, puis des élections municipales portant sur la totalité des municipalités françaises et, monsieur le Premier ministre, les commentateurs de journaux de droite ont évoqué la Bérésina, d'autres, peut-être moins bien intentionnés, ont parlé de débâcle, mais les faits sont là.

Au moment où, pour assurer votre tâche, vous avez besoin d'une confiance nationale — vous avez dit tout à l'heure que vous faisiez appel à la solidarité nationale — vous, monsieur

Raymond Barre, vous êtes l'homme qui pourriez la demander si vous n'étiez pas chef d'un gouvernement, mais vous êtes chef de ce gouvernement et il ne vous est pas possible de ne pas en supporter les conséquences. Encore une fois, vous êtes l'héritier d'autres gouvernements.

Dans ces conditions, comment pouvez-vous espérer faire sortir du terroir français cette volonté nationale pour nous tirer d'affaire ? Certes, je l'admets volontiers avec vous, monsieur le Premier ministre, vous n'êtes pas responsable d'un grand nombre des difficultés auxquelles nous sommes confrontés. Les responsabilités sont antérieures à votre arrivée au Gouvernement, mais il faut supporter certains héritages.

Il y a aussi des erreurs qui n'incombent à aucun gouvernement français, je veux loyalement le reconnaître. Cependant, il fut une époque où des gouvernements, en périodes prospères, expliquaient devant le Sénat que tout allait pour le mieux alors que le bien venait de l'extérieur et qu'il n'était pas à proprement parler l'œuvre des gouvernements français.

Telle est la loi de la politique. Ceux qui sont aux affaires à une époque déterminée doivent prendre la récolte dans l'état où elle se trouve. J'en appelle à ceux de mes collègues qui se souviennent des débuts de la V^e République, nos oreilles tintent encore des nombreuses inaugurations où l'on se targuait de décisions que la IV^e République si décriée avait prises dans des conditions souvent très difficiles. (*Applaudissements sur les traversés socialistes et sur certaines traversées communistes et à gauche.*) Cela allait du barrage de Donzère-Mondragon à Lacq ou même, mauvais souvenir, au paquebot *France*. (*Applaudissements sur les mêmes traversées.*)

M. Michel Maurice-Bokanowski. Nostalgiques de la IV^e République !

M. Auguste Pinton. Elle valait bien la vôtre !

M. Pierre Marcellhac. Vous devez donc prendre la situation politique telle qu'elle se présente. Et c'est maintenant que vous demandez au Parlement de vous accorder sa confiance. Vous le faites ainsi dans de mauvaises conditions. En effet, on vous l'a dit et on vous le répète, économie et politique ne se dissocient pas, ce qui est parfaitement exact.

Tout dépend de quelle politique il s'agit. Si c'est la politique prise au sens le plus hellénique du terme, à savoir l'art de gérer la cité, je suis tout à fait d'accord, mais, s'il s'agit de la politique qui consiste à fournir au clan constitué par un certain nombre de partis politiques assez de cartes pour gagner une bataille électorale, là, cette pratique fait mauvais ménage avec l'économie. Or, c'est cela, si je ne me trompe, qu'on vous a demandé de faire.

Pourquoi ? Pour éviter que l'union de la gauche ne prenne le pouvoir en 1978. Il y a des moments, monsieur le Premier ministre, où les torrents politiques ont une telle force que les barrages édifés par les hommes font penser à ceux, très modestes, que les castors élaborent avec beaucoup d'opiniâtreté, sachant d'ailleurs qu'il faudra les édifier de nouveau à la saison suivante.

Le passage à gauche de la France, vous ne l'éviterez pas. Il est inscrit dans un destin et la gauche l'a peut être moins provoqué que la droite ne l'a suscité. (*Applaudissements et sourires sur les traversées socialistes.*)

M. Antoine Andrieux. Très bien !

M. Pierre Marcellhac. Nous devons être tous très conscients que, si nous assistons à cette montée lente et inexorable de l'union de la gauche vers le pouvoir, c'est parce que — comme l'a analysé récemment un de nos collègues dans un journal parisien — il y a des mécontents. Eh oui, on trouve toujours des mécontents dans l'opposition.

Mais ces mécontents auraient été moins nombreux si, depuis un certain temps, on avait accepté de faire jouer la règle de l'alternance — cette souveraine loi démocratique — qui servit de titre à un article que j'ai publié en 1973, qui m'a valu de nombreuses approbations et de nombreuses lettres fort peu aimables, mais que je peux relire aujourd'hui en me disant que je n'en changerais pas un mot.

Eviter que la gauche arrive au pouvoir... En m'excusant auprès de mes collègues de la gauche, je leur dirai que l'application du programme de la gauche n'est sûrement pas une panacée, surtout dans l'état où ils vont trouver le pays.

Plusieurs sénateurs à gauche. Nous le savons bien !

M. Pierre Marcellhac. Je dirai à mes collègues de la droite que si l'on continue comme actuellement, si — permettez-moi l'image — on ajoute des poids sur la marmite, la marmite va exploser, et sous prétexte de vouloir éviter le pire, c'est le pire que l'on risque de créer.

C'est pour ces raisons que je ne peux pas voter la confiance au Gouvernement n° 2 de M. Raymond Barre, et j'en éprouve quelque tristesse. Mais ma tristesse la plus grande, c'est de ne pas savoir ce qui se passera après votre Gouvernement — car il y a toujours un « après-gouvernement » !

A notre assemblée, habituée à réfléchir aux grands problèmes nationaux, je voudrais dire que nous ne pourrions nous sortir des difficultés auxquelles nous nous heurtons qu'en refaisant une unité nationale — je n'ai pas dit « union nationale », ce sont des termes galvaudés.

Mais comment voulez-vous faire renaître cette unité nationale si, *a priori*, vous écarterez 56 p. 100 des Français qui déclarent aujourd'hui se prononcer en faveur de l'union de la gauche ?

Je vais aller plus loin, monsieur le Premier ministre : moi qui ai toujours été élu contre les communistes, je dirai que vous ne pouvez écarter de la communauté nationale les 18 ou 20 p. 100 de Français qui votent communiste !

M. Marcel Souquet. Très bien !

M. Pierre Marcilhacy. Ce n'est pas démocratique, ce n'est pas juste. Les écarter, c'est vous condamner à faire une politique de blocage qui, elle-même, interdit toute possibilité d'unité nationale.

Telle est la vérité profonde, celle qui fait que vous êtes condamné à une sorte de stérilité, malgré tous vos efforts, malgré votre détermination, malgré votre bonne volonté et malgré le crédit dont vous avez bénéficié à votre arrivée au Gouvernement — aucun Premier ministre n'avait bénéficié d'un tel crédit, monsieur le Premier ministre, puisque même vos adversaires ont alors fondé de grands espoirs sur votre venue.

Alors, poursuivez cette tâche pendant onze mois. Dieu vous assiste et vous permette d'obtenir au moins des résultats moyens !

Je ne peux, politiquement, m'associer à votre action ; j'espère seulement que les temps ne seront pas tellement redoutables et qu'au terme d'échéances qui sont inscrites au calendrier électoral — lequel se confond aujourd'hui étrangement avec le calendrier de l'histoire — ce pays de France, cette France républicaine à laquelle nous sommes tous passionnément attachés, puisse, dans le progrès et en préservant les libertés, retrouver son unité pour se défendre victorieusement contre les ennemis de toute sorte qui l'assaillent et dont certains, aujourd'hui, sont malheureusement à l'intérieur de nos frontières. (*Applaudissements sur les travées socialistes et sur certaines travées communistes, de l'U. C. D. P. et de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Chatelain.

M. Fernand Chatelain. Monsieur le Premier ministre, vous parliez tout à l'heure du début de réussite de votre plan. Nous, nous parlons de son échec. Au risque de vous surprendre, je dirai que nous avons raison les uns et les autres, parce que nous ne plaçons pas la même cause, parce que nous n'avons pas la même idée de ce qu'est la France vivante d'aujourd'hui.

Que votre plan soit une réussite pour les plus grosses sociétés financières, pour les grandes banques, c'est indéniable !

Un sénateur à droite. Ça recommence !

M. Fernand Chatelain. Eh oui, ça recommence !

Qu'il soit une catastrophe pour neuf Français sur dix c'est tout aussi indéniable.

Pour le pouvoir actuel, l'intérêt de la France se confond avec les intérêts d'une poignée de milliardaires qui fondent leur puissance et leur richesse sur l'appauvrissement de la très grande majorité des Français et la domestication de tous.

Pour nous, l'intérêt de la France passe par l'amélioration des conditions de vie de l'énorme majorité des Français, en premier lieu des pauvres, par le développement des richesses nationales, par le renforcement de la puissance économique et de l'autorité de notre pays. Ainsi les Français pourront-ils mieux vivre.

Ces deux positions sont inconciliables.

Le grand problème qui est posé aujourd'hui est de savoir quelle politique les Français vont se donner pour demain. Ou bien ils donneront à la gauche les moyens d'appliquer le programme commun, afin d'améliorer le sort du plus grand nombre, en résorbant les gaspillages, les super-profits, les super-revenus, les super-dépenses de la poignée de personnes qui tiennent les rênes du pouvoir. Ou bien les maîtres actuels du pouvoir et de l'argent seront, demain, encore plus puissants, plus « milliardaires », plus jouisseurs et la majorité des Français plus malheureuse.

Tout va bien aujourd'hui pour les grosses sociétés, filiales des banques, et vous avez raison, monsieur le Premier ministre, d'en être satisfait, puisque vous faites la politique qu'elles demandent.

L'Economiste de Paris du 7 avril titrait, en première page : « Roussel-Uclaf : chiffre d'affaires 1976, 3 270 millions de francs. Objectif 1979 : 4 600 millions de francs. »

Dans l'article, on pouvait lire : « De l'ensemble très complet des informations qui viennent d'être données... l'impression dominante qui se dégage est bien celle d'une gestion rigoureuse et d'un dynamisme soutenu... Aucune note de pessimisme ou d'attentisme... Ce n'est pas à Roussel-Uclaf que l'on rencontrera une mentalité de vaincu ! »

Il est vrai que le compte rendu ajoute : « Le bénéfice net au bilan est de 58,4 millions de francs, en augmentation de 18,9 p. 100. » On comprend l'absence de pessimisme et d'attentisme des dirigeants de Roussel-Uclaf qui viennent allégrement de vendre cette industrie française aux trusts étrangers !

J'ai cherché en vain dans les décisions gouvernementales les actes qui frapperaient ce bénéfice, qui dépasse — et combien de loin ! — ce que le Gouvernement autorise comme augmentation de salaires, alors que la presse a fait grand cas, hier, des mesures qui frapperaient certaines entreprises de travaux publics qui ont dû reconnaître la légitimité des revendications de leurs employés et accorder à ceux-ci des augmentations de salaires dont vous ne voulez pas entendre parler, monsieur le Premier ministre.

Quand je vous disais : « j'ai cherché », ce n'est pas vrai. En effet, je sais que cette absence de mesure est conforme, bien conforme, à la doctrine économique que vous défendez. Plus ces magnats de l'industrie gagnent, plus cela va bien pour eux, plus vous êtes satisfait.

Mais, pour la majorité des Français, cela se traduit par l'aggravation de leurs conditions de vie, par un chômage grandissant, la misère, les dettes, les saisies, les expulsions, la hantise du lendemain, le désespoir, qui a conduit une femme, à quelques kilomètres de ma localité, à se suicider parce qu'elle était menacée d'expulsion.

Drapé dans votre suffisance d'économiste du grand capital, vous n'en avez cure, monsieur le Premier ministre ! Pour vous, tout va mieux puisque les profits augmentent.

Parce que nous avons une conception différente de la France, parce que nous pensons que tous les Français ont droit à leur part de la richesse nationale, parce que nous refusons que quelques dizaines de milliers de personnes drainent à leur profit tout ce qui fait la joie de vivre et rejettent sur les autres toutes les pollutions de la civilisation moderne, nous voulons autre chose pour les Français et nous luttons pour qu'ils l'obtiennent.

Bien entendu, le programme commun est une chose exécrable pour les milliardaires, les maîtres des monopoles et des banques. En réduisant leur pouvoir, il réduirait leurs profits, les contraindrait à réfréner leur appétit de jouissances. Même s'ils sont une infime poignée en France, chaque fois que l'on amputera quelque peu ce qu'ils accaparent de la richesse nationale, ce seront plus de cinquante millions de Français qui pourront en profiter.

Cela, vous voulez que les Français l'ignorent. Nous, au contraire, nous nous employons de toutes nos forces à le leur faire connaître : leur faire connaître la malfaisance de votre politique, ses injustices, mais aussi le bien-fondé du programme commun et la nécessité de lutter pied à pied pour éviter que ne se dégrade encore davantage la situation dans laquelle vous avez plongé la France.

Dans le journal que je citais tout à l'heure, on peut également lire le bilan de victoire de Peugeot-Citroën : le bénéfice net est passé de 112 millions de francs en 1975 à 327 millions en 1976, soit une progression de 192 p. 100.

Pour ce qui concerne Citroën, la différence entre les profits 1976 et les pertes 1975 était de 612 millions de francs. Quand on rapproche ces chiffres du montant des cadeaux que le pouvoir a consenti dans le même temps à Citroën, on comprend mieux que l'aide octroyée par l'Etat à Citroën, si elle se traduit par des licenciements et une compression du pouvoir d'achat pour les travailleurs, a été d'une tout autre teneur pour les maîtres de cette entreprise.

M. Serge Boucheny. Très bien !

M. Fernand Chatelain. L'aide de l'Etat, en fait, a filé directement dans leurs poches pour accroître les supers-profits du trust, qui a pu ainsi grossir ses investissements à l'étranger, déve-

lopper ses moyens de gaspiller les ressources nationales, alimenter les fiestas de tout ce beau monde dont les croisières font la délectation de la presse de M. Dassault !

On comprend mieux après cela qu'il faille faire du budget de l'Etat un moyen de votre politique. On comprend mieux que vous deviez tenir compte du mécontentement grandissant, fruit de cette politique au service des milliardaires, et que vous cherchiez des ressources nouvelles.

Que vous reconnaissiez aujourd'hui la réalité des problèmes que pose le chômage, en particulier celui des jeunes, que vous constatiez la réalité des difficultés rencontrées par les familles, les personnes âgées, nous en avons conscience. Cette reconnaissance, c'est le fruit de la lutte à laquelle nous avons appelé les ouvriers, les jeunes et les personnes âgées, afin d'éviter qu'ils ne soient totalement asphyxiés par les effets de votre politique.

Croyez bien que nous n'attendrons pas, pour demain, une victoire de la gauche aux élections, l'arme au pied, en vous laissant, chaque jour, aggraver un peu plus les conditions de vie des Français, plonger un peu plus notre pays dans la crise, détruire un peu plus les bases d'une vie économique saine pour notre pays et la santé physique et morale des Français que la misère entame chaque jour.

Les dockers de Dunkerque, les éboueurs de Paris viennent de montrer qu'on peut lutter contre la politique de misère que vous voulez imposer à ceux qui vivent de leur travail.

Un sénateur à gauche. Très bien !

M. Fernand Chatelain. Nous sommes bien résolus à tout faire pour que toutes les victimes de votre politique s'unissent et vous opposent le poids de leur action pour défendre dès aujourd'hui leurs intérêts.

En ce qui nous concerne, nous dénoncerons la fumisterie de votre plan bis, prolongement de votre plan n° 1 ; vos plans ne prennent en compte que les problèmes que vous ne pouvez cacher, ils essaient d'en tirer parti à des fins de propagande, pour tromper une fois de plus les victimes de la politique gouvernementale et pour rapporter encore un peu plus aux grosses sociétés milliardaires.

A qui demandez-vous de payer la note de vos mesures dérisoires, emplâtre sur une jambe de bois, pour résoudre les problèmes posés aux travailleurs ? Pas aux banques, pas aux monopoles, mais encore une fois à la masse des Français par le biais de votre plan bis et par les mesures que vous voulez prendre plus discrètement, à ceux qui vont partir en vacances par la énième augmentation du prix de l'essence, aux travailleurs, par le refus d'augmenter les salaires ; aux petites commerçants auxquels vous voulez reprendre par la modification de la taxe professionnelle les dégrèvements que vous aviez été contraint de leur accorder l'an dernier, aux petites épargnants qui ont vu baisser le taux d'intérêt versé aux porteurs de 1 p. 100 et celui qui est accordé aux plans d'épargne-logement de 0,5 p. 100.

Ah ! sur ces deux décrets vous n'avez pas fait grand bruit, mais ces mesures, si elles ne sont que partielles, n'en indiquent pas moins une tendance : celle de frapper les petits épargnants.

Le petit épargnant, qui tente de préparer l'avenir en économisant, va être ainsi touché à nouveau par votre politique.

Prise au moment où l'inflation continue de sévir à un rythme élevé, cette décision de baisse de certains taux d'intérêt ne peut qu'aggraver la spoliation de l'épargne.

Il faut dire que ce vol de l'épargne populaire constitue un véritable « hold-up du siècle » sans cesse renouvelé. Bon an, mal an, on peut estimer à 50 milliards de francs la somme qui passe de la poche des épargnants dans les coffres des banques. Cela correspond à peu près à un second impôt sur le revenu.

A part cela, la droite peut bien plaindre les petits actionnaires qui seraient, selon elle, de futures victimes désignées du programme commun.

Ces larmes de crocodile sont destinées à faire oublier la politique de pillage de l'épargne systématiquement mise en œuvre depuis des années par M. Giscard d'Estaing.

Pour les communistes, une rémunération équitable de l'épargne n'est pas seulement une mesure de justice. Elle est aussi une condition du développement économique, un moyen de mobiliser des ressources financières pour moderniser le pays, créer des emplois, promouvoir le progrès social.

Ce n'est pas en pillant la petite épargne, en instituant une baisse des taux d'intérêt par les bons du Trésor et l'épargne-logement qu'on ira dans ce sens.

Je lisais ce matin que Rhône-Poulenc, premier trust français de la chimie et du textile, allait accroître son implantation en Indonésie. Il a déjà installé une usine de produits pharmaceutiques dans la banlieue de Djakarta. Coût : 20 millions de francs, et ce n'est qu'un début.

Aujourd'hui, le trust compte développer ses ventes de produits phytosanitaires. De l'exportation de marchandises à l'investissement à l'étranger, il n'y a qu'un pas. Rhône-Poulenc a l'habitude de le franchir. Nous savons déjà combien, dans notre région, la bataille pour le maintien de l'emploi a été dure dans ce secteur de l'activité du trust. C'est pourquoi, pour éviter de se retrouver dans la situation des travailleurs de Rhône-Poulenc Textiles, les travailleurs sont décidés à ne pas se contenter de s'opposer à la politique de leur patron, mais à préparer les conditions d'un changement de politique en France par la victoire du programme commun et le succès de leurs luttes revendicatives, car ils savent bien qu'aujourd'hui politique des banques et politique gouvernementale ne font qu'un.

Aujourd'hui encore on nous annonce que Bouygues a investi un milliard de francs à l'étranger — ce qui fera passer son chiffre d'affaires à l'étranger de 7 p. 100 en 1975 à 31 p. 100 en 1977 — compensant ainsi, nous dit-on, la récession du marché du bâtiment et des travaux publics en France, notamment dans la région parisienne.

Voilà le plan Barre, dans toute la simplicité des faits, dans toute la simplicité des informations. Augmenter le chômage et comprimer le pouvoir d'achat des travailleurs pour permettre l'évasion des capitaux, pour accroître les superprofits de quelques sociétés, voilà ce qui continue à être la ligne directrice de votre plan. Cela n'a rien à voir avec l'intérêt des Français, avec l'intérêt de la France.

C'est pourquoi, le rejetant résolument, nous appelons l'ensemble des Français à lui faire obstacle et à créer pour demain les conditions de la victoire du programme commun, en développant leur lutte dès maintenant pour l'emploi, le mieux-être et une vie sociale meilleure. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Cluzel.

M. Jean Cluzel. Un débat particulièrement grave s'est engagé devant le Parlement. C'est la France qui est en cause : une France mutilée par plus d'un million de chômeurs.

Par conséquent, nous devons tout mettre en œuvre pour que soit assuré ce droit essentiel inscrit dans notre Constitution : le droit au travail.

Pourrions-nous, après avoir ensemble reconstruit l'économie française et restauré les bases de la démocratie, observer sans réagir les lézards profondes qui risquent de provoquer l'effondrement de ce qui fut durement, péniblement, bâti en quelque trente années ?

Et, dans ces conditions, comment admettre que l'on continue à user de slogans, à établir des catalogues qui, manifestement ne peuvent répondre à l'attente des Français ?

Et puisque l'incantation ou l'idéologie n'apportent pas de solution, il nous appartient de provoquer un sursaut national par la mise en œuvre d'une volonté politique capable de galvaniser la nation. Mais que l'on me comprenne bien.

Lorsque je parle de volonté politique, je m'élève au-dessus du débat partisan, et je ne vise aucune échéance électorale proche ou lointaine. Car, au-delà des péripéties politiques, parfaitement normales en régime démocratique, l'essentiel me paraît de préserver notre pays des éléments de décomposition que la crise actuelle porte en elle ; c'est là un objectif sur lequel pourraient et devraient se mettre d'accord les Français.

Mon intervention ne sera qu'un modeste complément de celle de notre éminent collègue, M. Yvon Coudé du Foresto, et je me limiterai à l'exposé de suggestions qui se veulent cohérentes pour lutter contre le chômage et défendre l'économie française.

D'abord endiguer, ensuite bâtir : telles me paraissent être les deux phases de cette action. Endiguer devrait être, monsieur le Premier ministre, l'œuvre de 1977 ; bâtir, celle de la période à partir de laquelle nous serons redevenus davantage maîtres de notre destin.

Aussi, tout en approuvant les mesures économiques et sociales qui viennent de nous être présentées, je voudrais proposer au nom de mon groupe une démarche complémentaire à celle du Gouvernement. Le soutien ne saurait, en effet, exclure la proposition. (*M. le Premier ministre approuve.*)

Douze mois me paraissent à la fois trop et trop peu. Trop, car il faut agir plus vite : les événements ne se plient pas à notre calendrier national. Trop peu, car il faut remettre immé-

diatement sur le métier un VII^e Plan auquel plus personne ne croit parce qu'il ne constitue, lui aussi, qu'un catalogue de plus. Il me paraît donc indispensable d'ordonner l'action en deux étapes : l'une à court terme, d'ici à la fin de 1977 ; l'autre à long terme, de 1978 à 1980.

Pour aller plus loin, il faut aller plus vite. Pour aller plus loin, il faut être plus audacieux.

Pour rester dans le cadre de ce débat, je me bornerai à présenter quelques suggestions concernant la première période, c'est-à-dire l'immédiat.

Pour ce faire, le Gouvernement doit, à mon avis, d'abord retrouver la confiance des Français, ensuite soutenir l'activité économique intérieure et enfin conquérir des marchés extérieurs solvables.

Et d'abord retrouver la confiance des Français.

Vous avez déclaré à l'Assemblée nationale, monsieur le Premier ministre, que la « confiance ne se marchandait pas » et vous avez raison. Mais il faut savoir qu'à tout moment, le peuple peut reprendre la confiance qu'il avait accordée. Actuellement, et c'est le moins qu'on puisse dire, elle est hésitante ! Alors, comment la retrouver ?

Je répondrai à cette question avec une franchise qui ne sera pas exempte de quelque brutalité. Il faut parfois hausser le ton pour être entendu. Mais je précise que votre personne, monsieur le Premier ministre, n'est pas plus visée qu'une autre. Ce qui est en cause — nous en sommes bien d'accord, vous et nous — c'est l'avenir de la France, l'avenir des Français. Vous en assumez présentement la charge et la façon dont vous le faites mérite à la fois notre respect et notre estime.

Trois conditions me paraissent indispensables pour retrouver cette confiance : d'abord dire la vérité et la faire respecter, ensuite rendre la vie administrative supportable par les Français et enfin accentuer encore la lutte contre l'inflation.

Par dire la vérité et la faire respecter, j'entends dire et faire respecter la vérité des prix de tout ce que nous importons et consommons, quelles qu'en soient les conséquences. Il s'agit aussi de préciser nos possibilités, qu'elles soient économiques ou sociales, en y mettant toute sa générosité en ce qui concerne le domaine familial et social. Il s'agit enfin de connaître nos limites. C'est pourquoi je rappellerai les idées récemment exprimées dans un quotidien du matin sous la signature du président Mendès France, dont je veux citer l'essentiel : « La rigueur, la sobriété et la discipline s'imposeront si l'on veut assurer une mutation, une émancipation, un progrès qui soient durables. » Et il poursuivait : « Si on l'oublie un instant, l'économie se venge très vite ; la hausse des prix et l'effondrement de la monnaie frappent ceux-là mêmes auxquels on a voulu enfin rendre une justice trop attendue. » N'est-ce pas précisément, monsieur le Premier ministre, ce que vous déclariez ce matin à cette tribune ?

J'en tire cet enseignement que « faire respecter la vérité, c'est lutter par le sérieux, l'honnêteté, la franchise, contre le torrent des slogans et l'arnarchie des mythes qui laissent les Français désemparés et les éloignent de l'action politique ».

Il convient, dans le même temps, de rendre la vie administrative acceptable — j'allais dire supportable — par les Français.

Cette action commence avec la réforme du langage administratif ; elle se poursuit avec la suppression de l'étouffant système bureaucratique. Je ne citerai que deux exemples, mais ils me semblent particulièrement significatifs.

« Une firme qui recrute un apprenti pour la première fois doit établir un dossier nécessitant quatorze imprimés de cinq types différents, cinquante-cinq signatures ou visas et vingt-deux courriers d'accompagnement... » Si nous nous étonnons que trop peu d'entreprises recherchent des apprentis, la raison en réside peut-être dans ces chiffres.

Second exemple : il faut en France quelquefois plusieurs mois pour inscrire une entreprise nouvelle au registre du commerce, alors qu'aux Etats-Unis quarante-huit heures suffisent entre le moment où l'entrepreneur en a conçu le projet et le moment où l'entreprise peut exercer son activité.

Et que dire, monsieur le Premier ministre, de la pénible et stupéfiante aventure de la taxe professionnelle dont, hélas, vous héritez, malgré les conseils qu'à une certaine époque, nous donnâmes ici-même à votre prédécesseur ?

Mais cette action devrait conduire à maîtriser la croissance de la fiscalité globale dans des limites raisonnables.

Je voudrais ici tenter — peut-être malhabilement, mais l'intention y est — de respecter les idées de notre commission des finances, en particulier de notre éminent collègue le président Edouard Bonnefous.

Oui, il faudrait en finir avec le mythe des Français sous-imposés par rapport aux autres nations ! La fiscalité, dans les temps modernes, ce n'est pas seulement l'impôt d'Etat ; c'est l'ensemble des prélèvements, y compris les prélèvements sociaux, destinés à assurer l'ensemble des financements des services collectifs publics ou parapublics. Je ne vois pas quelle satisfaction, quelle délectation morose on pourrait avoir à se trouver en tête des nations les plus imposées ! Ce qui compte davantage à mes yeux — et, je le sais, aux vôtres — c'est l'utilisation qui est faite de l'argent public : pour qui, pour quoi et comment ?

Il faut accentuer la lutte contre l'inflation car ce danger est bien le mal le plus redoutable que nous puissions connaître. Mais force est de constater que la mentalité et les tendances inflationnistes demeurent intactes.

Je ne suis pas partisan du blocage des prix, dont je connais les conséquences malsaines. Mais on ne peut tout faire à la fois, se battre en même temps sur le front des prix et sur celui de l'emploi. Si les prix devaient à nouveau déraiper au-delà d'un seuil admissible, il faudrait sans doute, monsieur le Premier ministre, prendre à temps les mesures qui, alors, s'imposeraient.

J'en arrive à la seconde partie de cette intervention : soutenir l'activité économique intérieure. En effet, pour être plus efficace, c'est-à-dire pour aller plus vite et plus loin, il me semble indispensable de compléter les mesures gouvernementales au moins — car la liste n'en est pas limitative — par quatre propositions. Celles-ci concernent les investissements publics, les fonds propres des entreprises, la création de sociétés de gestion d'emplois temporaires et, enfin, la croissance des emplois en milieu rural.

Je reprendrai ces quatre thèmes et, d'abord, les investissements publics.

L'inflation étant supposée jugulée, un effort plus important que celui qu'a prévu le Gouvernement doit être accompli pour accroître les investissements publics, mais cela concerne également le respect des engagements pris par le Gouvernement de compenser, pour les collectivités locales, le paiement de la T.V.A. sur leurs dépenses d'équipement. C'est une question de justice, c'est une question de respect des engagements pris. C'est aussi la possibilité d'améliorer nos équipements collectifs et de créer des emplois utiles, car ces investissements sont directement générateurs d'emplois. Ils contribueraient, de surcroît, à moderniser les infrastructures de notre pays et nous en avons bien besoin !

J'en viens aux fonds propres des entreprises. Elles sont nombreuses qui pourraient embaucher en ce moment, quoi que l'on dise et quoi que certains écrivent. Beaucoup pourraient créer des postes de travail, mais également, dans les périodes de basse conjoncture, maintenir un certain niveau d'emplois, à une condition : que leur trésorerie le leur permette. Elles pourraient alors jouer sur le montant de leurs stocks.

Or, depuis le début de la crise, les trésoreries des entreprises sont devenues exsangues. Ce n'est pas de prêts qu'elles ont actuellement le plus urgent besoin ; c'est de fonds propres. L'Etat est, hélas ! au premier chef, responsable de cette situation. Il faudrait alors que le Gouvernement prenne deux séries de mesures demandées depuis longtemps par le Parlement et toujours refusées. Ce serait là pourtant de l'argent bien placé, économiquement et socialement utile. Il s'agit de la réévaluation des bilans et de la suppression du décalage d'un mois de paiement de la T. V. A.

M. Maurice Schumann. Très bien !

M. Jean Cluzel. Je n'insisterai pas sur ces deux idées tant elles furent au Sénat développées, notamment par notre collègue M. Maurice Schumann, et tant leur efficacité serait immédiate.

C'est un véritable plan d'aide aux créateurs d'emplois, tant publics que privés, qu'il faut mettre en œuvre. Il serait utile à l'économie de notre pays.

J'en viens à la création de sociétés de gestion d'emplois « temporaires ».

Mieux assurer le droit au travail en même temps que satisfaire les besoins des entreprises, tel est le double objectif de l'institution que je me permets de proposer.

Il faut promouvoir l'idée d'une solidarité profonde, quelles que soient par ailleurs les oppositions d'intérêts, entre les entreprises et les travailleurs pris globalement.

Je suggère que soient créées des « sociétés d'emplois » qui pourraient être rattachées aux chambres de commerce et d'industrie et aux chambres de métiers, si celles-ci en étaient d'accord, à des conditions à déterminer. Ces sociétés nouvelles agiraient

comme régulatrices du marché de l'emploi en plaçant le personnel dont elles disposeraient, soit à titre temporaire, soit même à titre permanent.

A titre temporaire, comment ? Elles agiraient alors, me direz-vous, comme une entreprise de travail intérimaire. Je réponds : non, car ces sociétés, elles, auraient en charge permanente leur personnel et rémunéreraient leurs employés dans les périodes d'inactivité, tout en leur assurant l'ensemble des garanties sociales et syndicales.

Elles pourraient également agir à titre permanent, après avoir assuré la reconversion du travailleur.

Ces sociétés de gestion d'emplois temporaires permettraient de passer d'une politique défensive de gestion du chômage à l'instauration d'une politique offensive de plein emploi compatible avec les conditions du moment.

En ce qui concerne la croissance des emplois en milieu rural, ces mesures concerneraient le commerce et l'artisanat. Pour le commerce, monsieur le Premier ministre, j'ai le regret d'attirer votre attention, après celle de M. le ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire, après celle de M. le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, sur le fait que la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat, si elle est respectée dans son esprit, ne l'est plus dans sa lettre. C'est ainsi que d'importantes sociétés installent des surfaces de vente de 800 à 999 mètres carrés échappant de ce fait aux procédures d'autorisation prévues par la loi.

M. Joseph Raybaud. Bien sûr !

M. Jean Cluzel. Ceci se passe dans les bourgs et chefs-lieux de canton comptant environ 3 000 habitants agglomérés. Les résultats en sont catastrophiques pour le commerce local, aussitôt frappé de plein fouet et ce ne sont pas les quelques emplois de vendeuses ainsi créés qui pourraient contrebalancer ceux qui ont été perdus par les familles de commerçants. C'est ainsi que les conséquences de ces implantations s'inscriraient très rapidement en déficit au budget de l'Etat par le biais des indemnités compensatrices avant que les consommateurs et l'ensemble des habitants de ces bourgs n'en subissent les conséquences.

Une décision d'urgence doit être prise afin de stopper net des dégâts déjà considérables. C'est la raison pour laquelle je déposerai, après en avoir parlé à mes collègues, une proposition de loi allant dans ce sens. Elle ne comprendra, monsieur le Premier ministre, qu'un article. En raison de cette urgence et parce que nous n'avons pas besoin d'accroître les difficultés économiques et sociales de notre pays, je souhaite que vous acceptiez de la faire inscrire à l'ordre du jour des travaux du Parlement au cours de la présente session.

J'en arrive à l'artisanat. Ce secteur pourrait permettre très rapidement la création d'emplois, au prix de quelques mesures parmi lesquelles il faut citer, d'abord, une meilleure information sur les aides de l'Etat pour la formation des apprentis et l'embauche — car, si curieux que cela puisse paraître, les artisans ne savent pas toujours parfaitement ce à quoi ils peuvent prétendre — ensuite, une simplification véritablement importante des procédures administratives, simplification indispensable à l'égard de ces hommes et ces femmes qui sont avant tout des travailleurs manuels et qui reculent leur journée accomplie — comme on les comprend ! — devant le supplice de documents trop complexes à tenir, alors que les autres Français peuvent légitimement consacrer leur soirée à la détente ou au loisir.

Je suggère également la création d'un type de société adaptée à leur taille — j'allais dire : à leur mesure — qui leur permette d'avoir un statut fiscal et social parfaitement comparable à celui des autres Français.

J'en arrive à la troisième et dernière partie de cette intervention : conquérir des marchés extérieurs solvables. Ce n'est par à l'ancien ministre du commerce extérieur que je l'apprendrai : la recherche d'une politique de l'emploi doit, en effet, prendre en compte la situation économique internationale, mais ce que nous devons bien savoir — c'est l'élément nouveau des trois dernières années — c'est que l'essor du commerce international, les fluctuations permanentes des monnaies et l'édification des sociétés multinationales ont eu pour effet de permettre non plus seulement la libre circulation des produits, mais la libre circulation des productions. C'est par là que l'emploi se trouve en France attaqué.

Le tiers monde, nous le savons, est un réservoir inépuisable de main-d'œuvre et, au vu de la crise, il était, hélas ! concevable que la tendance au transfert des industries des pays développés en direction du tiers monde s'accélérait.

Dans une telle perspective — les chiffres cités par l'orateur qui m'a précédé le démontrent — le désinvestissement était fatal, avec les conséquences que l'on connaît sur l'emploi industriel.

Que faire ?

Je présenterai à cet égard deux séries de propositions : les unes en vue de favoriser les créations d'emplois dans les secteurs où elles sont possibles sans investissements nouveaux, les autres en vue de normaliser le commerce international alors qu'il en est encore temps et avant que l'on ne sombre dans un protectionnisme généralisé, dont nous subirions tous les conséquences atroces.

Favoriser les créations d'emplois, oui, car le produit neuf réclame d'importants investissements et s'avère vulnérable en période de récession.

En revanche, la réparation du produit usagé suppose une main-d'œuvre nombreuse. Comme le coût de la réparation est un facteur décisif pour le choix, pour l'achat d'un nouveau produit — automobile, horlogerie, vêtements, logement — il conviendrait de retourner notre fiscalité en dégageant la réparation par la réduction progressive du taux de T.V.A.

C'est ainsi que, abandonnant la mode du « prêt à jeter », nous retrouverions, comme au temps de nos grand-mères — je le dis avec respect — les vieilles habitudes françaises de respect des choses et de leur réparation pour un plus long usage.

Deuxièmement, il faut se préoccuper de normaliser le commerce international.

Le choix est simple, bien qu'il soit difficile à mettre en œuvre, je le reconnais : ou bien l'on parvient à mettre un terme, et rapidement, au dérèglement actuel du système des échanges, par un certain nombre de mesures correctives, négociées si possible, unilatérales si impossible ; ou bien l'on sera obligé, un jour ou l'autre, de revenir à ce protectionnisme sauvage que, tout à l'heure, j'éloignais de mon propos.

La normalisation préconisée doit se faire en fonction du principe suivant : mettre fin aux transferts des productions vers les pays sous-développés chaque fois qu'il s'agit d'une industrialisation superficielle.

C'est à ce prix que l'on peut espérer parvenir à une résorption progressive du chômage et que les mesures envisagées dans le cadre d'une politique active de l'emploi pourraient avoir toute leur efficacité.

Je voudrais, pour conclure cette intervention, faire deux observations qui me paraissent de nature à expliquer le désarroi de nombreux économistes, mais aussi à justifier, après la réussite d'une première étape que je crois possible, la mise en œuvre d'une seconde dont l'axe essentiel serait le réaménagement du VII^e Plan que j'appellais de mes vœux au début de mon propos.

Ma première observation est générale. Elle porte sur une conséquence mal perçue de la hausse du coût des matières premières : la révélation du vice de forme de tous les modèles de société des pays industrialisés, quel que soit leur projet politique.

Ceux-ci étaient fondés — reconnaissons-le loyalement, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues — sur une injustice internationale. Qu'il s'agisse de la Suède ou des Etats-Unis, de la République fédérale d'Allemagne ou de la France, les pays industriels ont possédé au cours de ces dernières années une rente de situation assurée par les pays producteurs d'énergie ou de matières premières. Nous étions contre cette détérioration à leur détriment des termes de l'échange. Essayons d'être cohérents avec nous-mêmes et d'en accepter les conséquences alors que ces pays viennent brutalement de réduire cette rente de situation ou dans certains cas de la supprimer. Or celle-ci était à l'origine, et c'est le point essentiel, non seulement du taux de notre croissance, mais, constatation plus importante, du mode de notre croissance.

Il n'est donc pas étonnant que la situation économique de ces pays industrialisés soit si mauvaise et c'est pourquoi, monsieur le Premier ministre, vous aviez raison ce matin de dire que les peuples de ces pays s'élevaient contre leurs gouvernements, quelle que soit leur teinte politique, car ils rendaient ces gouvernements responsables. Peut-être tel et tel le sont-ils, car nul n'est totalement sans responsabilité, mais notre situation — c'est certain — a fondamentalement changé. Et les idéologues qui raisonnent dans le cadre de l'ancienne croissance se trompent lourdement lorsqu'ils pensent proposer, dans cet ancien cadre qui n'existe plus, des solutions qu'ils voudraient efficaces à la crise de notre pays.

Ma seconde observation concerne la France. Elle confirme la précédente dans une large mesure. En effet, il ne faut pas l'oublier, nous avons connu une période de croissance zéro entre 1929 et 1939. J'ai toujours été, pour ce qui me concerne, extrêmement étonné et surpris d'entendre tel ou tel bel esprit réclamer cette croissance zéro ; mais n'ont-ils pas connu les périodes où toute la France souffrait de ses conséquences ?

Puis nous avons connu une période différente, pour les raisons que je viens d'exposer, grâce à cette rente de situation dont nous avons bénéficié. Sa suppression exige de mettre maintenant en œuvre une nouvelle politique économique. C'est celle que je préconise.

En d'autres termes, il nous faut inventer un mode de croissance différent ou plus exactement un modèle nouveau de société — et pourquoi pas un modèle français ? — ne serait-ce que parce que les modèles étrangers s'effondrent les uns après les autres.

C'est une action longue et difficile qui nécessitera volonté, politique et courage. J'ai la conviction qu'il suffira d'en faire preuve pour que le pays reprenne confiance en lui et qu'il se retrouve uni comme il a toujours su le faire en période difficile car les portes de l'avenir s'ouvrent seulement pour les peuples qui savent s'unir. Tel est bien le problème, l'objet de ce débat. La réussite — et c'est par là que j'en terminerai — est à notre portée. Elle réclame avant tout de la volonté et du courage et nous n'en manquons pas, je le sais, ni les uns ni les autres. (Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R., à droite et sur certaines travées de la gauche démocratique.)

M. le président. La parole est à M. Petit.

M. Guy Petit. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, mon propos n'est pas, dans mes premiers mots, de trancher une controverse liturgique entre monseigneur Lefebvre et l'église de Rome. (Rires.) Cependant je vais m'exprimer en latin.

Voici quelques mots écrits il y a quelque 2 000 ans par Virgile : « *Felix qui potuit rerum, cognoscere causas* ». Vous avez tous compris : heureux celui qui peut connaître la cause des choses !

Heureux encore davantage celui qui, pouvant connaître la cause des choses, veut la connaître. Mais que dire de celui qui préfère, par une déviation regrettable, placer devant ses yeux un écran ?

Avec son talent aussi précis que concis, M. Coudé du Foresto a fait tout à l'heure allusion à ce qu'est, en réalité, la France d'aujourd'hui dans ce monde où les guerres du passé ont été remplacées par une guerre économique sans merci.

Qui sommes-nous ? Un pays dont la densité démographique est relativement modeste pour une grande nation moderne et industrialisée, un pays qui ne possède pas dans son sous-sol de richesses bien considérables, qui a peu de charbon, et dont les espoirs sur les ressources pétrolières de la mer du Nord sont minces. Nous avons peut-être, proportionnellement, un peu plus d'uranium, 4 p. 100 de la production mondiale. Par bonheur, nos productions agricoles sont relativement importantes et c'est pourquoi le développement de notre agriculture, surtout dans le cadre européen, est absolument essentiel. Mais même si nos prix de revient sont relativement élevés.

Du pétrole, nous avons cru en trouver. Il y en a un peu dans la région de Lacq. Il y a le gaz de Lacq, mais il est en train de s'épuiser. Nous en avons trouvé outre-mer — j'en dirai quelques mots tout à l'heure — mais nous l'avons abandonné. D'où la nécessité d'exporter de la valeur ajoutée en limitant au maximum la matière première importée.

Si l'on veut bien y réfléchir, honnêtement, c'est presque la quadrature du cercle. Pour cela, il faut fournir un travail intelligent et efficace. Il faut y consacrer, non seulement de la matière grise, mais aussi de la constance et de la régularité dans l'effort.

Je ne crois pas — je le dis en toute sympathie à mes collègues de l'opposition — que le moyen de régler les problèmes consiste à provoquer des grèves inutiles et inopérantes, à défiler derrière des pancartes après avoir réuni une multitude de travailleurs qui ne travaillent pas...

M. Paul Jargot. Ils ont le droit de vivre !

M. Guy Petit. La grève a été détournée de son sens pour prendre un caractère politique ; elle n'aboutit plus à rien.

M. Paul Jargot. Mais si, elle aboutit !

M. Guy Petit. Elle ne réussit qu'à faire du mal à l'ensemble de notre pays, à l'ensemble de notre production.

Comme M. Cluzel l'a excellemment expliqué tout à l'heure, pendant un certain nombre d'années nous avons pu nous procurer des matières premières et surtout de l'énergie à bon marché ; malgré tout, nous ne les avons pas si mal utilisées, et que ce soit sous la IV^e République, d'abord — dont on a dit à tort systématiquement beaucoup de mal, alors qu'elle avait reconstruit le pays — que ce soit ensuite sous la V^e République, les progrès, le développement de notre pays, l'élévation du niveau de vie, du niveau social, ont été extraordinaires. Je recommande — j'en lirai quelques passages pour tous mes collègues qui n'ont pas eu la chance de le lire — un article publié le 1^{er} avril 1976 par le professeur Robert Lattès dans le journal *Le Monde* ; on trouve de tout dans *Le Monde*. (Sourires.)

M. Henri Caillavet. Même du pétrole !

M. Guy Petit. En voici, par exemple, un passage. Il dit : « En effet, la crise actuelle n'est probablement qu'une mutation profonde des sociétés industrielles très développées. Sa manifestation la plus concrète, la plus directement perceptible, est aujourd'hui, et pas seulement en France, le sous-emploi. Or, ce sous-emploi a des causes et des racines profondes très directement liées au stade et au niveau de développement atteints, en particulier en France. Se tromper sur le diagnostic de la crise, donc sur ses racines, ce serait risquer non seulement de se tromper sur les objectifs futurs et sur les moyens de les atteindre, mais aussi, à défaut de résoudre les vrais problèmes, d'aggraver la situation à terme, faute d'avoir su découvrir et provoquer les évolutions indispensables. » C'est très clair et c'est irréfutable.

M. Jacques Eberhard. Effectivement, on trouve de tout dans *Le Monde* ! (Sourires.)

M. Guy Petit. Et il ajoute un bilan de ce qui s'est produit depuis vingt ans, dont la France et la majorité qui la gouvernent alors n'ont pas à rougir, bien au contraire, surtout si l'on fait des comparaisons avec certains pays étrangers.

« Opérons, en nous limitant à la France, un retour sur les vingt dernières années, la période 1955-1974 : le produit national brut par tête a été multiplié par 2,3, les salaires en présentant une part croissante, spécialement depuis 1968. La production brute par personne active a presque triplé et pourtant, en même temps que cet accroissement considérable de la productivité, le temps de travail a fortement diminué : baisse de la durée hebdomadaire du travail et augmentation des congés payés. »

Cette réflexion a toute sa valeur si l'on songe que, à côté de la pauvreté de notre sous-sol, dont j'ai dressé un tableau rapide tout à l'heure, il y a, dans le monde, des pays qui bénéficient d'une richesse inépuisable, au premier rang desquels les Etats-Unis d'Amérique et, surtout, l'Union soviétique, avec la Sibérie qui est encore peu exploitée.

Le professeur Lattès ajoute :

« Notons que ce double accroissement du P.N.B. et de la productivité s'est fait sans presque qu'augmente l'énergie dépensée par unité de P.N.B. La France est à ce point économe et soucieuse des ressources énergétiques qu'avec un niveau de vie par tête presque triple de celui du Soviétique, sa consommation énergétique par tête est rigoureusement la même. »

Cela est particulièrement édifiant et montre que, d'un côté, malgré le masochisme qui a pu s'emparer de nombreux Français — c'est un mal français, celui-là aussi — nous avons utilisé avec une certaine intelligence l'énergie globalement assez réduite dont nous disposons, et que, d'un autre côté, il y a du gaspillage. Or cette année verra le soixantième anniversaire de la révolution d'Octobre. En soixante ans, je crois qu'il aurait pu être fait là-bas d'autres progrès.

On pourrait en conclure que le système capitaliste où nous vivons n'est pas tellement mauvais et que le système ultrasocialiste où vivent les Soviétiques n'est pas tellement bon. (Exclamations sur les travées communistes.)

M. James Marson. En tout cas, il n'y a pas de chômeurs là-bas !

M. Guy Petit. Il n'y a pas de chômeurs, dites-vous ; je vais vous répondre. Il y a des emplois artificiels, et c'est ce que vous voulez faire. Nous avons vu dans des hôtels de Leningrad, alors que nous savions parfaitement qu'au point de vue technique et technologique les Soviétiques sont parfaitement à la hauteur, un liftier ou une liftière par ascenseur. Etait-ce pour écouter les conversations ? Je ne le crois pas car il ne paraissait comprendre que le russe. (Rires.)

Non, il s'agit simplement de donner un emploi à quelqu'un, emploi dont nous avons su, d'ailleurs, qu'il est très mal payé. Tirer un cordon toute la journée, quel travail monotone ! (*Nouveaux rires.*)

Voilà l'espérance qui leur est donnée ! (*Exclamations sur les travées socialistes et communistes.*)

M. Edgar Tailhades. Si vous voulez faire des comparaisons, il y a des aussi des ouvriers français qui n'ont pas beaucoup d'espérance !

M. le président. Monsieur Guy Petit, veuillez reprendre votre exposé.

M. Guy Petit. Je vous remercie, monsieur le président.

Si nous ne voulons pas nous tromper sur la cause de la crise de l'emploi, pensons, avec le professeur Lattès, que c'est une crise d'adaptation, qu'elle résulte d'une mutation et des progrès technologiques qui se sont produits au cours de ces vingt dernières années et qui, à aucun moment de l'histoire, n'ont eu leur équivalent.

M. le Premier ministre disait tout à l'heure, à juste titre, que pour résoudre la crise de l'emploi, il existait des remèdes à court, moyen et long terme. Il est certain que cette réadaptation indispensable ne se fera pas par un coup de baguette magique dans les dix mois à venir.

Je vous citerai l'exemple d'un grand journal régional qui emploie six cents ouvriers et qui pourrait être imprimé avec seulement trois cent quatre-vingts personnes grâce au procédé moderne qu'est la photocomposition. Or ce journal conserve son personnel, il procède pas à pas par des mises à la retraite anticipée. Voilà l'une des conséquences du progrès technologique qui est à l'origine du sous-emploi et du chômage.

Alors, je vous en prie, ne nous y trompons pas. On a assisté à l'abandon progressif par les Français du travail manuel pénible ; il a été laissé aux travailleurs immigrés. Je regrette que la France ne soit pas peuplée uniquement de Basques, car les Basques sont tellement vigoureux que le travail pénible ne les rebute point ! S'il n'y avait eu que des Basques, il aurait été inutile de faire appel à des travailleurs immigrés : ils auraient suffi. (*Rires et applaudissements sur de nombreuses travées à droite.*)

M. Gustave Héon. C'est du chauvinisme !

M. Guy Petit. Un autre fait, dont on ne parle jamais, a été cité dans un article du journal *Le Monde* voilà quelque temps.

M. Edgar Tailhades. Vous avez de bonnes lectures !

M. Gustave Héon. C'est la Bible !

M. Guy Petit. Selon cet article, il y avait, à la fin de l'année 1976, un million de femmes demanderesse d'emploi de plus qu'en 1968, c'est-à-dire exactement le nombre de chômeurs ou plutôt le nombre de demandeurs d'emploi non satisfaits. Une telle situation ne se résout pas non plus simplement par l'opération du Saint-Esprit. Bien que n'y croyant pas, c'est pourtant ce que l'union de la gauche imagine. (*Rires sur de nombreuses travées.*)

Je me permettrai maintenant d'évoquer, en toute objectivité, en toute franchise, le problème politique.

On se gausse des dissensions de la majorité ; elles existent et je les regrette. Mais les torts sont, je crois, partagés.

D'abord, certains milieux ont eu tort de vouloir s'engraisser aux dépens du voisin appartenant à la même famille politique, je veux dire l'U. D. R...

Un sénateur socialiste. Le R. P. R. !

M. Guy Petit. ...devenu le R. P. R. Ce fut une mauvaise opération. Elle a eu ses conséquences et elle a provoqué des réactions.

Il n'est pas tellement bon non plus de se « nasarder » — permettez-moi cet euphémisme — entre gens de la même famille politique et appartenant à la majorité.

Les débats à l'Assemblée nationale sur le second plan Barre ont été assez décevants, paraît-il. Certains ont même employé des mots beaucoup plus sévères. Ce qui a tranché, c'est le discours de M. Michel Debré. Cela ne nous étonne pas. Cet homme est animé par une ardente conviction — Dieu sait s'il est connu dans cette maison d'abord comme sénateur, puis comme Premier ministre ! — et il possède cette qualité que les Anciens jugeaient essentielle pour un orateur : la véhémence. Mais la véhémence entraîne quelquefois trop loin, et le magnifique discours que M. Michel Debré a prononcé est allé un peu trop loin, tout comme ceux d'autres orateurs d'ailleurs. Il a été

question de tricherie. Ce mot, je le dis très franchement, ne m'a pas plu et je suis persuadé qu'il n'a pas plu aux amis de M. Debré ; ce n'est pas le moment de se faire mutuellement de tels reproches.

M. Michel Debré, qui a été au pouvoir, devrait savoir qu'on ne fait pas toujours ce que l'on veut. Le 5 juillet 1961, ici même, questionné par M. Jean-Marie Louvel, dont je salue la mémoire, et par moi-même, M. Michel Debré nous avait affirmé — et il en avait décidé les moyens d'une manière très intelligente et très politique — que la France conserverait sa souveraineté sur le Sahara, ce qui voulait dire qu'elle conserverait le pétrole. Nous ne l'avions d'ailleurs pris à personne puisque le Sahara n'était habité par personne, sauf sur les confins, au Nord, par une population qui, elle, voulait rester avec la France ou indépendante, mais ne voulait pas devenir algérienne. Il s'agissait des Mozabites. J'y suis allé en mission et j'ai interrogé ces populations ; je sais ce dont je parle.

La sincérité de M. Michel Debré était certaine. Je le vois encore, à la place occupée par M. Raymond Barre, levant les bras au ciel et disant : « Le Sahara est terre de découvertes, d'inventions et de souveraineté française, et nous ne l'abandonnerons pas. » Par la suite, il n'a pas pu tenir ses engagements. S'il avait pu les tenir, les choses auraient changé. C'était très simple : on partageait cette richesse dans des proportions raisonnables avec les trois pays du Maghreb de telle sorte que si l'un d'eux avait voulu s'emparer de la totalité, les autres s'y seraient opposés et nous n'aurions probablement pas eu à intervenir. Voilà quelle était la solution.

Où en serions-nous ? Grâce aux efforts qui ont été poursuivis par les gouvernements successifs, grâce aux efforts de M. Raymond Barre, qui a réduit d'une façon remarquable le déficit de notre commerce extérieur — j'ai peur de citer un chiffre erroné, on parlait au début de 32 milliards de francs et maintenant, c'est nettement plus — provoqué notamment par les prix du pétrole fixés par les pays arabes, si nous avions toujours ce pétrole que nous avons découvert grâce aux deniers des contribuables français, à nos chercheurs, à nos jeunes en particulier, qui ont travaillé là-bas dans l'exaltation du succès, nous ne connaîtrions pas de déficit extérieur, c'est certain.

On peut dire, à gauche, que c'est la faute de la V^e République. Mais, messieurs, vous étiez restés bien muets à cette époque car vous aviez hâte, vous aussi, que l'on trouve tous les moyens possibles pour terminer la décolonisation. Vous n'avez donc pas à vous prévaloir au Sénat, comme nous l'avons constaté, que la question n'ait pas été suffisamment approfondie par le Parlement. Elle le fut ici avec courage, d'un côté comme de l'autre, par des sénateurs membres de la majorité et par le Gouvernement. Nous étions tous satisfaits des résultats obtenus.

M. Charles Alliès. Quel salmigondis !

M. Guy Petit. S'il y a des difficultés entre gens de la majorité, je voudrais, avant de terminer, parler des gens du programme commun. (*Exclamations sur les travées communistes et socialistes.*)

M. Marcel Brégère. Ça va être intéressant !

M. Guy Petit. Ces mots de « programme commun » sont des mots magiques. Malheureusement, il n'y a que les mots parce que, derrière le programme commun, il n'y a rien. (*Nouvelles exclamations sur les mêmes travées.*)

M. James Mason. Vous ne l'avez pas lu !

M. le président. Monsieur Petit, n'oubliez pas que, derrière vous, deux collègues de votre groupe sont encore inscrits.

M. Marcel Champeix. Pourquoi vous battez-vous contre le vide, alors ?

M. Auguste Pinton. Il a horreur du vide.

M. Guy Petit. Ce n'est pas le vide, hélas ! (*Exclamations et rires sur les travées communistes et socialistes.*)

M. Edgar Tailhades. Vous vous contredisez !

M. Guy Petit. Je ne me contredis pas du tout. Il n'y a rien de plus dangereux que les illusions. Or, ce sont des illusions que vous avez entretenues et que vous entretenez dans le peuple français de telle manière qu'il se figure que si vous arrivez au pouvoir, du jour au lendemain tout va s'arranger, tout va devenir commode et facile.

M. Robert Schwint. Nous ne disons pas cela, dans le programme commun !

M. Guy Petit. Poincaré a dit : « En France, les mots ont plus de force que les idées ! » Vous avez utilisé cette formule à plein, comme vous utilisez à plein — bien que votre doctrine s'y oppose, mais vous n'insistez pas beaucoup en ce moment — le système électoral majoritaire. Monsieur Champeix, vous avez reproché ce matin à M. le Premier ministre de manquer d'imagination. Je vous fais le reproche contraire. Je crains que vous n'en ayez trop, vous et vos partenaires. (*Exclamations sur les travées communistes et socialistes.*)

M. Edgar Tailhades. On n'a jamais trop d'imagination !

M. Guy Petit. Pas de cette imagination que l'on appelle la « folle du logis » (*Rires au centre et à droite*), et qui risque de nous entraîner extrêmement loin, c'est-à-dire d'entraîner le pays jusqu'à la catastrophe. Voilà ce que je voulais vous dire. (*Applaudissements à droite et sur une partie des travées du R. P. R.*)

M. Marcel Champeix. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le sénateur ?

M. Guy Petit. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Champeix, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Marcel Champeix. Je voudrais répondre brièvement que, si je m'en prends parfois à leur politique, je n'attaque jamais les hommes — je pense qu'on l'a remarqué dans cette assemblée — et je sais même leur rendre hommage à l'occasion.

M. Charles Allié. Faites-en autant, monsieur Guy Petit.

M. Guy Petit. Monsieur le président, je n'ai jamais attaqué M. Champeix en rappelant que, ce matin, il avait reproché à M. le Premier ministre de manquer d'imagination.

Vous l'avez bien dit, monsieur Champeix ?

M. Marcel Champeix. J'ai dit « le pouvoir » !

M. Guy Petit. Je vous ai écouté avec une très grande attention. C'est vous qui avez trop d'imagination ! (*Exclamations sur les travées socialistes.*)

Un sénateur socialiste. Tant mieux !

M. Guy Petit. Seulement, ce n'est pas une imagination féconde ; c'est une imagination de faux-semblants. (*Nouvelles exclamations sur les mêmes travées.*)

Je me suis attaché à lire tout ce qu'ont pu écrire les penseurs de la gauche. Ne parlons pas de M. François Mitterrand, qui est un extraordinaire rhéteur...

M. Edgar Tailhades. Ne parlez pas des absents !

M. Guy Petit. ... et c'est là que réside d'ailleurs le danger qu'il représente.

Je m'incline donc devant un talent de cette force.

M. Raymond Courrière. Merci pour lui !

M. Guy Petit. Seulement je crains que, derrière le grand rhéteur, il n'y ait pas un homme d'Etat. (*Exclamations et rires sur les travées socialistes.*)

Un sénateur socialiste. L'avenir nous l'apprendra !

M. Raymond Courrière. Et Giscard ?

M. Guy Petit. Que propose-t-on pour résorber le chômage ? De créer des emplois publics, d'engager des fonctionnaires, non à titre temporaire, mais de manière définitive.

Ayant eu la responsabilité de la fonction publique pendant onze mois, je sais qu'il n'y a rien de pire pour elle que « d'enfourner » de manière définitive un nombre excessif de fonctionnaires qui ne seront peut-être pas à la hauteur de leur tâche, dont on ne saura que faire par la suite...

M. Edgar Tailhades. Il manque du personnel partout !

M. Guy Petit. ... et qui empêcheront l'avancement justifié des jeunes générations.

Et puis, qui paiera ?

Un sénateur socialiste. Le casino ! (*Rires.*)

M. Guy Petit. Le casino a, comme les autres, son personnel.

M. le président. Ne vous laissez pas troubler, monsieur Guy Petit, et veuillez en arriver à votre conclusion.

M. Guy Petit. Je ne me trouble pas, monsieur le président, j'ai quand même trop d'expérience pour cela. (*Sourires.*) Seulement, je réponds aux interpellations.

Vous voulez nationaliser à outrance. Les uns parlent de neuf nationalisations, comme le précisait le programme commun dont on a décidé qu'il était périmé.

Un sénateur socialiste. On verra cela !

M. Guy Petit. Oui, le programme commun est périmé. Les Français et les parlementaires ont besoin de le savoir. (*Exclamations sur les travées socialistes.*)

M. Robert Laucournet. Ce n'est pas le sujet !

M. Guy Petit. Comment, ce n'est pas le sujet ! Je dois singulièrement vous gêner pour que vous m'interrompiez en permanence. (*Rires sur de nombreuses travées.*)

Un sénateur à gauche. Vous nous amusez !

M. Marcel Brégégère. Le Père Fouettard !

M. Guy Petit. J'en ai pour très peu de temps. Ayez l'obligeance au moins de ne pas m'interrompre. J'ai au moins une satisfaction : c'est de savoir que je vous intéresse. (*Hilarité.*)

Comme il n'est pas d'exemple, sauf peut-être les banques — M. le Premier ministre pourrait nous fixer à cet égard — que les entreprises nationalisées paient des impôts sur leurs bénéfices...

Un sénateur socialiste. Il y revient !

M. Guy Petit. ... plus vous nationaliserez, moins vous aurez de contribuables pour payer les impôts. Or, vous avez fait de telles promesses à cet égard...

M. Raymond Courrière. Ce n'est pas clair !

M. Guy Petit. ... en particulier à M. Ségué, le maître Pathélin du syndicalisme (*Exclamations amusées sur de nombreuses travées*) qu'il faudra de l'argent. Où le trouvera-t-on ? M. Chevènement en a trouvé. Il estime qu'il faut réduire de 50 p. 100 les charges salariales des petites et moyennes entreprises et que la différence sera supportée par le budget. C'est ce que j'ai lu dans un de ses récents articles. C'est l'œuf de Christophe Colomb, mais il fallait y penser. On voudrait faire payer par les contribuables ce qui ne l'aurait pas été par les assujettis. Seulement, l'argent, il faut le trouver quelque part.

Un sénateur socialiste. C'est ce qu'on fait depuis les années !

M. Guy Petit. Votre politique tend donc à diminuer le nombre des contribuables.

Selon vous, il faudrait nationaliser l'entreprise Dassault, laquelle paie des impôts. Mais cette entreprise, une fois nationalisée, ne paierait plus d'impôts.

Voilà ce qu'il faut dire. C'est la réalité et c'est cela le fond du débat. (*Applaudissements à droite et au centre. — Exclamations sur les travées socialistes.*)

Seulement, avez-vous acquis à votre doctrine la majorité du pays ?

M. Raymond Courrière. Nous verrons cela en mars prochain !

M. Guy Petit. Même pas ! Vous auriez acquis — je crois tout à fait à ce sondage — 56 p. 100 des intentions de vote...

M. Marcel Brégégère. Ce n'est pas sérieux !

M. Guy Petit. ... mais 18 p. 100 des gens interrogés ont répondu : « Nous n'avons pas des convictions de gauche, nous ne sommes pas des gens de gauche, mais nous sommes mécontents du pouvoir. » (*Exclamations ironiques sur les travées socialistes.*)

Un sénateur socialiste. C'est ce qui prouve qu'il y a quelque chose qui ne va pas !

M. Guy Petit. Louis Philippe, qui n'a pas si mal gouverné la France, a régné dix-huit ans. Or, la V^e République est en place depuis bientôt vingt ans. Il est certain que durant tout ce temps elle s'est fait des adversaires, voire des ennemis, car le pouvoir use. Telle est votre force. Votre seule force, c'est d'avoir rallié des mécontents, des gens qui étaient ennuyés par le fisc ou en butte à des tracasseries administratives, et M. Peyrefitte a mille fois raison de l'exprimer dans son ouvrage *Le Mal français*.

Or, nous avons une chance, la dernière de notre pays, celle d'avoir, comme Premier ministre, l'homme qu'il faut à la France — il s'appelle Raymond Barre — et je vais vous expliquer pourquoi. C'est parce qu'il a du bon sens et qu'il dit la vérité.

Quant à vous, vous avez perdu le bon sens, et la vérité, vous ne la dites plus. (*Vifs applaudissements à droite et sur les travées du R. P. R. Applaudissements sur certaines travées de l'U. C. D. P. et de la gauche démocratique.*)

(M. Etienne Dailly remplace M. Alain Poher au fauteuil de la présidence.)

PRESIDENCE DE M. ETIENNE DAILLY,
vice-président.

M. le président. La parole est à M. Schumann.

M. Maurice Schumann. Notre débat diffère de celui que l'Assemblée nationale a, la semaine dernière, conclu sans le trancher. Pourquoi ? Le 29 avril, vingt-quatre heures après le scrutin, à la suite et en raison des discours qui avaient précédé ou expliqué certains votes, le Président de la République a répondu — sur sa propre demande, comme il a tenu à le préciser — aux questions essentielles que le journaliste sur les lèvres duquel elles apparurent n'était pas seul à se poser. Des millions de Français ont entendu, à cette occasion, trois mises au point capitales. Elles m'ont, comme beaucoup d'entre vous sans nul doute, frappé par leur clarté et par leur gravité. Certes, monsieur le Premier ministre, vous attacherez à notre vote, comme à celui de nos collègues du Palais-Bourbon, la signification de la confiance. Mais s'agit-il tout à fait de la même confiance ? La portée, l'enjeu, sont-ils exactement les mêmes que jeudi dernier ? Je ne le crois pas.

Première mise au point : le chef de l'Etat a pris, non sans courage ni peut-être sans habileté, l'initiative de cette constatation — que mon collègue et ami M. Guy Petit vient d'ailleurs de reprendre à cette tribune — que la force électorale de l'opposition est, à l'heure actuelle, supérieure à celle de la majorité parlementaire. J'en conviens : l'évaluation est moins originale en elle-même que par l'altitude de la personnalité qui l'a faite et cautionnée. Il reste que la louable franchise du propos tranche — heureusement, à mon gré — sur certaines tentatives de distanciation dont nous avons été, au lendemain des élections municipales, les témoins étonnés. Mais nous voilà prévenus : la confiance que l'on demande aux représentants de la nation est d'une autre nature que celle qui est censée, dans les temps ordinaires, refléter le sentiment public.

Deuxième mise au point. Le vote opportunément demandé aux deux chambres du Parlement — je dis bien : « aux deux Chambres », et peut-être eût-il été bon que nul ne l'oublie — est le premier et sera, jusqu'au renouvellement de l'Assemblée nationale, le dernier du genre. Vous vous contenterez de ce viatique — j'emploie le mot, bien entendu, dans son sens laïque et non pas dans son acception religieuse. Si de mauvais esprits nourrissent contre vous de sombres desseins, il leur faudra donc déposer une motion de censure et — suprême indignité — compter sur le concours de l'opposition pour remporter une dangereuse victoire. A Dieu ne plaise, bien que — soit dit entre parenthèses — cette confusion des suffrages ait été jugée beaucoup moins inconcevable à l'époque où il s'agissait d'atteindre, soit directement, soit à travers les chefs de leurs gouvernements, les deux premiers présidents de la V^e République. Mais là n'est pas l'essentiel. Pour nous, Sénat de la République, qui n'aurions pas, même si l'envie nous en prenait, le pouvoir de censurer le Gouvernement, le vote qui nous est aujourd'hui demandé, seul et unique, revêtira, au sens propre du terme, une solennité singulière.

Enfin, troisième mise au point, de loin la plus importante. Le Président de la République, à son rang bien sûr et à son heure — le moment venu, a-t-il dit — mais sans équivoque, entrera dans la mêlée et placera les Françaises et les Français devant leur responsabilité en assumant toute la sienne. Attitude courageuse puisque celui qui l'adopte mesure et annonce le retard qu'il faudra combler, mais, dira-t-on, attitude normale ? Sans doute. Nous ne l'enregistrons qu'avec plus de soulagement. Louis XV, mes chers collègues, est un des plus calomniés de nos rois. Quand il soupirait « Après moi, le déluge », et si tenace que soit la légende, il ne voulait pas dire : « Que m'importe ce qu'il adviendra du royaume après mon règne ? ». Il se bornait à prévoir que son siècle ne s'achèverait pas sans qu'un flot d'événements torrentiels envahît l'histoire. Faut-il le dire ? Certains avaient pu craindre que les progrès accomplis depuis le XVIII^e siècle dans la technique de l'imperméabilisation n'eussent fait naître d'inquiétantes chimères, en d'autres termes que l'on ne fût enclin à penser et à dire, non pas : « Après moi », mais : « Avec moi le déluge ». Eh bien ! depuis le 29 avril 1977, les plus méfiants ont le sentiment, d'abord, que le déluge est attendu avec moins de résignation, ensuite que, si le débordement des eaux venait malgré tout à se produire, il y aurait un passager de plus, et un passager de marque, sur l'arche de Noé. (Sourires.)

Je ne me livre à aucune exégèse, mes chers collègues. Ce n'est pas moi, c'est l'auteur de *Démocratie française* qui nous rappelle que son livre constitue la plus complète des réfutations

du Programme commun. Dès lors, comment imaginer qu'il puisse en cautionner, même passivement, l'application ? C'est la même voix qui qualifie d'« inexistantes » les critiques énoncées par les porte-parole de l'opposition à l'adresse du plan gouvernemental et qui promet d'en prendre le pays à témoin. Fort bien ! Nous attendions ce langage, et n'en comprenons pas d'autre, convaincus au demeurant que, comme l'a dit un moraliste contemporain : « En politique, le plus difficile et le plus nécessaire est de vouloir les conséquences de ce que l'on veut ».

Car il ne suffit pas de relever cette triple mise au point qui, du fait même qu'elle est consécutive à un débat ample, franc et sévère, souligne la nécessité et la bienfaisance du contrôle et de la vigilance parlementaires ; il faut encore voir clairement à quoi elle conduit et engage le Gouvernement envers ceux d'entre-nous qui, parce que les choses sont aujourd'hui plus claires, s'appêtent à déposer dans l'urne un bulletin blanc. Vous me permettez — après avoir annoncé, comme on dit, la couleur — de m'adresser à vous, monsieur le Premier ministre, sans arrière-pensée, donc sans nuance et sans réticence.

On vous a comparé à Saint-Sébastien. Ce n'est pas un mince éloge. Tout le monde reçoit des flèches ; rares sont ceux qui ont le privilège d'être sanctifiés par elles. (Nouveaux sourires.) Mais vous n'êtes pas, en vérité, à l'abri de l'injustice du sort. La droiture de votre démarche, la rectitude de votre dessein, la sincérité de votre accent sont reconnues par tous, même par ceux qui font semblant de ne pas les reconnaître, comme elles le sont de très longue date par ceux qui ont le privilège de vous approcher. Et pourtant, la crise de confiance est loin d'être dissipée puisque le chef de l'Etat nous invite à déployer l'effort nécessaire pour reconquérir l'adhésion de la majorité du pays. Il est peut-être vrai que — les mêmes causes produisant les mêmes effets — le travailliste Callaghan ou le social-démocrate Schmidt sont logés à votre enseigne. C'est peut-être une consolation ; ce n'est certainement pas un stimulant. Pourquoi le pouvoir a-t-il laissé fuir de chez nous — n'ayons pas la faiblesse de regarder ailleurs ; au demeurant nous n'en avons pas le loisir — cette qualité nécessaire qui s'appelle la crédibilité ?

Au lieu de fournir une réponse tardive et vaine par laquelle vous ne vous sentiriez pas personnellement concerné, je préfère me tourner vers l'avenir. De grâce, monsieur le Premier ministre, faites en sorte que, plus jamais, devant une situation dramatique, on ne s'en remette à la dédramatisation par les mots, cette diversion dont certaines initiatives aventureuses, qui déconcertent tout le monde sans séduire personne, sont l'expression la plus pernicieuse !

J'appartiens depuis trois ans à la commission des finances de notre assemblée. Avec un président et des rapporteurs généraux dont la clairvoyance et la compétence ne sont pas contestées — avant de mettre en cause la composition du Gouvernement, je veux souligner au passage combien vous avez eu la main heureuse en confiant à notre ami René Monory la direction d'un grand ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat où il a fait d'excellents débuts en définissant le vrai moyen d'assurer aux entreprises la conquête ou la reconquête de créneaux sur les marchés extérieurs — avec le président et les rapporteurs généraux de la commission des finances, dis-je, les membres de cette commission ont passé des jours et des nuits à tenter de rectifier quelques erreurs de tir, sans nuire au tireur, c'est-à-dire au Gouvernement.

Je ne me donnerai pas le malin plaisir de relire les mises en garde du président Bonnefous, de M. Coudé du Foresto, de M. René Monory lui-même et d'autres moins qualifiés comme votre serviteur.

Qu'est-il advenu du prélèvement conjoncturel ? Comment vous tirerez-vous des embarras dans lesquels vous ont plongé, à propos de la taxe professionnelle, les erreurs de calcul de certains « simulateurs » qui ne parviennent plus à se croire eux-mêmes infaillibles ?

Quant à la taxation des plus-values, n'aurait-on pas été bien inspiré en tenant un plus large compte des avertissements parlementaires avant d'y être tardivement contraint par les conséquences que, sans nul mérite, nous avions annoncées ?

M. Edouard Bonnefous. Très bien !

M. Raymond Courrière. Mais vous les avez votés, ces textes !

M. Maurice Schumann. J'y viens !

Souvenez-vous : on ne nous avait pas épargné les admonestations ; ceux qui boudaient cette mesure inopportune ou mal conçue et s'appliquaient à en limiter les dégâts seraient privés, en quelque sorte, de dessert, c'est-à-dire du droit de se réclamer d'un esprit réformateur dont beaucoup d'entre eux ont cependant donné bien des preuves authentiques.

Aujourd'hui — j'en conviens — les enfants que l'on rappelait imprudemment à l'ordre il y a moins d'un an n'encourent plus qu'un seul reproche : celui de n'avoir pas été assez désobéissants. (*Sourires.*)

Je voudrais être sûr que la leçon a été comprise. Deux faits récents m'obligent pourtant à m'interroger.

La réforme électorale n'est pas un sujet tabou. Mais fallait-il d'abord le soulever bruyamment dans les heures qui suivirent un revers et sans aucune conversation préalable, puis se replier précipitamment, quelques jours plus tard, en ordre dispersé ?

Vous dites — et vous avez raison — que la majorité ne restera pas ou ne redeviendra pas la majorité si elle ne se montre pas unie et solidaire. Fort bien ! Mais l'union et la solidarité ne se décrètent ni ne s'imposent. Elles impliquent la concertation permanente et préalable.

J'ai tout lieu de savoir que, dans certains cas importants, notamment lorsque les grands enjeux de la politique internationale sont en cause, vous pratiquez cette méthode d'une manière exemplaire et, vous le constaterez, fructueuse.

Je ne pense pas seulement à cette « Europe européenne », délimitée et définie par son tarif extérieur commun ; nul mieux que vous, qui avez fait merveille à Bruxelles, ne sait que son avenir dépend de son aptitude à protéger ses membres et l'emploi des travailleurs qui la peuplent contre l'invasion sournoise et la concurrence déloyale.

J'ai posé, notamment sur l'avenir de l'industrie textile, une nouvelle question orale ; elle complètera celle à laquelle — je vous en remercie de nouveau — vous avez bien voulu répondre personnellement ici même.

Sur un autre plan, on m'a demandé, il y a un mois, de justifier, comme ancien responsable de notre diplomatie, par l'entremise des chaînes françaises et périphériques de télévision et de radio-diffusion, l'intervention lucide et raisonnable de la France dans l'affaire du Zaïre, après m'avoir fourni tous les éléments d'appréciation.

Mais, en me demandant si cette concertation est, comme elle devrait l'être, habituelle et générale — car c'est d'abord à l'intérieur de la majorité qu'il faut restaurer la confiance — je ne peux me défendre d'évoquer un second fait : le singulier contraste entre les déclarations qui ont précédé la constitution de votre second Gouvernement et l'annonce de sa composition.

Fallait-il promettre au pays une équipe restreinte et neuve pour lui présenter ensuite, après avoir confondu l'amputation de trois membres avec une opération de chirurgie esthétique, une cohorte aussi sympathique que pléthorique ? (*Sourires.*)

Pour provoquer un choc qui n'est pas moins nécessaire aujourd'hui qu'en juillet 1926 ou en juin 1958, Poincaré et de Gaulle avaient agi d'autre sorte, et tous deux de la même manière. Le premier s'entoura de cinq anciens présidents du conseil, parmi lesquels celui qu'il avait renversé un an plus tôt du haut de cette même tribune. Le second fit appel à Antoine Pinay, à Pierre Pflimlin, à Guy Mollet, trois anciens chefs de gouvernement sous la IV^e République qu'il n'avait cessé de contester. Dans les deux cas, la crédibilité surgit du caractère représentatif d'un petit nombre d'hommes dont le rapprochement autour d'une figure de proue avait, par lui-même, valeur d'exemple et de symbole.

Je ne me pardonnerais pas, monsieur le Premier ministre, de ruser avec moi-même et de ne pas aller au bout de ma pensée. Que vous soyez le dernier Premier ministre de la législature, voilà qui me paraît bon, et c'est pourquoi je voterai la confiance ; que votre Gouvernement, tel qu'il est, soit le dernier gouvernement de la législature, voilà qui me semble redoutable.

Vous êtes entouré d'une bonne équipe de gestion, que complète une excellente école de cadres. Ce qu'il nous faut, c'est, sous votre direction, un gouvernement qui ne se borne pas à gérer mais qui, tout entier, gouverne, un gouvernement de salut public.

Or, et c'est par-là que j'en termine, comment se définit le salut public ? Par une grande passion au service d'un grand dessein.

J'entends dire parfois : « Beaucoup d'électeurs votent pour le programme commun sans l'avoir lu, peut-être parce qu'ils sentent au fond d'eux-mêmes qu'ils ne voteraient plus pour lui s'ils avaient eu l'imprudence de le lire ».

M. Raymond Courrière. Je voudrais savoir qui a lu « Démocratie française ».

M. Maurice Schumann. C'est possible, je ne dis pas le contraire, mais nous n'avons lieu d'en tirer ni argument ni fierté, car cela prouve seulement que les hommes, et surtout les Français,

et surtout les plus jeunes parmi les Français, ont besoin d'être exaltés par un mythe. Si on leur en propose plusieurs, ils choisiront le meilleur. Si on ne leur en propose qu'un seul, ils y découvriront les vertus et les nourritures dont ils ne peuvent pas se passer.

La société libérale avancée ? C'est beaucoup mieux qu'un bon sujet de colloque pour élèves de l'école nationale d'administration, c'est beaucoup mieux qu'un thème enrichissant de séminaire pour cadres modérément contestateurs. (*Sourires.*) J'y vois un signe de reconnaissance. J'ai peur de n'y pas voir un signe de ralliement. L'expression de la vérité qu'elle recouvre est trop abstraite pour offrir à un regard de vingt ans ce qu'il cherche : un nouvel horizon.

Pour corriger l'injustice, pour endiguer l'inflation qui est la pire des injustices — vous le dites chaque jour et vous ne le répérez jamais assez — vous prenez ou proposez des mesures sages et cohérentes — aussi les approuvons-nous — mais nécessairement fragmentaires.

Vous êtes trop loyal, au demeurant, et trop lucide pour ne pas saisir que l'œuvre est de longue haleine, qu'il vous faut deux ou trois ans afin de la mener à bien et que les Français iront aux urnes avant d'en percevoir ou, du moins, d'en apprécier les effets.

Alors ? Eh bien, alors, il importe d'éclairer vos propositions, vos propos, vos actes par une vue d'ensemble, c'est-à-dire par une vue d'avenir.

Comment faire pour qu'une idée juste devienne une idée-force ? Je prendrai deux exemples. Même professé par le meilleur économiste français, un cours sur la fixité des parités monétaires ne passionnera pas les foules, je vous l'accorde volontiers. Mais, si vous disiez, ah ! si vous disiez, avec le double prestige de votre science et de votre fonction : « La cause profonde de la crise économique et de la crise morale, du chômage, de l'angoisse, de la fébrilité, de l'érosion des valeurs et des espérances — y compris des espérances fondées sur l'Europe communautaire — c'est le désordre et l'anarchie monétaires ; eh bien, ce désordre, cette anarchie, la France refusera de les consacrer, de les institutionnaliser, même si elle doit être seule à crier ce que tant d'autres pensent ! », oui, si vous vouliez vraiment parer ce langage de la simplicité limpide qui est le propre de votre style, vous vous découvririez une puissance d'entraînement qui, peut-être, vous étonnerait vous-même. Prenez, monsieur le Premier ministre, prenez au nom de la France des rendez-vous avec l'avenir !

Voici mon autre exemple : les cyniques — qui sont les vrais naïfs — ont appris avec stupeur, par un récent sondage, que la famille était considérée par la majorité des jeunes Français comme le refuge par excellence, comme un recours plus que jamais irremplaçable, ce qui, d'ailleurs, n'est nullement incompatible avec la hausse inquiétante de la délinquance juvénile, précisément imputable à la dégradation des valeurs familiales.

Le moins que l'on puisse dire de la politique suivie depuis quelques années, c'est qu'elle a paru reposer sur un engouement rigoureusement contraire. Tous les Français comprendraient, si leurs dirigeants le leur disaient sur un certain ton, que le rythme de la dénatalité les conduit à l'allongement de la durée du travail et à l'amputation des pensions de retraite. (*Très bien ! Très bien ! Sur les travées du R. P. R. et à droite.*)

Majorer de 1,50 p. 100 le pouvoir d'achat des allocations familiales, amorcer le congé temporaire des mères, améliorer la situation de cent mille veuves ? Ces correctifs ne peuvent qu'être approuvés.

Ne soyez pas surpris, cependant, si les plus modérés parmi les porte-parole des familles françaises vous demandent à quelle politique globale, à quel statut social de la mère de famille — promis solennellement lors du vote de la loi sur l'interruption de grossesse et depuis lors constamment ajourné — vous entendez relier ces mesures.

M. Jacques Henriot. Très bien !

M. Maurice Schumann. Trop longtemps, le souci majeur a paru être de protéger, de garantir le droit de ne pas avoir d'enfant. Comprenez l'impatience de ceux qui réclament la protection et la garantie du droit d'épargner à leur pays le fatal déclin des nations dépeuplées ! (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R. et à droite.*)

Cette énumération des impératifs nationaux auxquels tout doit être subordonné, par rapport auxquels doivent être faits tous les choix, même fragmentaires, nous sommes prêts à la poursuivre et à l'approfondir avec vous. Loin de « découper en rondelles » la confiance que j'accorde à l'homme et à l'homme d'Etat que vous êtes, j'attends de vous — et sans doute ne suis-je pas le seul ici — plus que vous ne me demandez.

Vous êtes chargé par la Constitution de « déterminer et conduire la politique de la nation ». En vous limitant à un programme de onze mois, vous naviguez à l'estime et ne remporterez qu'un succès d'estime.

Ce programme ne vaudra que si vous en faites le premier chapitre d'un contrat social de longue durée, cautionné par des hommes représentatifs qui, comme vous, croient moins aux opportunités qu'aux vérités, puis soumis solidairement — et peut-être à votre heure — au jugement du pays par l'ensemble de ceux qui l'auront conçu.

Laisser la nation voter sur le programme adverse, c'est déjà perdre la moitié du combat. Vous méritez de reconquérir la confiance. Vous n'y parviendrez qu'en ressaisissant l'initiative, et vous ne ressaisirez l'initiative qu'en vous dotant des moyens qu'elle exige, qu'en vous donnant les ambitions sans lesquelles, comme on l'a dit, nous ne mobiliserons pas les Français pour l'espoir, l'effort, la justice et la fierté nationale, ambitions sans lesquelles le souffle ne passera pas.

Monsieur le Premier ministre, vous avez lu Emerson, il est temps encore, mais il n'est que temps « d'attacher votre char à une étoile ». (*Vifs applaudissements sur les travées du R. P. R. Applaudissements sur de nombreuses travées de l'U. C. D. P., de la gauche démocratique et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Grangier.

M. Edouard Grangier. Monsieur le Premier ministre, lorsqu'en septembre dernier vous êtes arrivé à Matignon, vous saviez combien était difficile et délicate la tâche qui vous y attendait. C'est avec courage que vous l'avez acceptée, et avec la tenace volonté de redresser une situation monétaire, économique et sociale qui se dégrade de mois en mois depuis quinze ans.

Vous nous avez, alors, soumis un plan de redressement, lequel, pour l'essentiel du moins, a fait long feu. Quels sont, en effet, les résultats de votre premier plan ? Nous avons constaté un accroissement de la masse monétaire, en outre, notre monnaie reste à la merci de la moindre spéculation, le taux d'inflation est toujours au-dessus du seuil supportable, l'équilibre de notre balance commerciale reste le souci permanent, l'indice des prix, malgré la réduction du taux de la T. V. A., a repris sa course ascendante, le marché financier est à son plus bas niveau. L'augmentation spectaculaire des cours, due à votre décision de retarder d'un an l'application de la loi sur les plus-values, n'a été qu'éphémère puisque, dès le lendemain de l'annonce de cette décision, intervenaient les prises de bénéfices. Depuis, les valeurs boursières ne cessent de baisser. Aucune reprise notable de nos activités industrielles et commerciales ne s'est manifestée ; enfin, nous avons assisté à une aggravation de la situation de l'emploi.

A qui a été profitable la baisse du taux de la T. V. A. ? Certainement pas à la réussite de votre plan, pas plus qu'aux consommateurs de petite et moyenne condition.

A qui a bénéficié le report au 1^{er} janvier 1979 des dispositions de la loi sur les plus-values si ce n'est à ceux qui font profession de spéculer ?

Le résultat quasi négatif de votre plan est dû, à mon sens, partie au mauvais climat social de notre pays, partie au fait que la grande majorité des Français ne lui font pas crédit, partie, enfin, à la spéculation.

Il était admis, pourtant, que l'efficacité des mesures proposées dépendait du comportement des Français, leur confiance et leur sens du devoir civique étant indispensables à la réussite de votre action.

Or à quoi assistons-nous ? A des spéculations qui empêchent la revalorisation de notre situation financière et concourent à rendre toujours plus élevé le coût de la vie, à des manifestations dans la rue et des arrêts incessants de travail qui affaiblissent les possibilités de la reprise économique ainsi que celles d'embauche et de création d'emplois pour les jeunes.

Monsieur le Premier ministre, si vous n'agissez pas fermement contre ce laisser-faire, ce laxisme, je crains fort que votre deuxième plan, dont nous débattons aujourd'hui, ne subisse le même sort que le premier, d'autant plus que les mesures que vous proposez ne paraissent pas adaptées aux problèmes à résoudre.

Je ne citerai brièvement que deux exemples.

Votre politique de l'emploi, bien que financée par trois milliards de francs, ne crée aucun emploi productif. Vous offrez aux jeunes des emplois d'attente sous-payés et vous en ferez des mécontents. Vous accordez dix mille francs à tout immigré qui acceptera de quitter son emploi et de retourner dans son pays. Ne craignez-vous pas qu'il ne revienne peu de temps après, les poches vides, et ne vienne grossir le nombre des sans-emploi ? Ne pensez-vous pas que ces mesures sont inflationnistes ?

Enfin, l'intervention du fonds d'action conjoncturelle pour l'amélioration des équipements publics est une excellente mesure. Mais pour qu'elle soit efficace, il eût fallu y consacrer des crédits plus importants, ce qui aurait permis, me semble-t-il, une politique de grands travaux dans les secteurs indispensables à la relance de notre économie.

Pour avoir des chances de gagner le combat dans lequel vous vous êtes engagé, il faut, monsieur le Premier ministre, mettre fin à ce laisser-faire ; il faut que les spéculateurs soient recherchés et punis selon la loi ; il faut que manifestations et grèves ne soient pas autre chose que des actions visant à la légitime défense du droit à des conditions de vie meilleures, au travail, à la sécurité et à la garantie de l'emploi. Elles ne doivent pas être déclenchées avant que soient épuisés tous les moyens de conciliation et d'arbitrage. Il faut enfin, et ce sera là ma conclusion, renoncer aux mesures qui ne sont pas génératrices d'une économie prospère et créatrices d'emplois au profit de celles qui le sont. (*Applaudissements sur certaines travées à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Eberhard.

M. Jacques Eberhard. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, dans cette enceinte où siège ce qu'il est convenu d'appeler « le grand conseil des communes de France », les maires, les élus locaux pouvaient espérer que la déclaration gouvernementale exposée par M. le Premier ministre serait, dans une grande mesure, consacrée à la difficile situation des communes. Ils seront déçus.

Le plan n° 2 du Gouvernement Barre, non seulement ne contient rien de positif pour les collectivités locales, mais au contraire va encore accroître leurs difficultés.

Alors que les communes sont en crise, alors que l'association des maires des grandes villes de France proclamait en 1975 : « S'il n'est procédé très prochainement aux réformes indispensables, les maires seront contraints de mettre la clé sous la porte et de déclarer leur ville en état de cessation de paiement », aucune des propositions qui sont énoncées dans ce plan n'est en mesure de sortir les communes des difficultés dans lesquelles elles se débattent.

Mme Catherine Lagatu. Très bien !

M. Jacques Eberhard. Pour gérer normalement la cité, pour la doter des équipements nécessaires aux conditions de notre temps, chaque municipalité, grande ou petite, doit pouvoir disposer des moyens financiers suffisants.

Or, que constatons-nous aujourd'hui ?

C'est un fait que les collectivités locales peuvent de moins en moins faire face aux besoins de leurs populations. Les services rendus sont toujours plus coûteux. La pression fiscale est devenue insupportable pour un grand nombre de citoyens à quelque commune qu'ils appartiennent.

Comme les élus communistes n'ont jamais cessé de le proclamer, cette situation est le résultat de la politique engagée par vos prédécesseurs, MM. Chirac, Poniatowski et Lecanuet, politique dont vous étiez solidaire, monsieur le Premier ministre, politique que vous poursuivez et que vous aggravez même avec votre nouveau plan.

Votre objectif est double : d'une part, utiliser les collectivités locales pour accroître les profits des grandes sociétés capitalistes ; d'autre part, continuer et même renforcer la politique d'encadrement qui vise à faire supporter aux communes une part croissante des charges financières publiques.

Il suffira, pour le démontrer, de rappeler les exemples les plus significatifs.

Les subventions diminuent à un point tel que, par le biais de la T. V. A., les collectivités locales en viennent à subventionner l'Etat. Les C.E.S. ne sont toujours pas tous nationalisés, et nous aimerions avoir la certitude qu'ils le seront à la fin de cette année, comme cela a été promis. Mais, même lorsqu'ils sont nationalisés, 40 p. 100 de leur budget de fonctionnement est encore à la charge des municipalités.

Les dépenses d'aide sociale payées par les collectivités locales augmentent d'année en année : 15 à 20 p. 100 des ressources de la fiscalité directe d'une commune sont consacrés à ces dépenses.

En 1977, l'augmentation aura été, dans mon département, de 25,58 p. 100 pour les communes, 22,18 p. 100 pour le département et seulement 18,78 p. 100 pour l'Etat.

Cette politique de transfert des charges présente autant d'avantages pour l'Etat que d'inconvénients pour les collectivités locales, les élus et les contribuables. Elle dégage des fonds publics au profit des grandes sociétés capitalistes, elle masque les responsabilités du Gouvernement et de la majorité dans

l'aggravation de la crise, elle tend à culpabiliser les élus. Elle incite à l'élargissement de la pression fiscale. Elle est particulièrement accablante pour les travailleurs et leurs familles, pour lesquels la pression fiscale directe ou indirecte est de plus en plus insupportable.

C'est pourquoi, de la plus petite commune à la plus grande ville, les élus locaux attendent la réponse aux questions qui les préoccupent.

Comment l'Etat envisage-t-il de compenser la hausse des prix qui grèvent les budgets communaux ?

Quand et comment les communes seront-elles intégralement remboursées de la lourde charge que constitue le paiement de la T. V. A. ?

Combien d'années attendra-t-on encore la revalorisation des subventions — celles allouées pour les constructions scolaires, par exemple, qui sont restées au niveau de 1963 ?

Le Gouvernement entend-il modifier le régime des emprunts contractés par les communes par une baisse sensible du taux d'intérêt et un allongement de la durée du remboursement ? Quels sont les transferts de charges qui seront supprimés ? Enfin, quelles décisions urgentes l'Etat va-t-il prendre en faveur des communes rurales ?

Telles sont les questions qui se posent les maires. Mais ils attendront vainement les réponses.

Pour ce qui nous concerne, nous savons bien qu'aucune amélioration de la situation ne peut être attendue du Gouvernement actuel, bien au contraire. Les orientations du VII^e Plan, comme celles de votre plan bis, prévoient clairement une aggravation continue des difficultés des collectivités locales.

Plus que jamais apparaît donc l'urgente nécessité d'un changement de politique. Seule la mise en œuvre du programme commun de la gauche permettra de combler le fossé qui se creuse entre les besoins de nos communes et les possibilités des conseils municipaux.

En votant massivement pour les listes que nous menions ou que nous soutenions, les 13 et 20 mars derniers, les Français ont manifesté leur confiance envers ceux qui agissent pour freiner les méfaits de la crise, pour arracher les crédits et obtenir la satisfaction des revendications populaires.

Le seul moyen efficace pour résoudre de façon démocratique et durable les difficultés des collectivités locales est de satisfaire les aspirations des citoyens à plus de justice, à plus de liberté et à de meilleures conditions de vie dans la cité, c'est de changer fondamentalement de politique. Avec les autres élus de leur parti, soyez certain que les sénateurs communistes s'y emploient et s'y emploieront avec ténacité. (*Applaudissements sur les travées communistes et sur certaines travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Jung.

M. Louis Jung. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, le développement de la « politique contractuelle », favorisé par les événements de mai 1968, s'est traduit en 1969 et 1970 par des résultats très importants : signature de « contrats de progrès » dans les entreprises nationales, accord national du 10 février 1969 sur la sécurité de l'emploi, accord du 9 juillet 1970 sur la formation professionnelle, mensualisation des ouvriers horaires.

On ne peut que se réjouir de ces signes de transformation du climat social qui est l'une des conditions majeures de l'efficacité économique. L'Etat peut inviter les partenaires sociaux à rechercher certains accords par voie de discussions entre eux. C'est la méthode qui a été utilisée en France en 1969, lorsque le Gouvernement préconisait l'établissement d'accords en matière de mensualisation des salariés horaires ou en matière de formation professionnelle. L'Etat joue ainsi un rôle de promotion et d'incitation sans se substituer aux parties intéressées, sans prendre des décisions unilatérales.

L'Etat doit donc exercer un arbitrage souvent difficile. Mais celui-ci ne servirait à rien si ne se développait pas le sens de la responsabilité dans les groupes qui s'affrontent sur le marché du travail et si ne se substituait à la recherche des privilèges le sens de l'accomplissement d'un service dans l'intérêt de la collectivité.

Ainsi s'exprime un professeur d'économie politique que chacun d'entre vous, mes chers collègues, aura reconnu sans que je le nomme : vous en êtes bien d'accord, monsieur le Premier ministre ? En effet, l'un des problèmes essentiels de notre temps et de notre société actuelle est celui des relations entre l'Etat et les représentants des salariés et des organisations patronales. La politique contractuelle ne concerne pas seulement les simples rapports salariaux ou les rapports entre le monde du travail et les dirigeants des entreprises. Elle concerne d'une

manière générale les rapports entre l'Etat, représentant de l'intérêt général, et les différents partenaires sociaux et économiques. C'est dans cette perspective que je voudrais, monsieur le Premier ministre, vous interroger pour savoir si cette politique de concertation, puis d'élaboration sur la base des données reconnues par les partenaires des actions à engager ou sans l'aide de la collectivité publique, correspond bien à un axe de politique générale que, pour notre part, nous souhaitons voir reconnu.

Cette politique contractuelle s'exerce avec bonheur dans un autre secteur essentiel de notre économie, l'agriculture, puisque aussi bien la conférence annuelle de l'agriculture n'a d'autre but que de programmer les actions indispensables que pouvoirs publics et professions entendent mener ensemble dans ce secteur fondamental.

Certes, cette politique contractuelle a connu ce que nous pourrions appeler des perversions ou des déviations : il est évident qu'une telle politique doit pouvoir être déterminée et exécutée dans le cadre d'une politique plus globale et c'est ainsi que nous reconnaissons parfaitement, dans un moment où notre monnaie est en péril, la nécessité de modérer la progression du pouvoir d'achat, car il n'est pas possible de mettre en cause l'existence même d'une monnaie nationale par le jeu de mécanismes mis au point et acceptés dans une période d'expansion économique, alors que la crise économique qui nous frappe de plein fouet oblige à une révision nécessaire de nos objectifs.

Notre crainte fondamentale est de voir le corps social s'affaiblir et risquer de s'affaïsser, si la notion de contrat qui doit donner vie à la crédibilité de l'action gouvernementale s'affaïsse elle-même et disparaît.

Mais, sur le principe, nous pensons qu'une véritable politique contractuelle, dans le domaine des salaires comme dans le développement de certains secteurs industriels ou dans la mise en œuvre de politiques sectorielles, que ce soit sur le plan industriel, commercial ou artisanal, devrait permettre de mieux associer les responsables, soit sur le plan syndical, soit sur le plan des responsables économiques propres. Elle est indispensable, car il s'agit de la place que vous entendez réserver, monsieur le Premier ministre, ainsi que les membres du Gouvernement, aux syndicats dans la vie de l'entreprise et de la nation. Nous pensons que ces négociations devraient pouvoir, notamment dans le cadre collectif — et en incitant les partenaires sociaux à se rencontrer — régler des problèmes aussi importants que la mobilité de l'emploi, la transformation des conditions de travail ou les conditions de licenciement.

La recherche de structures nouvelles permettant ces rencontres et notamment une participation des syndicats professionnels et de salariés à la vie de l'entreprise et des régions, est indispensable et je vous serais reconnaissant de bien vouloir nous préciser la politique que le Gouvernement compte suivre en la matière. Un leader syndicaliste écrivait récemment : « La mise en cause de la liberté de négociation dans tous les domaines aura pour conséquence le blocage de la vie sociale. Le dépérissement de la politique conventionnelle rendra difficile, et souvent impossible, le dialogue nécessaire entre les syndicats, le patronat et l'Etat. C'est un aspect important de la vie démocratique qu'on mettra en cause, au moment où, sur le plan institutionnel, croît le déséquilibre entre l'exécutif et le Parlement, entre le pouvoir central et les régions. »

Nous ne pensons pas, monsieur le Premier ministre, que cette affirmation doive uniquement viser le secteur de la fonction publique et le secteur parapublic, mais que d'une manière générale les différentes composantes sociales du pays ont tout intérêt à être associées à la préparation des décisions afin qu'elles ne puissent remettre en cause d'une manière permanente le plan gouvernemental conçu pour faire face à une situation conjoncturelle.

C'est ainsi que nous serions heureux de vous entendre préciser la politique agricole que vous comptez suivre, puisque aussi bien la publication par l'institut national de la statistique des comptes de l'agriculture pour 1976 montre que, pour la troisième année consécutive, on aboutit en francs constants et par exploitation à une diminution de 1 p. 100 du résultat brut agricole. La récente négociation de Bruxelles, qui s'est traduite par un relèvement pour la France de 6,50 p. 100 des prix inscrits dans les mécanismes des marchés européens pourrait sembler satisfaisante, à condition que l'offre et la demande permettent, au niveau de la production, de répercuter cette hausse, alors que l'on peut craindre qu'elle ne se limite à environ 3 p. 100. Nous sommes conscients que les distorsions sur le plan de l'inflation ont provoqué pour les exploitants agricoles une tension grave entre les charges et les recettes.

C'est pourquoi je suis obligé, monsieur le Premier ministre, d'évoquer dans ce débat de politique économique et sociale le problème de la construction européenne, tant en ce qui concerne l'élargissement de la Communauté économique européenne que la nécessité, indispensable pour assurer l'avenir d'une politique agricole commune, d'éviter les remous monétaires et les conséquences parfois gênantes pour nos exploitants agricoles du système des montants compensatoires.

Nous sommes absolument conscients que, pour développer notre agriculture et notre industrie, comme pour assainir notre économie, il n'existe qu'un seul moyen, qu'une seule évolution possible : c'est la poursuite de la construction européenne, l'élection au suffrage universel du Parlement n'en constituant vraiment qu'un aspect extérieur.

Je suis consterné à la lecture de certaines déclarations, vraiment contradictoires, qui, tout en préconisant le développement du commerce international, proposent parallèlement la fermeture de nos frontières. Les leçons du passé n'auraient-elles servi à rien puisque le retour au nationalisme sous toutes ses formes s'est toujours soldé par une catastrophe nationale ?

Je pense qu'il faut mettre fin à la « foire aux illusions » et dire au pays qu'il n'est pas convenable que les Français puissent s'enrichir quand la France s'appauvrit. Le choix est simple : ou bien nous imitons la Suisse et nous acceptons des sacrifices, ou bien nous irons vers une catastrophe que ni les nationalistes, ni les tenants du programme commun ne pourront éviter. Ce ne sont sûrement pas les grèves de nature politique — et je pèse mes mots — qui permettront de nous sauver.

En ce qui concerne le problème de l'emploi qui a été largement traité par mon excellent collègue et ami, M. Cluzel, je voudrais, monsieur le Premier ministre, souligner que le projet de loi visant à aménager la taxe professionnelle pour les années 1977 et 1978, accentue malheureusement les inconvénients du système que nous avons retenu en ce qui concerne la prise en compte, à mon sens, trop lourde des charges de main-d'œuvre. Ce n'est certes pas une incitation à l'emploi que, par exemple dans un secteur aussi important que le bâtiment, la masse salariale retenue pour le calcul de cette taxe professionnelle le soit pour le cinquième de son montant en constituant les deux tiers de la base de la taxe. La limitation dans les bases de cette taxe professionnelle de l'incidence de la charge des salaires participerait, monsieur le Premier ministre, indiscutablement, à l'effort que vous entreprenez pour résorber le chômage dans notre pays.

Il faut aussi évoquer les difficultés économiques particulièrement aiguës rencontrées par nos territoires et nos départements d'outre-mer, ces pays dont j'ai l'honneur de rapporter le budget devant le Sénat. On y enregistre, en effet, une forte inflation due essentiellement à la part considérable des produits importés, notamment des matières premières dont le coût ne cesse de croître. A cela il convient d'ajouter des tarifs de transport élevés et des ruptures de charge nombreuses.

Au demeurant, le développement du tourisme ne saurait masquer ni la crise économique qui a atteint les secteurs agricoles traditionnels, ni l'échec des tentatives d'industrialisation.

Dès lors, que constatons-nous ? Le chômage s'étend ; les emplois nouveaux sont rares, alors que, dans le même temps, le nombre des demandeurs d'emploi augmente dans des proportions inquiétantes, en raison du poids démographique des jeunes — qui représentent souvent plus de 50 p. 100 de la population — et de la progression de la demande d'emploi féminine.

Sans doute les pouvoirs publics sont-ils conscients de ces réalités et entendent-ils, dans le cadre de la départementalisation économique, ne pas laisser les territoires et les départements d'outre-mer à l'écart des mesures qu'ils prévoient d'appliquer.

Mais, faut-il le souligner, la gravité de la situation économique dans certains secteurs d'activité, l'importance du taux de chômage des jeunes doivent imposer au Gouvernement d'aller au-delà de la « départementalisation » économique — donc plus loin que la simple recherche de l'alignement sur la métropole — et d'aller plus vite qu'il n'est prévu à l'intérieur de l'hexagone —, donc de mettre en œuvre des dispositions souples, hors des circuits normaux souvent trop longs de l'administration.

Les résultats attendus de l'inclusion des territoires d'outre-mer et des départements d'outre-mer dans la Communauté économique européenne ne se manifestent pas assez rapidement et le Gouvernement doit être vigilant en ce domaine.

Face à une situation de crise exceptionnelle, il faut répondre par des mesures exceptionnelles. Sinon le risque est grand de voir s'enrayer durablement les mécanismes économiques fragiles de ces pays qui, au-delà des mers, constituent des foyers

inappréciables de notre rayonnement culturel, technique et commercial au cœur de régions sensibles à des troubles politiques et économiques souvent profonds et aux luttes d'influences des grandes puissances.

Vous me permettez d'aborder rapidement un problème qui tient à cœur, non seulement à mes collègues de la Haute assemblée, mais à tous les élus locaux. Il s'agit de la politique que le Gouvernement compte suivre à l'égard des collectivités locales.

Sans pouvoir engager dans le cadre de ce débat de politique économique et sociale une discussion d'ensemble sur la situation des collectivités locales, force nous est de reconnaître qu'elles sont actuellement, en particulier les communes, fort gênées — soit elles-mêmes, soit leurs syndicats, et je pense en particulier aux syndicats de voirie — par les difficultés de mise en œuvre des crédits d'Etat pour des travaux indispensables — d'où la nécessité de procéder rapidement au déblocage des crédits du fonds d'action conjoncturelle — et surtout par les difficultés pour obtenir les emprunts indispensables leur permettant d'engager des travaux et même des travaux subventionnés.

Nous souhaitons tout particulièrement que, pour éviter de graves difficultés à certaines entreprises de travaux publics, un effort plus large en ce qui concerne l'engagement des crédits de paiement soit effectué dans les semaines qui viennent : tel est le souhait de nombreux élus en contact avec les réalités locales.

La situation financière des collectivités locales justifie que vous puissiez nous confirmer les engagements pris en ce qui concerne le remboursement de la T. V. A. et aussi les instructions que vous serez appelé à donner en ce qui concerne le volume global des emprunts mis à la disposition des départements et des communes. La réalisation des programmes d'équipements collectifs reste une des préoccupations majeures des élus locaux, responsables de l'action publique à l'échelle locale.

Enfin, vous avez annoncé au nom du Gouvernement que le Parlement serait saisi avant la fin de l'année d'une loi fondamentale concernant les collectivités locales. Vous comprendrez aisément, monsieur le Premier ministre, que nous vous demandions à la fois de confirmer votre volonté d'engager par le processus libéral, par la discussion parlementaire, ce grand débat qu'attendent les maires et les conseillers municipaux de France et, si possible, de nous indiquer les grands axes de cette indispensable réforme pour moderniser et adapter une législation vieille d'un siècle.

Nous savons, monsieur le Premier ministre, que l'histoire vous charge d'une lourde responsabilité car de la période difficile que nous vivons dépendra un choix de société vital pour notre pays.

M. Jacques Henriet. Très bien !

M. Louis Jung. A votre détermination pour engager la lutte contre les égoïsmes et les privilèges, comme à votre détermination pour garantir les bases du progrès économique et de la justice sociale, correspondra de notre part un soutien total, sans que vous soit mesurée la confiance nécessaire à celui qui a la charge, dans une période difficile, de conduire les affaires du pays.

Nous avons la conviction qu'un régime collectiviste et bureaucratique est contraire au tempérament profond de notre peuple comme à l'intérêt bien compris de l'ensemble de ces constantes sociales.

Nous vous demandons en toutes circonstances d'affirmer que votre choix de société fondé sur la liberté ne saurait en aucun cas exclure la nécessaire intervention de l'Etat au profit des plus déshérités.

Certains objectent que l'instauration d'un régime collectiviste n'est pas possible dans notre pays. Ne soyons pas dupes. Permettez-moi, mes chers collègues, de rappeler brièvement l'histoire d'un pays que je connais bien : la Tchécoslovaquie.

Pendant des siècles, Paris et Prague ont été des hauts lieux de la culture, des points de rencontre de civilisation, des lieux de départ de mouvements de réforme et de libéralisation. Le peuple tchèque a apporté les preuves évidentes que ses capacités artisanales et industrielles étaient comparables aux nôtres. En 1937, le niveau de vie à Prague était égal à celui de Paris. Aujourd'hui, qu'en est-il ?

Après avoir lutté courageusement dans la Résistance contre le fascisme, après avoir espéré dans un socialisme à visage humain, ce peuple n'a plus de libertés, son niveau de vie atteint à peine 30 p. 100 de celui des Français, à moins que l'on n'accepte certaines déclarations contraires à l'évidence affirmant que 42 p. 100 des Français vivent dans la misère.

Cette comparaison doit nous inciter d'autant plus à la réflexion que, circonstance aggravante, tous ceux qui, souvent de bonne foi, ont préparé et ont permis l'évolution interne de ce pays sont aujourd'hui en prison ou dans des camps de travail, criant à la face du monde leur soif de liberté.

M. Jacques Henriot. Très bien !

M. Louis Jung. Pour éviter un pareil sort à notre pays, il ne suffit plus d'être de bons gestionnaires ; il faut que les Français se sentent mobilisés autour de votre action de réforme pour que soit assuré, demain comme aujourd'hui, le maintien de notre pays et de son peuple dans le camp de la liberté et du progrès. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P. et du R. P. R. ainsi qu'à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Guillard.

M. Paul Guillard. Vous connaissez, monsieur le Premier ministre, la particularité de plusieurs des groupes parlementaires du Sénat et des élus rattachés à des formations politiques différentes, dont les positions s'expriment par des nuances plus ou moins accentuées. Le groupe des républicains indépendants — l'appellation est bien antérieure à la constitution d'un groupe de même appellation à l'Assemblée nationale et d'une formation politique qui a repris le même style — n'est pas à cet égard une singularité.

C'est pourquoi je m'exprime ici au nom d'une part importante du groupe, qui se rattache au centre national des indépendants et paysans. De même, dans cette assemblée, d'autres élus de cette formation politique, plus souvent orientés vers les problèmes ruraux, s'expriment par l'intermédiaire du groupe présidé par le sénateur Monichon. Les propos que je tiendrai à cette tribune seront donc analogues à ceux de leur porte-parole. Mais j'ai tenu, avec l'encouragement de nos amis, à présenter à cette tribune la position précise des parlementaires R. I. du Sénat, qui soutiennent l'action du centre national des indépendants sur le plan de redressement que vous soumettez au Sénat.

Après les vicissitudes qu'il n'est point lieu d'évoquer, les indépendants du C. N. I. ont voulu renforcer la majorité depuis trois ans et entendent l'appuyer encore. Ils l'ont fait dans leur tradition, celle d'un engagement fidèle, mais ni aveugle ni inconditionnel à l'égard de quiconque ; ils l'ont prouvé en plusieurs occasions lors du vote de textes délicats, tels l'interruption de grossesse ou certains aspects de la loi des plus-values, dont on a connu les tristes retombées sur la Bourse et autres mesures qui ont désorienté et désemparé de nombreux électeurs de la majorité. C'est la preuve de la signification que le centre national des indépendants attache au qualificatif « indépendants », qu'il entend bien mériter.

Mais un engagement souscrit ne saurait être repris lorsque ses applications et ses conséquences résultent d'un dialogue loyal, franc et sincère. Vous le proposerez à cette assemblée, monsieur le Premier ministre, et je tiens à vous assurer tout de suite de notre réponse positive et sans aucun marchandage. Notre appui vous est acquis pour des raisons générales, de principe et pour d'autres opportunités, même si nous pouvons regretter que vous n'alliez pas, dans ce deuxième plan Barre que vous nous présentez, aussi loin que nous le souhaiterions sur les points qui nous tiennent à cœur.

Une des raisons premières de notre appui tient à l'estime personnelle que nous vous portons. Le débat parlementaire est le plus souvent âpre, même dans la tradition de courtoisie qui est la règle de la Haute Assemblée. Les paroles amères y sont rares ou mesurées, mais celles-ci ne sont point de circonstance, croyez-moi. Vous apportez, dans le débat politique, des qualités appréciées ici : le sérieux et la hauteur de vue.

Vous refusez, parce que vous ne vous y êtes jamais engagé, la passion partisane, comme vous refusez, par tempérament, toute dramatisation irresponsable d'une situation suffisamment difficile. Cette situation, vous en êtes à la fois l'héritier — car elle date déjà d'hier et nos avertissements n'ont point manqué à vos prédécesseurs — et le partenaire lié et solidaire, car la France n'est pas seule à connaître une crise de dimension européenne, voire mondiale.

S'il est vrai que le programme commun peut porter remède à tous les maux de notre société — c'est ce que nous disent ses auteurs — comment se fait-il qu'en Grande-Bretagne, à direction socialiste et qui bénéficie de sources d'énergie importantes, charbon, gaz, pétrole, on enregistre encore plus d'inflation et de chômeurs que chez nous ?

M. Jacques Eberhard. Parce qu'il n'y a pas de programme commun ! (*Sourires.*)

M. Paul Guillard. Mais cela vient peut-être de ce que les communistes anglais n'ont pas commencé, comme en France, leur campagne contre le chômage et contre le pouvoir en place.

S'il est vrai que nos collègues communistes parlent toujours de liberté, pourquoi l'ont-ils supprimée dans tous les pays qu'ils dominent, à moins que ce ne soit leur conception personnelle, non pas de la liberté, mais de leur liberté ? (*Applaudissements à droite, sur les travées du R. P. R., ainsi que sur quelques travées de l'U. C. D. P.*)

Un sénateur à droite. Et le mur de Berlin !

M. Paul Guillard. Vous voulez, monsieur le Premier ministre, aborder la situation due à la crise mondiale avec calme, avec méthode, en portant l'action contre le mal original, l'inflation, ou, plus précisément, dans un terme mieux perçu des électeurs, la perte du pouvoir d'achat par la hausse du coût des produits. Nous vous approuvons.

La lutte contre les méfaits de l'inflation, où la plupart des problèmes sociaux trouvent leur source, est prioritaire. Elle exige une analyse précise, technique et non des formules magiques de conjuration politiques ou idéologiques ; la tentation inflationniste transgresse les frontières de la droite et de la gauche, tant elle cherche à s'imbriquer aux moyens légitimes de la croissance.

L'illusion stimulante qu'elle procure peut durer un temps. Mais arrive toujours le moment du bilan. Il est lourd : l'inflation décourage la véritable épargne productive pour favoriser la spéculation. Elle est dure surtout à l'épargnant modeste, qui ne sait ni ne veut jouer sur la bourse ou les changes et recherche seulement un revenu fixe, en l'absence d'indexation légale d'une épargne dont il voit s'amenuiser chaque année le pouvoir d'achat.

M. Raymond Courrière. A qui la faute ?

M. Paul Guillard. Elle a rongé aussi nombre d'avantages sociaux, notamment ceux des familles, par crainte excessive d'ailleurs que l'indexation automatique des allocations familiales ne multiplie la propension à la hausse des prix. Mais, à vrai dire, le niveau sans cesse affaibli des prestations familiales a créé un excédent artificiel des caisses, qui a facilité des reverses d'équilibre aux autres régimes, permettant de différer toujours l'indispensable remise en ordre de notre régime de sécurité sociale.

A ces motifs généraux de notre soutien s'ajoutent des raisons circonstancielles ou opportunes. Vous avez déjà présenté au Parlement un plan d'urgence de redressement anti-inflationniste. Vous avez présenté celui d'aujourd'hui dans une conjoncture toujours fragile, même si quelques lueurs d'espoir apparaissent, comme un meilleur équilibre des échanges internationaux et de courtes remissions des hausses des prix. Ces moyens de relance non générateurs d'inflation ne nous laissent guère de possibilités, hélas ! pour aborder les problèmes de fond que sont l'emploi et la relance de la consommation par deux secteurs prioritaires : les familles et les personnes âgées.

Je ne reprendrai pas ici le détail des dispositions que vous nous présentez. Beaucoup rejoignent les propositions faites par nos amis, dans nos congrès, nos journaux, nos manifestes, voire dans les propositions de loi ou nos suggestions, dans les discussions anciennes ici même. Elles ont notre accord et vous avez notre appui. Je l'ai qualifié tout à l'heure de loyal et sincère.

Je l'ai qualifié aussi de franc et c'est en toute franchise que j'exprime maintenant, non point nos réserves, mais nos regrets de ne pas vous voir aller plus loin, dans le « Plan Barre n° 2 », sur la voie que vous aviez expliquée et promise, lors de la première présentation de vos objectifs.

Loin de nous la tactique du harcèlement irréflecti ou démagogique pour établir un catalogue de promesses irréalisables ; ce n'est ni votre style, ni le nôtre. Mais vous savez bien que notre seul mal est ancien et profond parce que les réformes de structure de notre société ont été différées, éludées ou vicieuses et qu'il ne peut y avoir de redressement durable sans s'attaquer à ces racines mêmes du mal : le laxisme, le laisser-aller, le désordre, les grèves à prétexte économique, mais trop souvent à but politique et à des fins de désorganisation de la société, l'insécurité que ne peuvent combattre des initiatives plus spectaculaires qu'efficaces, sans doute parce que mal comprises ; tout cela, encore une fois, a désorienté et découragé nombre de nos électeurs qui se retrouvent, j'en suis sûr, dans une politique courageuse et dans l'union.

Les trois volets de votre plan — emploi, famille, troisième âge — abordent bien les aspects primordiaux, mais sans aller au cœur des sujets de nos préoccupations. Pourquoi ne pas avoir inclus un quatrième volet concernant l'agriculture, élément essentiel de l'équilibre économique et social de notre pays ?

La création d'emplois — priorité des priorités, tellement est grave le chômage dans certaines régions et spécialement le chômage des jeunes — ou même la fin de la rétraction actuelle qui frappe l'emploi, suppose une confiance en l'avenir des entreprises, que les entrepreneurs sont, hélas ! loin d'avoir. Ce qui convient, sans doute, c'est moins des moyens financiers qu'un climat général, une action sur les mentalités. Trop de mesures à l'étude ou suggérées çà et là découragent l'entreprise, comme les réglementations inutilement complexes et paralysantes, et nous savons à cet égard que beaucoup d'entreprises se refusent désormais à augmenter leurs effectifs devant les difficultés insurmontables qu'elles craignent de rencontrer dans l'avenir, au cas de nécessaire autant que pénible compression de personnel.

Ainsi, des mesures sociales excellentes dans leurs objectifs et que nous avons approuvées deviennent antisociales dans leurs effets.

Pourtant les dispositions prévues pour susciter la création d'emplois en faveur des jeunes devraient encourager les entreprises artisanales et les petites et moyennes entreprises à reprendre l'embauche. Il y a là un domaine dont les possibilités sont trop souvent sous-estimées, alors qu'il forme le tissu d'ensemble de notre activité économique ; sa diffusion et sa diversité devraient en faire un des moyens d'équilibre de l'emploi dans les zones dépressives frappées par la crise de certains grands secteurs.

Si les licenciements massifs ou la fermeture de très grandes entreprises prennent le caractère de catastrophes, c'est qu'ils ont été précédés souvent par la disparition de nombreuses entreprises moyennes et qu'il ne reste plus de possibilités locales ou régionales d'adaptation de l'emploi.

Nous souhaitons que les perspectives de développement industriel et d'aménagement du territoire, lequel doit rester prioritaire, soient établies en tenant compte de ces petites et moyennes entreprises dont la souplesse, le dynamisme, l'initiative peuvent contribuer à la reprise tant attendue.

De même, si les mesures en faveur des familles nous semblent bonnes en elles-mêmes, elle nous paraissent insuffisantes pour aboutir à la « relance familiale », tout aussi nécessaire que la « relance économique ». Et, là encore, un climat psychologique plus respectueux des valeurs éducatives et morales essentielles que transmet la famille — valeurs trop souvent bafouées — nous paraît aussi important que les encouragements matériels ou financiers.

Une première étape de « rattrapage » est franchie dans la revalorisation des avantages familiaux, mais il faut affirmer hautement que ce n'est qu'une étape et que l'objectif à atteindre est bien que les foyers qui contribuent à l'expansion démographique indispensable pour la vitalité de la nation, soient, par la solidarité nationale, en mesure de faire face aux charges financières qu'ils supportent.

Beaucoup de moyens pourraient être employés dont l'efficacité serait certaine, sans être nécessairement coûteux. Une revalorisation des indemnités de garde aurait des effets plus rapides et sûrement moins onéreux, lorsqu'il y a le choix, que la création de crèches.

La notion de salaire maternel prend pour nous valeur de symbole ; elle n'est certes pas aisée à mettre en œuvre, mais toutes les mesures d'aide à la famille doivent tendre, en priorité, à la reconnaissance de la fonction sociale de la mère de famille et de sa dignité.

De même, les mesures en faveur des veuves doivent-elles se prolonger par une action systématique, tenant compte des problèmes posés à la femme seule, et principalement lorsqu'elle est chef de famille, situation, vous le savez, hélas ! fréquente, avec la multiplication des accidents de la route, voire les divorces.

L'action d'aide ou d'assistance ne doit pas faire oublier la discrimination dans les rémunérations dont les femmes au travail sont trop souvent victimes. L'égalité des salaires masculins et féminins est certes la règle et la loi, mais ce n'est pas partout la réalité. Il y a là un champ d'action qui, sans répercussion budgétaire aucune, pourrait être défriché avec profit.

Voilà, monsieur le Premier ministre, les suggestions que nous voudrions voir reprises dans le programme d'action sur les structures, que vous aviez naguère annoncé, mais que le plan d'aujourd'hui esquisse seulement.

Vous avez voulu, pour l'instant, vous limiter à des mesures « techniques », ponctuelles, en quelque sorte, mais vous savez que l'échéance que vous aborderez dans dix mois exige plus et demandera des réformes structurelles.

Vous ne pouvez laisser jouer les surenchères ; il vous faudra un programme de Gouvernement pour entraîner, comme nous l'espérons, la seule majorité qui compte : la majorité électorale.

Nous vous exprimons ici notre confiance pour votre plan d'action immédiat, mais aussi pour celui d'avenir qu'il vous faudra établir et présenter au choix du pays. La voie est sûrement austère lorsqu'on ne recherche pas la popularité facile et à tout prix. Vous entendez plutôt forcer l'estime des citoyens ; c'est une haute conception de l'action politique, mais nous pensons comme vous — et comme le président Pinay nous en a donné l'exemple il y a vingt-cinq ans — que c'est un langage que les Français entendent, et que c'est même le langage que les Français attendent. (*Applaudissements à droite, sur les travées du R. P. R. et sur certaines travées de l'U. C. D. P.*)

M. le président. La parole est à M. Marie-Anne.

M. Georges Marie-Anne. Monsieur le Premier ministre, au risque de paraître quelque peu présomptueux, je voudrais tout d'abord vous dire ce que j'ai ressenti personnellement après avoir entendu puis relu votre déclaration de programme de Gouvernement pour les douze mois à venir : une impression de courage tranquille, lucide et marqué du sceau de la plus vigoureuse honnêteté face à une situation difficile.

Vous soumettez à l'approbation du Parlement, non pas un programme miracle, car vous n'êtes pas un thaumaturge, mais un ensemble cohérent de mesures simples, concrètes, susceptibles de produire à brève échéance des effets positifs et qui répondent aux préoccupations du moment.

Il va sans dire que je souscris d'enthousiasme à ce programme d'action, mais je veux vous dire cependant que mon sentiment est teinté d'une certaine mélancolie, celle de n'avoir pas trouvé dans ce programme d'action si bien structuré la moindre allusion aux problèmes particuliers qui nous assaillent dans cette partie excentrée de la France qui s'appelle les départements d'outre-mer.

Sans doute me direz-vous que, dans votre déclaration de programme, vous n'avez évoqué les problèmes particuliers à aucune région. Dès lors, les départements d'outre-mer étant des départements parmi les autres et faisant partie intégrante de la France, vous n'aviez pas à faire mention de leur situation particulière.

Certes, nul ne peut se réjouir plus que moi de cette manière de concevoir les choses, mais il n'en reste pas moins vrai que les départements d'outre-mer connaissent des problèmes spécifiques qui appellent des adaptations et je voudrais les rappeler brièvement afin qu'ils s'insèrent dans le champ de votre attention.

Si en France métropolitaine le taux de chômage est inquiétant, il est déjà proprement dramatique dans les départements d'outre-mer. Dans une conversation avec les députés de la commission de la production et des échanges en mission aux Antilles, le secrétaire d'Etat chargé des départements d'outre-mer a été contraint de reconnaître qu'on peut estimer à 40 000 le nombre des chômeurs dans chacun des départements antillais, ce qui correspond à quelque 30 p. 100 de la population active de chaque île, alors que le taux métropolitain ne dépasse pas 4 p. 100.

Ces 40 000 chômeurs sont, à raison de 80 p. 100, des jeunes en quête du premier emploi.

Certes les importants transferts de fonds publics de la métropole vers ces départements assurent un certain niveau de vie pour tous ceux qui sont parvenus à obtenir une embauche ou un emploi. Mais la situation se dégrade rapidement en raison de ce nombre important de jeunes chômeurs qui pèsent de tout le poids de leurs besoins accrus d'adultes sur le niveau de vie des familles.

Cette dégradation est d'autant plus ressentie que ces jeunes chômeurs n'ouvrent plus droit aux allocations familiales et que, jusqu'à présent, aucune aide directe n'a été instituée dans les départements d'outre-mer en faveur des travailleurs privés d'emploi ou en quête d'un premier emploi.

Nous n'avons enregistré jusqu'ici que des promesses et des intentions louables. La seule petite mesure adoptée jusqu'à présent a été le maintien des allocations familiales aux travailleurs pères de famille, privés d'emploi, qui justifient avoir travaillé au moins cent cinquante jours dans l'année qui a précédé la perte de leur emploi.

Cette mesure a été réalisée par le décret du 4 juillet 1975. Depuis plus d'un an, le secrétaire d'Etat chargé des départements et des territoires d'outre-mer nous a annoncé que cette exigence de cent cinquante jours serait ramenée à quatre-vingt-dix jours. Rien n'a été fait jusqu'à présent.

Du côté de la rue Oudinot, les études traînent désespérément en longueur et j'ai le sentiment qu'on ne prend pas l'exacte mesure de la situation. On ne réalise pas qu'aux Antilles, comme

à la Réunion, nous vivons sur une poudrière et que la situation peut devenir explosive au moindre incident. En raison du nombre trop important de jeunes gens qui ne trouvent pas à gagner leur vie, la délinquance juvénile a déjà atteint un niveau intolérable.

Je vous adjure, monsieur le Premier ministre, de faire en sorte que les mesures que vous préconisez dans votre programme d'action pour réduire le chômage des jeunes, soient intégralement et concomitamment appliquées dans les départements d'outre-mer.

Qu'il s'agisse des allègements des charges sociales patronales pour inciter à l'embauche des jeunes, qu'il s'agisse des contrats-formation ou des stages dans les entreprises, toutes ces mesures sociales à court terme que vous vous proposez de prendre répondent, monsieur le Premier ministre, à une urgence tout aussi immédiate dans les départements d'outre-mer.

Vous avez fort opportunément rappelé, monsieur le Premier ministre, que le Gouvernement doit aussi poursuivre une politique globale de redressement économique à moyen terme qui permette d'envisager le retour au plein emploi. C'est bien de cela qu'il s'agit également dans les départements d'outre-mer. Il faut redresser l'économie des départements d'outre-mer.

Si, en métropole, les mesures que vous préconisez tendent à un affinement des structures pour permettre à l'économie de production de mieux remplir son rôle, dans les départements d'outre-mer seule une véritable révolution des structures peut permettre de réduire la crise de l'emploi qui y sévit.

Comment en sommes-nous arrivés là ? Tout simplement parce que les mesures d'hygiène et de santé publique, autant que les mesures sociales qui ont été appliquées, ont provoqué une surcroissance démographique, alors que l'économie de production a stagné, sinon régressé, d'où le déséquilibre existant. Actuellement, les départements d'outre-mer sont devenus, comme l'a dit un rédacteur du journal *Le Monde*, des *Big Bazzars* où l'on trouve à peu près tout mais où quasiment tout est importé de l'extérieur, cependant que le nombre de chômeurs ne fait que grandir.

Que proposez-vous de concret pour remédier à cette situation, me demanderez-vous ? Il ne s'agit pas, monsieur le Premier ministre, de créer de grandes industries dans les départements d'outre-mer. Il ne s'agit pas de créer des usines pour le montage des automobiles, la production de télévisions, de réfrigérateurs, de machines à laver, des réchauds, etc. Une telle prétention de notre part relèverait de la chimère. Il s'agit de faire en sorte que, par une réorganisation des structures, les départements d'outre-mer prennent une part plus grande dans la satisfaction de leurs propres besoins en nourriture de base, fruits et légumes frais, volailles, porcs, moutons, etc. Il est tout simplement aberrant que dans un département comme celui de la Martinique nous consommions des tomates, des salades, des carottes, des poireaux qui nous viennent du Maroc, d'Israël, de Hollande et d'ailleurs, des lapins qui nous viennent d'Australie et de Chine, des poulets et des canards qui nous viennent de Hollande, du Danemark et d'ailleurs, et des moutons qui nous viennent de Nouvelle-Zélande, et tout cela parce que les structures de l'économie interne de production n'ont pas été réaménagées.

Il n'y a pas de système de ramassage, il n'y a pas de marché de gros où les produits locaux, qui sont pourtant de très bonne qualité, pourraient être rassemblés, triés, standardisés et présentés à la vente en gros dans des emballages appropriés.

Alors, comme le produit local ne se présente pas comme il faut et là où il faut, le produit importé prend sa place. Alors, les jeunes désertent les campagnes et viennent faire les chenaux à Fort-de-France.

Un gros effort a été fait en faveur du tourisme. On a construit des hôtels de tous niveaux. Mais ce tourisme est en quelque sorte plaqué sur l'économie des Antilles sans produire les effets multiplicateurs d'emplois sur place que nous en attendions puisque tout ce qui sert à la nourriture du touriste est importé.

Ce que je viens de déclarer au sujet des nourritures de base est tout aussi valable pour les petits équipements de base. Il est aberrant que tous les uniformes scolaires, les vêtements des travailleurs de la terre et de la mer, la lingerie des hôpitaux, les blouses de travail, les vêtements des prisonniers, le mobilier scolaire, jusqu'au moindre escabeau de cuisine, que tout cela soit importé. Il en est ainsi parce que rien de substantiel n'a été fait pour aider les artisans à s'établir et à s'équiper.

Je propose que des cités artisanales soient construites sur fonds publics et que les loggias de ces cités soient mises à la disposition des artisans pour un loyer symbolique pendant la période de démarrage. Alors, on aura fait quelque chose de concret pour les artisans. Alors, ils pourront embaucher des jeunes pour leur communiquer leur savoir-faire.

J'ai dit que pour réaliser ces réformes de structures — marchés de gros, cités artisanales — il fallait recourir aux fonds publics. En effet, s'il fallait s'en remettre aux coopératives, dans cinquante ans nous en serions encore au même point. Mais il ne s'agit pas de n'importe quels fonds publics. Je fais appel à la solidarité des habitants des départements d'outre-mer envers leur propre jeunesse. Ces propositions sont incluses dans la proposition de loi qui a été adoptée par le Sénat, le 22 juin 1976, et qui est maintenant en instance devant l'Assemblée nationale.

Je dis à mes compatriotes des départements d'outre-mer : si vous voulez créer des emplois pour les jeunes, il faut accepter d'apporter, vous aussi, une contribution. Et c'est l'objet de notre proposition de loi qui tend à permettre au conseil régional, dans les départements d'outre-mer, de s'assurer un complément de ressources au titre de leur participation à leur propre développement. Sans aucunement renoncer à l'aide de l'Etat, je demande à mes compatriotes d'accepter l'institution d'une surtaxe régionale de quinze centimes par litre d'essence, de 0,50 p. 100 à l'octroi de mer et de 60 francs par hectolitre d'alcool pur de rhum mis à la consommation.

Vous avez dit, monsieur le Premier ministre, que les établissements publics régionaux devront jouer un rôle accru dans la conduite de l'effort que vous demandez à la nation. Mon idée vient donc rencontrer la vôtre puisque je demande au conseil régional des départements d'outre-mer de prendre en main la conduite des réformes à entreprendre pour donner du travail aux jeunes.

La tentation serait grande d'essayer de résoudre le problème du chômage dans les départements d'outre-mer en accélérant et en élargissant la migration vers la métropole. A maints égards tout indique, monsieur le Premier ministre, que le seuil de tolérance sociologique est maintenant atteint et qu'il est bien préférable de tout mettre en œuvre pour créer des emplois sur place, et cela, on le peut si l'on accepte les propositions que nous avons présentées.

Tout ce que je viens de dire n'implique pas que nous ne demeurions pas, par ailleurs, très vigilants sur le sort qui est fait à nos productions traditionnelles — sucre, rhum, banane, ananas — face à la concurrence que nous font sur nos marchés traditionnels les produits des Etats africains des Caraïbes et du Pacifique.

Nous comprenons la démarche généreuse de l'Europe et de la France dans l'Europe, mais je conclurai mon exposé en vous disant, monsieur le Premier ministre : faites en sorte que la générosité de la France à l'égard des Etats africains des Caraïbes et du Pacifique n'entraîne la ruine de l'économie des départements français d'outre-mer ! (*Applaudissements sur les travées du R. P. R., à droite et sur certaines travées de l'U. C. D. P.*)

M. le président. La parole est à M. Jargot.

M. Paul Jargot. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, M. Marcel Gargar ayant été empêché m'a prié de l'excuser et de présenter son intervention.

L'occasion nous a souvent été donnée d'attirer l'attention des gouvernements successifs sur les préoccupants problèmes économiques, politiques et sociaux qui se posent dans les départements d'outre-mer en général et à la Guadeloupe en particulier.

Nous n'avons cessé, mais en vain, de signaler aux responsables gouvernementaux la dégradation continue de la situation faite aux travailleurs, aux petits planteurs, commerçants et artisans, de ces pays lointains où les capitalistes français maintiennent des rapports coloniaux au profit des monopoles métropolitains ou multinationaux.

S'agit-il de l'agriculture, principale activité de la Guadeloupe ? Elle ne connaît pas un développement normal et suffisant qui permette aux agriculteurs de tirer un revenu acceptable, correspondant aux durs sacrifices qu'ils s'imposent dans la culture de la canne ou de la banane.

Les agriculteurs de France sont frustrés dans la rémunération des produits agricoles fixée par la Communauté économique européenne ; mais combien le sont davantage encore les agriculteurs des départements d'outre-mer dont le prix de la canne est lié à celui du sucre, arbitrairement fixé au plus bas par l'organisme communautaire situé à plus de 7 000 kilomètres du lieu de production. N'est-il pas inadmissible que le planteur de canne dépense 165 francs pour une tonne de canne alors qu'il ne touche que 109 francs à la vente, en dépit de l'inflation galopante et de l'augmentation du prix du matériel agricole ?

Est-il normal que Bruxelles attende le courant du mois de mai pour fixer le prix de la tonne de canne alors que la récolte démarre traditionnellement à la mi-janvier ? D'où la fâcheuse pratique de fixer un prix provisoire qui demeure définitif ou ne donne lieu qu'à un dérisoire rajustement.

Comment de telles méthodes relevant du fait du prince peuvent-elles encourager le petit paysan à développer la culture de la canne, nécessaire pourtant au maintien de l'unique industrie, celle de la fabrication du sucre ?

Bien sûr, les gros betteraviers ne sont pas mécontents des difficultés des petits planteurs des départements d'outre-mer parce qu'ils savent que les quotas non utilisés par ces faux départements leur reviennent et augmentent ainsi leur profit.

Les élus locaux, les présidents des conseils régionaux et départementaux, les parlementaires se rendent à Bruxelles, mais toutes leurs démarches restent négatives et se heurtent à une indifférence des plus désinvoltes.

Qu'est-ce à dire sinon que ces pays semi-coloniaux comptent pour rien face aux gros intérêts nationaux ou internationaux ?

La notion de prix garanti est, selon nous, un leurre, une fausse solution qui ne tient aucun compte des prix de revient des producteurs.

Le problème de l'élevage se situe au niveau de l'insuffisance du soutien à lui apporter ; son extension et sa rentabilité sont liées aux problèmes de la réforme foncière qui doit rendre disponibles de vastes surfaces destinées au pâturage.

L'agriculture et l'élevage, complémentaires l'une de l'autre, devraient retenir l'attention des responsables à tous les niveaux pour une rationnelle organisation foncière et l'arrêt des lotissements quasi généralisés.

Le morcellement des terres est une dangereuse pratique pour une politique agricole bien comprise.

Un pays qui ne produit pas et qui attend tout de l'extérieur est assurément voué à la mort lente, à une totale dépendance.

L'industrialisation continue d'être un mythe si on excepte deux mini-implantations concernant une meunerie et une cimenterie.

Les collectivités locales — départements et communes — voient leur développement et leur équipement se ralentir et s'amenuiser. Elles assistent impuissantes au détournement fait quant à l'utilisation du fonds d'investissement des départements d'outre-mer.

Depuis quelques années, le Gouvernement a pris la néfaste habitude de prélever sur les crédits d'investissements pour soutenir une prétendue politique de relance de la canne au seul profit des gros agriculteurs. L'an dernier, près de 10 millions de francs lourds furent ainsi prélevés avec promesse que ce prélèvement serait restitué au F. I. D. O. M. lorsque le fonds européen de développement régional — le Feder — aura versé sa participation. Mais c'était mal connaître le peu de valeur des promesses du Gouvernement qui, loin d'imputer cette somme au F. I. D. O. M., l'a intégrée au budget de l'Etat.

Quelle confiance peut-on accorder à un tel gouvernement qui n'hésite pas à priver de son dû un petit pays sous-développé ?

Le refus d'étendre à la Guadeloupe, victime des événements de la Soufrière, le bénéfice résultant de l'impôt sécheresse destiné à indemniser des sinistrés, l'adoption de l'amendement Hardy, qui frappe les alcools des départements d'outre-mer d'une majoration de 10 p. 100, les pénalisant ainsi en protégeant les alcools d'origine métropolitaine, montrent bien le peu d'intérêt porté à ces pays marginalisés à plaisir.

Ce comportement discriminatoire du Gouvernement pousse inévitablement les peuples des départements d'outre-mer à revendiquer un changement radical de la politique actuellement menée pour lui préférer une politique propre à donner force et vigueur à des pays qui languissent, régressent, faute de pouvoir utiliser leurs ressortissants plus aptes à connaître et à aborder leurs besoins prioritaires et à répondre favorablement à leurs aspirations.

Le grave problème du chômage qui sévit en France connaît un développement et une malfaisance beaucoup plus accélérés dans les départements d'outre-mer. Pensez que, pour une population active de 150 000 habitants, plus de 50 p. 100 sont chômeurs avec, en plus, la discrimination de ne percevoir aucune indemnité ou aide publique au chômage.

Point n'est besoin de vous rappeler que les allocations familiales et autres avantages sociaux sont peu ou mal appliqués.

Les gouvernants parlent de mobilité de l'emploi. N'est-ce pas déjà appliqué avant la lettre dans les départements d'outre-mer par Bumidom — bureau pour le développement des migrations intéressant les départements d'outre-mer — interposé ?

On sait le médiocre résultat qui en découle du fait du déracinement des jeunes, de l'insuffisance de leur formation professionnelle et des grandes déceptions qu'ils éprouvent à leur arrivée en France où ils risquent d'être victimes d'un certain racisme.

Ces originaires des départements d'outre-mer, si mal considérés et si peu traités en citoyens à part entière, seront-ils concernés par le projet envisagé de renvoyer les émigrés dans leur pays d'origine avec un pécule ?

Toutes ces injustices, toutes ces discriminations, ces duperies ont un fort relent de colonialisme.

Nous avons, ici même, mentionné que les peuples des départements d'outre-mer, comme ceux des territoires d'outre-mer d'ailleurs, ont autant besoin de dignité que de pain. Aussi est-il intolérable, pour ces peuples, de subir encore aujourd'hui des violations des libertés, le mépris pour leur choix dans les consultations électorales.

C'est monnaie courante d'essayer de changer, de modifier le choix électoral des citoyens de ces contrées, soit par la corruption, soit par la violence organisées et le truquage, sous l'œil bienveillant des préfets.

Tout récemment, dans plusieurs communes de l'île de la Réunion, notamment à Saint-Louis et à Saint-Pierre, les résultats ont été faussés par maintes manipulations et actions réprouvées par la morale, mais bénéficiant de la bienveillance préfectorale.

A la Guadeloupe, un préfet s'est érigé en proconsul, en juge d'exception pour annuler des élections et désigner une délégation à la place d'une municipalité d'union démocratique, victime des violences de nervis protégés par l'administration préfectorale.

Cet excès de pouvoir d'un préfet, qui n'aurait pas osé pratiquer une telle méthode en France métropolitaine, souleva l'indignation de toutes les forces démocratiques et FR 3-Guadeloupe, qui justifiait et couvrait cet abus de pouvoir, fut occupé et mis dans l'obligation de dire la vérité à l'opinion publique guadeloupéenne.

Cette incroyable et grossière intervention préfectorale eut pour effet de souder plus fortement l'union de la gauche et de permettre la brillante réélection de la liste sortante de la commune de Sainte-Anne.

Mais le préfet aurait-il procédé ainsi si le ministre de l'intérieur et le secrétaire d'Etat aux départements d'outre-mer ne l'y avaient encouragé ou autorisé ? Ces derniers s'apprêtent-ils à faire des départements d'outre-mer leurs réservoirs de mal élus, en mars 1978 ?

C'est avec infiniment de raison que notre ami Georges Marchais, secrétaire général du parti communiste français, a demandé au Premier ministre de prendre des mesures garantissant l'exercice de toutes les libertés démocratiques pour que les peuples des départements d'outre-mer puissent se prononcer sur leur avenir.

Les partis de gauche, la grande centrale C. G. T. de France, renouellent, dans une perspective de victoire des forces de gauche, leur soutien aux revendications des peuples antillais, guyanais, réunionnais qui désirent développer encore plus leur coopération, multiplier leurs rencontres et échanger leurs informations sur les luttes qui se déroulent dans leur pays respectif.

Ils réaffirment leurs aspirations communes pour la liquidation définitive du colonialisme, pour le succès démocratique en France et dans les départements d'outre-mer, pour de nouvelles victoires sur l'impérialisme et le néo-colonialisme.

Du Président de la République à l'ex-Premier ministre en passant par de nombreux ministres et secrétaires d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, ces peuples concernés ont reçu de multiples promesses pour la mise en œuvre d'une nouvelle politique permettant le décollage économique et le progrès social. Mais rien de concret et de positif n'est venu confirmer ces promesses. Aussi les peuples des départements d'outre-mer mettent-ils tous leurs espoirs dans l'avènement du Programme commun de gouvernement qui garantit aux peuples encore colonisés le droit à l'autodétermination et à un changement de la nature des liens avec la France démocratique, elle-même en mesure de répondre positivement aux aspirations du peuple français dont nous sommes étroitement solidaires.

Il va sans dire qu'aucun plan Giscard-Barre, quel que soit son numéro, ne saurait tirer la France et les départements et territoires d'outre-mer de cette crise profonde, ni assurer le mieux-être des Français et des peuples d'outre-mer, ces derniers entendant être majeurs et capables d'assumer des responsabilités dans la gestion des affaires de leurs pays.

C'est donc à l'union de la gauche, force de progrès et de liberté, que nous faisons confiance. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

M. le président. Le Sénat voudra sans doute renvoyer à ce soir, à vingt-deux heures, la suite de ce débat. (*Assentiment.*)

Il en est ainsi décidé.

— 3 —

CANDIDATURE A UNE COMMISSION

M. le président. J'informe le Sénat que le groupe de l'union centriste des démocrates de progrès a fait connaître à la présidence le nom du candidat qu'il propose pour siéger à la commission des affaires culturelles, en remplacement de M. Daniel Millaud, démissionnaire.

Cette candidature va être affichée et la nomination aura lieu conformément à l'article 8 du règlement.

— 4 —

CONFERENCE DES PRESIDENTS

M. le président. La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des prochaines séances du Sénat :

A. — **Mardi 10 mai 1977**, à quinze heures :

Ordre du jour prioritaire :

1° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux bois et forêts du département de la Réunion (n° 250, 1976-1977) ;

2° Conclusions du rapport de la commission des affaires économiques sur la proposition de loi de MM. Jacques Descours Desacres, Paul Guillard, Pierre Labonde, André Picard et Michel Sordel relative à l'adoption de mesures obligatoires de prophylaxie collective des maladies des animaux (n° 219, 1976-1977).

Ordre du jour complémentaire :

3° Conclusions du rapport de la commission des lois sur la proposition de loi de M. Paul Guillard tendant à modifier la loi n° 72-652 du 11 juillet 1972 relative aux sociétés coopératives de commerçants détaillants (n° 78, 1976-1977).

B. — **Judi 12 mai 1977**, à quinze heures :

Ordre du jour prioritaire :

1° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant certaines dispositions du livre V du code de la santé publique relatives aux préparateurs en pharmacie et aux règles générales de la pharmacie d'officine (n° 265, 1976-1977) ;

2° Eventuellement, deuxième lecture du projet de loi modifiant la loi du 13 décembre 1926 portant code du travail maritime en ce qui concerne la résiliation du contrat liant le marin à l'armateur (n° 2827, A. N.) ;

3° Projet de loi portant validation de divers décrets instituant des organismes professionnels ou interprofessionnels (n° 263, 1976-1977) ;

4° Deuxième lecture du projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, relatif à la responsabilité civile et à l'obligation d'assurance des propriétaires de navires pour les dommages résultant de la pollution par les hydrocarbures (n° 249, 1976-1977) ;

5° Projet de loi instituant des modalités exceptionnelles d'accès aux corps de fonctionnaires (n° 218, 1976-1977) ;

Ordre du jour complémentaire :

6° Conclusions du rapport de la commission des lois sur la proposition de loi de MM. René Chazelle, Marcel Champeix, Jacques Carat et des membres du groupe socialiste, apparenté et rattachés administrativement relative aux sessions et à la tenue des conseils généraux (n° 377, 1974-1975) ;

7° Conclusions du rapport de la commission des lois sur la proposition de loi de M. Joseph Raybaud relative à la durée du mandat des délégués des conseils municipaux (n° 35, 1976-1977).

C. — **Vendredi 13 mai 1977**, à neuf heures trente et à quinze heures :

1° Neuf questions orales sans débat :

— n° 1968 de M. Charles Ferrant à M. le ministre délégué à l'économie et aux finances (développement et protection de l'épargne) ;

— n° 1978 de M. Serge Boucheny à M. le ministre délégué à l'économie et aux finances (situation du personnel de l'administration des monnaies et médailles) ;

— n° 1980 de M. Emile Durieux à M. le ministre délégué à l'économie et aux finances (délais pour le paiement d'impôts de certains agriculteurs) ;

— n° 1981 de M. Emile Durieux à M. le ministre délégué à l'économie et aux finances (situation des betteraviers et fabricants de sucre) ;

— n° 1897 de M. Jean Cauchon à Mme le ministre de la santé et de la sécurité sociale (amélioration de la situation des retraités) ;

— n° 1941 de M. Jean Cauchon à Mme le ministre de la santé et de la sécurité sociale (maintien des régimes paritaires de retraite) ;

— n° 1964 de Mme Catherine Lagatu à Mme le ministre de la santé et de la sécurité sociale (publication de textes concernant le statut des personnels hospitaliers) ;

— n° 1950 de M. Pierre Giraud à M. le ministre des affaires étrangères (ratification de conventions internationales sur les droits de l'homme) ;

— n° 1989 de M. Jean-Pierre Cantegrit à M. le ministre des affaires étrangères (situation des Français de Mauritanie) ;

2° Question orale avec débat n° 26 de M. Charles Bosson à M. le ministre des affaires étrangères sur le bilan de la conférence d'Helsinki ;

3° Questions orales avec débat n° 40 de M. Jean Périquier et n° 47 de Mme Marie-Thérèse Goutmann à M. le ministre des affaires étrangères sur l'intervention française au Zaïre.

La conférence des présidents propose au Sénat de joindre ces deux questions.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

4° Question orale sans débat n° 1982 de M. Guy Schmaus à M. le ministre du travail (régularité d'élections professionnelles aux Etablissements Citroën) ;

5° Question orale avec débat n° 29 de M. Jean Cluzel, transmise à M. le ministre du travail sur la situation du marché du travail ;

6° Quatre questions orales sans débat à M. le ministre de l'agriculture :

— n° 1957 de M. Paul Caron (situation des industries agro-alimentaires) ;

— n° 1973 de M. Auguste Amic (prêts du Crédit agricole mutuel) ;

— n° 1974 de M. Pierre Tajan (aide aux agriculteurs sinistrés) ;

— n° 1961 de M. Jean Cluzel (mesures en faveur de l'élevage ovin) ;

7° Question orale avec débat n° 34 de M. Jean Cluzel à M. le ministre de l'agriculture sur les résultats des négociations de Bruxelles sur les prix agricoles.

Il n'y a pas d'observation en ce qui concerne les propositions d'ordre du jour complémentaire et de discussion des questions orales avec débat ?...

Ces propositions sont adoptées.

— 5 —

DEPOT D'UNE QUESTION ORALE AVEC DEBAT

M. le président. J'informe le Sénat que j'ai été saisi d'une question orale avec débat dont je vais donner lecture.

M. André Aubry attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports sur la situation des animateurs volontaires temporaires non professionnels des colonies, centres et camps de vacances et de loisirs.

Avec l'aggravation des conditions de vie, les nuisances et difficultés de toutes sortes qui frappent les travailleurs et leurs familles, le besoin de loisirs et de vacances devient particulièrement aigu pour les enfants.

Ceux qui ont la chance de partir — à peine un sur trois — doivent bénéficier d'un encadrement de qualité, formé, capable de les aider à s'épanouir, à découvrir la nature. Dans ce domaine l'action des municipalités, des associations, des comités d'entreprise se conjugue avec les efforts de jeunes — étudiants, travailleurs — qui consacrent tout ou partie de leurs vacances à cette activité.

Alors qu'ils participent à part entière à l'œuvre d'éducation des enfants, ces jeunes filles et jeunes gens ne bénéficient d'aucun statut favorisant leur formation et leur action, leur offrant des garanties suffisantes sur les plans juridique, social, médical et moral.

En conséquence, il lui demande quelles dispositions il entend prendre :

— pour mettre en place, dans les meilleurs délais et en concertation avec tous les intéressés, un statut des animateurs volontaires temporaires non professionnels ;

— pour que vienne à l'ordre du jour du Sénat la proposition de loi d'orientation tendant à assurer aux enfants et aux adolescents le droit aux loisirs et aux vacances, présentée par Mme Marie-Thérèse Goutmann et les membres du groupe com-

muniste, proposition qui replace le problème des animateurs dans le cadre plus général du droit aux loisirs et aux vacances des enfants et adolescents (n° 64).

Conformément aux articles 79 et 80 du règlement, cette question orale avec débat a été communiquée au Gouvernement et la fixation de la date de discussion aura lieu ultérieurement.

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures cinquante minutes, est reprise à vingt-deux heures dix minutes, sous la présidence de M. Alain Poher.)

PRESIDENCE DE M. ALAIN POHER

M. le président. La séance est reprise.

— 6 —

POLITIQUE ECONOMIQUE ET SOCIALE

Suite de la discussion et approbation de la déclaration de politique générale du Gouvernement.

M. le président. Nous poursuivons le débat sur la déclaration de politique générale du Gouvernement portant sur sa politique économique et sociale.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Pinton.

M. Auguste Pinton. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, je pourrais évoquer Bossuet qui parlait « si jeune et si tard », mais ce n'est pas exactement mon cas, ce serait plutôt la situation inverse. Après la discussion de ce jour, j'ai plutôt l'impression d'« arriver trop tard dans un monde trop vieux ». En effet, tout a été dit. (*Sourires.*)

Je voudrais cependant ajouter, au nom des sénateurs radicaux de gauche, qu'ils vous ont écouté avec beaucoup d'intérêt, beaucoup de sympathie aussi mais que, le contraire vous étonnerait sans doute, vous ne les avez pas convaincus.

Lorsqu'en septembre s'est constitué le Gouvernement que vous dirigez, nous ne manifestions pas d'hostilité *a priori* contre vous. Je dirai même que l'apparition d'un homme annonçant : « Je ne faiblirai pas, j'appliquerai mon programme, c'est à prendre ou à laisser », nous paraissait assez sympathique et nous estimions que, si la France avait été jusqu'ici dotée de gouvernements prétendus forts, nous avions maintenant besoin de gouvernements qui soient forts sans éprouver le besoin de le crier sur les toits.

Dans ces conditions, nous avons de la considération pour vous mais nous voterons contre vous, alors que, à l'Assemblée nationale et probablement ici, nombreux sont ceux qui n'éprouvent pas cette considération mais qui néanmoins voteront pour vous, ce qui rétablit l'équilibre. (*Très bien ! à gauche. — Dénégations à droite et sur les travées du R. P. R.*)

M. Edgar Tailhades. Cela fait la compensation !

M. Auguste Pinton. Dans vos très longues explications à l'Assemblée nationale et dans celles, plus brèves, que vous avez présentées devant nous — nous ne vous en faisons pas reproche, parce que nous savons lire et écouter — vous avez indiqué clairement que vous aviez hérité d'une situation particulièrement mauvaise.

Votre critique tout à fait pertinente des gouvernements précédents recoupait tellement bien ce que nous n'avons nous-mêmes cessé de dénoncer, qu'elle nous paraissait, je dois le reconnaître, plutôt sympathique.

J'ajouterai qu'aujourd'hui — c'est un petit intermède — il est assez piquant d'entendre, à propos du projet de réforme de la taxe professionnelle qui semble rencontrer des difficultés assez graves, certaines personnes affirmer : « Nous examinerons sans bienveillance votre projet de réforme de la taxe professionnelle », alors que, chose curieuse, ceux qui tiennent ce langage sont les responsables du monstre qu'on a fait, par tromperie, « avaler » au Parlement. (*Très bien ! Très bien ! sur les travées socialistes.*)

Un homme, qui faisait preuve de fermeté, disait : « C'est à prendre ou à laisser », c'est bien. Mais, monsieur le Premier ministre, vous avez avalé beaucoup de couleuvres et abandonné de nombreuses mesures que vous estimiez nécessaires.

Nous avons plusieurs sujets d'inquiétude.

Il y a eu un premier gouvernement Barre, qui a mis l'accent sur l'inflation et considéré que les problèmes du chômage se régleraient d'eux mêmes lorsque l'inflation aurait été jugulée

— je reviendrai sur ce point tout à l'heure. Puis, il y a eu un second gouvernement Barre, qui a considéré que l'inflation, bien sûr, c'était un phénomène grave, mais que le problème de l'emploi était fondamental.

Voyez-vous, cela me fait penser à la formule — que j'avais un jour attribuée par erreur à Briand et dont on m'a fait remarquer avec juste raison qu'elle n'était pas de Briand, mais de Tardieu s'adressant à Briand — de la politique du chien crevé au fil de l'eau. Qu'en est-il, en effet, monsieur le Premier ministre, des thèmes qui devaient, après la présente discussion, animer la session actuelle du Parlement, à savoir la réforme de la taxe professionnelle et l'élection du Parlement européen au suffrage universel ?

A propos de ce dernier point, je ne vous cache pas que je serais heureux de vous entendre ; ce serait, en effet pour moi — je voudrais pouvoir dire : « ce sera » ! — l'occasion de prononcer le dernier discours de ma carrière parlementaire à la tribune du Sénat, après tente et un ans de bons et, je l'espère, loyaux services. Mais aurais-je l'occasion de m'exprimer ? J'avoue qu'après les propos que je viens d'entendre, et étant donné les événements auxquels nous assistons, j'éprouve quelques doutes.

Je présenterai maintenant quelques remarques ; mon propos vous paraîtra peut-être un peu décousu, mais je voudrais éviter de répéter ce qu'on déjà dit les orateurs précédents.

Vous avez déclaré ce matin que vous étiez hostile à la création de ce que vous avez appelé, je crois, des « emplois artificiels ». Qu'en est-il alors de ces vingt mille vacataires qui vont entrer provisoirement dans la fonction publique ? Ou bien ils sont nécessaires — et je pense que ceux qui attendent leur courrier pendant un certain nombre de jours le pensent — alors, pourquoi sont-ils vacataires et ne deviennent-ils pas fonctionnaires ? Ou bien ils occupent des emplois « artificiels » et alors, pourquoi embaucher des personnels qu'on mettra à la porte, sans doute, comme par hasard, après les élections ?

Je ne dirai pas que les mesures que vous proposez dans ce texte correspondent à ce qu'on appelle familièrement un « emplâtre sur une jambe de bois ». Non ! il est certain que votre action en faveur des personnes âgées, des familles est sans doute une orientation. Mais elle ne représente rien de positif. Je ne parlerai pas, je le répète, d'un « emplâtre sur une jambe de bois », mais « d'un comprimé d'aspirine contre une broncho-pneumonie ». (*Sourires.*) Quel qu'en puisse être notre désir, il nous est difficile de vous croire.

Certes, il est question de ralentir la hausse des prix, et chaque mois une explication nous est fournie concernant une hausse exceptionnelle et inattendue. Il n'empêche que, mois après mois — et si l'on excepte le mois de janvier — la même situation se renouvelle. Une hausse qui se poursuit pendant douze mois n'est plus tout à fait exceptionnelle !

Vous avez voulu, nous avez-vous dit, freiner la hausse du pouvoir d'achat — c'est peut-être d'ailleurs le seul point sur lequel vous ayez obtenu quelques résultats.

M. Edgar Tailhades. Oh !

M. Auguste Pinton. Mais n'y a-t-il pas là une contradiction et ne peut-on pas comprendre la surprise des intéressés ? Peut-être ne lisent-ils pas *Le Monde* ; personnellement, si je ne lis pas tous les journaux financiers, du moins je lis *Le Monde* — il s'agit d'une publicité non rétribuée, je vous l'assure ! (*Sourires.*) N'y a-t-il pas de quoi être surpris, donc, par la lecture des bilans d'un certain nombre de grandes sociétés, notamment des grandes entreprises bancaires, qui font apparaître des hausses tellement importantes qu'on ne comprend pas très bien l'acharnement que l'on manifeste contre les salaires. Alors, on est en droit de se poser la question de savoir où est la solidarité nationale dont vous nous avez parlé et à laquelle nous serions, si cela était possible, très heureux de contribuer.

Vous dites aussi que vous avez pris certaines mesures pour favoriser l'emploi des jeunes — et notre collègue M. Champeix a dit, ce matin, des choses assez précises à ce sujet. Mais les avantages que vous pensez accorder aux entreprises iront-ils réellement à ceux que vous souhaitez sincèrement aider ?

Ce sont les « métiers de qualité » qui demandent un long apprentissage et qui sont terriblement nécessaires : le plombier, l'électricien. C'est chez les artisans eux-mêmes que les jeunes apprendront véritablement leur métier. Mais, et cela m'inquiète, les artisans refusent trop souvent de prendre le risque de former des apprentis.

Dans une usine qui emploie 100 ou 150 personnes, il est facile d'absorber deux ou trois apprentis. En revanche, l'artisan qui travaille avec un ou deux ouvriers au maximum hésite à prendre un apprenti qui va non seulement alourdir ses charges financières mais, ce qui est peut-être pire, faire pleuvoir sur lui les formalités administratives.

Si l'on veut réellement pratiquer une politique d'aide à l'apprentissage et à la formation des jeunes, c'est sur l'artisanat plutôt que sur les grandes entreprises qu'il faut faire porter l'effort.

Beaucoup de choses ont été annoncées, mais peu ont été réalisées. J'apprends que vous préparez, pour 1978, un budget en équilibre. Mon Dieu ! cela fait un certain nombre d'années que nous connaissons des budgets en équilibre qui se soldent, après coup, par des déficits considérables. Pourquoi celui-ci échapperait-il à la règle ?

Et puis, il y a l'inflation, toujours en voie d'être jugulée, mais toujours présente. Je crains que, dans le système d'emprunt que vous avez mis en place, la part fort importante réservée aux emprunts à court terme ne vienne renforcer l'inflation au lieu de la limiter.

Monsieur le Premier ministre, le refus que nous vous manifesterons tout à l'heure ne s'adresse pas à votre personne, mais à la politique d'abandon que l'on vous oblige à mener, comme si, consciente du sort que l'attend, l'actuelle majorité qui, en ayant l'air de vous soutenir vous étrangle, (*Protestations à droite.*) poussait systématiquement à la politique du pire afin de mettre ses inévitables successeurs dans une situation impossible.

Mais, n'en déplaît à vos faux amis, et grâce à l'appui de l'immense majorité du peuple français, ceux qui viendront dans quelques mois...

M. Michel Maurice-Bokanowski. Vous allez leur porter malheur !

M. Auguste Pinton. ... auront à la fois la volonté, la persévérance et la sagesse d'éviter la catastrophe à laquelle, volontairement ou non, on est en train de nous conduire. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Proriol.

M. Jean Proriol. Monsieur le Premier ministre, vous avez articulé les mesures du programme d'action gouvernemental que vous nous proposez autour de deux axes : la solidarité et la poursuite du redressement. Avant de les examiner, nous désirons faire le point sur les résultats et sur les critiques, positives ou négatives, que nous entendons dans nos départements à propos de la situation actuelle et des dispositions qui ont été prises ces derniers mois.

Vous l'avez rappelé vous-même ce matin, sur trois fronts, la situation s'est redressée. D'abord, le franc « tient », et vous êtes pour beaucoup dans ce résultat. C'est non seulement notre indépendance financière qui est en jeu, mais aussi notre indépendance tout court.

Pourquoi le franc a-t-il tenu depuis votre arrivée ? On peut se poser la question. Ne doit-on pas penser que l'étranger, notamment les pays européens ou occidentaux, ont cru et croient encore davantage au succès du plan Barre et de son auteur que les Françaises et Français eux-mêmes ? Les jugements internationaux seraient-ils plus sereins et plus optimistes que ceux de certains de nos compatriotes ? Croyez, monsieur le Premier ministre, que nous sommes nombreux à vous être reconnaissants de ce premier succès.

Vous avez aussi marqué des points sur deux autres fronts, et pourtant, que de craintes ont été exprimées au sujet du déficit du commerce extérieur et de l'indice de notre production industrielle ! Ce matin, vous nous avez indiqué quelle était notre remontée dans ces deux domaines.

La France a atteint le quatrième rang mondial dans le commerce international — elle a même été un moment au troisième rang, *ex aequo* avec le Japon. Cela doit être rappelé et porté à l'actif des entreprises françaises et de votre action précédente au ministère du commerce extérieur.

M. Jacques Henriot. Très bien !

M. Jean Proriol. Des résultats ont également été obtenus, sans être pour autant décisifs, dans un autre domaine : le pouvoir d'achat. Vous vous étiez engagé à le maintenir en 1977, et vous avez tenu votre promesse puisque vous consacrez à ce maintien, dans votre plan, quatre milliards de francs. Il faut le répéter, car trop souvent on vous accuse, à tort, d'avoir contribué à la diminution du pouvoir d'achat.

Les mesures de solidarité que vous nous proposez en faveur des familles et des personnes âgées complètent parfaitement les orientations de votre premier plan.

Trop souvent, en France même, on ignore, volontairement ou non, l'effort qui est fait au point de vue social et on accuse notre pays d'être à la traîne dans ce domaine. C'est faux et les comparaisons internationales le prouvent. Le mensuel *L'Expansion* d'avril 1977 a publié un examen mondial où sont classées les

performances sociales comparées des grandes entreprises dans sept pays industriels. La France est au troisième rang avec la médaille de bronze, après la Suède, médaille d'or, et la République fédérale d'Allemagne, bien sûr, médaille d'argent, donc bien avant les Etats-Unis, l'Italie, le Japon et la Grande-Bretagne.

Ce classement effectué par des experts internationaux de sept pays donne raison à la maxime : « Quand je me regarde, je m'inquiète ; mais quand je me compare, je me rassure. » (*Marques d'approbation à droite.*)

M. Jacques Henriot. Très bien !

M. Jean Proriol. Sur le front de l'inflation, vous avez aussi renversé la fâcheuse tendance ou inclinaison française affirmant que cette dernière est inéluctable, inévitable et irrémédiable et que plus personne ne peut mettre un terme au vieux mariage d'amour entre la France et l'inflation. Il est dur pour vous, monsieur le Premier ministre de rompre un charme, de vouloir arrêter l'usage d'une drogue pernicieuse, que chacun, en France, condamne en public et pratique en privé. Il est difficile pour nous d'expliquer sur le terrain que vous voulez, comme tous les hommes politiques de toutes tendances du reste, lutter contre l'inflation et extirper ce mal jusqu'à la racine.

Ai-je besoin de vous rapporter que l'encadrement du crédit gêne nos collectivités locales, nos investissements, nos entreprises ? (*Très bien ! sur de nombreuses travées.*)

M. Raymond Courrière. Après les fleurs, les épines.

M. Jean Proriol. Dans nos régions, les entreprises de travaux publics et de construction attendent, comme nous, les crédits de paiement qui leur permettront de conserver leur personnel et de réaliser les programmes votés par les conseils régionaux ou les conseils généraux. Vous ouvrez en leur faveur 1 825 millions de crédits d'équipement, dont 625 en autorisations de programme supplémentaires. Donnez-les leur vite ! Les services de l'équipement et de l'agriculture dans nos départements respectifs sont prêts à les consommer. Et pourtant, c'est vous qui avez raison de vouloir arrêter la hausse des prix qui brime les plus faibles, spolie les épargnants et les personnes âgées, et gêne les entreprises qui veulent exporter.

On dit par ailleurs que vous ne feriez pas assez preuve d'autorité. *A contrario*, d'autres personnes assurent, et j'en suis, que vous faites preuve de fermeté, voir d'inflexibilité, dans le combat contre l'inflation et vous y avez quelque mérite.

Sous les réserves exprimées tout à l'heure dans cette empoignade avec l'inflation, nous ne contrarierons pas votre action et nous resterons à vos côtés, car l'échec de votre plan, dont j'ai appris aujourd'hui ici que plus personne ne voulait le sabotage, serait aussi l'échec de la France.

Sur le front de l'emploi, comme dans tous les pays qui nous entourent, la lutte est plus incertaine. Même notre voisine, la Suisse, n'est plus au-dessus de tout soupçon. Comment retrouver le plein emploi que nous avons perdu ? Tous les chefs de gouvernement recherchent et appliquent de multiples recettes sans pour autant réussir. Le programme d'action gouvernemental de trois milliards de francs apporte de nouvelles mesures qui sont encore plus sélectives en faveur du premier emploi des jeunes.

Votre politique est axée sur l'entreprise compétitive, libérale, ouverte sur l'extérieur, car mieux que quiconque vous savez que le progrès économique et social est venu de notre mise en compétition avec l'Europe et le monde extérieur. Le pays ne peut donc se replier sur lui-même, surtout quand un travailleur sur quatre travaille pour l'exportation. Mais doit-on, monsieur le Premier ministre, fermer les yeux sur certaines pratiques, sur certains courants commerciaux ? D'autres orateurs vous ont alerté sur l'arrivée de marchandises de l'Extrême-Orient, des pays de l'Est, où les salaires sont bas, marchandises qui prennent leur emballage, s'habillent d'étiquettes, s'affublent de quelques gadgets, type boutons de fantaisie ou rubans, dans des pays tiers intermédiaires, ce qui fait penser à ces navires arborant ingénument des pavillons de complaisance.

En tant que ministre des finances, vous devez, monsieur le Premier ministre, être ferme sur ces importations qui menacent nos industries traditionnelles, textiles, chimiques ou autres, et donner des instructions à votre service des douanes pour sauver l'emploi.

M. Raymond Courrière. Qui a créé ces usines en Extrême-Orient ?

M. Jean Proriol. Pour être efficace, votre action doit aussi être accompagnée du retour d'un certain réflexe, que l'on peut qualifier de cocardier ou de nationaliste : donner la priorité d'achat aux marchandises françaises. Il existe des entreprises, des bureaux d'achats qui le font déjà et c'est heureux.

Des critiques sont portées sur diverses dispositions sociales qui sont actuellement en vigueur et que nous avons approuvées en leur temps. Je les aborderai avec franchise même s'il est peut-être impopulaire d'en parler à la tribune d'une assemblée parlementaire.

Vous avez dit ce matin, monsieur le Premier ministre, que des entreprises avaient conservé des sur-effectifs...

M. Raymond Courrière. A la demande du Gouvernement.

M. Jean Proriot. ... allant au-delà de leurs besoins pendant cette période de crise. C'est vrai.

Mais vous n'ignorez pas, à l'inverse, que d'autres entreprises, surtout parmi les P.M.E., pratiquent une certaine rétention à l'embauche et diffèrent les créations d'emplois, qu'elles reconnaissent pourtant avoir la possibilité de réaliser. Mon collègue M. Guillard en a parlé tout à l'heure. J'assistais hier dans mon département à un débat entre M. Stoléro, votre secrétaire d'Etat au travail manuel, et quelque deux cents chefs de petites entreprises artisanales, commerciales ou industrielles. Certains d'entre eux ont mis en avant, à propos de ce blocage à l'embauche, non seulement l'indécision, l'incertitude des temps présents, mais aussi la crainte de ne pouvoir sans quelque difficulté supprimer, si la situation s'aggrave, les emplois ainsi offerts.

L'emploi est et doit être protégé. Nous en sommes tous d'accord et les dispositions qui assurent cette protection sont éminemment humaines et sociales. Mais il y a aussi, comme dans toute loi, des effets pervers à double tranchant qui se retournent contre les travailleurs que l'on désire protéger. Cela doit mériter votre réflexion et, tout en conservant l'effet social d'une loi, il faudra trouver le moyen d'en débloquer le verrou économique dans l'intérêt même des demandeurs d'emploi.

Une autre disposition fait l'objet de remarques et de critiques, et pas seulement dans les rangs des P. M. E. Un journal du soir qui a été déjà cité tout à l'heure, *Le Monde*, ne titre-t-il pas, le 3 mai 1977 : « L'indemnisation du chômage à 90 p. 100 est-elle menacée à plus ou moins long terme ? » L'allocation supplémentaire d'attente, l'A. S. A., qui date du 14 octobre 1974, est empreinte de générosité, et c'est normal. Mais cette générosité doit être contrôlée. Il ne faut plus que le personnel qui travaille se demande parfois pourquoi, lui, il travaille. Il faut faire en sorte qu'il soit plus rentable de travailler que de ne rien faire.

D'autres critiques portent sur le travail noir, sur les cas de cumul retraite-travail, sur notre système d'éducation, qui doit mieux préparer à la vie professionnelle pour ne plus entendre dire que nous manquons encore d'ouvriers qualifiés, sur la réhabilitation du travail manuel par le salaire direct pour éviter qu'un père de famille P. 1 ou P. 2, après vingt ans de présence, gagne moins que sa fille sténo-dactylographe débutante entrant dans la même entreprise.

Vous allez dans ce sens en proposant l'exonération de la cotisation patronale sur les salaires des jeunes et des apprentis embauchés, surtout dans le monde artisanal dont les possibilités sont grandes en ce domaine.

Vous allez dans ce sens en proposant l'extension, à négocier entre patronat et syndicats, du régime de pré-retraite, dont même M. Martinet du parti socialiste, je crois...

M. Jean Geoffroy. Vous avez de bonnes citations.

M. Jean Proriot. ... nous dit dans la revue *Preuves* d'avril 1977 que son coût serait de l'ordre de 8 milliards de francs, qu'il ne fallait pas trop y compter pour créer des emplois et qu'elle demandait cinq ans pour que son coût devienne « supportable par la collectivité ».

Vous allez dans ce sens, monsieur le Premier ministre, par la multiplication des stages de formation professionnelle, l'élargissement des contrats emploi-formation aux veuves et femmes seules ayant charge d'enfants. Pour pouvoir dire bientôt, notamment à la prochaine rentrée, à tous les jeunes : « Nous vous proposons » — je cite votre texte — « soit un emploi exonéré de charges sociales pendant un certain temps, soit un contrat-formation par accord direct entre les entreprises et les agences nationales pour l'emploi », vous avez besoin de l'adhésion des chefs d'entreprise. L'Etat ne peut rien, quel que soit son effort, sans la participation directe des entreprises privées.

Il faut, comme vous l'avez fait à l'automne dernier en renversant la spirale inflationniste, que vous renversiez, aujourd'hui, l'attentisme patronal, non seulement au niveau des dirigeants nationaux, mais encore à celui de la base réelle, à savoir les artisans, les commerçants, les entreprises à taille humaine notamment. C'est un point capital.

Vous avez eu raison, monsieur le Premier ministre, de chercher à résoudre les problèmes du chômage, qui n'est pas fatal, mais qui ne connaît pas de remède miracle, par la création

d'emplois dans l'entreprise privée, dont il faut rappeler qu'elle remonte en France à la loi de 1867 sur les sociétés anonymes et qu'elle a traversé trois Républiques sans jamais être remise en cause.

Vous avez raison, monsieur le Premier ministre, de ne pas vous être aventuré dans la voie de pseudo-emplois de type ateliers nationaux, régionaux ou locaux. J'avais récemment recueilli, sur ce sujet, les suggestions de M. Jacques Delors à ses nouveaux amis du programme commun. Jacques Delors prônait « la création de coopératives de voisinage ou de quartiers avec des employés sans patron », suggestion que vous avez judicieusement laissée sans doute à plus poète que vous. Vous avez eu raison, monsieur le Premier ministre, de ne pas donner dans le mythe des nationalisations qui n'élargissent pas les marchés et ne créent pas de débouchés. D'ailleurs, je n'en ai guère entendu aujourd'hui vanter les mérites pour résoudre concrètement les problèmes de l'emploi.

M. Hubert Durand. Très bien.

M. Jean Proriot. Il est vrai que le *Nouvel Observateur* du 11 avril écrit que, même en cas de victoire de la gauche, il faudra de trois à cinq ans pour résorber la moitié du chômage.

M. Raymond Courrière. Pour réparer vos erreurs.

M. Jean Proriot. Pour donner à votre action les moyens que vous nous demandez, nous vous apporterons sans arrière-pensée, et sans réserve notre confiance. Nous disons oui à l'homme choisi par le Président de la République pour gouverner le pays, oui à sa politique économique et sociale, oui à son courage et à sa dignité. Il vous incombe toutefois, monsieur le Premier ministre, pour réussir une mission toute spéciale, de débarrasser la France et les Français d'une gêne qui les paralyse actuellement.

M. le président. Monsieur Proriot, je vous prie de conclure, car le temps de votre groupe est dépassé.

M. Jean Proriot. J'arrive à ma conclusion.

Cette gêne qui les paralyse actuellement, c'est le doute. Peut-être Descartes, qui avait beaucoup médité sur ce sujet, peut-il vous venir en aide si vous arrivez à leur faire passer son message : « Douterais-je de tout, écrivait-il, y compris de mon propre doute ? »

Montrez-leur, comme nous le voyons nous-mêmes aujourd'hui au Sénat, que le doute sur le cap à tenir ne vous a jamais effleuré. Montrez-vous aux créneaux, dans les « étranges lucarnes ». (*Sourires.*)

C'est une question de conviction : vous en avez.

C'est une question de communication : vous fûtes un excellent professeur.

C'est une question d'enthousiasme : le pays est prêt à se ressaisir et attend votre appel. (*Applaudissements à droite ainsi que sur de nombreuses travées du R. P. R. et de l'U. C. D. P.*)

M. le président. La parole est à M. de Cuttoli.

M. Charles de Cuttoli. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, messieurs les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, mon intervention, faite à titre strictement personnel, concernera les préoccupations de 1 500 000 Français établis hors de France.

Pour remédier à la crise mondiale, le VII^e Plan a prévu le développement de nos exportations ainsi que celui des activités économiques à l'étranger. Certes, on note une légère amélioration de notre commerce extérieur, mais il est toujours en déficit et la progression de nos exportations est due essentiellement à celle du secteur agricole, ce qui laisse nos industries en retrait. C'est pourquoi, monsieur le Premier ministre, nous désirons savoir quelles mesures sont prises pour rendre plus compétitives les industries agricoles et les industries non alimentaires sur les marchés extérieurs.

Monsieur le Premier ministre, j'ai relevé dans votre déclaration que vous accordiez une aide individuelle de 10 000 francs, majorée pour les bénéficiaires de l'allocation supplémentaire, aux travailleurs immigrés privés d'emploi qui désirent retourner dans leur pays. A l'heure actuelle, les travailleurs immigrés privés d'emploi sont au nombre de 95 000. S'ils désirent tous regagner leur pays d'origine, cela représentera, sans préjudice, bien sûr, de la majoration pour l'allocation supplémentaire d'attente, 950 millions de francs, c'est-à-dire 95 milliards d'anciens francs.

Je salue au passage cette initiative généreuse qui est dans la tradition libérale de la France, encore que cette mesure me paraisse, dans un plan de lutte contre l'inflation, d'une orthodoxie financière contestable.

Toutefois, monsieur le Premier ministre, dans votre déclaration, il n'est pas fait mention des travailleurs français expatriés et privés d'emploi, lesquels ne peuvent pas adhérer individuellement aux Assedic, les associations pour l'emploi dans l'industrie et le commerce. Les sociétés étrangères qui les emploient, bien entendu, n'y adhèrent pas. Quant aux sociétés françaises qui les emploient à l'étranger, elles sont la plupart du temps de statut local et n'y adhèrent pas pour autant ou le font de façon tout à fait exceptionnelle. Le travailleur français expatrié, lorsqu'il est privé d'emploi, lui, se trouve obligé de rentrer en France, c'est-à-dire de rompre avec tout ce qui était sa vie, pour y percevoir la seule allocation d'aide publique de 15 francs par jour pendant les trois premiers mois, augmentée, il est vrai, de 6 francs par personne à charge.

Quant à nos coopérants culturels ou techniques qui servent à titre contractuel, ils n'ont droit en fin de contrat à aucune allocation pour perte d'emploi, s'ils n'ont pas été renvoyés. Or, beaucoup d'entre eux sont obligés de rentrer volontairement car ils ne peuvent plus se maintenir à l'étranger pour des raisons personnelles ou familiales. Depuis plusieurs années, le conseil supérieur des Français de l'étranger, auquel j'ai l'honneur d'appartenir, alerte le Gouvernement, dénonce cette situation tragique — je le dis sans emphase — et demande que soit créé un régime volontaire d'assurance chômage. Le ministre des affaires étrangères y est favorable et je l'en remercie, mais nous savons que les ministres du travail et des finances n'y sont pas, pour le moment et provisoirement seulement — souhaitons-le — favorables.

Votre gouvernement refuse donc, monsieur le Premier ministre, cette mesure de justice sociale qui est accordée aux travailleurs immigrés, alors qu'on nous dit et redit sans cesse que la présence de nombreux Français à l'étranger est un élément essentiel de notre expansion économique.

Votre gouvernement a déposé devant le Sénat en première lecture voilà quelques jours un projet de loi qui institue en faveur des cadres du secteur privé des modalités d'accès aux corps des fonctionnaires. On y chercherait en vain la moindre trace d'une disposition étendant cette possibilité aux cadres français qui travaillent à l'étranger et qui ont qualité de cadre aux termes de la convention collective de 1947.

J'ai l'honneur de vous informer que, le 12 mai prochain, je déposerai un amendement tendant à cette extension et que je considérerais comme infiniment souhaitable que le Gouvernement veuille bien l'accepter.

Vous accordez également une prime de mobilité aux jeunes Français désirant s'expatrier. Je ne sais pas à partir de quel moment commence la jeunesse. Tout ce que je sais, c'est que cette prime n'est que de 4 850 francs. Comment s'expatrier avec une somme aussi minime alors que cette prime avait été évaluée à 15 000 francs par l'organisation patronale « Entreprise et progrès » ?

De plus, à quoi servirait une prime de mobilité, à quoi servirait d'encourager l'expatriation de jeunes Français si vous ne leur accordez pas, à leur retour, en cas de chômage, une garantie d'emploi ?

Nous avons voté la loi du 31 décembre 1976 étendant la sécurité sociale à certains Français de l'étranger. Nous avons, à l'époque, salué ce texte. J'ai participé moi-même à son élaboration. Je me crois donc autorisé à en souligner, une fois de plus, les insuffisances car il ne s'applique pas à tous les travailleurs français expatriés. Je me permets d'ajouter que, quatre mois après sa promulgation, ce texte pourtant capital est encore inapplicable, faute de décrets d'application.

Quant aux vieux Français qui sont à l'étranger, ils ne bénéficient pas, vous le savez, du fonds national de solidarité. Ils se contentent, avant qu'on leur ferme les yeux, de maigres aumônes prélevées sur les crédits de l'aide sociale du ministère des affaires étrangères.

Les handicapés français à l'étranger ne bénéficient pas davantage de la loi d'orientation. Nous avons, mes collègues sénateurs représentant les Français de l'étranger et moi-même, lors de la discussion de la loi d'orientation, déposé des amendements tendant à son extension. Le Gouvernement — il est vrai que ce n'était pas le vôtre, monsieur le Premier ministre — y a opposé une fois de plus le mur de l'article 40.

Voilà quelques-unes, quelques-unes seulement, de nos préoccupations sociales.

Lorsque, tout récemment, à Dakar, M. le Président de la République réaffirmait solennellement le principe de la coopération avec les Etats africains, le sénateur des Français d'Afrique et de Madagascar que je suis s'en réjouissait. Mais je pensais également aux restrictions apportées à la protection sociale de nos coopérants ou de nos agents du secteur privé qui servent la France dans des conditions, hélas ! parfois périlleuses, comme hier en Mauritanie.

Je salue au passage la mémoire de ceux qui y ont trouvé la mort et j'espère avec émotion que les disparus seront retrouvés vivants.

M. le président. Le Sénat s'associe à vos paroles, monsieur de Cuttoli.

M. Charles de Cuttoli. Je vous remercie, monsieur le président.

Dans cette même ville de Dakar, 25 000 Français m'ont exprimé l'autre jour leur amère déception de savoir que leurs 4 000 enfants ne pourraient pas être scolarisés dans l'école française que, faute de crédits, on leur refuse, alors qu'elle leur avait été catégoriquement promise par deux ministres de la coopération.

Restons dans ce domaine. Une autre revendication de nos compatriotes à l'étranger est celle de la gratuité de l'enseignement, constamment présentée. Ce vieux principe républicain n'a jamais été appliqué à l'étranger. Pourtant, le Président de la République lui-même nous avait donné, en juin 1976, à Londres, des assurances à cet égard.

Depuis la loi du 15 juillet 1970 sur l'indemnisation des Français dépossédés outre-mer, que de nouvelles dépossessions sont intervenues en Afrique, à Madagascar, aux Comores, au Liban et lors du drame de l'ex-Indochine ! Mes collègues sénateurs représentant les Français de l'étranger et moi-même avons déposé l'an dernier une proposition de loi — j'ai eu l'honneur d'en être le rapporteur — qui tendait à indemniser ces nouvelles spoliations.

Le ministre des finances de l'époque s'était opposé, en fait, à son adoption. Il s'agit pourtant, monsieur le Premier ministre, d'une simple mesure de cette solidarité nationale, invoquée à bon droit dans votre déclaration. Aussi — je vous le dis — attendons-nous de vous un effort pour satisfaire cette proposition.

Mes chers collègues, je ne saurais mieux terminer que par cette citation : « Les Français de l'étranger savent que le Gouvernement et le Parlement veulent qu'ils ne se sentent pas oubliés. Tout ce qui pourra les rattacher mieux au pays sera jugé par le Gouvernement digne d'un intérêt prioritaire. »

Ces paroles, vous les avez certainement reconnues, monsieur le Premier ministre, car vous les avez prononcées vous-même, le 5 octobre dernier, à l'Assemblée nationale. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P. et du R. P. R. ainsi qu'à droite et sur les travées des non-inscrits.*)

M. le président. La parole est à M. Dailly.

M. Etienne Dailly. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mesdames, messieurs, par égard pour le Sénat, je vais, en raison de l'heure déjà tardive, renoncer à la plus grande partie de mon propos. Plusieurs de nos collègues, singulièrement M. Coudé du Foresto et M. Maurice Schumann ont dit, beaucoup mieux que je ne le ferai (*Sourires*), mon inquiétude et mes craintes.

Dès lors, j'avais même pensé me faire rayer dans ce débat, mais je ne m'y suis pas résolu (*Nouveaux sourires*). — je serai très bref — car un sujet primordial à mes yeux n'a pas été abordé, sauf par une allusion, très elliptique, de M. Maurice Schumann ; je veux parler de la réforme électorale.

Que le sujet n'ait pas été abordé est d'autant plus surprenant que nul ne soutiendra sérieusement, j'imagine, que le plan d'action du Gouvernement de douze mois, de onze mois ou de dix mois, est sans relation avec le fait que l'on doit plus ou moins prochainement voter dans ce pays. Alors, pourquoi ? Vraiment, pourquoi escamoter ce problème ? Pourquoi l'escamoter, d'autant que tout le monde croit savoir maintenant, monsieur le Premier ministre, que vous êtes un chaleureux partisan de la représentation proportionnelle ; tout le monde croit savoir maintenant — nous l'avons lu dans trop de journaux pour ne point en être conscients — que le Président de la République lui-même partage finalement votre point de vue.

M. Charles Alliès. Cela se comprend !

M. Etienne Dailly. Alors pourquoi n'en parlez-vous pas, monsieur le Premier ministre ? Pour éviter de contrarier certains membres éminents, et amis, et honorables de votre majorité ?

Nous ne sommes pas là pour être tous du même avis même dans la majorité ; mais si vous pensez — et vous le pensez vraiment — qu'on ne peut pas laisser la France continuer à être divisée en deux blocs hostiles et opposés ; si vous pensez — et vous le pensez vraiment — qu'on ne peut pas à quelques voix près, si cela se trouve, aboutir à des transformations irréversibles, à un véritable changement de société, sans nuances ; si vous pensez — et vous le pensez — qu'en définitive le système électoral qui est le nôtre n'est pas juste...

Mme Marie-Thérèse Goutmann. Tiens !

M. Jean Geoffroy. Tiens, par exemple !

M. Etienne Dailly. Permettez ! il y a plus de trois ans que dans tous les communiqués du parti radical socialiste, je fais insérer la nécessité d'un retour à la proportionnelle, ce n'est pas de ce soir, rendez-moi cette justice !

M. Marcel Champeix. Dont acte !

M. Etienne Dailly. ...si donc vous pensez, dis-je — et vous le pensez sans doute — que le système électoral qui est le nôtre n'est pas juste et oblige de surcroît à des alliances en définitive bien souvent contre nature (*Rires sur les travées socialistes.*) et cela exclusivement parce qu'il faut assurer le second tour ; alors si vous pensez, et cela je sais que vous le pensez (*Exclamations à l'extrême gauche et à gauche.*) que des régions entières ne peuvent pas continuer à courir le risque de n'être représentées que par des élus d'une seule tendance, quelle qu'elle soit, parce que ce n'est pas la démocratie...

M. Maurice Pic. Pourtant, il y a vingt ans que c'est ainsi.

M. Etienne Dailly. ... alors, monsieur le Premier ministre, je vous en prie, faites ce qu'il faut pour que cela cesse.

Que craignez-vous ? Que votre projet ne soit pas voté ? Mais voté par qui ? Par l'Assemblée nationale ? Mais êtes-vous vraiment sûr que ce soit à elle de trancher le débat ? Croyez-vous vraiment que, finalement, c'est aux parlementaires à dire comment ils entendent être élus ? N'est-ce pas plutôt au peuple de dire comment il désire voter ? Pourquoi ne le consultez-vous pas ?

Je vous rappelle que l'article 3 de la Constitution dit : « La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum. »

M. Maurice Vérillon. Voilà !

M. Charles Alliès. Bonne initiative.

M. Etienne Dailly. Et j'ajoute que l'article 11 de la Constitution dit : « Le Président de la République, sur proposition du Gouvernement pendant la durée des sessions... peut soumettre au référendum tout projet de loi portant sur l'organisation des pouvoirs publics » — c'est le cas — « comportant approbation d'un accord de Communauté ou tendant à autoriser la ratification d'un traité qui, sans être contraire à la Constitution » — ce serait toujours le cas — « aurait des incidences sur le fonctionnement des institutions » — ce serait encore le cas.

Cela pour dire que vous avez donc, vous, monsieur le Premier ministre, le pouvoir de proposer au Président de la République une loi à soumettre par voie de référendum au peuple français : cela entre-t-il dans vos intentions et, par conséquent, dans votre programme d'action ? J'aimerais vous entendre à cet égard.

Qu'attendez-vous pour soumettre au peuple français une loi rendant le vote obligatoire, comme partout en Europe, prévoyant les scrutins un jour de travail qui sera chômé et payé — et non plus le dimanche — comme partout en Europe, et au moment même où nous allons entrer dans l'Europe, un projet de loi instituant la représentation proportionnelle et aussi réglant l'irritant problème du financement des campagnes électorales ? Autant de problèmes, monsieur le Premier ministre, que vous le vouliez ou non, qui ne peuvent pas demeurer en l'état.

Et qui pourrait vous accuser de tricherie ou de manipulation à la veille d'une consultation, puisque c'est le peuple que vous interrogeriez en toute sécurité pour savoir comment il entend se prononcer ? Et qui pourrait prétendre que vous portez atteinte aux institutions alors qu'au contraire vous appliqueriez — et cette fois-ci à bon droit — la disposition qui avait par excellence la faveur de l'auteur de la Constitution de 1958, qu'il avait tant tenu à y faire insérer et à laquelle il a si souvent eu recours, je veux parler du référendum ?

Y a-t-il, oui vraiment, y a-t-il une meilleure occasion de consulter le peuple que de lui demander, mesdames et messieurs, comment il entend exercer sa souveraineté ?

Un sénateur à droite. Bravo !

M. Etienne Dailly. Et c'est M. Maurice Schumann lui-même qui vous y invitait un peu tout à l'heure... (*Rires à gauche.*)

M. Maurice Schumann. Ah ! non !

M. Etienne Dailly. ... puisqu'il disait, je le cite : « La réforme électorale n'est pas un sujet tabou, mais fallait-il l'évoquer précipitamment au lendemain des élections municipales pour se replier en ordre dispersé par la suite ? »

Eh bien ! monsieur le Premier ministre, ne vous repliez pas. (*Sourires sur les mêmes travées.*) Courage ! Il faut maintenant que vous en veniez là.

Sur le perron de l'Élysée — c'est par là que je conclus — lorsque le Président de la République vous a fait venir pour vous confier vos fonctions, vous avez dit devant la presse rassemblée : « J'exercerai mes pouvoirs dans leur plénitude. ». Eh bien ! je vous convie ce soir à les exercer également dans ce domaine en proposant les mesures que je viens de citer. Vous avez une initiative à prendre, la France l'attend. La République en a besoin. (*Applaudissements à droite et sur certaines travées de la gauche démocratique et de l'U. C. D. P.*)

M. Pierre Carous. Et nous, on n'en veut pas !

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Raymond Barre, Premier ministre, ministre de l'économie et des finances. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, le débat qui s'est déroulé aujourd'hui dans la Haute assemblée a, une fois de plus, témoigné de vos qualités de raison, de sagesse et d'analyse approfondie des problèmes que j'ai eu jusqu'ici la possibilité de constater et dont j'ai tiré profit lors de nos rencontres antérieures. C'est dire à quel point j'ai été intéressé par tout ce qui a été dit.

Je voudrais m'excuser auprès de chacun d'entre vous de ne pouvoir répondre en détail à toutes les questions que vous m'avez posées, car, d'une part, je retiendrais trop longtemps votre attention et, d'autre part, certains sujets mériteraient des réponses détaillées que je ne peux pas faire ce soir et que les ministres compétents devraient vous fournir.

Je n'ai pas tout traité dans le programme d'action que le Gouvernement vous a présenté et cela pour deux raisons : d'abord, parce qu'il faut bien, à un moment donné, choisir les domaines de l'action et ensuite parce que la situation de la France ne permet pas, hélas ! de satisfaire toutes les revendications légitimes qui peuvent être présentées par les diverses catégories ou par les diverses régions. C'est une tâche difficile, mais nécessaire que de faire le tri.

Si le Gouvernement a retenu des actions prioritaires dans son programme pour les prochains mois, ce n'est pas, je voudrais le dire à M. Dailly, pour des raisons électorales ou électoralistes...

M. Jean Nayrou. Bien sûr !

M. Raymond Barre, Premier ministre ... c'est tout simplement parce que des problèmes se posaient et qu'ils devaient être traités.

D'ailleurs, si ce programme avait réellement des fins électorales, pourquoi me demanderait-on de l'étendre autant ? Pourquoi me suggérerait-on tant d'autres mesures, alors que, jusqu'ici, j'ai déclaré de la manière la plus nette que lorsqu'on exerce les responsabilités que j'assume, on est d'abord responsable devant son pays ? Et je ne m'engagerai jamais sur une voie dont je penserai qu'elle conduirait ce pays à l'impasse. (*Applaudissements à droite et sur certaines travées du R. P. R. et de l'U. C. D. P.*)

Sur quelques sujets, je voudrais néanmoins présenter de brèves observations. Je voudrais dire à M. le président Marie-Anne que, plus que tout autre, je suis sensible au problème des territoires et départements d'outre-mer — notamment des départements d'outre-mer — et qu'il peut être sûr que le Gouvernement veillera à ce que les problèmes importants et spécifiques de l'emploi qui se posent soient traités d'une manière permettant les adaptations, et, dans certains cas, les transformations nécessaires de l'appareil de production ou des relations sociales au sein de ces départements. (*Applaudissements sur certaines travées du R. P. R.*)

J'ai pris bonne note du fait que vous aviez, monsieur Marie-Anne, présenté une proposition de loi qui avait été votée par le Sénat et qui se trouve maintenant devant l'Assemblée nationale. Je demanderai à M. le secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement d'examiner avec le bureau de l'Assemblée nationale les conditions dans lesquelles cette proposition pourrait être examinée par l'Assemblée nationale.

Certains d'entre vous m'ont interrogé sur la position du Gouvernement à l'égard de l'agriculture. Je voudrais déclarer très brièvement — j'ai déjà d'ailleurs eu l'occasion de le souligner à diverses reprises — que la France doit disposer, pour l'Europe et pour le monde, d'une agriculture puissante, exportatrice, moderne, et qu'il n'y a aucune raison que ce que l'on appelle le « pouvoir vert » — « pouvoir vert » que la France peut détenir et exercer — soit abandonné à d'autres pays. C'est la raison pour laquelle la France défendra avec ténacité la politique agricole commune dont nous avons vu, au cours des dernières semaines, qu'elle pouvait être profondément menacée.

Je voudrais indiquer ici combien il a été satisfaisant de remarquer qu'à l'égard d'un pays, récemment entré dans la Commu-

nauté, huit autres avaient décidé de former un ensemble uni et de faire triompher les solutions fidèles à l'inspiration de la Communauté.

D'autre part, la France est disposée à exercer une action vigoureuse pour que le délicat problème des montants compensatoires qui affectent ses exportations agricoles puisse être rapidement réglé.

Enfin, la France est convaincue que, dans toutes les négociations internationales à venir, la Communauté saura sauvegarder la spécificité de la politique agricole commune et la préférence communautaire.

Cela n'exclut nullement que la Communauté, qui jusqu'ici a organisé les marchés du point de vue du fonctionnement interne de l'agriculture communautaire, ne prenne conscience de la nécessité de développer une vigoureuse politique d'exportations agricoles.

Un sénateur communiste. Le beurre !

M. Raymond Barre, Premier ministre. M. de Cuttoli, évoquant la situation des Français de l'étranger, a rappelé une déclaration que j'ai faite à ce sujet. Il ne peut pas douter de l'intérêt que je porte à un tel problème puisque, comme ministre du commerce extérieur, j'ai plus particulièrement suivi, dans le gouvernement de M. Chirac, la préparation des textes relatifs à nos compatriotes installés à l'étranger.

Un certain nombre de remarques que M. de Cuttoli a faites et de suggestions qu'il a présentées méritent d'être soigneusement étudiées, notamment pour ce qui est de la situation des Français privés d'emploi à l'étranger. Je demande à M. le ministre du travail de bien vouloir les examiner.

Je m'arrêterai quelque peu sur la situation financière des collectivités locales et les subventions qui leur sont attribuées, sujet qui intéresse toujours le Sénat. Le Gouvernement connaît parfaitement les difficultés auxquelles elles se heurtent. L'une des raisons — peut-être la raison essentielle de ces difficultés — tient au fait que, dans les politiques budgétaires menées précédemment, les autorisations de programme avaient été souvent massives alors que les crédits de paiement n'avaient pas suivi. Cela explique que des travaux aient été engagés et qu'à un moment donné il ait été très difficile d'effectuer les règlements nécessaires.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a décidé de faire un effort spécial en matière de crédits de paiement.

D'une part, il a proposé à l'Assemblée nationale et au Sénat de majorer de 655 millions de francs les crédits de paiement correspondant aux autorisations de programme ouvertes dans la loi de finances initiale pour 1977 et les lois de finances antérieures. De ce fait, leur utilisation pourra être sensiblement accélérée.

D'autre part, le fonds d'action conjoncturelle, qui a été débloqué, comportera non seulement des autorisations de programme — 1 250 millions de francs — mais également, pour permettre d'engager sans délai les travaux correspondants, l'ouverture, qui sera proposée au Parlement, de 595 millions de francs de crédits de paiement.

Ainsi, au total, les propositions du Gouvernement en matière d'équipements publics permettront de mettre à la disposition des entreprises, au-delà des crédits ouverts par la loi de finances initiale, 1 250 millions de francs d'autorisations de programme et un montant équivalent de crédits de paiement.

En ce qui concerne les subventions aux collectivités locales, le Gouvernement propose à l'Assemblée nationale et au Sénat d'attribuer au ministère de l'intérieur 200 millions de francs de crédits de paiement supplémentaires.

Enfin, je rappelle les efforts entrepris depuis plusieurs années par l'Etat en vue d'améliorer la situation financière des collectivités locales. Ainsi, le versement représentatif de la taxe sur les salaires a progressé de plus de 142 p. 100 de 1970 à 1976 alors que la progression des recettes totales de l'Etat atteignait 82 p. 100 pendant la même période.

Cet effort en matière de crédits de paiement sera poursuivi dans le budget de 1978. Le Gouvernement le prépare à l'heure actuelle et une forte augmentation des crédits de paiement interviendra de manière à régulariser définitivement une situation qui avait été, jusqu'ici, caractérisée par un déséquilibre entre autorisations de programme et crédits de paiement.

J'ai voulu vous donner ces indications assez complètes pour faire apparaître au Sénat que l'effort d'assainissement budgétaire entrepris, et sur lequel nous aurons l'occasion de vous donner toutes informations lors de la discussion de la loi de finances rectificative, tient compte de la nécessité d'accélérer les dépenses de l'Etat et de faire en sorte que, selon un échéancier établi à l'avance, autorisations de programme et crédits de paiement puissent progresser concurremment.

Je dirai maintenant un mot d'une question qui m'a été posée à propos du rapport sur les relations entre l'Etat et les collectivités locales. Ce rapport, qui a été déposé en septembre 1976 par la commission de développement des responsabilités locales, a constitué une contribution très intéressante à la réflexion sur ce sujet très vaste et fondamental des relations entre l'Etat et les collectivités locales. Toutefois, une réforme aussi importante et aussi décisive pour l'avenir de la démocratie locale doit être mûrement réfléchie.

M. Jacques Eberhard. On en reparlera !

M. Raymond Barre, Premier ministre. Le Gouvernement en a mis à l'étude les modalités techniques. Dans ce domaine, il entend procéder à une très large consultation des élus.

M. André Aubry. Demain, on rase gratis !

M. Raymond Barre, Premier ministre. Le Sénat peut être assuré que le Gouvernement l'associera étroitement à sa démarche puisqu'il est le grand conseil des communes de France.

M. André Aubry. C'est un enterrement de première classe !

M. Raymond Barre, Premier ministre. Ce n'est pas un enterrement ; en tout cas, je vous laisse le choix de déterminer la classe de ce que vous appelez un enterrement. (*Rires et applaudissements à droite, au centre et sur les travées de l'U. C. D. P.*)

Vous verrez d'ailleurs que cela se fera d'une façon démocratique, c'est-à-dire par une consultation de tous les élus.

Mme Catherine Lagatu. Comme d'habitude !

M. Raymond Barre, Premier ministre. Comme d'habitude, madame, nous sommes en démocratie. Vous avez l'air de l'ignorer. Allez ailleurs et vous verrez la différence ! (*Exclamations sur les travées communistes. — Applaudissements à droite, sur plusieurs travées du R. P. R. et sur les travées de l'U. C. D. P.*)

M. Jacques Eberhard. Vous êtes sur la défensive !

Mme Hélène Edeline. Piètre argument !

M. Raymond Barre, Premier ministre. J'en viens maintenant à l'action du Gouvernement et je voudrais très rapidement examiner, d'une part, les réalisations du programme qu'il a mis en œuvre en septembre dernier et, d'autre part, celui qu'il propose au Parlement pour les mois à venir.

Je crois que l'on aurait tort de penser — et je voudrais le souligner ici — qu'il s'agit d'un plan qui s'ajoute à un autre plan. Ce n'est pas le cas. Il s'agit d'une politique qui a été lancée en septembre 1976. Je rappelle au Sénat ce que j'ai dit au pays dès le 22 septembre, à savoir que cette politique serait continue car la situation de la France exigeait un effort patient et tenace.

Certes, nous avons dû, en septembre 1976, faire face aux urgences. Ce n'est pas moi qui l'ai dit, je cite un propos qui a été tenu dans une autre enceinte : « La France était menacée d'une évolution à l'italienne ».

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a adopté un certain nombre de mesures et de recommandations qui ont été appliquées en dépit de nombreux obstacles, contestations et critiques. Je peux vous confirmer qu'en matière de politique du crédit, en matière budgétaire ou en matière d'évolution des rémunérations, les orientations qui ont été fixées en septembre 1976 pour toute l'année 1977 ne seront pas modifiées...

M. Jacques Eberhard. Et les éboueurs ?

M. Raymond Barre, Premier ministre. ... du moins tant que j'aurai la responsabilité de la conduite de la politique du Gouvernement. Elles ne seront pas modifiées parce que, quels que soient les résultats encourageants obtenus, la situation de la France reste fragile et que les difficultés intérieures et extérieures ne nous permettent pas, pour le moment, de relâcher l'effort.

C'est la raison pour laquelle les actions entreprises par le Gouvernement et proposées à l'approbation de l'Assemblée nationale et du Sénat seront financées dans des conditions saines, c'est-à-dire par un effort de fiscalité indirecte ou directe sur les banques et les assurances et par l'emprunt. C'est, en effet, par l'épargne longue que nous pouvons éviter le recours à la création de monnaie. Lorsque j'ai indiqué précédemment que le financement serait également assuré par des ressources du Trésor, je faisais allusion non pas à l'émission de bons qui seraient repris par la Banque de France, mais à l'émission de bons à moyen terme qui correspondent à la collecte d'une épargne à moyen terme ou d'une épargne longue.

Il ne s'agit donc pas, je le précise à M. Pinton, d'une politique du « chien crevé au fil de l'eau ». Tout cela a été mûrement réfléchi et sera appliqué dans les mêmes conditions que les recommandations précédentes.

Nous avons décidé de mener un effort en faveur de l'emploi, mais j'y reviendrai dans un instant. Auparavant, je voudrais rassurer ceux qui s'interrogent sur l'absence de réformes structurelles.

Mesdames, messieurs les sénateurs, les réformes structurelles ont fait l'objet, depuis quatre mois, d'études approfondies et donneront lieu, dans les prochains mois, notamment dans le budget de 1978, à des applications significatives. C'est ainsi que le rapport qui a été demandé au sous-gouverneur de la Banque de France, M. de la Genière, assisté d'une commission d'hommes de grande qualité — l'ancien rapporteur général de la commission des finances du Sénat, devenu ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, y siégeait — a été remis le 15 avril, comme prévu, au Gouvernement et fait à l'heure actuelle l'objet d'une étude. Il porte sur les interventions économiques de l'Etat mais, bien entendu, ce n'est que dans le prochain budget que nous en tirerons les conséquences.

En matière d'aménagement du territoire, nous avons reçu les résultats d'un certain nombre de travaux qui nous permettront, je pense, de reconsidérer certains aspects de cette politique. Le ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire pourra ultérieurement vous en entretenir.

Je cite ces deux cas parce qu'ils ont été évoqués au cours du débat, mais dans d'autres domaines aussi, ces réformes structurelles seront non seulement arrêtées mais aussi appliquées.

J'ajoute que parmi ces réformes structurelles, il en est une qui est fondamentale pour le pays, c'est la réforme de certaines structures industrielles. En effet, mesdames, messieurs les sénateurs, ce n'est pas une petite affaire ni, croyez-moi, une découverte réjouissante que celle qui concerne un secteur aussi important que la sidérurgie, et si le Gouvernement s'est attaqué à ce problème, c'est non seulement parce qu'on y constatait un certain nombre de difficultés conjoncturelles, mais aussi parce qu'en fait l'avenir d'une branche fondamentale pour notre économie et celui de 150 000 travailleurs se trouvaient en cause. Mais ce n'est pas la faute du Gouvernement si, au mois de janvier 1977, quand ces problèmes se sont posés, il a fallu les résoudre rapidement. (*Murmures sur les travées socialistes.*)

M. Raymond Courrière. Cela fait dix-huit ans qu'ils se posent !

M. Charles Alliès. La faute en incombe à ceux d'avant !

M. Raymond Barre, Premier ministre. Je voudrais citer également d'autres secteurs, comme celui des engrais, où nos structures industrielles doivent être, là encore, réorganisées. Très prochainement, M. le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat procédera aux actions nécessaires pour doter la France d'une industrie des engrais capable d'affronter la concurrence internationale.

Ce ne sont pas seulement des problèmes à très court terme que nous examinons. Les dossiers que nous sommes en train de traiter concernent l'avenir de la France et celui de l'emploi dans notre pays. Peut-être eut-il été préférable de s'en préoccuper un peu plus tôt, mais nul n'est maître du moment où il convient de le faire.

Ce que je voudrais dire, au moins à la décharge du Gouvernement, c'est qu'il s'efforce de traiter les dossiers et de ne point les différer, car il s'agit, dans la conjoncture nationale et internationale actuelle, de questions fondamentales pour l'avenir de notre économie.

M. Maurice Pic. Dix-huit ans !

M. Raymond Barre, Premier ministre. Je voudrais présenter maintenant quelques remarques sur ce qui a été dit au sujet de l'emploi.

Il faut nettement distinguer, comme je l'ai fait ce matin, une politique à moyen et à long terme de l'emploi et une politique à court terme de l'emploi. Quoi que l'on fasse, quoi que l'on dise, une politique à long terme de l'emploi en France passe par le rétablissement des équilibres fondamentaux de ce pays, notamment par le rétablissement de l'équilibre de son commerce extérieur et la stabilité de sa monnaie.

Il existe certains problèmes qui appellent des mesures à court terme ou à une échéance un peu moins longue que ce qu'on appelle le moyen terme. La situation dans laquelle nous sommes exige des actions de ce type, à la fois à moyen terme et à court terme. A moyen terme, c'est ce que nous faisons avec la politique de redressement économique et financier, et c'est une conception assez curieuse des choses que d'ironiser sur douze, neuf ou sept mois, alors que les problèmes posés ne peuvent pas être différés.

M. Jacques Genton. Très bien !

M. Raymond Barre, Premier ministre. Par ailleurs, il nous faut redonner à nos entreprises la capacité d'investir et d'embaucher,

car il suffit de regarder ce qui se passe dans d'autres pays pour constater que le problème de l'emploi n'est pas propre à la France. Regardez l'Allemagne fédérale, la Grande-Bretagne, l'Italie, les Etats-Unis.

Nous avons un handicap par rapport à ces pays, notamment par rapport à l'Allemagne fédérale et aux Etats-Unis ainsi qu'à la Suisse, notre voisine : c'est que la structure financière de nos entreprises ayant été profondément détériorée au cours des années d'inflation, ni l'investissement ni l'embauche ne reprendront tant que cette structure financière, et plus particulièrement le rapport entre fonds propres et endettement, n'aura pas été amélioré.

C'est la raison pour laquelle je considère comme importante la question de la réévaluation des bilans. La dernière loi de finances contenait une disposition relative à la réévaluation des éléments non amortissables, et je compte, à l'occasion du prochain budget, aborder le problème de la réévaluation des actifs amortissables du bilan. (*Applaudissements sur plusieurs travées de l'U. C. D. P.*)

Cela devra être fait en tenant compte, bien sûr, de l'incidence de cette mesure sur les finances publiques, mais je considère qu'il s'agit d'une mesure indispensable. Je l'avais dit, l'an dernier, à l'occasion de la discussion de la loi de finances et je le confirme aujourd'hui : cette question sera traitée dans le projet de loi de finances pour 1978. (*Applaudissements à droite et sur certaines travées de l'U. C. D. P. et de la gauche démocratique.*)

Telle est l'une des conditions pour que l'embauche reprenne.

J'ai dit ce matin que l'on constatait une réticence en matière d'embauche tenant au fait que bon nombre d'entreprises ont conservé, pour des raisons d'ailleurs très honorables — et, à cet égard, je tiens à leur rendre hommage — des effectifs en surnombre (*Murmures sur les travées socialistes.*) ; de sorte qu'elles s'efforcent, à l'heure actuelle, en enregistrant une certaine reprise de l'activité économique, de retrouver un meilleur rapport entre effectifs et activité ; de ce fait, les possibilités de reprise de l'embauche se trouvent différées.

C'est pour inciter à l'embauche que nous avons adopté la mesure d'exonération de la part patronale des charges sociales, et nous espérons que cette incitation sera efficace. Nous comptons d'ailleurs, dans ce domaine, sur un mouvement général des entreprises qui comprendront les problèmes à court terme de la France et la nécessité de remédier à un phénomène de chômage qui peut s'amplifier dans les prochains mois du fait de l'arrivée d'une nouvelle classe d'âge sur le marché du travail. Nous n'avons pas voulu — je l'ai indiqué ce matin — recourir à un système nouveau ou complémentaire d'allocation, car il n'est pas bon, pour nos jeunes en quête d'emploi, de les inciter par de telles allocations au désœuvrement.

Nous ne voulons pas non plus d'un système analogue aux ateliers nationaux ou de la multiplication d'emplois tertiaires, car nous ne sommes jamais assurés de la productivité de tels systèmes. En effet, la France, en raison des changements profonds de l'économie internationale, ne peut plus se permettre, à l'heure actuelle, d'avoir dans tous les domaines un comportement ignorant les lois de la productivité. Aussi avons-nous organisé, à côté de l'embauche par les entreprises, des stages de formation, de telle sorte que les jeunes puissent acquérir un complément de formation nécessaire.

Si des postes de vacataires ont été créés dans la fonction publique ou dans des activités liées à la fonction publique, ce n'est pas pour accorder un emploi pendant six mois et remettre ensuite sur le pavé des jeunes gens ou des jeunes filles qui auront eu pendant quelque temps la possibilité de travailler ; c'est tout simplement parce que l'expérience prouve que des jeunes qui ont reçu une formation ou qui ont été intégrés dans des circuits de travail peuvent, ultérieurement, trouver plus facilement un emploi, que ce soit dans le secteur public ou dans le secteur privé.

Telle est l'origine des mesures prises par le Gouvernement. Je suis convaincu que nous pourrons, grâce à elles, aboutir à des résultats satisfaisants.

Nous allons également faire un effort pour que les jeunes qui le souhaitent puissent aller à l'étranger et contribuer à l'effort de la France en matière de commerce extérieur.

Je voudrais préciser, à l'intention de M. de Cuttoli, qu'il ne s'agit pas d'inciter les jeunes Français à s'expatrier, car il est évident que la prime de mobilité accordée ne correspondrait pas aux frais de premier établissement à l'étranger. Ce que nous souhaitons, c'est donner la possibilité à des jeunes qui sont au terme de leurs études de trouver, dans les postes d'expansion économique à l'étranger, ou en liaison avec des entreprises françaises exportatrices, des emplois à

l'étranger qui leur permettent de connaître le milieu extérieur et de constituer l'infrastructure nécessaire au développement du commerce extérieur de la France. En effet, pour que notre pays maintienne sa place dans le commerce international — 20 p. 100 de sa production sont aujourd'hui exportés — il faut qu'à l'instar des Allemands, des Britanniques, des Suisses, des Japonais ou des Américains, des Français constituent l'infrastructure à l'étranger de notre commerce extérieur. Car, ne l'oublions pas, l'emploi, en France, dépend à l'heure actuelle pour une large part de nos exportations; aussi, tout ce qui frapperait notre activité en ce domaine entraînerait très rapidement une diminution de l'emploi et une régression du niveau de vie. (*Applaudissements à droite ainsi que sur les travées du R. P. R. et de l'U. C. D. P.*)

Telles sont les remarques que je voulais formuler au sujet de l'action du Gouvernement.

J'insiste une fois de plus sur le fait que cette forme de l'action gouvernementale s'inscrira dans le plan de redressement de l'économie.

Nous avons réussi à stabiliser le franc. Nous avons réussi à réduire très sensiblement le déficit du commerce extérieur, plus rapidement que je ne le croyais moi-même, et je pense que, d'ici à la fin de cette année, nous pourrions couvrir nos importations par nos exportations. Nous avons réussi à éviter une récession de l'activité économique, et les enquêtes les plus récentes montrent non seulement que les perspectives de redressement de la production sont favorables, mais encore que les investissements privés progressent alors qu'on s'attendait à une stagnation en ce domaine.

Il n'y a pas antinomie entre la lutte contre l'inflation et la lutte contre le chômage. Vraiment, il est intellectuellement très pauvre de prétendre que l'on puisse, au gré de l'évolution des faits, passer de la lutte contre l'inflation à la lutte contre le chômage pour revenir ensuite à la première, politique de l'escarpolette dont nous avons pu trop souvent, à l'étranger et en France, mesurer les conséquences. (*Murmures sur les travées socialistes.*)

Il convient de mener une politique continue à la fois contre l'inflation et contre le chômage, ces deux actions s'épaulant mutuellement.

Il existe évidemment, en matière de lutte contre l'inflation, une tendance à la modération des prix. Je voudrais, sur ce point, m'expliquer clairement devant le Sénat.

Si, au mois de septembre dernier, j'ai introduit le gel des prix jusqu'au 1^{er} janvier 1977, c'est pour une raison très simple. Nous étions menacés d'une hausse des prix qui aurait conduit la France, à la fin de 1976, à un taux d'inflation, pour l'année, de 12 ou 13 p. 100. Or, il était impossible, sur le plan national comme sur le plan international, d'avoir ce que l'on appelle un taux d'inflation à deux chiffres. Aussi le blocage n'a-t-il eu d'autre but que de casser les anticipations de hausse des prix qui se manifestaient alors.

Etant profondément hostile au blocage des prix, je ne me suis rallié à cette mesure qu'au vu des hausses de prix demandées par les entreprises, lesquelles étaient alimentées par l'augmentation du crédit, par la dépréciation du franc et par le climat inflationniste qui régnait à l'époque.

Grâce à cette mesure et en dépit du fait qu'il est intervenu, au mois de novembre, une augmentation du prix de l'essence qui, à elle seule, représentait 0,4 point d'indice, nous avons réussi à terminer l'année avec une hausse inférieure à 10 p. 100.

Au début du mois de janvier, le choix suivant se présentait au Gouvernement : ou bien revenir à une politique de liberté des prix, ou bien maintenir leur blocage.

Il eût été confortable et commode de continuer à bloquer les prix et, je l'ai dit à diverses reprises, rien ne m'empêchait de le faire jusqu'au 1^{er} avril 1978.

Je ne l'ai pas fait pour la simple raison qu'il était impossible d'asphyxier nos entreprises et de laisser nos petites et moyennes entreprises dans une situation où la poussée des coûts ne pouvait pas trouver une répercussion normale en matière de prix.

Nous devons savoir, en effet, que les cours des matières premières ont augmenté, au cours des douze derniers mois de l'an dernier, de 95 p. 100. Nous devons savoir aussi qu'en France, en 1976, la hausse des salaires a été de 15 p. 100, c'est-à-dire la plus élevée de tous les pays industrialisés, à l'exception de l'Italie.

Sans doute paraît-on asocial ou antisocial quand on tient de pareils propos, mais, si nous n'attirons pas l'attention sur de telles évolutions, la France se prépare des lendemains extrêmement amers.

Voici quelles ont été, pendant l'année 1976, les hausses du taux de salaire horaire dans l'industrie : en Allemagne 6,6 p. 100, en Belgique 8,8 p. 100, en Italie 28,6 p. 100, aux Pays-Bas 8,3 p. 100, au Royaume-Uni 9,7 p. 100. La hausse des prix pour l'année 1976, dans ce dernier pays, a été 15 p. 100; cela permet de faire la différence entre ce que l'on appelle le maintien et l'amputation du pouvoir d'achat; or, ce que je voudrais éviter à notre pays, c'est l'amputation du pouvoir d'achat qui est inéluctable, quel que soit le régime, quel que soit le gouvernement, si les tendances continuent à être ce qu'elles sont. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., à droite et sur de nombreuses travées du R. P. R. et de la gauche démocratique.*)

Par ailleurs, les hausses du taux de salaire dans l'industrie ont été aux Etats-Unis de 9,3 p. 100, au Japon de 12,7 p. 100, en Suisse de 1,7 p. 100 et en France de 15,1 p. 100.

M. Jacques Eberhard. Les travailleurs ne s'en sont pas rendu compte!

M. Raymond Barre, Premier ministre. Nous ne pouvions pas, compte tenu de la hausse des prix des matières premières et de celle des rémunérations, maintenir un blocage des prix qui eût conduit, je le répète, à l'asphyxie de nos entreprises.

Vous avez entendu, mesdames, messieurs les sénateurs, les protestations des petites et moyennes entreprises pendant la période de blocage. Et pourtant, je leur rends hommage, elles ont respecté ce blocage car, en dépit de tout ce que l'on a dit, les Français ont compris l'enjeu de la mesure et la nécessité de respecter les recommandations du Gouvernement.

Il est un autre facteur dont il a fallu tenir compte. J'avais, au mois de septembre dernier, indiqué que les tarifs des services publics se conformeraient à l'effort général de modération des prix et de réduction du climat inflationniste, qu'ils resteraient bloqués jusqu'au 1^{er} avril 1977 et qu'à partir de cette date leur hausse serait limitée à 6,5 p. 100.

Il ne s'est pas agi d'une opération « vérité des prix ». En effet, pour rétablir l'équilibre de certaines entreprises publiques grâce à une hausse des prix, celle-ci devrait être, selon les entreprises, de 12 à 25 p. 100. Toutes indications pourraient vous être données à ce sujet par le ministre délégué à l'économie et aux finances ou par le ministre de l'industrie.

Fallait-il ajourner encore la hausse des tarifs publics alors que le budget comprenait, l'an dernier, 12 milliards de francs de subventions pour combler le déficit d'exploitation des entreprises publiques et que, cette année, un déficit aussi élevé apparaît, en dépit d'un effort d'économies déjà réalisé?

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a pensé que cette hausse devait avoir lieu et celle-ci est intervenue le 1^{er} avril. Mais cela ne signifie pas, malgré les indices des mois de mars et d'avril — le dernier sera connu à la fin de mai — une nouveau départ de l'inflation.

Cela signifie simplement qu'on a procédé aux ajustements de prix nécessaires car les facteurs fondamentaux de l'inflation sont maintenant contrôlés dans ce pays. La politique du crédit, notamment, maintient une expansion de la masse monétaire plus modérée. Par ailleurs, la stabilisation du franc empêche la dépréciation de la monnaie d'agir, comme cela s'est produit en Grande-Bretagne et en Italie, sur les prix intérieurs.

J'ai tenu à vous expliquer quelle était la raison de la politique suivie par le Gouvernement. S'il a fallu, pendant trois mois, recourir au blocage, il n'était pas possible, dans l'intérêt des entreprises et dans celui de l'économie de ce pays, de maintenir une politique artificielle des prix.

Quand nous aurons enregistré, pendant deux ou trois mois, l'effet de ces ajustements de prix, nous retrouverons une évolution des prix qui nous permettra à la fin de 1977 d'enregistrer un taux d'inflation nettement inférieur à celui que nous avons connu l'an dernier — je rappelle qu'il a été de 9,9 p. 100 — et comparable à ceux de nos principaux partenaires. Je ne parle pas évidemment de l'Allemagne fédérale qui, ayant commencé en 1973 son effort de lutte contre l'inflation, en retire actuellement les bénéfices.

Ces précisions étant données, je voudrais maintenant en venir à un autre aspect du problème, à ce qui a été dit de l'action du Gouvernement. Il est de mode, à l'heure actuelle, d'opposer un gouvernement de gestion à un gouvernement qui gouvernerait.

M. Charles Allié. Ce n'est pas nous qui l'avons dit!

M. Raymond Barre, Premier ministre. Ce n'est pas vous, sans doute, mais je le lis trop souvent ici ou là. Je parle sur un plan général. (*Rires sur les travées communistes et socialistes.*)

Eh bien, il n'y a pas de gouvernement qui soit de gestion et de gouvernement qui ne le soit pas. Faire une telle distinction relève de certaines arrières-pensées ou de certaines ambitions qui ne sont pas satisfaites. (*Mouvements divers.*)

Un gouvernement, désigné par le président de la République, a en charge les intérêts de la France. Ce Gouvernement conduira la politique de notre pays sans tomber dans cette tendance trop facile que, dans le Midi de la France, on appelle, d'une façon charmante « les paroles verbales ». (*Sourires.*)

M. Auguste Amic. On réclame des droits d'auteur !

M. Raymond Barre, Premier ministre. Rien n'empêcherait le Gouvernement, en effet, de tenir aujourd'hui des propos qui seraient qualifiés très rapidement de « large vision de l'avenir ».

Avez-vous remarqué, mesdames, messieurs les sénateurs, à quel point on a vu apparaître tout à coup le besoin d'une grande vision de l'avenir, comme si c'était uniquement à partir du mois d'avril 1977 que cette nécessité se faisait sentir ?

Ceux-là mêmes qui, jusque-là, avaient concentré leurs efforts à s'opposer, souvent de façon légèrement agressive, au programme commun, se trouvent brusquement désireux de décrire un avenir particulièrement riant ou brillant pour la France.

A côté de ce que l'on appelle « la gestion », qui consiste à essayer de sortir le pays de la situation dans laquelle il se trouve, il est indispensable, selon ces mêmes personnes, de broser une vaste fresque de tout ce que l'on fera. Bien entendu, cela n'engage à rien ni personne.

Je suis capable, si vous me prêtez attention — mais je ne vous infligerai pas cette démonstration — de vous présenter, pendant une heure, un tableau particulièrement enchanteur de la France de demain. (*Sourires sur de nombreuses travées.*) Mais croyez-vous que cela mobiliserait les esprits ? Croyez-vous que cela enlèverait, de quelque façon, de l'esprit des Français ce qui crée chez eux, comme on le dit très justement, le doute et ce qui suscite en eux plus profondément une grande inquiétude ?

Pourquoi les Français éprouvent-ils cette inquiétude ? Parce que, depuis vingt ans, pour la première fois, ils ont subi de plein fouet le choc d'une crise exceptionnellement difficile. Ils ont subi le choc d'une récession, la plus importante depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Ils ont subi le choc d'un changement fondamental dans les relations internationales, c'est-à-dire la modification des termes de l'échange entre les pays producteurs de pétrole et de matières premières et les pays importateurs de ces mêmes produits.

M. Yvon Coudé du Foresto l'a dit ce matin avec la précision et la sagesse qui le caractérisent. Tel est le vrai problème, et les Français se sont mis à s'interroger sur l'avenir. Ce faisant, ils ont pris conscience que leur situation avait été compromise par l'inflation de ces dernières années.

Ils n'avaient pas connu le chômage et voici que le chômage apparaît. Ils avaient connu des taux de croissance brillants et voici que ce taux est en baisse. Ils avaient vu des régions se développer par suite d'implantations d'entreprises nouvelles et voici que précisément ces entreprises sont victimes de la crise. Comment, en conséquence, n'éprouveraient-ils pas un sentiment de doute et d'inquiétude ?

Croyez-vous qu'il soit facile de gouverner le pays dans ces conditions ? Croyez-vous qu'il soit aisé de mener les affaires de la France quand on entend tenir des propos légers et superficiels, non seulement sur la situation de ce pays, mais sur la situation internationale ?

Le Gouvernement est conscient de tout cela. Mais de tels problèmes ne se traitent pas en termes de plate-forme électorale ; ils doivent être abordés avec un sentiment de respect pour un grand pays qui connaît des difficultés mais qui conserve toutes ses chances, à condition que l'effort soit fait, et d'une façon continue. C'est ce que fait le Gouvernement. (*Applaudissements à droite et sur certaines travées de l'U. C. D. P., du R. P. R. et de la gauche démocratique.*)

Je ne m'abaisserai pas à faire à ce pays des promesses qui ne pourraient pas être tenues. Il ne serait ni convenable, ni digne de lui d'affirmer aujourd'hui que tout peut être fait, qu'il est possible d'augmenter les salaires, d'accroître les prestations familiales et les allocations sociales, de réduire la hausse des prix, de faire progresser les dépenses budgétaires, de réduire les impôts et ainsi de suite, tout cela pour mettre les Français dans quelques mois au pain sec... (*Murmures et exclamations sur les travées socialistes et communistes.*)

Il faut au contraire, c'est une question de loyauté à l'égard des Françaises et des Français, leur expliquer quels sont les problèmes auxquels ils ont à faire face, aussi bien sur le plan national qu'international ; il faut leur exposer quelles sont les chances de ce pays ; il faut leur dire que la France a réussi, au cours des vingt dernières années, des performances exceptionnelles et qu'elle peut continuer à rester la grande puissance

industrielle, agricole, exportatrice qu'elle a été. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R., à droite et sur de nombreuses travées de la gauche démocratique. — Exclamations sur les travées socialistes et communistes.*)

M. André Aubry. C'est un discours électoral !

M. Raymond Barre, Premier ministre. Cela, le Gouvernement le dira et puisqu'il est aux prises avec une situation dont il n'est pas, pour une large part, responsable... (*Applaudissements sur les mêmes travées.*)

Plusieurs sénateurs socialistes. Si ! Si !

M. André Aubry. Il est seul responsable !

M. Raymond Barre, Premier ministre. ... on ne l'empêchera pas, messieurs, de dire au pays ce qu'il faut faire, de le dire avec loyauté, et de mener avec ténacité la politique qui s'impose. Alors, chacun prendra ses responsabilités. (*Applaudissements à droite, au centre et sur les travées de l'U. C. D. P.*)

M. André Aubry. D'accord !

M. Jean Périquier. Même les électeurs prendront leurs responsabilités !

M. André Aubry. C'est un discours électoral !

M. Raymond Barre, Premier ministre. Non, messieurs, quand il s'agit de l'intérêt et du destin du pays, on ne tient pas de discours électoraux !

M. André Aubry. Vous ne parlez pas des profits : ils ne sont pas en baisse, eux !

Un sénateur à droite. Silence, les esclavagistes !

Mme Catherine Lagatu. La fin de l'esclavage date de la révolution de 1789 ! (*Protestations à droite.*)

M. James Marson. Un peu de modestie devant vos résultats !

M. le président. Reprenez, monsieur le Premier ministre !

M. Raymond Barre, Premier ministre. Merci, monsieur le président.

J'ai dit que chacun prendrait ses responsabilités...

M. André Aubry. Absolument ! Nous prendrons les nôtres.

M. Raymond Barre, Premier ministre. Bien sûr !

En ce qui me concerne, j'ai indiqué quelle était la politique du Gouvernement, et je ne suis pas disposé à revenir sur les orientations qui ont été adoptées. Je le ferai d'autant moins que ces orientations sont les seules qui permettront à notre pays de continuer à jouer le rôle qu'il doit jouer en Europe et dans le monde, car l'avenir de la France, ce n'est pas un avenir de repli, ce n'est pas un avenir d'isolement.

L'avenir de la France est dans une participation croissante à la vie internationale. Nous avons franchi le seuil en deçà duquel il serait encore possible de nous replier sur nous-mêmes et, à l'égard du pays, à l'égard de sa jeunesse, à l'égard de ses travailleurs, il serait criminel de sombrer dans la tentation de l'isolement, même à titre provisoire. Nous avons d'autres moyens d'affronter la concurrence ; nous avons d'autres moyens de faire face à la compétition internationale, et c'est l'intérêt de notre pays de les choisir.

Bien sûr, il existe des cas — je l'ai dit ici même — de concurrence anarchique, des cas où des importations sauvages peuvent menacer des secteurs de notre industrie ; nous prendrons, comme nous l'avons déjà fait, des mesures pour nous protéger, en étroite contact avec les institutions communautaires, puisque nous appartenons à la Communauté économique européenne et que personne ne songe, je crois, à demander que nous nous en retirions. (*Applaudissements à droite et sur les travées de l'U.C.D.P.*)

Nous participerons également à la coopération internationale. Nous le ferons en défendant nos intérêts, mais tout en restant bien conscients que la coopération internationale est le seul moyen de faire face à une crise qui est mondiale et qui ne peut être surmontée que grâce à une compréhension mutuelle et au dialogue entre pays, quel que soit leur régime et quel que soit leur niveau de développement. C'est ce que l'expérience récente montre.

A M. Maurice Schumann, qui m'a demandé de manifester, à l'égard de la situation monétaire internationale, une attitude qui serait une attitude de condamnation d'accords qui ont été passés récemment, je dirai simplement ceci : les accords qui sont intervenus au début de 1976 ont été librement négociés par les Français pour maintenir un certain nombre de positions qu'il était indispensable que nous maintenions. Nous avons obtenu, sur ce point, toutes les garanties nécessaires et abouti à des résultats satisfaisants.

M. Schumann sait mieux que quiconque l'attachement que je porte à l'ordre monétaire international. Je l'ai défendu dans des circonstances difficiles et hors de mon propre pays, dans des fonctions qui m'exposaient partiellement à la critique.

Si j'affirme aujourd'hui que ces accords sont acceptables, ce n'est pas du tout pour renier l'attachement que je porte à un certain type d'organisation du système monétaire international, mais tout simplement parce que je constate que la situation relative des différents pays est telle qu'il n'est pas question de revenir, pour le moment, à des taux de change fixes.

Néanmoins, le principe en a été inscrit, à la demande de la France, dans les accords passés à la Jamaïque, grâce auxquels, je le rappelle, l'or, qui est le principal actif de nos réserves, est redevenu un actif monétaire échangeable, alors que, dans le système de Bretton Woods, il était gelé dans les caves des banques centrales.

Ce sont là deux éléments fondamentaux, auxquels il convient d'ajouter le fait que tous les pays qui participent au Fonds monétaire international ont accepté les accords qui ont été passés.

Je suis, pour ma part, d'autant plus serein en prenant cette position que la négociation monétaire internationale a été entamée en septembre 1972 à Washington et que les principes de l'accord ont été posés en septembre 1973 à Nairobi. Je vous renvoie à la conférence de presse du Président de la République de cette époque, M. Pompidou.

Ces accords ont été ensuite négociés par les gouvernements qui, en 1973, 1974 et 1975, ont eu à gérer les affaires monétaires de la France. J'ai assisté à leur conclusion en janvier 1976, au moment où je devenais ministre du commerce extérieur dans le gouvernement précédent. A ce moment-là, je n'ai jamais entendu dire, par qui que ce soit, que ces accords mettaient en péril l'indépendance monétaire de la France. (*Applaudissements à droite, sur les travées de l'U.C.D.P. et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. Maurice Schumann. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Raymond Barre, Premier ministre. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Schumann avec l'autorisation de M. le Premier ministre.

M. Maurice Schumann. Monsieur le Premier ministre, je me vois dans l'obligation de vous renvoyer au *Journal officiel* : les observations que j'ai présentées cet après-midi à votre adresse, sans nommer d'ailleurs les accords de la Jamaïque, je les ai formulées exactement dans les mêmes termes, par deux fois — je fais appel à l'ancien rapporteur général — à l'adresse de votre prédécesseur au ministère de l'économie et des finances. Par conséquent, le reproche que vous venez très courtoisement de m'adresser n'est, j'ai le regret de le dire, pas fondé.

M. Raymond Barre, Premier ministre. Ce n'est pas à vous, monsieur le ministre, que j'adressais ce que vous considérez comme un reproche. J'ai dit simplement que les négociations avaient été conduites dans des conditions qui étaient parfaitement claires et qu'elles avaient abouti à des résultats qui, je le répète, ont été jugés satisfaisants par les négociateurs français.

Il s'agit de la coopération internationale et, en ce qui me concerne, je me bornerai, en tant que chef du Gouvernement, à faire venir en discussion des textes qui avaient été mis au point par le Gouvernement précédent. Cela s'appelle la continuité de l'Etat. (*Applaudissements à droite et sur les travées de l'U.C.D.P.*)

Je voudrais, pour terminer cette intervention, aborder deux questions.

La première est celle du scrutin à la représentation proportionnelle, que M. Dailly a bien voulu évoquer à cette tribune.

J'ai été fort intéressé par les propos qu'il a tenus. Je constate qu'il a lu dans la presse quelles étaient les positions des uns et des autres, et même les miennes. C'est souvent dans les commentaires des journalistes que je prends connaissance de mes positions ! (*Sourires.*)

De surcroît, M. Dailly a lu dans mes pensées puisque, à diverses reprises, il a déclaré qu'il savait ce que je pensais. (*Sourires.*)

Un sénateur socialiste. Il lit dans le marc de café.

M. Raymond Barre, Premier ministre. Je lui répondrai que je me suis expliqué sur ce sujet à l'Assemblée nationale où j'ai indiqué, d'une part, que ceux qui traitent de cette question n'avaient pas forcément le goût du truquage — j'ai même cité des textes d'un chef de gouvernement qui n'était pas particu-

lièrement enclin à ce genre de pratique — d'autre part, que ce problème ne me paraissait pas être lié aux conditions de fonctionnement de la V^e République, enfin, que cette affaire dépendait avant tout de la majorité et de son unité. J'ai ajouté ailleurs que cette question dépassait aussi la majorité et concernait d'autres personnes que celles de la majorité.

Vous m'avez fait, monsieur le président, une suggestion qui revêt une grande importance, puisqu'elle concerne l'application d'articles de la Constitution qui, dans le passé, ont donné beaucoup à réfléchir et qui ont été à l'origine de nombreuses agitations.

Je prends acte de votre suggestion, mais vous comprendrez qu'il ne m'appartient pas, à brûle-pourpoint, de commenter les diverses propositions que vous avez été amené à faire quant au changement de mode de scrutin et quant aux conditions dans lesquelles le vote pourrait être délivré.

Je voudrais — et j'en terminerai par là, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs — répondre à une autre intervention.

M. Marcihacy, cet après-midi, a indiqué que nous assistions à une lente et inexorable montée de la gauche et que le Gouvernement se trouvait ainsi dans une position fort inconfortable — je ne parle pas de ce qu'il a ajouté au sujet de la majorité. Je le répète, chacun, dans ce domaine, prend ses responsabilités !

Je voudrais simplement ajouter que sont fixées des échéances électorales déterminées, et que, en attendant ces échéances, il existe une majorité, un Gouvernement, qui sont responsables du fonctionnement normal des institutions. Il n'est donc pas possible à un Gouvernement, tant qu'il dispose de la confiance du Président de la République et qu'il est approuvé par les votes des formations politiques qui le soutiennent, d'avoir de secondes pensées. Il assure sa mission, il assure la conduite de la politique de son pays, dans le sens qui lui paraît le meilleur pour les intérêts du pays.

Ce ne sont donc pas des sondages, qui reflètent les opinions à un moment donné, qui peuvent le détourner de sa mission. Des consultations électorales peuvent intervenir ; des conséquences peuvent en être tirées. Mais il ne faut pas confondre les types de consultation et les seules consultations qui peuvent avoir un effet sur le fonctionnement des institutions et, notamment, sur le Gouvernement, ce sont les élections législatives.

M. Marcihacy nous a dit qu'il voyait, depuis de nombreuses années déjà, ce courant inexorable déferler sur la France. Je constate, pour ma part, que depuis de nombreuses années, à diverses reprises, il a été dit que l'opposition remporterait les élections. Cela ne s'est pas produit. Nous pouvons chercher à en comprendre les raisons. Je donnerai une explication très simple : c'est que les Français ne l'ont pas souhaité. Ils avaient peut-être de bonnes raisons pour cela et il n'est pas du tout sûr que, le moment venu, confrontés à ce qui serait un changement profond pour ce pays, les Français ne se refusent pas à franchir le pas que certains souhaitent leur voir franchir, et cela dans des conditions plus rapides qu'ils ne le voudraient eux-mêmes.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement continuera à assurer sa tâche et à conduire la politique du pays en fonction des intérêts fondamentaux de la nation, et il le fera non seulement dans un esprit de tolérance, dans un esprit de respect — car nous sommes en démocratie — pour toutes les conceptions, mais avec détermination, de telle sorte que les Français ne fassent pas le choix qui serait mauvais et ruineux pour la France. (*Applaudissements à droite et sur de nombreuses travées du R. P. R., de l'U. C. D. P. et de la gauche démocratique.*)

M. le président. Il n'y a plus d'orateurs inscrits.

En conséquence, le débat sur la déclaration est clos.

En application de l'article 39, alinéa 2, du règlement, je vais maintenant appeler le Sénat à procéder au vote sur cette déclaration.

Avant de le consulter, je donnerai la parole à ceux de nos collègues qui l'ont demandée pour expliquer leur vote.

Explications de vote.

M. le président. La parole est à M. Carous.

M. Pierre Carous. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, madame et messieurs les ministres, mes chers collègues, je voudrais d'abord, dans le temps très court qui m'est imparti pour cette explication de vote, remercier le Gouvernement d'avoir adopté pour la première fois, je crois, cette procédure qui veut qu'après un vote à l'Assemblée nationale, un autre vote intervienne à huit jours d'intervalle devant le Sénat.

M. Pierre Giraud. Pourquoi les gouvernements passés ne l'ont-ils pas fait ?

M. Pierre Carous. Je regrette que peut-être d'aucuns, même au niveau le plus élevé, aient pu considérer que le problème était réglé après le vote de l'Assemblée nationale. Mais je ne vous ferai sur ce point, monsieur le Premier ministre, aucun procès d'intention, car votre participation, et celle des membres de votre Gouvernement, très efficace, très assidue et très active à cette discussion nous a montré l'importance que vous attachiez à la décision des sénateurs.

Maintenant, nous allons devoir nous prononcer. Sur quoi ? En ce qui concerne mes amis et moi-même, uniquement sur le texte que vous nous avez soumis et sur rien d'autre. Quand je dis « sur rien d'autre », en vous précisant que vous recueillerez la quasi-totalité des voix de mon groupe, j'ajouterai que je regrette qu'il n'y ait eu rien d'autre.

Sous le bénéfice des observations qu'au nom de notre groupe, et avec son appui unanime, nos collègues MM. Michel Maurice-Bokanowski et Maurice Schumann ont présentées, je voudrais très rapidement faire une remarque d'ordre général.

Pour arriver peut-être aux mêmes conclusions, notre approche des problèmes n'est pas la même. Nous partons, nous, de la situation de l'homme dans notre société, de son idéal, de ses servitudes et aussi, dans la période difficile que nous vivons, de ses souffrances.

Nous considérons que l'administration tout d'abord, la technique et même certains impératifs de la vie moderne, doivent se plier aux aspirations qui sont celles de l'homme, et c'est à ce niveau — car il faut être sérieux — que nous trouvons des limites. En effet, il arrive un moment où l'on ne peut pas aller plus loin. Cependant, notre philosophie est d'abord de servir l'homme et non pas de servir la technique, fût-elle économique, car je pense — je rejoins la conclusion de M. Maurice Schumann — qu'il faut aux Françaises et aux Français un idéal et que cet idéal ne peut pas être des statistiques, des sondages ou des chiffres. C'est autre chose.

Je me réjouis d'ailleurs, monsieur le Premier ministre, d'avoir trouvé dans votre dernière intervention un souffle qui allait dans ce sens. De cela, nous nous sommes félicités, car, bien sûr, nous sommes comme d'autres très inquiets de la situation actuelle de ce pays.

M. Jean Nayrou. Qui l'a faite ?

M. Pierre Carous. Nous sommes inquiets d'une situation qui nous est faite dans un cadre sur lequel nous ne pouvons rien (*Murmures et rires ironiques sur les travées socialistes.*) et qui est le cadre international. Mais nous sommes inquiets aussi de la situation qui nous est faite dans un cadre sur lequel nous pouvons quelque chose, celui du chômage qui s'accroît et du désespoir qui l'accompagne chez un certain nombre de nos concitoyens. Cela nous le prenons en considération, non pas sur le plan des statistiques, bien que nous sachions qu'il y a des choses qui nous échappent, mais tout simplement sur le plan de l'inquiétude de ces centaines de milliers de foyers où se sont installées, pour certains, la misère, et, pour d'autres, une forme de désespoir. Alors je vous dirai, monsieur le Premier ministre, qu'il est possible de répondre à cette situation, non par des remèdes seulement matériels, mais tout simplement en essayant de rendre à nos concitoyens cet espoir qu'ils ont perdu.

M. Jacques Eberhard. Un supplément d'âme !

M. Pierre Carous. Certaines des suggestions qui ont été faites tout à l'heure par les orateurs de notre groupe n'ont pas cru devoir retenir votre attention. Je le regrette. Notre ami M. Michel Maurice-Bokanowski, en particulier, avait proposé un armistice entre l'administration fiscale et ce que l'on appelle les classes moyennes. Il a bien dit armistice et non pas amnistie, ce qui implique que l'on ne veut pas couvrir la fraude. Une partie des difficultés que nous connaissons actuellement, vous le savez, provient de l'extrême réticence de nos concitoyens quant à l'avenir et surtout quant au présent. Je regrette que cette proposition qui émane de notre groupe, et que nous reprendrons d'ailleurs très fermement lorsque nous seront présentés des textes financiers, n'ait pas été l'objet de votre attention et que vous ne nous ayez pas donné une réponse sur ce point.

Avant qu'on ne me signale que mon temps de parole est terminé, je voudrais vous dire que nous vous apportons, bien sûr, notre concours. Vous aurez dans cette assemblée une majorité. Mais il ne suffit pas d'avoir, ici comme à l'Assemblée nationale, une majorité. Il faut obtenir le consentement et le concours de l'ensemble du peuple français.

Alors, à ceux qui viennent nous dire — et là je suis totalement d'accord avec vous, monsieur le Premier ministre — que la victoire des supporters du programme commun est inscrite dans les faits, je réponds, sans me référer à aucune statistique que ce n'est pas évident du tout et même que ce n'est pas vraisemblable. Tout d'abord, quand on affiche trop tôt une

victoire, il est vraisemblable qu'on ne la remportera pas ; ensuite, si cette victoire se présentait ce serait celle du désespoir. (*Rires et protestations sur les travées socialistes et communistes.*) Je veux bien être battu, mais ne pas être un élu du désespoir.

Alors il vous appartient, monsieur le Premier ministre, et vous, madame et messieurs les membres du Gouvernement, de mettre fin à ce désespoir. Je pense très sincèrement, et je vous le dis ici à titre personnel, qu'il est possible que des forces qui ont depuis vingt ans fait échec...

M. Guy Schmaus. Réactionnaire !

M. Pierre Carous. Vous êtes orfèvre en la matière ! Car dans bien des cas ceux qui votent contre les réformes, ce n'est pas nous. (*Très bien ! très bien ! sur certaines travées du R. P. R.*)

Je vous dirai très simplement qu'il est possible que les forces nécessaires pour faire échec à ce que d'aucuns estiment indispensable pour mettre fin à leurs difficultés, se regroupent. Encore faut-il, monsieur le Premier ministre, que ce groupement ne se fasse pas au détriment de certains. L'alliance, dans un combat difficile, doit être sans réticences et sans arrière-pensées. Nous vous apportons nos voix ce soir sur le programme que vous nous avez présenté. Je souhaite vivement avec mes amis que nous puissions, quand la situation sera clarifiée et surtout quand on sentira moins la domination de l'administration et de la technocratie sur notre pays (*Rires ironiques sur les travées socialistes et communistes. Applaudissements à droite.*) retrouver ce que nous souhaitons. Quand j'ai parlé de la domination de l'administration...

M. Pierre Giraud. Votre administration !

M. Pierre Carous. ... et de la technocratie, j'ai voulu dire que, si demain la gauche arrivait au pouvoir, ce serait bien pire (*Rires sur les travées socialistes et communistes*), d'autant plus qu'une partie de cette administration est d'accord avec la gauche ou prête à basculer et c'est ce à quoi il faut mettre fin. Il faut que les choses soient claires. (*Applaudissements sur certaines travées à droite.*)

Ceux qui dirigent ce pays, c'est le Gouvernement, ce sont les élus. Ce ne sont pas les technocrates et ce sont encore moins ceux qui croient que c'est arrivé alors qu'il n'en est rien du tout ! (*Applaudissements sur les travées du R. P. R. et sur certaines travées de l'U. C. D. P. et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Chauvin.

M. Adolphe Chauvin. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, madame et messieurs les ministres, mes chers collègues, l'article 20 de notre Constitution indique que le Gouvernement détermine et conduit la politique de la nation. L'article 21 précise que le Premier ministre dirige l'action du Gouvernement.

Au terme de ce débat, où le Sénat est appelé à se prononcer sur la déclaration de politique générale du Gouvernement relative à sa politique économique et sociale, complétée par vos réponses — je tiens à vous remercier tout particulièrement, monsieur le Premier ministre, des réponses très complètes que vous avez données ce soir, des éléments nouveaux que vous avez apportés aussi bien sur les réformes structurelles que sur les mesures tant attendues par nos entreprises et qui figureront ensuite dans le budget de 1978 — je voudrais tout d'abord vous dire que le vote des sénateurs du groupe de l'union centriste des démocrates de progrès aura jugement de valeur sur l'ensemble de l'action gouvernementale.

Nous tenons à souligner notre soutien, en particulier à la politique étrangère définie et menée par notre pays, en ce qui concerne tant la nécessaire révision des termes des échanges entre les pays industriels et le tiers monde — nous ne pouvons que souhaiter la réussite de la prochaine rencontre de Londres — que la récente décision d'intervenir au Zaïre pour permettre à l'Afrique de s'autodéterminer sans intervention étrangère.

Les orateurs de notre groupe, MM. Yvon Coudé du Foresto, Jean Cluzel et Louis Jung, ne vous ont pas assuré, monsieur le Premier ministre, d'un soutien résigné, mais ont su vous apporter, au-delà des critiques que toute action peut comporter, le mérite de propositions nouvelles au service du Gouvernement garant de l'intérêt national.

Aux termes des deux articles de la Constitution que j'ai rappelés plus haut, le Premier ministre ne saurait être — vous nous l'avez dit ce soir — le simple gestionnaire des intérêts économiques, financiers et sociaux du pays. Il est aussi le chef de la majorité parlementaire qui vote, même en les modifiant, les projets de loi qu'on lui soumet, qui approuve le budget de l'Etat et qui soutient l'action gouvernementale.

Notre groupe, vous le savez, est profondément attaché à une politique de progrès et de justice sociale qui rejoint — nous en sommes persuadés — votre philosophie personnelle : la politique

familiale que nous souhaitons voir mener n'est pas seulement conforme aux seuls intérêts de notre pays, mais doit être l'une des garanties essentielles de notre avenir économique et social.

Nous souhaitons, dans l'intérêt bien compris du pays et dans la phase difficile que nous traversons, que les succès qui pourraient être enregistrés dans le domaine économique et social, plus spécialement dans celui de l'emploi, ne soient pas compromis par une guérilla politique qui ne pourrait que rejeter un grand nombre de citoyens soit dans l'opposition, soit dans une abstention résignée.

Au-delà de votre fonction, permettez-moi en toute franchise, monsieur le Premier ministre, de m'adresser à l'homme souvent trop isolé que vous êtes pour lui dire que nous sommes prêts à assumer à vos côtés et aux côtés du Gouvernement notre part de responsabilité dans l'œuvre de redressement national en cours.

Le vote positif que nous émettrons aura pour nous valeur d'encouragement pour que vous-même et les membres du Gouvernement expliquiez mieux aux Français, comme j'aurais souhaité que, ce soir, ils soient nombreux à vous entendre, l'enjeu du plan dont vous nous demandez l'approbation et que vous puissiez, sans entrave abusive, vous consacrer en priorité au rétablissement de notre économie, de notre monnaie et de nos échanges extérieurs.

Monsieur le Premier ministre, nous n'entendons pas compliquer votre tâche difficile et nous vous demandons d'assumer la plénitude des responsabilités que vous donnent les textes constitutionnels comme les majorités parlementaires qui auront approuvé votre déclaration, tant à l'Assemblée nationale que dans notre Haute assemblée. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P. et du R. P. R. ainsi qu'à droite et sur certaines travées de la gauche républicaine.*)

M. le président. La parole est à M. de Bourgoing.

M. Philippe de Bourgoing. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, lorsque, en octobre dernier, prenant, à la demande de M. le Président de la République, la tête du Gouvernement, vous nous avez présenté le premier plan Barre, le groupe des républicains indépendants du Sénat vous avait donné, unanime, son accord. Il s'agissait de choisir une politique de rigueur imposée par la situation économique difficile subie par notre pays comme par toutes les nations du monde et aggravée par la sécheresse qui venait de frapper si durement l'agriculture française. (*Murmures et sourires sur les travées socialistes et communistes.*)

Si la sécheresse vous fait rire, il y en a beaucoup qu'elle n'a pas fait rire !

Il s'agissait de savoir si, par leur effort, les Français choisiraient le camp des pays à économie valable ou si nous allions nous laisser aller avec les conséquences que nous pouvons constater pas très loin de nos frontières.

Vous nous avez rappelé les effets de votre action : la hausse des prix contenue en deçà de 10 p. 100, notre réserve de change augmentée, la baisse du franc arrêtée, le commerce extérieur en progrès, la progression des revenus freinée sans atteinte trop sensible au pouvoir d'achat. Ce sont des éléments positifs, mais dont nous connaissons la fragilité et qu'il convient de conforter en poursuivant la remise en ordre de notre économie.

C'est ce que vous nous proposez aujourd'hui, continuant dans la même voie, préalable essentiel au progrès des conditions de vie des Français et à la sauvegarde de l'avenir du pays, mais ajoutant un volet indispensable à votre action avec l'appel à la solidarité pour agir sur l'emploi et sur la vie de tous les jours des catégories dont les situations sont les plus fragiles.

Personne ne peut se donner le monopole de la grave préoccupation causée par le sort des travailleurs sans emploi. Le Gouvernement, par les mesures qu'il propose, s'engage dans une action positive à laquelle nous adhérons.

Vous mettez l'accent sur l'emploi des jeunes, vous agissez sur les catégories d'entreprises les plus susceptibles de réagir rapidement. Nous savons qu'aller plus loin avec une relance généralisée secréterait l'inflation qui, elle-même, éloigne du plein emploi.

Notre accord va également aux mesures en faveur de la famille, à laquelle notre groupe est particulièrement attentif, comme l'a si bien rappelé M. Paul Guillard. Elles vont dans la bonne voie. Il en est de même des mesures tendant à accélérer la réalisation des promesses faites par le Président de la République en faveur des personnes âgées.

D'autres vous ont fait part de notre souci de tout ce qui contribue à la bonne marche des entreprises, essentielles à la création d'emplois et de biens.

De même, vous avez mesuré combien le Sénat était sensible aux problèmes des collectivités locales et au besoin qu'elles éprouvent de pouvoir disposer des crédits inscrits à leur intention. Il y va là aussi de la vie des entreprises et donc de l'emploi.

A entendre certaines critiques qui vous sont adressées, il semblerait que la France soit un pays à part, le seul où se pose le problème du chômage, le seul qui connaisse une hausse de prix, le seul placé devant des équilibres difficiles, avec des marges de manœuvre limitées. S'il en était ainsi, les critiques seraient sans doute justifiées, mais combien votre tâche serait plus facile : il ne faudrait pas longtemps pour redresser la situation !

Au contraire, nous sommes dans un monde dur, où la hausse des matières premières s'impose à toutes les nations, où l'inflation des autres se ressent chez nous, où il est difficile d'améliorer sa balance commerciale quand tous les pays sont tentés de se refermer sur eux-mêmes, avec les conséquences qu'une telle attitude comporte sur la construction européenne.

Avoir la responsabilité de gouverner dans la tempête est une lourde tâche et tous les gouvernements le constatent, quelle que soit leur tendance politique. Les travaillistes anglais le ressentent encore plus durement que nous ; ils le ressentent dans le résultat de leurs élections partielles et le nouvel élu qu'est le président Carter, malgré les possibilités considérables de son pays, commence à le mesurer lui aussi.

De cela il faudra convaincre les électeurs français quand ils auront à faire leur choix pour l'échéance de mars 1978 certes, mais aussi le choix pour l'échéance sénatoriale de septembre prochain qui nous concerne. Je souhaite que les électeurs vous aient tous entendus ce soir.

Nous vous aiderons dans cette tâche, monsieur le Premier ministre, comme le groupe des républicains indépendants vous soutiendra aujourd'hui par son vote en faveur du programme que vous nous proposez. Il vous remercie de l'avoir soumis au Sénat, nous donnant ainsi la possibilité de manifester, dans la logique de notre approbation d'octobre dernier, que votre choix dans la situation actuelle est le meilleur possible pour les Français. (*Applaudissements à droite, ainsi que sur certaines travées du R. P. R. et de l'U. C. D. P.*)

M. le président. La parole est à M. Billères.

M. René Billères. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, le vote des radicaux de gauche sera franc : c'est non. Nous nous rangeons résolument dans le camp des mauvais esprits. Nous admettons, certes, qu'il est encore un peu tôt pour juger équitablement de l'échec ou du succès de votre plan de lutte contre l'inflation, mais les résultats apparaissent, quoi qu'on dise, compromis. Dès que s'est épuisé l'effet de certaines dispositions temporaires, les prix ont brutalement repris leur ascension. Ils entament déjà fortement le pouvoir d'achat des travailleurs et ne manqueront pas d'aggraver les déséquilibres persistants.

J'en viens au chômage, auquel je consacrerai l'essentiel de mon propos. Le Gouvernement a cru qu'il suffisait de lutter contre l'inflation pour maîtriser et réduire le sous-emploi. Ce n'est pas notre sentiment. Le chômage, en effet, est non une simple conséquence, mais un élément majeur de la crise à laquelle il donne sa dimension tragique. Il eût fallu, selon nous, le combattre dès le début par des moyens spécifiques. Il n'est nullement une fatalité dans une société industrielle moderne, ni la rançon obligatoire d'un redressement économique. On n'a pas le droit de se résigner à lui sous le prétexte qu'il est élevé dans toute l'Europe occidentale. Comme si ce chômage chez nos voisins et partenaires, loin de nous donner bonne conscience, ne devait pas nous apparaître comme un risque et un danger supplémentaires pour notre pays !

Faute de combattre le chômage et devant sa progression, le Gouvernement, jusqu'aux élections municipales, a été conduit à le minimiser. On faisait valoir que le manque d'emplois n'était pas également dramatique pour tous les demandeurs, que la durée en restait relativement brève. On soulignait le handicap de l'inadaptation professionnelle. Bien entendu, on dénonçait les chômeurs volontaires, exigeants et immobiles. Au total, beaucoup d'entre eux auraient été eux-mêmes responsables de leur pénible situation. Pour conclure, on écartait avec mépris les propositions de la gauche.

Un sénateur à droite. Lesquelles ?

M. René Billères. Les résultats des élections municipales ont changé l'optique du Gouvernement. Le chômage, surtout celui des jeunes, qui risque fort d'augmenter l'été prochain, devient dangereux. Il convient désormais d'aller vite. C'est le programme du 26 avril.

Il porte évidemment la marque de l'opportunité. Il se propose moins de combattre les causes profondes du chômage, moins

encore de rétablir le droit à l'emploi, droit majeur sans lequel il n'y a ni liberté ni dignité personnelle, que de neutraliser le chômage pendant une période donnée.

Ce n'est pas que les mesures proposées soient, chacune prise en elle-même, mauvaises. Il vaut évidemment mieux voir, même temporairement, plus de jeunes au travail et en stage et moins de jeunes dans les bureaux de l'agence nationale pour l'emploi. Mais ces mesures restent bien limitées, partielles, provisoires.

On peut d'abord s'interroger sur leur application effective. Les grands patrons, qu'on s'efforce de mobiliser pour le sauvetage du libéralisme, sont souvent réticents et se déchargent volontiers sur les petites et moyennes entreprises, qui ne paraissent pas elles-mêmes très convaincues. Les contrats emploi-formation n'ont pas jusqu'ici connu une grande faveur.

Mais même si elles sont acceptées, sur quoi ces mesures vont-elles déboucher ?

Ainsi, des emplois de vacataires sont, par définition, bien précaires et bien instables ; ainsi, des embauches dues seulement à une exonération passagère risquent de finir avec celle-ci et surtout, les stages de formation ou d'apprentissage, à quels emplois vacants, à quels emplois nouveaux mèneront-ils dans six mois, dans deux ans ?

Pense-t-on que les départs en préretraite, dans un temps où la vie est si difficile pour tant de salariés, y suffiront ? Dans la morosité actuelle, alors que des pans entiers de notre industrie menacent ruine, où peut-on espérer les créations d'emplois sans lesquelles il n'est pas possible de résoudre le problème ?

Mais il faut aller plus loin dans l'analyse. La crise actuelle revêt probablement une signification historique. Le chômage lance aujourd'hui un défi nouveau aux gouvernements et aux peuples de l'Europe. Rien ne peut plus désormais être comme avant.

La demande féminine d'emploi, le perfectionnement d'un machinisme qui se passe de plus en plus des hommes, la montée des dynamismes industriels extra-européens, les revendications et l'équipement du tiers monde qui, de plus en plus, durciront les concurrences, perturberont les échanges et les débouchés, tous ces facteurs sont en train de transformer irrésistiblement les données de l'emploi dans les pays de la Communauté économique européenne.

Comment répondre à cet énorme défi sans innovation considérable dans tous les domaines ? Cette réponse, la gauche unie s'efforce justement de l'apporter pour notre pays dans le programme commun. (*Rires et exclamations à droite et sur les travées du R. P. R.*)

De toute évidence, nous ne saurions la trouver dans le programme de Gouvernement ; il n'a rien qui puisse susciter l'élan de la confiance, même dans la majorité actuelle.

M. Charles Allié. Très bien !

M. René Billères. M. Giscard d'Estaing, le 29 avril, a cru possible de cacher jusqu'aux élections la fièvre de « sa majorité » en confisquant le thermomètre parlementaire, je veux dire la question de confiance. Il fallait y penser !

Le 2 mai, M. Guéna n'a pas tardé à le détromper : « On nous propose », a-t-il dit, sévère mais poétique, « la politique de la Belle au Bois dormant. » Et il continue, désabusé, mais courtois : « Les mesures proposées par le Gouvernement pour redresser la situation économique constituent une attitude un peu illusoire et insuffisante. On pourra obtenir un peu moins de hausse des prix et un peu moins de chômeurs. Ce n'est pas assez exaltant pour « retourner » les Français. »

Pour conclure, nous ajouterons seulement : Nous voyons mal où les amis de M. Guéna, qui naguère et depuis longtemps conduisaient le Gouvernement et y participent encore aujourd'hui, pourraient retrouver des raisons assez exaltantes pour « retourner » les Français de plus en plus nombreux à comprendre qu'il est grand temps de changer, non seulement de gouvernement, mais aussi de politique et de majorité. (*Applaudissements sur les travées de la gauche démocratique ainsi que sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Amic.

M. Auguste Amic. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes mots vont paraître bien terre-à-terre, après l'emphase que vous avez mise dans vos paroles. J'ai eu le sentiment, à plusieurs reprises, que vos propos passaient largement au-dessus de nos têtes et que vous éprouviez sans doute le besoin de vous dévouer dans l'ambiance sereine du Sénat. Pourtant, même des propos si brillants soient-ils ne peuvent cacher la réalité des faits.

Monsieur le Premier ministre, que les temps sont changés ! Voilà six mois, vous présentiez au Parlement et au pays votre programme, tout auréolé de votre titre de premier économiste français. Vous aviez obtenu rapidement une cote de popularité

de bon aloi. Vous affichiez alors un désir de changement qui tranchait heureusement avec la politique économique au jour le jour et sans cohérence de vos deux prédécesseurs.

Certes, votre analyse n'était pas la nôtre et nos remèdes n'étaient pas les mêmes ; cependant nous étions attentifs à votre désir exprimé de modifier certaines structures sclérosées de notre économie, de lutter, disiez-vous, contre les rentes de situation, encore que nous attendions ces mesures avec une curiosité mêlée de scepticisme. Mais nous divergions sur l'urgence à attaquer un certain nombre de problèmes, en particulier celui du chômage, dont vous sembliez vous accommoder.

Toujours est-il qu'aux yeux de beaucoup vous apparaissiez comme l'homme de la situation. Aujourd'hui, l'heure est à la résignation, pour ne pas dire à la désillusion, au doute certain.

L'indice des prix reste rebelle et je ne pense pas que les indications que vous nous avez fournies puissent nous faire changer d'avis sur ce point. Vous le savez, il y a des années qu'on nous annonce que l'indice va baisser « dans les mois qui viennent », des années que les gouvernements et les ministres des finances successifs nous font de telles promesses. Nous, nous attendons que les faits confirment les propos et jusqu'à présent, ce n'est pas du tout ce qui se passe.

Le chômage a dépassé le point critique ; l'activité économique vivote ; la bourse est moribonde malgré, ô dérision, l'abandon de la taxation des plus-values mobilières ; des réformes fondamentales sont passées sous silence car, si vous avez fait allusion à quelques réformes qui viendront peut-être en octobre — du moins nous le souhaitons — un certain nombre de réformes tout aussi fondamentales sont prêtes, qui dorment dans les dossiers.

Il fallait moins que cela pour que la crédibilité de votre Gouvernement soit mise en doute et que les ambitions politiques de certains se manifestent ouvertement.

Pourtant, nous vous avions conseillé d'aller vite, de profiter, quand il en était temps, du crédit tout neuf dont vous disposiez. Le temps a passé et vous n'êtes plus en mesure, maintenant, de faire voter une quelconque réforme sérieuse.

La preuve en est les difficultés que vous avez éprouvées à former un gouvernement dit de combat, mais qui ne présente rien de tel ; et, invité par le Président de la République à présenter de nouvelles mesures destinées à reprendre l'initiative, vous nous soumettez une série de dispositions intéressantes, mais sans grande ambition, comme pour parer au plus pressé.

Disons un mot du chômage, encore qu'on en ait parlé à longueur de journée. En octobre dernier, vous aviez affirmé que le chômage était la traduction d'une situation pathologique et c'est vrai. Mais qu'avez-vous fait jusqu'à ce jour pour lutter contre cette fièvre pernicieuse ? Mieux, le budget de 1977 a limité les créations d'emplois au niveau le plus faible retenu depuis dix ans.

Vous avez pris soudain conscience du danger que présente un taux de chômage élevé, moins peut-être en fonction des drames humains qu'il recèle que des risques électoraux qu'il comporte. Et vous vous décidez brutalement à prendre quelques mesures à dose homéopathique, en tout cas aux effets forcément limités et hors de proportion avec l'ampleur du problème à résoudre.

Alors, devant le doute qui les envahit, certains de ceux qui sont censés vous soutenir vous crient : « Au lieu de faire de l'économie, faites donc de la politique ! » Dans ce domaine, le tableau est encore moins brillant. Monsieur le Premier ministre, vous devez vous contenter d'une confiance marchandée, donnée du bout des lèvres par une majorité, divisée, inquiète des perspectives électorales et qui ne vous laissera aucun répit jusqu'en 1978. Vous n'êtes pas au bout de votre chemin de croix ! (*Sourires.*) C'est une fin de règne, a-t-on pu écrire, où l'on voit un chef de l'Etat faire tranquillement ses comptes à la télévision sur les chances de succès électoral de sa majorité, et annoncer que désormais, le Gouvernement ne sera plus autorisé à solliciter la confiance du Parlement, de peur que celui-ci ne la lui refuse. Quelle dérision et quels artifices !

Et lorsque vous dites, monsieur le Premier ministre, que vous êtes prêt à mettre l'Assemblée devant ses responsabilités et à lui demander de les assumer, comment pourrez-vous le faire, puisque le Président de la République vous a d'ores et déjà défendu d'user de l'arme de la question de confiance ?

Nous-mêmes, nous assistons à toute cette agitation, non pas avec le détachement du poète contemplant du rivage le navire ballotté sur les flots tumultueux (*Sourires*), mais avec le calme de ceux dont la voie est nettement tracée et qui n'en dévieront pas.

Nous ne saurions nous contenter d'engranger les fruits de vos erreurs ou de vos fautes. Il nous faut penser à prendre la relève si le suffrage universel le décide ainsi, tâche ô combien

difficile ! et pour laquelle il nous faudra compter sur toutes les forces vives de la Nation. Mais nous n'en sommes pas là. Pour ce soir, qu'il nous suffise de vous refuser notre confiance. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes et sur quelques travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Schmitt.

M. Robert Schmitt. Dans vos réponses, monsieur le Premier ministre, vous avez évoqué, trop rapidement à mon gré, les problèmes de la sidérurgie. Aussi, vous ne serez pas étonné que le Lorrain que je suis, que le Thionvillois que je suis, vous rappelle les observations que j'ai cru devoir vous faire déjà au mois de novembre dernier, à la commission des finances du Sénat. Je vous rappellerai également que, le 19 janvier, j'attirais l'attention de votre ministre de l'industrie et de la recherche sur les difficultés de la sidérurgie lorraine et plus précisément sur l'avenir de la société Usinor-Thionville.

Le 3 mars, c'est-à-dire après les délais réglementaires ou habituels, votre ministre de l'industrie sollicitait l'octroi d'un délai supplémentaire pour permettre d'achever — je cite — « l'étude de la question précitée ».

En avril, je n'avais toujours pas de réponse.

Je n'ai d'ailleurs toujours pas de réponse aujourd'hui et c'est par la presse que j'ai appris la suppression de 16 000 emplois, dont 12 500 en Lorraine et plus particulièrement 3 000 à Usinor-Thionville.

Le 20 avril, j'ai déposé une question orale avec débat et je suis surpris, aujourd'hui, de ne pas être encore fixé sur la date qui sera retenue pour sa discussion.

J'aurai voulu, avant le débat qui se termine ce soir, pouvoir m'exprimer plus longuement pour informer mes collègues des difficultés de la sidérurgie, difficultés que je dénonce en cette enceinte depuis 1967. Il est vrai qu'à l'époque on me demandait déjà... des délais supplémentaires.

Le 19 avril, à l'Assemblée nationale, vous déclariez d'emblée, monsieur le Premier ministre : « Il faut trouver à une crise d'une exceptionnelle portée une solution authentique, durable et humaine... »

Vous déclariez également avoir demandé au secteur automobile d'orienter par priorité ses investissements vers les bassins sidérurgiques.

Vous demandiez encore que la fermeture d'Usinor-Thionville soit retardée de quelques mois.

Mais les Lorrains n'ont pas entendu vos apaisements. Les Lorrains, monsieur le Premier ministre, sont déçus. Ils ont le sentiment d'avoir été parfois largués.

Si, bien sûr, comme un certain nombre de mes collègues du département, j'approuve les différentes mesures sociales concernant, entre autres, l'emploi des jeunes, les familles et les personnes âgées, je ne peux pourtant pas oublier ni l'inquiétude très légitime de mes compatriotes, ni la responsabilité de ceux qui, malgré de nombreuses promesses depuis plus de dix ans — vous voyez, monsieur le Premier ministre, que vous n'êtes pas seul en cause — se sont refusés au dialogue et nous mettent devant le fait accompli.

Je ne saurais, par un vote politique, sanctionner une politique qui ne tient pas suffisamment compte des intérêts vitaux de la Lorraine. Aussi, pour la première fois, monsieur le Premier ministre, dans un débat de cette importance, et à mon grand regret, je m'abstiendrai. Je formulerai toutefois le vœu que votre action sociale puisse apporter des apaisements au pays tout entier et qu'ainsi votre réussite vous permette de réaliser les promesses que vous avez faites à la Lorraine. (*Applaudissements sur certaines travées du R. P. R. et sur certaines travées à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Mézard.

M. Jean Mézard. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, M. le président Monichon, en début d'après-midi, a précisé devant vous la position du groupe des républicains indépendants d'action sociale. L'audition de nos collègues de divers horizons politiques, leur analyse de la situation, voire leurs critiques et leurs suggestions, ainsi que votre exposé et vos réponses, monsieur le Premier ministre, nous ont confirmé dans notre position. C'est dire que nous reconnaissons et vos mérites et les résultats heureux déjà acquis dans certains domaines, mais aussi la difficulté de votre tâche qui est de guider la France en luttant contre l'inflation et le chômage. Nous vous apportons donc notre appui. Nous voulons souligner également que cet appui se voudrait incitatif.

Notre groupe, conformément à son orientation en majorité rurale, insiste sur la nécessité de mesures visant à diminuer les difficultés des collectivités locales, sur l'importance de l'agriculture dans l'économie française, sur les possibilités de l'artisanat en milieu rural dans la lutte contre le chômage des jeunes, sur l'extension de la politique familiale, sur la nécessité de faire admettre dans les concertations obligatoires avec nos partenaires européens ou même mondiaux la possibilité de mesures restrictives, protectionnistes au besoin.

Mais au-delà de cette politique actuelle, si des tâches exceptionnelles nous paraissent nécessiter des mesures exceptionnelles, elles aussi, non seulement pour soutenir l'économie du pays, mais encore et surtout pour lutter contre le chômage, nous vous accompagnerons dans votre combat. (*Applaudissements sur de nombreuses travées à droite et sur certaines travées du R. P. R. et de l'U. C. D. P.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

En application de l'article 39, alinéa 2, du règlement, je vais faire procéder par scrutin public au vote sur la déclaration de politique générale du Gouvernement portant sur sa politique économique et sociale.

Je vous rappelle qu'il ne s'agit pas d'un scrutin public à la tribune, mais d'un vote personnel que vous devez émettre dans les conditions normales en déposant vos bulletins dans les urnes réglementaires.

Ceux d'entre vous qui détiennent une délégation de vote d'un de leurs collègues voudront bien la présenter au secrétaire en même temps qu'ils déposeront dans l'urne le bulletin de ce collègue.

(*Le scrutin est ouvert.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*Il est procédé au comptage des votes.*)

M. le président. Voici le résultat du scrutin n° 48 sur la demande d'approbation de la déclaration de politique générale, formulée par M. le Premier ministre.

Nombre de votants	276
Nombre de suffrages exprimés	261
Majorité absolue des suffrages exprimés..	131
Pour l'approbation	169
Contre	92

Le Sénat a approuvé la déclaration de politique générale faite devant lui par M. le Premier ministre. (*Applaudissements à droite ainsi que sur de nombreuses travées de l'U. C. D. P., du R. P. R. et de la gauche démocratique.*)

— 7 —

NOMINATION A UNE COMMISSION

M. le président. Je rappelle au Sénat que le groupe de l'union centriste des démocrates de progrès a présenté une candidature pour la commission des affaires culturelles.

Le délai d'une heure prévu par l'article 8 du règlement est expiré.

La présidence n'a reçu aucune opposition.

En conséquence, je déclare cette candidature validée et je proclame M. Guy Robert membre de la commission des affaires culturelles, en remplacement de M. Daniel Millaud, démissionnaire.

— 8 —

TRANSMISSION DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de la convention relative au brevet européen pour le Marché commun (convention sur le brevet communautaire), ensemble un règlement d'exécution, faite à Luxembourg le 15 décembre 1975.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 285, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, relatif à l'application du traité de coopération en matière de brevets fait à Washington le 19 juin 1970.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 286, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. (*Assentiment.*)

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, relatif à l'application de la convention sur la délivrance de brevets européens faite à Munich le 5 octobre 1973.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 287, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. (*Assentiment.*)

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, concernant l'application de la convention relative au brevet européen pour le Marché commun (convention sur le brevet communautaire) faite à Luxembourg le 15 décembre 1975.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 288, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, portant diverses dispositions d'ordre économique et financier.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 289, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. (*Assentiment.*)

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant le quatrième alinéa de l'article 175 du code pénal.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 290, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au contrat de groupement momentané d'entreprises.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 291, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

— 9 —

TRANSMISSION D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale une proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la commercialisation des vins produits sous l'appellation contrôlée « coteaux champenois » et à l'interdiction de la fabrication de vins mousseux ordinaires à l'intérieur de la Champagne viticole délimitée.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 280, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

— 10 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Pierre Schiélé un rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur le projet de loi instituant des modalités exceptionnelles d'accès aux corps de fonctionnaires. (N° 218, 1976-1977.)

Le rapport sera imprimé sous le numéro 281 et distribué.

J'ai reçu de M. Raymond Brun un rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux bois et forêts du département de la Réunion (n° 250, 1976-1977).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 282 et distribué.

J'ai reçu de M. Jacques Braconnier un rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi portant validation de divers décrets instituant des organismes professionnels ou interprofessionnels (n° 263, 1976-1977).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 283 et distribué.

J'ai reçu de M. Charles Cathala un rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant certaines dispositions du livre V du code de la santé publique relatives aux préparateurs en pharmacie et aux règles générales de la pharmacie d'officine (n° 265, 1976-1977).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 284 et distribué.

— 11 —

COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT

M. le président. J'ai reçu de M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, la lettre suivante :

« Paris, le 5 mai 1977.

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en application de l'article 48 de la Constitution et de l'article 29 du règlement du Sénat le Gouvernement ajoute à l'ordre du jour prioritaire du jeudi 12 mai 1977, après le point 1, « l'examen du projet de loi autorisant le Gouvernement à émettre un emprunt bénéficiant d'avantages fiscaux ».

« Je vous prie de bien vouloir agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

« Signé : Christian Poncelet ».

En conséquence, l'ordre du jour du jeudi 12 mai 1977 sera ainsi modifié.

— 12 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au mardi 10 mai 1977, à quinze heures :

1. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux bois et forêts du département de la Réunion. [N° 250 et 282 (1976-1977). — M. Raymond Brun, rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan.]

2. — Discussion des conclusions du rapport de M. Michel Sordel, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur la proposition de loi de MM. Jacques Descours Desacres, Paul Guillard, Pierre Labonde, André Picard et Michel Sordel, relative à l'adoption de mesures obligatoires de prophylaxie collective des maladies des animaux. [N° 219 et 270 (1976-1977).]

3. — Discussion des conclusions du rapport de M. Paul Guillard, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur sa proposition de loi tendant à modifier la loi n° 72-652 du 11 juillet 1972 relative aux sociétés coopératives de commerçants détaillants. [N° 78 et 277 (1976-1977).]

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le vendredi 6 mai 1977, à une heure vingt minutes.)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOT.

NOMINATION DE RAPPORTEURS

(Art. 19 du règlement.)

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN

M. Lemaire a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 280 (1976-1977), adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la commercialisation des vins produits sous l'appellation contrôlée « Coteaux champenois ».

COMMISSION DES LOIS

M. Tailhades a été nommé rapporteur du projet de loi n° 273 (1976-1977), relatif aux astreintes prononcées en matière administrative.

M. de Cuttoli a été nommé rapporteur du projet de loi n° 274 (1976-1977), tendant à faciliter le vote des Français établis hors de France.

Modification aux listes des membres des groupes.

GROUPE DE L'UNION CENTRISTE DES DÉMOCRATES DE PROGRÈS
(53 membres au lieu de 52.)

Ajouter le nom de M. Guy Robert.

RÉUNION ADMINISTRATIVE DES SÉNATEURS
NE FIGURANT SUR LA LISTE D'AUCUN GROUPE
(11 sénateurs au lieu de 12.)

Supprimer le nom de M. Guy Robert.

Nomination de membre de commission permanente.

Dans sa séance du jeudi 5 mai 1977, le Sénat a nommé M. Guy Robert, membre de la commission des affaires culturelles, en remplacement de M. Daniel Millaud, démissionnaire.

Ordre du jour établi par la conférence des présidents communiqué au Sénat dans sa séance du jeudi 5 mai 1977.

Conformément aux conclusions de la conférence des présidents l'ordre du jour des prochaines séances du Sénat a été établi comme suit :

A. — Mardi 10 mai 1977, à quinze heures :

Ordre du jour prioritaire.

1° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux bois et forêts du département de la Réunion (n° 250, 1976-1977) ;

2° Conclusions du rapport de la commission des affaires économiques sur la proposition de loi de MM. Jacques Descours Desacres, Paul Guillard, Pierre Labonde, André Picard et Michel Sordel, relative à l'adoption de mesures obligatoires de prophylaxie collective des maladies des animaux (n° 219, 1976-1977) ;

Ordre du jour complémentaire.

3° Conclusions du rapport de la commission des lois sur la proposition de loi de M. Paul Guillard tendant à modifier la loi n° 72-652 du 11 juillet 1972 relative aux sociétés coopératives de commerçants détaillants (n° 78, 1976-1977).

B. — Jeudi 12 mai 1977, à quinze heures :

Ordre du jour prioritaire.

1° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant certaines dispositions du livre V du code de la santé publique relatives aux préparateurs en pharmacie et aux règles générales de la pharmacie d'officine (n° 265, 1976-1977) ;

2° Éventuellement, deuxième lecture du projet de loi modifiant la loi du 13 décembre 1926 portant code du travail maritime en ce qui concerne la résiliation du contrat liant le marin à l'armateur (n° 2827, A. N.) ;

3° Projet de loi portant validation de divers décrets instituant des organismes professionnels ou interprofessionnels (n° 263, 1976-1977) ;

4° Deuxième lecture du projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, relatif à la responsabilité civile et à l'obligation d'assurance des propriétaires de navires pour les dommages résultant de la pollution par les hydrocarbures (n° 249, 1976-1977) ;

5° Projet de loi instituant des modalités exceptionnelles d'accès aux corps de fonctionnaires (n° 218, 1976-1977) ;

Ordre du jour complémentaire.

6° Conclusions du rapport de la commission des lois sur la proposition de loi de MM. René Chazelle, Marcel Champeix, Jacques Carat et des membres du groupe socialiste, apparenté et rattachés administrativement relative aux sessions et à la tenue des conseils généraux (n° 377, 1974-1975) ;

7° Conclusions du rapport de la commission des lois sur la proposition de loi de M. Joseph Raybaud relative à la durée du mandat des délégués des conseils municipaux (n° 35, 1976-1977).

C. — Vendredi 13 mai 1977, à neuf heures trente et à quinze heures :

1° Neuf questions orales sans débat :

N° 1968 de M. Charles Ferrant à M. le ministre délégué à l'économie et aux finances (développement et protection de l'épargne) ;

N° 1978 de M. Serge Boucheny à M. le ministre délégué à l'économie et aux finances (situation du personnel de l'administration des monnaies et médailles) ;

N° 1980 de M. Emile Durieux à M. le ministre délégué à l'économie et aux finances (délais pour le paiement d'impôts de certains agriculteurs) ;

N° 1981 de M. Emile Durieux à M. le ministre délégué à l'économie et aux finances (situation des betteraviers et fabricants de sucre) ;

N° 1897 de M. Jean Cauchon à Mme le ministre de la santé et de la sécurité sociale (amélioration de la situation des retraités) ;

N° 1941 de M. Jean Cauchon à Mme le ministre de la santé et de la sécurité sociale (maintien des régimes paritaires de retraite) ;

N° 1964 de Mme Catherine Lagatu à Mme le ministre de la santé et de la sécurité sociale (publication de textes concernant le statut des personnels hospitaliers) ;

N° 1950 de M. Pierre Giraud à M. le ministre des affaires étrangères (ratification de conventions internationales sur les droits de l'Homme) ;

N° 1989 de M. Jean-Pierre Cantegrit à M. le ministre des affaires étrangères (situation des Français de Mauritanie) ;

2° Question orale avec débat n° 26 de M. Charles Bosson à M. le ministre des affaires étrangères sur le bilan de la conférence d'Helsinki ;

3° Questions orales avec débat n° 40 de M. Jean Peridier et n° 47 de Mme Marie-Thérèse Goutmann à M. le ministre des affaires étrangères sur l'intervention française au Zaïre.

(La conférence des présidents propose au Sénat de joindre ces deux questions.)

4° Question orale sans débat n° 1982 de M. Guy Schmaus à M. le ministre du travail (régularité d'élections professionnelles aux Etablissements Citroën) ;

5° Question orale avec débat n° 29 de M. Jean Cluzel, transmise à M. le ministre du travail sur la situation du marché du travail ;

6° Quatre questions orales sans débat à M. le ministre de l'agriculture :

N° 1957 de M. Paul Caron (situation des industries agro-alimentaires) ;

N° 1973 de M. Auguste Amic (prêts du Crédit agricole mutuel) ;

N° 1974 de M. Pierre Tajan (aide aux agriculteurs sinistrés) ;

N° 1961 de M. Jean Cluzel (mesures en faveur de l'élevage ovin) ;

7° Question orale avec débat n° 34 de M. Jean Cluzel à M. le ministre de l'agriculture sur les résultats des négociations de Bruxelles sur les prix agricoles.

ANNEXE

I. — QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT
INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DU vendredi 13 mai 1977

1968. — M. Charles Ferrant demande à M. le ministre délégué à l'économie et aux finances quelles mesures nouvelles le Gouvernement compte prendre ou proposer au vote du Parlement concernant le développement et la protection de l'épargne.

1978. — M. Serge Boucheny appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'économie et aux finances sur les menaces qui pèsent à nouveau sur l'emploi des travailleurs de l'administration des monnaies et médailles à Paris, dans le 6^e arrondissement. Il lui rappelle que dans cet arrondissement, 2 500 emplois industriels et artisanaux ont été supprimés entre 1970 et 1973 et que 27 000 l'ont été en 1975 pour la ville de Paris. La construction d'une troisième usine serait actuellement étudiée dans le secret, en vue de transformer les locaux de Paris en un simple musée de monnaies et médailles. Les arguments employés au moment de la construction de l'usine de Pessac étaient la volonté « de récupérer le travail donné aux entreprises privées » et « de garantir l'indépendance de nos fabrications pour la fabrication des flans ». Aujourd'hui, cette administration est presque entièrement sous la coupe de grandes sociétés privées françaises et étrangères, allemandes en particulier. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il entend prendre pour développer les activités des monnaies et médailles à Paris et à Pessac et s'il entend, au travers de la restructuration des locaux, améliorer les conditions de travail et développer les activités industrielles non polluantes à Paris, assurer l'extension des activités à Pessac.

1980. — M. Emile Durieux expose à M. le ministre délégué à l'économie et aux finances que des agriculteurs qui ont été sinistrés en 1976, dont certains n'ont eu droit à aucune indemnité en raison d'un revenu cadastral supérieur à la limite prévue et qui, quelquefois, ont eu à acquitter la taxe de solidarité, viennent de recevoir en même temps, à quelques jours près : l'avertissement d'avoir à payer la quasi-totalité de l'impôt sur le revenu au titre de 1975 ; l'avertissement relatif à la majoration exceptionnelle de l'impôt sur le revenu de 1975 ; l'avertissement d'avoir à payer l'acompte provisionnel se montant à 60 p. 100 de l'imposition de 1975. Il lui demande si, compte tenu des difficultés auxquelles doivent faire face certains agriculteurs et de l'importance des sommes exigées en même temps, ceux-ci ne pourraient pas obtenir des délais d'au moins deux mois, de manière à pouvoir s'acquitter avec le produit de la vente de la prochaine récolte.

1981. — M. Emile Durieux signale à M. le ministre délégué à l'économie et aux finances que les conditions dans lesquelles planteurs de betteraves et fabricants de sucre doivent travailler sont telles qu'elles mettent en péril des activités qui, tant en ce qui concerne l'équilibre de notre économie que la situation de l'emploi, sont de la plus grande importance ; qu'il est dès maintenant possible de constater une réduction de la production betteravière qui, dans certaines exploitations, va de 10 à 30 p. 100 ; que des agriculteurs vont même jusqu'à envisager l'abandon pur et simple de la culture de la betterave ; que des sucreries, qu'il s'agisse ou non de coopératives, connaissent des difficultés financières de plus en plus graves ; que plusieurs usines encore techniquement valables ont mis fin à leur activité et que d'autres risquent de devoir suivre leur exemple ; que cette situation est due pour l'essentiel à l'insuffisance du prix de la betterave à la production et des marges de fabrication qui ne tiennent pas suffisamment compte de la hausse des coûts de production. Le prix de la betterave n'ayant guère varié depuis octobre 1975, cette situation est encore aggravée par la surévaluation du franc vert et la réduction des quotas ainsi que par la menace que fait peser sur la production sucrière l'industrie de l'isoglucose. Il lui demande ce qu'il envisage pour mettre fin à une situation qui perturbe l'agriculture des régions betteravières, compromet une activité industrielle de premier plan et qui, à brève échéance, ne manquera pas d'avoir des répercussions sur l'ensemble de notre économie.

1897. — M. Jean Cauchon demande à Mme le ministre de la santé et de la sécurité sociale de bien vouloir exposer les perspectives de son action ministérielle à l'égard des personnes retraitées en particulier en ce qui concerne une éventuelle augmentation de la pension de réversion des veuves fixée actuellement à 50 p. 100 de la pension de retraite initiale et l'octroi éventuel pour les personnes retraitées du bénéfice de l'abattement de 10 p. 100 accordé aux personnes en activité en

déduction du forfait de frais professionnels. Il lui demande en particulier de bien vouloir préciser si le Gouvernement entend déposer prochainement des projets de loi sur le bureau de l'une ou l'autre des assemblées afin que ces deux mesures puissent entrer en application.

1941. — M. Jean Cauchon demande à Mme le ministre de la santé et de la sécurité sociale quelles assurances elle est en mesure de fournir concernant le maintien des régimes paritaires de retraite et quel est son avis sur les propositions faites en la matière dans le récent rapport de l'inspection des affaires sociales.

1964. — Mme Catherine Lagatu attire l'attention de Mme le ministre de la santé et de la sécurité sociale sur le fait que dans le statut général du personnel des établissements d'hospitalisation publics et de certains établissements à caractère social en date du 20 mai 1955 et modifié par la loi n° 74-873 du 22 octobre 1974, il était prévu que certains personnels bénéficieraient de textes spéciaux pour leur recrutement et leur avancement. C'est ainsi qu'il a été publié un décret le 3 octobre 1962 qui déterminait les conditions de carrière des personnels des établissements relevant des services départementaux de l'aide sociale à l'enfance. Il a fallu des actions persévérantes pour obtenir, par le décret du 14 septembre 1972, un nouveau texte qui réglait certaines situations, en attendant un train de décrets qui donnerait un statut complet et commun à l'ensemble du personnel attaché à ces établissements à caractère social, c'est-à-dire ceux qui relèvent des services départementaux de l'aide sociale à l'enfance (établissements non personnalisés) et ceux qui relèvent d'établissements publics (établissements personnalisés) pour mineurs inadaptés autres que les établissements nationaux de bienfaisance et les établissements d'enseignement ou d'éducation surveillée. Ces textes promis dès septembre 1972, promesse renouvelée lors du vote de la loi du 22 octobre 1974 et de la loi sur les institutions sociales et médico-sociales, ont fait l'objet de projets très avancés de l'administration centrale (direction de l'action sociale) mais n'ont jamais été publiés. Devant ces retards, l'ensemble des personnels manifeste un très vif mécontentement. En conséquence, elle lui demande si elle entend donner des instructions pour que les textes promis soient définitivement mis au point, soumis rapidement au conseil supérieur de la fonction hospitalière pour être ensuite signés par les différents ministères intéressés et enfin publiés.

1950. — M. Pierre Grand demande à M. le ministre des affaires étrangères s'il envisage une ratification rapide par la France de diverses conventions internationales sur les droits de l'homme actuellement en suspens.

1989. — M. Jean-Pierre Cantegrit demande à M. le ministre des affaires étrangères : 1° de préciser dans quelles conditions était assurée la sécurité des Français coopérants ou techniciens de la société Cominor, à Zouerat (Mauritanie), depuis les premiers incidents de décembre 1975 ; 2° de lui faire connaître dans quelles conditions exactes ce sont produits les incidents des 30 avril et 1^{er} mai 1977 au cours desquels deux Français ont été tués, certains autres blessés et d'autres enlevés ; 3° quelles mesures il entend prendre pour assurer la sécurité des Français résidant en Mauritanie et cependant maintenir la continuité de la politique de coopération avec cet Etat.

1982. — M. Guy Schmaus attire l'attention de M. le ministre du travail sur les nouvelles et graves violations de la législation du travail lors du déroulement des récentes élections professionnelles dans les usines de la société Citroën de son département. Il lui rappelle que l'inspection du travail et les tribunaux ont, dans le passé, décidé l'annulation de certaines consultations électorales dans la même société pour entraves caractérisées au libre exercice des droits syndicaux. Des menaces tant physiques que morales ont été proférées à l'encontre du personnel pour fausser le résultat de ces consultations. Il lui demande, en conséquence, quelles mesures il entend prendre pour que cessent ces pratiques qu'il a maintes fois dénoncées et pour que les responsables soient sanctionnés.

1957. — M. Paul Caron demande à M. le ministre de l'industrie et de la recherche de bien vouloir exposer le bilan des mesures prises et des mesures envisagées concernant le secteur des industries agro-alimentaires. (Question transmise à M. le ministre de l'agriculture.)

1973. — M. Auguste Amic attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture sur les conséquences particulièrement graves pour l'agriculture méditerranéenne et plus particulièrement pour les cultivateurs varois, des mesures prévues au décret n° 76-741 du 5 août 1976 et de l'arrêté en date du même jour telles qu'elles ont été mises en lumière par les organisations syndicales agricoles ainsi que par le conseil d'administration

de la caisse régionale de crédit agricole du Var dans sa séance du 16 mars 1977, et demande quelles mesures d'assouplissement il envisage de prendre pour répondre aux souhaits exprimés au cours de cette réunion et pour apaiser les craintes manifestées par les organisations syndicales.

1974. — M. Pierre Tajan expose à M. le ministre de l'agriculture la gravité des dégâts causés par les récentes gelées aux récoltes maraîchères, fruitières, viticoles et fourragères de tout le sud-ouest de la France. C'est ainsi que dans le Tarn-et-Garonne, certains exploitants viennent de subir un neuvième sinistre en vingt-sept mois. Les dispositions législatives et réglementaires actuelles de l'aide aux victimes de calamités sont insuffisantes pour permettre la survie des exploitations agricoles. Aussi, il lui demande de substituer aux mesures actuelles, qui mettent les agriculteurs dans la position d'assistés, des mesures plus efficaces sur le plan économique, tendant notamment à soutenir le revenu des victimes des calamités agricoles. Il suggère à cet effet le lancement d'un grand emprunt agricole qui serait redistribué aux exploitants agricoles sinistrés, sous forme de prêts, selon des modalités nouvelles quant à la durée de remboursement (dix années minimum), la bonification des taux d'intérêt et la prise en charge des premières annuités.

1961 — M. Jean Cluzel attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture sur la situation difficile de l'élevage ovin dans certaines régions françaises et lui demande de bien vouloir lui préciser les dispositions que le Gouvernement compte prendre afin d'assurer la survie de celui-ci et de l'adapter éventuellement dans les zones difficiles aux nouvelles conditions de concurrence.

II. — QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT

INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DU vendredi 13 mai 1977.

26. — M. Charles Bosson demande à M. le ministre des affaires étrangères de bien vouloir établir un premier bilan des résultats obtenus par la mise en œuvre de l'acte final de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe signé à Helsinki, le 30 juillet 1975, et plus particulièrement des dispositions concernant le respect nécessaire des Droits de l'homme et des libertés fondamentales dans l'ensemble des pays signataires.

40. — M. Jean Périquier demande à M. le ministre des affaires étrangères les raisons pour lesquelles, sans consultation préalable du Parlement, le chef de l'Etat a estimé nécessaire de mettre à la disposition du Maroc des avions militaires pour transporter des troupes marocaines de renfort au Zaïre afin d'aider le Président Mobutu à combattre un conflit, que rien ne permet de considérer comme n'étant pas un conflit intérieur, et s'il ne pense pas que, loin d'aider au règlement rapide de ce conflit, cette aide étrangère risque au contraire de l'aggraver en l'internationalisant.

47. — Mme Marie-Thérèse Goutmann rappelle à M. le ministre des affaires étrangères que la décision annoncée pendant les fêtes de Pâques, sans consultation des élus et au mépris des lois constitutionnelles, concernant les opérations militaires au Zaïre, est une décision dont le Gouvernement est seul responsable. Elle rappelle que dans sa conférence de presse, M. le Président de la République a parlé d'ingérence étrangère, mais n'a donné aucune preuve de cette affirmation. Dans ces conditions, on peut se demander s'il n'y a pas au contraire ingérence du Gouvernement français dans les affaires intérieures des peuples africains. En conséquence, elle lui demande : 1° ce qu'il compte faire pour mettre réellement un terme à l'intervention française au Zaïre ; 2° qu'il précise quelle est la conception du Gouvernement en matière de coopération internationale.

29. — M. Jean Cluzel appelle l'attention de M. le Premier ministre sur la dégradation continue des équilibres de l'emploi. Par delà les contraintes qu'implique le redressement d'une situation économique en dépendance directe du contexte international, et sans négliger les mesures structurelles indispensables, il lui demande s'il pourrait être envisagé d'améliorer la situation du marché du travail en faisant porter les efforts de la puissance publique sur l'emploi des catégories les plus affectées par la crise, sur une meilleure adéquation des demandes aux offres d'emploi et sur des encouragements concrets aux industries de main-d'œuvre.

(Question transmise à M. le ministre du travail.)

34. — M. Jean Cluzel demande à M. le ministre de l'agriculture de bien vouloir exposer les résultats des dernières négociations de Bruxelles concernant les prix agricoles, ainsi que les mesures prises ou envisagées par le Gouvernement pour améliorer le revenu des exploitants agricoles.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 5 MAI 1977

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.

« Art. 75. — Les questions sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

Propriété rurale donnée à bail : droits de mutation.

23446. — 5 mai 1977. — M. Philippe de Bourgoing expose à M. le ministre délégué à l'économie et aux finances qu'avec l'autorisation du nu-propiétaire, l'usufruitier viager d'un immeuble rural a consenti un bail à long terme de celui-ci au profit d'une personne non parente. Il lui demande s'il peut lui confirmer que, dans une telle hypothèse, le décès en cours de bail de l'usufruitier ne serait pas considéré comme une mutation taxable, c'est-à-dire que, le cas échéant, les droits de mutation à titre gratuit seront uniquement perçus : 1° en cas de prédécès du nu-propiétaire, sur le quart de la valeur de la seule nue-propiété de l'immeuble en cause ; 2° en cas de décès du nu-propiétaire postérieurement à celui de l'usufruitier, c'est-à-dire après extinction de l'usufruit, sur le quart de la valeur de la pleine propriété.

S. N. C. F. : situation du personnel féminin.

23447. — 5 mai 1977. — Mme Catherine Lagatu attire l'attention de M. le ministre du travail sur la situation de quelque 25 000 femmes employées à la S. N. C. F., dont le droit au travail est mis en cause dans la pratique quotidienne. Ces femmes qui sont pour près du quart d'entre elles des auxiliaires ou des contractuelles ne bénéficient pas du statut de cheminot, perçoivent les salaires les plus bas, n'ont que très peu d'avantages sociaux et peuvent être licenciées dans les mêmes conditions que les travailleuses du secteur privé. Pour ce qui est du personnel féminin statutaire, il se trouve presque en totalité dans les emplois administratifs. Les emplois techniques dont l'accès avait été timidement permis aux femmes en 1972 sous la pression des organisations syndicales leur sont maintenant pratiquement interdits. En effet, les conditions de travail y sont si pénibles que les femmes s'en trouvent exclues. Par ailleurs elles bénéficient rarement de stages de formation professionnelle des adultes, et n'ont pas les mêmes possibilités de promotion que les hommes. En conséquence elle lui demande, afin que s'exerce valablement le droit au travail des femmes à la S. N. C. F. : 1° la diminution du temps de travail (retour aux quarante heures) ; 2° la semaine de 35 heures immédiatement pour les emplois pénibles ; 3° l'accès à toutes les filières et à toutes les écoles et cours de formation professionnelle ; 4° une formation permanente prise sur le temps de travail ; 5° des équipements collectifs et sociaux.

Façades et devantures de magasins : application de la loi sur l'architecture.

23448. — 5 mai 1977. — M. Noël Berrier expose à M. le ministre de la culture et de l'environnement que la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, bien qu'ayant posé en principe l'obligation de recourir à un architecte pour quiconque désire entreprendre des travaux, stipule néanmoins, en son article 3, alinéa 3, que celui-ci n'est pas requis pour : « l'aménagement et l'équipement

(...) des vitrines commerciales ». Or les entreprises d'agencement qui s'occupent également de l'agencement intérieur du magasin, et dont la profession est officialisée par une qualification 711, délivrée par l'organisme professionnel de qualification et de classification du bâtiment, possèdent elles aussi des bureaux d'étude spécialisés. En conséquence il lui demande de bien vouloir lui faire savoir s'il entend publier un document officiel, précisant que l'agencement des vitrines commerciales ne s'entend pas exclusivement de la décoration de la « façade » mais peut aussi recouvrir une partie de l'agencement intérieur du magasin.

Nord-Pas-de-Calais : statut des marques collectives.

23449. — 5 mai 1977. — **M. Roger Poudonson** demande à **M. le ministre de l'agriculture** de lui préciser l'état actuel d'application, pour la région Nord-Pas-de-Calais, du décret du 23 octobre 1976 (*Journal officiel* du 30 octobre), donnant un statut aux marques collectives tendant à attester que des produits agricoles régionaux présentent des caractères spécifiques dus, en particulier, à leur origine, notamment quant aux points suivants : homologation de règlement technique particulier relatif aux produits, aux modalités de contrôle et aux modèles d'étiquetage et de notice descriptive — création d'une commission technique régionale susceptible de donner des avis sur toute demande d'homologation et comprenant notamment des représentants des consommateurs auprès de ceux des pouvoirs publics et des professionnels.

Création de pistes cyclables.

23450. — 5 mai 1977. — **M. Francis Palmero** demande à **M. le ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire**, devant le nombre croissant des accidents de la route dont sont victimes les cyclistes, s'il envisage la création de pistes qui leur soient réservées, ou même dans le cadre de la protection de la qualité de la vie, ne pourrait-on les dimanches et jours fériés neutraliser à leur profit certaines routes secondaires, en y interdisant la circulation des voitures.

Indemnités de logement à la charge des collectivités locales : cas des psychologues scolaires.

23451. — 5 mai 1977. — **M. Rémi Herment** appelle l'attention de **M. le ministre de l'éducation** sur le problème des indemnités de logement susceptibles d'être allouées aux psychologues et rééducateurs scolaires. Il lui rappelle que les lois du 30 octobre 1886 et 19 juillet 1889 ont prévu que les communes n'étaient tenues d'attribuer un logement de fonction ou une indemnité représentative qu'aux instituteurs titulaires ou stagiaires attachés à une école primaire publique. En règle générale, les psychologues scolaires et les rééducateurs peuvent se prévaloir de ce droit lorsqu'ils sont rattachés à une école élémentaire, notamment lorsqu'ils exercent dans un groupe d'aide psycho-pédagogique. Ce rattachement paraît parfois très contestable dès lors qu'il est manifeste que les intéressés n'y exercent pas leur mission au seul profit de la commune à laquelle ils sont, semble-t-il, assez conventionnellement rattachés. Aussi, enregistre-t-on une réaction de ces communes à qui se trouvent imputées de nouvelles charges dont elles ne perçoivent pas le fondement pour les motifs indiqués. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître si le bénéfice de l'indemnité de logement attribuée par une commune à un psychologue ou à un rééducateur scolaire ne devrait pas être réservé exclusivement aux cas où, incontestablement, son activité est bien limitée à l'école primaire de la commune à laquelle il est rattaché.

Commerçants et artisans : assurance complémentaire facultative.

23452. — 5 mai 1977. — **M. André Méric** attire l'attention de **Mme le ministre de la santé et de la sécurité sociale** sur le vif mécontentement des administrateurs de la caisse régionale de retraite des commerçants et industriels devant le silence des pouvoirs publics en ce qui concerne l'institution d'un régime complémentaire facultatif. Ces derniers ont constaté en effet que, plus de quatre ans après le vote de la loi n° 72-554 du 3 juillet 1972, aucun texte n'est encore paru. Il lui rappelle que cette loi avait pour but d'établir un alignement des régimes d'assurance vieillesse des travailleurs indépendants sur le régime général de la sécurité sociale en attendant l'institution d'un régime de base unique,

que tous les autres régimes de sécurité sociale en place comportent en parallèle ou en prolongement un régime complémentaire soit obligatoire, soit facultatif. Il lui demande les mesures qu'elle compte prendre pour que les travailleurs indépendants de l'artisanat, du commerce et de l'industrie puissent bénéficier dans les moindres délais d'un régime complémentaire.

Gardes-chasse : statut.

23453. — 5 mai 1977. — **M. André Méric** demande à **M. le ministre de l'agriculture** les raisons pour lesquelles la loi n° 75-347 du 14 mai 1975 n'a pas été appliquée dans son intégrité. Il lui demande de bien vouloir intervenir pour que le statut national des gardes-chasse puisse être rapidement signé et entrer en vigueur avant l'ouverture 1977.

Voyageurs de commerce : prix de l'essence.

23454. — 5 mai 1977. — **M. André Méric** attire l'attention de **M. le Premier ministre** sur les conséquences de l'augmentation du prix des carburants dans l'exercice de la profession des voyageurs représentants de commerce et d'industrie. Les intéressés, déjà très lourdement pénalisés par les augmentations successives du prix des carburants, des hôtels, des restaurants, des voitures et par le marasme économique qui diminue de façon alarmante leurs revenus, voient à nouveau leurs dépenses professionnelles croître de façon intolérable. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour atténuer les conséquences d'une telle situation.

Orphelins majeurs infirmes : pension.

23455. — 5 mai 1977. — **M. Léon Jozeau-Marigné** demande à **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire (Transports)**, s'il est exact que la pension servie par l'établissement national des invalides de la marine aux orphelins majeurs infirmes est supprimée en cas de mariage du bénéficiaire et dans l'affirmative, quel texte ou quelle jurisprudence sert de base juridique à cette pratique.

Bourses : critères d'attribution.

23456. — 5 mai 1977. — **M. Eugène Bonnet** prie **M. le ministre de l'éducation** de bien vouloir lui rappeler les critères d'attribution de bourses dans l'enseignement secondaire. Celles-ci, en effet, semblent difficilement accessibles aux salariés, même de condition modeste. Or, il est choquant de constater que des ouvriers se trouvent écartés du bénéfice de l'aide dont il s'agit, au motif qu'ils se trouvent assujettis à l'impôt sur le revenu, contrairement à d'autres personnes plus fortunées qui parviennent à éluder le paiement de celui-ci en utilisant toutes les ressources que notre législation fiscale offre aux titulaires de revenus autres que ceux du travail. Cette situation ne manque pas d'être défavorablement ressentie dans les classes laborieuses et paraît appeler de profondes réformes.

Syndicat des communes : composition du bureau du comité syndical.

23457. — 5 mai 1977. — **M. Amédée Bouquerel** expose à **M. le ministre de l'intérieur** que la constitution des bureaux des syndicats mixtes pose un problème, notamment en ce qui concerne la désignation des membres du bureau du comité syndical. En effet, aucune règle ne semble actuellement exister pour la constitution de ces bureaux et la question se pose de savoir si après chaque élection (municipales, départementales, consulaires), il doit être procédé au renouvellement total du bureau, même si, en réalité, la composition du comité n'est pas sensiblement modifiée. Le renouvellement fréquent du bureau, même s'il ne devait pas être modifié dans la composition, risquerait de porter atteinte à la continuité du travail du syndicat. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les règles qui régissent la désignation du bureau des syndicats mixtes et dans le cas où aucune règle n'existerait, s'il envisage pas de prévoir des dispositions réglementaires qui tiendraient compte de la spécificité des syndicats mixtes.

Prisonnier évadé : imputabilité d'un accident.

23458. — 5 mai 1977. — **M. Hubert Martin** expose à **M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants** le problème suivant : un prisonnier évadé, rentré en zone occupée, et non démobilisé peut-il considérer un accident survenu entre son retour et la fin de la guerre comme imputable au service.

Lycée Montaigne : provocations et menaces.

23459. — 5 mai 1977. — **M. Pierre Giraud** attire l'attention de **M. le ministre de l'intérieur** sur le fait qu'à nouveau des groupes armés venant de la faculté d'Assas provoquent et menacent les élèves du lycée Montaigne, Paris (6^e). Il lui demande de prendre d'urgence toutes mesures nécessaires pour faire cesser de semblables agissements qui s'étendent d'ailleurs à d'autres lycées.

Directeurs de centres d'information et d'orientation : indemnités de charges administratives.

23460. — 5 mai 1977. — **M. Marcel Champeix** appelle l'attention de **M. le ministre de l'éducation** sur les indemnités de charges administratives (ou de sujétion) accordées aux directeurs de centres d'information et d'orientation. Il lui demande si le montant de ces indemnités pourrait être aligné sur celui des assistants sociaux scolaires exerçant dans les mêmes services, ou sur celui des professeurs principaux certifiés.

Conseillers d'orientation : indemnité de déplacement.

23461. — 5 mai 1977. — **M. Marcel Champeix** appelle l'attention de **M. le ministre de l'éducation** sur le montant maximum annuel de remboursement des frais de déplacement accordé aux directeurs et conseillers de centres d'information et d'orientation. Hormis les centres étatisés, ce montant est toujours fixé, pour les centres à gestion départementale, au taux prévu par la circulaire n° 3448 du 24 juillet 1954 (vingt-trois ans). Dans ces conditions, les conseillers et directeurs ne peuvent assurer les permanences ou les examens psycho-pédagogiques ou d'orientation, dans les établissements de leur district. Il lui demande si ce montant pourrait être revalorisé, étant donné que les conseils généraux qui financent cette dépense se rendent compte de l'inadaptation du taux de 1954, et accepteraient une augmentation, à leurs yeux indispensable. Si cette modification ne peut être apportée, et en attendant une revalorisation, il lui demande si l'horaire hebdomadaire des personnels pourrait être réduit puisqu'ils ne peuvent se rendre dans les établissements où doit s'exercer leur action et que la présence, en même temps, de plusieurs conseillers au C. I. O. devient elle aussi sans objet.

REPONSES DES MINISTRES

AUX QUESTIONS ECRITES

PREMIER MINISTRE*Cession d'une imprimerie.*

20372. — 1^{er} juin 1976. — **Mme Hélène Edeline** attire l'attention de **M. le ministre de l'industrie et de la recherche** sur un article paru dans *La Correspondance de la presse*, le 26 avril 1976, et dans lequel il est fait état de pourparlers engagés avec un groupe américain pour la cession du groupe Del Duca. Alors qu'il existe en France plus d'un million de chômeurs, que les fermetures d'entreprises se multiplient, qu'une part sans cesse plus grande de notre potentiel industriel passe sous domination étrangère, une telle information inquiète gravement les travailleurs de ce groupe, ainsi que tous ceux qui ont le souci de l'indépendance économique et technique de notre pays. En conséquence, elle lui demande si cette information est exacte et, dans le cas où elle serait confirmée, quelles mesures il compte prendre pour éviter la disparition de cette imprimerie française et pour que l'emploi et les droits des travailleurs soient garantis. (*Question transmise à M. le Premier ministre.*)

Réponse. — L'information dont fait état l'honorable parlementaire s'est révélée inexacte. Elle a été démentie par la direction du groupe concerné dans une communication au comité d'entreprise intervenue le 24 mai 1976.

Fonction publique.*Protection sociale de certains agents de la fonction publique.*

23048. — 16 mars 1977. — **M. Jean-Marie Rausch** demande à **M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Fonction publique)** de bien vouloir préciser les dispositions qu'il compte prendre tendant à faire bénéficier les agents de la fonction publique qui ne peuvent prétendre à une titularisation, s'agissant en particulier des veuves chefs de famille, d'une protection au moins équivalente à celle qui est assurée aux salariés du secteur privé, c'est-à-dire contre les licenciements, un salaire minimum, une normalisation des conditions d'emploi.

Réponse. — Il convient tout d'abord d'observer que rien n'exclut les agents non titulaires, veuves chefs de famille, en tant que telles, du bénéfice d'une titularisation éventuelle. Par exemple, si elles ont la qualité d'auxiliaires, les intéressées peuvent bénéficier des dispositions du décret n° 76-307 du 8 avril 1976 qui permet la titularisation de ces agents non titulaires lorsqu'ils comptent quatre années de service à temps complet. S'agissant de la situation de celles qui ne seraient pas titularisées, plusieurs textes réglementaires définissent les règles applicables en cas de licenciement et organisent un régime de garanties sociales. En particulier, le décret n° 76-695 du 21 juillet 1976 institue en faveur des agents non titulaires une protection sociale minimum. En ce qui concerne enfin la rémunération, il convient de souligner que les agents visés par l'honorable parlementaire bénéficient des dispositions de l'article 7 du décret n° 74-652 du 19 juillet 1974 modifié, lequel prévoit un minimum de rémunération pour les agents civils de l'Etat. Au 1^{er} janvier 1977, ce minimum était sensiblement supérieur au S. M. I. C.

Capital décès : montant de la majoration pour enfants à charge.

23159. — 2 avril 1977. — **M. Bernard Chochoy** rappelle à **M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Fonction publique)** que l'article 8 du décret n° 47-2045 du 20 octobre 1947 prévoit que le capital décès versé aux ayants droit d'un fonctionnaire décédé en activité est augmenté, le cas échéant, d'une majoration pour enfant à charge. Cette majoration, fixée en 1947 à 40 000 anciens francs, a été portée à 75 000 anciens francs à compter du 1^{er} janvier 1955 et est depuis lors demeurée au même taux. Or, au 1^{er} janvier 1955 — sur la base du traitement annuel de 153 000 anciens francs correspondant à l'indice 100 — cette majoration représentait un pourcentage de 49 p. 100. Si ce taux avait été appliqué au 1^{er} janvier 1977, la majoration devrait dépasser 5 000 nouveaux francs. Il lui demande s'il n'envisage pas de revaloriser normalement cette majoration.

Réponse. — Des études sont en cours actuellement entre les départements ministériels concernés afin de définir une nouvelle base de calcul de la majoration pour enfant prévue par l'article 8 du décret n° 47-2045 du 20 octobre 1947 relatif au régime spécial de sécurité sociale des fonctionnaires.

AFFAIRES ETRANGERES*Parlement européen (choix d'un hémicycle).*

22863. — 24 février 1977. — **M. Henri Caillavet** expose à **M. le Premier ministre** qu'en raison du nombre élevé des parlementaires européens qui seront élus au suffrage universel en 1978 (410), ni Luxembourg ni Bruxelles n'offrent un hémicycle assez grand pour les accueillir. Compte tenu du fait que ce Parlement sera appelé à siéger de façon quasi permanente, l'hémicycle de Strasbourg ne s'avère pas suffisant, étant affecté, par priorité, au Conseil de l'Europe. En conséquence, il lui demande s'il compte prendre des mesures afin de mettre à la disposition du Parlement européen les installations de Versailles aptes à recueillir le nombre de parlementaires de cette institution. (*Question transmise à M. le ministre des affaires étrangères.*)

Réponse. — Comme le sait l'honorable parlementaire, Strasbourg est depuis 1958 le lieu de réunion de l'Assemblée parlementaire européenne. Les représentants des gouvernements des Etats membres ont en effet désigné cette ville, à l'occasion d'une conférence tenue à Paris les 6 et 7 janvier 1958, comme lieu de réunion de l'Assemblée. Lors de la création d'un conseil et d'une commission unique des communautés européennes, une décision de représentants des gouvernements est venue, le 8 avril 1965, confirmer ces dispositions. Ce document précise dans son article 1^{er} que « Luxembourg, Bruxelles et Strasbourg demeurent les lieux de travail pro-

visoires des institutions européennes ». Strasbourg, à qui il revient depuis les origines de la Communauté d'abriter les travaux de l'Assemblée parlementaire européenne, vient d'ailleurs d'être doté, grâce à la construction du nouveau Palais de l'Europe inauguré le 28 janvier dernier par le Président de la République, d'installations modernes qui confirment sa vocation européenne. Les nouveaux bâtiments conçus, il faut le rappeler, en étroite liaison entre le Conseil de l'Europe et l'Assemblée européenne, doivent fournir à cette Assemblée toutes les facilités dont elle pourra avoir besoin après son élection au suffrage universel direct. La suggestion de l'honorable parlementaire visant à la disposition de l'Assemblée les installations de Versailles, bien qu'elle mérite d'être étudiée avec attention si se reposait à l'avenir le problème du lieu de réunion de l'Assemblée parlementaire européenne, n'en est pas moins à l'heure actuelle prématurée, au moment précis où la vocation européenne de Strasbourg se trouve réaffirmée. Comme le sait enfin l'honorable parlementaire, la modification des décisions concernant le siège des institutions de la Communauté ne peut être envisagée, conformément aux traités instituant les Communautés européennes que d'un commun accord par les gouvernements des Etats membres.

Agents français servant au Tchad : tarifs du transport aérien.

23055. — 16 mars 1977. — **M. Francis Palmero** expose à **M. le ministre des affaires étrangères** les inégalités rencontrées au niveau des réductions consenties dans le domaine des transports aériens, aux agents français servant en République du Tchad, selon qu'ils sont attachés à l'ambassade de France, membres de la mission de coopération militaire ou membres de la coopération technique. Il lui demande s'il peut envisager leur alignement sur la base commune de 50 p. 100.

Réponse. — Il est exact qu'une réduction tarifaire de 50 p. 100 est consentie par les compagnies nationales françaises aux membres des missions diplomatiques et des postes consulaires français ainsi qu'aux services spécialisés directement rattachés aux ambassades voyageant entre leur pays de résidence et la France. Cette facilité a été accordée pour tenir compte des sujétions particulières de ces personnels. Toute comparaison avec d'autres catégories de personnel ne peut être que globale et porter sur l'ensemble des conditions de vie et de travail.

Participation de la C. E. E. au sommet économique de l'Occident.

23059. — 16 mars 1977. — **M. Pierre Giraud** demande à **M. le ministre des affaires étrangères** s'il est en mesure de démentir les nombreuses informations selon lesquelles le Gouvernement français, seul des Neuf de la C. E. E., s'opposerait à la participation de la Communauté, en tant que telle, au sommet économique de l'Occident des 7 et 8 mai à Londres, alors que celui-ci doit aborder de nombreux sujets qui sont de la compétence communautaire.

Réponse. — La rencontre au sommet qui aura lieu à Londres les 7 et 8 mai réunira les chefs d'Etats et de gouvernement de sept pays. Dans la mesure où des questions relevant de la compétence des Communautés européennes seront évoquées, le président du Conseil et le président de la commission seront invités à participer aux séances au cours desquelles ces questions seront débattues. C'est en ce sens que le Conseil européen s'est prononcé lors de la session qu'il a tenue à Rome les 25 et 26 mars.

ANCIENS COMBATTANTS

Commission nationale de la carte du combattant : reprise des travaux.

22963. — 9 mars 1977. — **M. Jean-Pierre Blanc** demande à **M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants** pour quelles raisons ont été suspendus les travaux de la commission nationale de la carte du combattant créée par arrêté du 14 mai 1976 et s'il compte prendre l'initiative de permettre à cette commission de reprendre ses travaux en particulier pour examiner les problèmes intéressant les anciens combattants de l'armée des Alpes et en particulier ceux du 72^e bataillon alpin de forteresse.

Réponse. — L'arrêté du 14 mai 1976 dont fait état l'honorable parlementaire n'a pas eu pour effet de créer la commission nationale de la carte du combattant mais de désigner les membres de cette commission. Ceci étant précisé, il convient de souligner que les travaux de la commission nationale de la carte du combattant n'ont jamais été suspendus. Cet organisme, institué par l'article R. 227 bis du code des pensions militaires d'invalidité et des

victimes de la guerre travaille, en effet, en sections qui sont chargées essentiellement d'examiner les demandes de carte du combattant émanant de personnes ayant pris part à des opérations de guerre mais qui ne remplissent pas les conditions générales d'ouverture du droit à cette carte, demandes qui sont soumises à la décision du secrétaire d'Etat aux anciens combattants en application de l'article R. 227 de ce même code. Le calendrier des réunions de ces sections est arrêté en fonction des dossiers en instance. Les dernières réunions ont eu lieu les 27 octobre et 15 décembre 1976. Quant aux séances plénières (deux sections réunies) réservées à l'examen des cas litigieux et des questions de principe, elles revêtent un caractère exceptionnel et ne sont convoquées qu'à la demande expresse, soit du secrétaire d'Etat, soit du directeur général de l'office nationale des anciens combattants et victimes de guerre, soit du président de la commission nationale, soit d'un président de section. Une prochaine réunion est prévue avant la fin du premier semestre en cours. En ce qui concerne plus précisément l'attribution de la carte du combattant aux anciens de l'armée des Alpes (guerre 1939-1940) et en particulier à ceux du 72^e bataillon de forteresse, une étude détaillée des combats qui se sont déroulés dans ce secteur a été entreprise par les services du secrétariat d'Etat aux anciens combattants et le service historique de l'armée de terre. La commission nationale de la carte du combattant, saisie des premiers résultats de cette enquête, a estimé que les dossiers des militaires ayant appartenu aux formations suivantes : sections d'éclaireurs skieurs (S. E. S.) des 20^e, 23^e, 24^e, 25^e, 49^e, 89^e, 102^e et 104^e B. C. A. ; S. E. S. des 74^e, 76^e, 84^e, 85^e, 86^e, 94^e et 96^e B. A. F. ; S. E. S. des 55^e, 112^e et 203^e R. I. A. ; 9^e bataillon de mitrailleurs (B. M.), 2^e compagnie du 72^e bataillon du génie de la 2^e D. I. C. ; pourraient faire l'objet d'une instruction particulière. En conséquence, les demandes formulées au titre de ces formations, qu'elles aient fait ou non l'objet d'une décision de rejet sur le plan départemental, devront être adressées aux services départementaux de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre qui les transmettront au directeur général de cet établissement public. Par ailleurs, il convient de signaler que l'étude entreprise n'étant pas terminée, il est possible que la liste des unités soit complétée par la suite.

COMMERCE EXTERIEUR

Exportations : développement.

19199. — 13 février 1976. — **M. Jean Cauchon** ayant noté avec intérêt les informations relatives au déplacement de **M. le ministre du commerce extérieur** en Inde et en Irak, lui demande de lui préciser la nature et les perspectives des méthodes nouvelles qu'il se propose d'instaurer dans son action ministérielle pour le développement des exportations françaises.

Réponse. — Déjà anciennes, les relations franco-indiennes ont évolué conformément à nos engagements internationaux, l'idée de coopération remplaçant progressivement celle d'assistance. L'existence au niveau de la communauté économique européenne d'un accord général de coopération commerciale et d'accords sectoriels a rendu caduc l'accord commercial franco-indien au titre duquel une commission mixte se réunissait depuis 1959. Entré en vigueur au début de 1974 l'accord C. E. - Inde a institué une commission mixte annuelle dont le rôle est de promouvoir les échanges commerciaux entre les deux parties. Parallèlement à cette convention fonctionnent des accords textiles qui ont permis d'organiser les ventes indiennes sur le marché européen au mieux des intérêts des diverses économies. Toutefois les relations bilatérales se poursuivent. A l'occasion du voyage en Inde de **M. Giscard d'Estaing**, en novembre 1973, avait été décidée la création d'un groupe d'étude qui a donné naissance à la commission mixte franco-indienne de coopération économique et technique. Cette instance doit tenir prochainement sa première réunion à Delhi. En janvier 1976, à l'occasion de la visite à New-Delhi de **M. Chirac** et de **M. Barre**, cette commission a été élevée au niveau ministériel et la signature d'accords de coopération envisagée dans des domaines d'un intérêt commun, énergie électrique et télécommunications par exemple. Par ailleurs, la France participe au développement des exportations indiennes notamment par l'accueil de missions d'industriels indiens. C'est donc dans un cadre institutionnel très complet que se déroulent les échanges entre les entreprises des deux Etats en tenant compte du niveau industriel et technique élevé de l'Inde. Les relations franco-indiennes témoignent de la diversification des méthodes de notre politique économique extérieure : coopération commerciale au niveau de la communauté européenne ; évolution des relations bilatérales vers des formules de coopération économique et technique ; souci d'équilibre par une promotion des ventes indiennes.

DEFENSE

Cérémonie commémorative de la fin de la guerre d'Algérie : participation d'une fanfare.

23066. — 16 mars 1977. — **M. Lucien Grand** expose à **M. le ministre de la défense** que la participation d'une formation musicale militaire à la commémoration à l'Arc de Triomphe du 15^e anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie par une des organisations les plus représentatives d'anciens combattants a été refusée par le gouverneur militaire de Paris en raison d'instructions ministérielles. Il s'étonne d'une telle mesure qui apparaît discriminatoire, et lui demande d'indiquer les raisons de cette interdiction, et de bien vouloir la rapporter en autorisant une formation musicale militaire à participer le 19 mars prochain à la cérémonie commémorative de la fin de la guerre d'Algérie.

Réponse. — La tradition républicaine veut qu'en période électorale les armées s'abstiennent de participer à toute manifestation publique. C'est cette règle qui, sur le plan des principes, a été rappelée pour la période électorale de mars dernier.

ECONOMIE ET FINANCES

T. V. A. : assujettissement des « remboursements exacts de frais ».

19511. — 12 mars 1976. — **M. Raoul Vadepiéd** demande à **M. le ministre délégué à l'économie et aux finances** de bien vouloir lui préciser la portée réelle de la nouvelle doctrine administrative, concernant l'assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée des « remboursements exacts de frais » telle que cette doctrine a été définie par une instruction de la direction générale des impôts en date du 29 décembre 1975. Aux termes de cette instruction destinée à commenter l'avis du Conseil d'Etat du 13 mars 1973, la nouvelle rédaction de l'article 256 du code général des impôts, applicable depuis le 1^{er} janvier 1968, entraîne la caducité de la doctrine et de la jurisprudence antérieures, de sorte que les « remboursements exacts de frais » sont désormais passibles de la taxe sur la valeur ajoutée dans les conditions de droit commun. Mais la question se pose néanmoins de savoir si une personne, agissant en qualité de mandataire, en vertu d'un contrat préalable et écrit, peut continuer à obtenir de son commettant en franchise de taxe le remboursement à l'identique des débours avancés par elle pour le compte dudit commettant.

Réponse. — La note n° 222 du 29 décembre 1975 qui présente le caractère d'une instruction interne n'a pas défini une nouvelle doctrine en matière de remboursements de frais. Elle a eu simplement pour objet, conformément aux dispositions du deuxième alinéa de l'article 1649 *quinquies* E du code général des impôts relatif aux garanties offertes aux redevables qui ont appliqué un texte fiscal selon l'interprétation que l'administration a fait connaître par ses circulaires ou instructions publiées, d'inviter les services des impôts à abandonner les rappels de droits portant sur des opérations donnant lieu à remboursement exact des dépenses et à s'abstenir d'engager toute nouvelle procédure de régularisation. En effet, à ce jour, les instructions relatives à la non-imposition des remboursements de frais et qui figurent dans la documentation administrative publiée (série 3 CA - A 112, n°s 126 à 128) n'ont pas été rapportées ; les redevables peuvent donc continuer à s'en prévaloir. Il n'est pas envisagé de les modifier tant que le Parlement n'aura pas introduit dans la législation nationale les dispositions de la sixième directive du conseil des communautés européennes relative à l'assiette commune de la T. V. A. Cette directive est en cours de mise au point ; son entrée en vigueur aura pour conséquence de rendre les remboursements de frais passibles de la T. V. A., sous réserve toutefois d'un certain nombre d'exceptions laissées à l'appréciation des Etats membres. Resteraient notamment applicables les dispositions de l'article 6-II de la loi de finances rectificative du 27 décembre 1975 prévoyant une exonération de T. V. A. en faveur des remboursements de frais effectués par les membres des personnes morales ayant pour objet de permettre à ceux-ci l'utilisation commune des moyens nécessaires à l'exercice de leur profession, lorsque les intéressés ne sont pas eux-mêmes assujettis à la taxe. De même seraient maintenues les dispositions de l'article 267-3 du code général des impôts qui prévoient que « les sommes remboursées aux personnes qui rendent compte exactement à leurs commettants des débours effectués en leur lieu et place n'entrent pas dans le prix des services à raison desquelles elles sont imposées ».

Zones de montagne : valeur locative d'immeubles.

20993. — 11 mai 1976. — **M. Jean-Pierre Blanc** attire l'attention de **M. le ministre délégué à l'économie et aux finances** sur certaines distorsions existant dans l'établissement de la valeur locative de certains immeubles en zone de montagne. Il lui demande à cet effet de bien vouloir préciser si les dispositions réglementaires et les instructions d'application relatives à la détermination de la valeur locative ont effectivement pris en considération le cas des immeubles inaptes à toute location autre que saisonnière lui permettant d'ajuster la valeur locative fiscale à ce que serait le revenu moyen des immeubles de même catégorie faisant l'objet d'une location récente consentie à des conditions de prix normales.

Réponse. — Les immeubles visés par l'honorable parlementaire sont considérés comme des locaux commerciaux lorsqu'ils font habituellement l'objet de locations meublées et sont réputés à usage d'habitation ordinaire dans le cas contraire. Dans l'une et l'autre hypothèse leur valeur locative cadastrale est déterminée par comparaison avec celle de locaux types ou de référence choisis pour illustrer ces catégories de biens. Il n'est pas tenu compte du caractère saisonnier de l'utilisation, lequel résulte généralement d'une décision de gestion du propriétaire qui ne saurait avoir une influence sur la valeur objective du local concerné. Toutefois, si le recours à cette formule d'exploitation avait pour motif l'impossibilité de trouver un preneur pour le bien offert en location à l'année, un dégrèvement de taxe foncière pour vacance ou inexploitation d'immeuble pourrait être demandé dans les conditions prévues à l'article 1389 du code général des impôts, en justifiant de la triple condition que la vacance ou l'inexploitation est indépendante de la volonté du contribuable, qu'elle a une durée de trois mois au moins et qu'elle affecte soit la totalité de l'immeuble, soit une partie susceptible de location ou d'exploitation séparée.

Mensualisation du paiement des pensions.

21809. — 16 novembre 1976. — **M. Robert Schwint** rappelle à **M. le ministre délégué à l'économie et aux finances** que les dispositions de l'article 62 de la loi de finances pour 1975 (loi n° 74-1129 du 30 décembre 1974) ont prévu que les nouvelles modalités de paiement mensuel des pensions seraient mises en œuvre progressivement à partir du 1^{er} juillet 1975. La nouvelle procédure n'est effective que pour les retraités dépendant du centre régional de Grenoble, la seule extension prévue en 1976 ne concernant que le centre régional de Bordeaux. Il regrette la lenteur apportée à la mise en œuvre d'une réforme impatiemment attendue par tous les retraités et lui demande s'il entend, dans un proche avenir, étendre le bénéfice de la mesure à tous les retraités et si un échelonnement était retenu, à quelle date les retraités dépendant du centre régional de Besançon pourront obtenir le paiement mensuel de leurs arrérages.

Réponse. — La mensualisation du paiement des pensions de l'Etat, effectuée progressivement comme le prévoit l'article 62 de la loi de finances pour 1975 qui a institué ce nouveau mode de paiement, s'applique à près de 300 000 pensionnés répartis dans les quinze départements relevant des centres régionaux de pensions dépendant des trésoreries générales de Grenoble, Bordeaux et Châlons-sur-Marne. Ces départements sont les suivants : Ardèche, Drôme, Isère, Savoie et Haute-Savoie pour le centre de Grenoble, Dordogne, Gironde, Landes et Pyrénées-Atlantiques pour le centre de Bordeaux et Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne, Meuse et Vosges pour le centre de Châlons-sur-Marne. L'extension de cette mesure est liée, tant à l'état d'avancement de l'automatisation complète des procédures dans chacun des autres centres régionaux des pensions, qu'aux possibilités d'ouverture des crédits nécessaires. La mise en œuvre de la réforme exige, en effet, l'inscription au budget de l'Etat de crédits destinés à couvrir, d'une part, l'augmentation de la charge des arrérages lors de la première année d'application et, d'autre part, l'accroissement corrélatif des charges de fonctionnement des services. Les impératifs budgétaires qui résultent de la politique gouvernementale de lutte contre l'inflation ont ainsi conduit à limiter, en 1977, le rythme d'extension de la mensualisation des pensions de l'Etat dont le principe n'est évidemment nullement mis en cause. Il n'est donc pas possible de préciser actuellement à l'honorable parlementaire la date à laquelle cette réforme sera effectivement appliquée aux pensionnés gérés par le centre régional des pensions de Besançon. Toutes dispositions sont néanmoins prises pour que ces derniers puissent bénéficier de cette opération dès que les conditions seront réunies pour sa réalisation.

*Correspondants des organismes mutuels d'assurances :
taxe professionnelle.*

22378. — 24 décembre 1976. — **M. Jean Francou** demande à **M. le ministre délégué à l'économie et aux finances** de lui indiquer si les correspondants locaux des organismes mutuels d'assurances sont soumis au paiement de la taxe professionnelle. Si oui, suivant quelles règles sont déterminées les bases d'imposition à ladite taxe.

Réponse. — La taxe professionnelle est due par les personnes qui exercent à titre habituel une activité professionnelle non salariée. Les correspondants locaux des sociétés d'assurances mutuelles ou à forme mutuelle sont donc assujettis à cette taxe lorsqu'ils n'ont pas le statut de salariés. Toutefois, les caisses locales d'assurances mutuelles agricoles ayant au plus deux salariés ou mandataires rémunérés sont expressément exonérées par l'article 1454, 24°, du C. G. I. Lorsqu'il y a lieu à imposition, celle-ci est établie sur la valeur locative des locaux et, le cas échéant, du matériel utilisé. La base d'imposition comprend en outre le huitième des recettes dans le cas des caisses locales qui emploient moins de cinq salariés et le cinquième des salaires versés dans le cas des autres caisses.

Impôts locaux : répartition entre les quatre taxes.

22649. — 3 février 1977. — **M. Paul Jargot** expose à **M. le ministre délégué à l'économie et aux finances** qu'aux termes de l'article 1636 du code général des impôts, la répartition entre les quatre anciennes contributions directes est effectuée à partir de la situation constatée en 1973, corrigée chaque année en fonction de la variation de la matière imposable. Or cette disposition légale a été interprétée, en 1976, de façon restrictive par l'administration centrale des finances à propos de la modification des valeurs locatives industrielles. Considérant que le changement de tarification des usines ne découlait pas d'un accroissement de leur consistance ni de leur prix de revient, l'administration fiscale n'a pas intégré le supplément de valeur locative dans le calcul des éléments de répartition. Il s'ensuit une réduction du taux de répartition du foncier bâti. Cette réduction est préjudiciable aux collectivités locales qui la subissent puisqu'elle entraînera une moins-value en matière de subvention de l'Etat concernant les locaux en cours d'exemption temporaire, celle-ci étant calculée en 1977 compte tenu d'un taux d'imposition atténué. Il lui demande, en conséquence, quelles mesures il entend prendre pour remédier, dès cette année, à cet état de fait, et en particulier pour que la répartition entre les quatre anciennes contributions directes tienne effectivement compte de la variation de la matière imposable.

Réponse. — Afin de limiter les transferts de charge, le législateur a décidé de réformer la fiscalité directe locale en deux temps. Au cours d'une première étape, les taxes sont établies sur des bases nouvelles mais la répartition de la charge fiscale globale entre les quatre catégories de contribuables (redevables des deux taxes foncières, de la taxe d'habitation et de la taxe professionnelle) n'est pas modifiée, sous réserve des variations de la matière imposable. Dans un deuxième temps, les mécanismes de fixation des taux seront modifiés, ce qui pourra entraîner, en fonction des solutions retenues, une évolution de la répartition entre les quatre taxes. Dans l'immédiat, il n'était donc pas possible de répondre au vœu de l'honorable parlementaire, sans contrevenir à l'esprit et à la lettre de la loi.

Serres : aide fiscale à l'investissement.

22675. — 9 février 1977. — **M. Roger Poudonson** appelle l'attention de **M. le ministre délégué à l'économie et aux finances** sur les dispositions du décret n° 75-612 du 9 juillet 1975, comportant énumération des matériels à usage spécifiquement agricole ouvrant droit à l'aide fiscale à l'investissement. Il y est notamment précisé que sont admis les films de polyéthylène translucide pour la construction des serres, à l'exclusion des arceaux qui les soutiennent. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les matériels à usage spécifiquement agricoles susceptibles d'assurer aux films de polyéthylène translucide la rigidité nécessaire à ce genre d'installation.

Réponse. — Le décret cité par l'honorable parlementaire a été rendu caduc par l'article 2 de la loi n° 75-853 du 13 septembre 1975. Ce texte a, en effet, supprimé la condition d'amortissement sur une durée d'exercice par huit ans, prévue initialement. De ce fait, tous les biens d'équipement et immeubles commandés au cours de la période fixée par la loi ont pu ouvrir droit à l'aide fiscale à l'investissement, à condition d'entrer dans le champ d'application de l'amortissement dégressif tel qu'il est défini à l'article 39-A du code général des impôts. Tel a notamment été le cas des arceaux et autres supports de serres en polyéthylène, lorsque leur durée d'utilisation n'est pas supérieure à quinze ans.

EQUIPEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Réforme foncière : conséquences.

22380. — 24 décembre 1976. — **M. Francis Palmero** expose à **M. le ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire** l'inquiétude des professionnels concernés sur l'arrêt de la construction, depuis la publication de la loi et ses décrets d'application, sur la réforme foncière. Il lui demande s'il est déjà possible, par des chiffres exacts, de mesurer les effets néfastes de cette législation qui provoque un état de crise dans ce secteur primordial de l'économie.

Réponse. — La loi du 31 décembre 1975 portant réforme de la politique foncière n'est véritablement entrée en vigueur que le 1^{er} avril 1976 une fois pris les principaux décrets d'application nécessaires. Il est sans doute encore trop tôt pour mesurer tous les effets d'une réforme dont l'objectif est de faire évoluer le comportement des acteurs intervenant dans le processus de la construction devant le problème des valeurs foncières. En ce qui concerne le plafond légal de densité, la loi n'a encore qu'une application partielle, de par la volonté du législateur qui a prévu des dispositions transitoires propres à donner un caractère progressif à l'entrée en vigueur de cette nouvelle mesure. Il est en revanche possible de dresser un premier bilan sommaire. Les principaux objectifs de la loi étaient les suivants : une action sélective sur le niveau des valeurs foncières dans les centres et quartiers anciens ; une action sur la densification des agglomérations ; une production pour les collectivités locales de ressources complémentaires affectées à la mise en œuvre de leurs politiques foncières. Sur le premier point, la loi a contribué à freiner la hausse des prix des terrains, voire à la faire baisser dans certains cas, semble-t-il. Les constructeurs sont maintenant amenés à négocier très rigoureusement les prix des terrains. On signale souvent l'existence d'un phénomène de rétention de la part des détenteurs de terrain, mais ce phénomène est ancien et directement lié au problème de la spéculation foncière. Cette rétention devrait progressivement se résorber, dans la mesure même où l'intervention du plafond légal de densité a très largement réduit les anticipations de caractère spéculatif de certains propriétaires. Mais il s'agit là d'une action de longue haleine qui ne peut porter immédiatement ses fruits ; à terme, l'accès des constructeurs au marché foncier ne devrait pas être plus difficile qu'auparavant. Il apparaît également que les opérations de forte densité dans les centres des agglomérations ont été freinées. Ce phénomène rejoint d'ailleurs les objectifs exprimés par de nombreux plans d'occupation des sols. Enfin, l'application du plafond légal de densité dégage, d'ores et déjà, des ressources pour les budgets communaux. Pour la période de neuf mois allant du 1^{er} avril au 31 décembre 1976, 1 014 permis de construire excédant le plafond légal de densité ont été délivrés. Ils correspondent à un montant de versement de 105 millions de francs qui tient bien entendu compte des abattements prévus par la loi pour la période transitoire d'entrée en application. En l'absence de ces dispositions transitoires le montant du versement aurait été de 307 millions de francs.

Transports.

Déroutements de certains avions : information des usagers.

22414. — 30 décembre 1976. — **M. Pierre Giraud** signale à **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire (Transports)** qu'on lui a indiqué, à plusieurs reprises, qu'à l'occasion de retards (ou de déroutements) dus à des circonstances atmosphériques ou techniques, intéressant des avions à destination des aéroports de Paris, aucune information n'était fournie aux personnes (ou représentants de sociétés de transport de personnes) qui attendent les voyageurs. Il lui demande de faire étudier par les organismes intéressés le moyen de remédier à ce manque d'informations à la fois inquiétant et regrettable.

Réponse. — Le problème soulevé par l'honorable parlementaire n'est pas inconnu des services concernés tant d'Aéroport de Paris que des compagnies aériennes. Il convient de remarquer que la rapidité de l'information qui est communiquée aux personnes attendant des voyageurs sur un aéroport de la région parisienne n'est pas la même selon qu'il s'agit d'un simple retard d'un appareil ou bien d'un déroutement de celui-ci sur un autre aéroport que celui de la destination primitive. Dans le premier cas, l'information est donnée rapidement aux usagers puisqu'elle est généralement transmise par les services d'Aéroport de Paris par voie sonore et par affiches dès que ceux-ci ont connaissance du retard de l'appareil. Dans les mêmes délais les divers comptoirs d'accueil et d'information de la compagnie concernée sont également pré-

venus de ce retard et peuvent en aviser les personnes venues accueillir les passagers. Certaines compagnies ont même installé des téléphones de courtoisie directement reliés aux hôtesses d'accueil. Dans le second cas, il est plus délicat d'informer les usagers dans de bons délais. En effet, la principale difficulté réside dans le fait que la décision du déroutement d'un appareil est prise par le commandant de bord et ceci quelle que soit la cause de ce déroutement (raisons techniques ou mauvaises conditions atmosphériques). Cette décision du commandant de bord est prise en fonction du type d'appareil, des moyens techniques dont il dispose et de ceux de l'aérodrome envisagé; elle peut être différente de celle primitivement prévue et modifiée à tout moment à partir d'éléments d'information qu'il reçoit ou d'événements qui peuvent se produire à bord. Il est dès lors très difficile, dans la grande majorité des cas, de fournir aux personnes venues accueillir des passagers, des informations sur le lieu et l'heure d'atterrissage de l'appareil présentant un caractère de certitude avec un préavis suffisant. Toutefois, dès qu'elles sont disponibles, ces informations sont fournies à l'aéroport de destination primitive ainsi qu'à l'aéroport de destination réelle dans le délai minimum nécessaire pour leur transmission. Celle-ci est généralement très rapide et les services intéressés ont des instructions pour communiquer ces informations par voie d'annonces sonores et d'affichages. Des difficultés peuvent néanmoins survenir pour la communication des informations lorsque, en raison de conditions atmosphériques défavorables, un grand nombre d'appareils doivent être dérottés sur des aérodromes éloignés, voire même à l'étranger. Ces cas sont heureusement exceptionnels. Il convient de remarquer à ce sujet d'une part, que toute information qui serait diffusée avant l'atterrissage effectif de l'appareil aurait un caractère prématuré et incertain, de l'autre, qu'il n'est matériellement pas possible à Aéroport de Paris ou aux compagnies aériennes d'adresser des messages individuels en cas de déroutement d'un appareil.

Autobus de nuit : utilisation de la carte orange.

22905. — 2 mars 1977. — **M. Pierre Giraud** signale à **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire (Transports)** que sont privés de l'utilisation de la carte orange un nombre important de salariés occupés tout ou partie de la nuit (professions médicales, presse et messageries, P.T.T., informatique, halles, nettoieusement, etc.) qui ne peuvent emprunter avec celle-ci les autobus de nuit. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir obtenir des administrations intéressées qu'il soit mis fin à cette injuste situation.

Autobus de nuit : utilisation de la carte orange.

22926. — 2 mars 1977. — **M. Georges Dardel** demande à **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire (Transports)** la raison pour laquelle il n'a pas été possible jusqu'à présent de faire bénéficier de la carte orange les travailleurs salariés occupés tout ou partie de la nuit, les autobus de nuit desservant à Paris de la place du Châtelet les principales portes de Paris ne leur étant pas accessibles. Il s'agit en particulier des professions médicales, des presses et messageries, personnels de l'informatique, postes et télécommunications, halles, nettoieusement, etc. Il souhaite obtenir son appui pour qu'une mesure d'équité, qui semble s'imposer, intervienne dans les meilleurs délais.

Autobus de nuit : utilisation de la carte orange.

22928. — 2 mars 1977. — **M. Maurice Coutrot** appelle l'attention de **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire (Transports)** sur la situation anormale d'un nombre considérable de salariés qui, travaillant tout ou partie de la nuit, sont privés du bénéfice de la carte orange. En effet, les autobus de nuit desservant, à partir de la place du Châtelet, les principales portes de Paris ne leur sont pas accessibles. Il s'agit là d'une mesure restrictive et injuste et il lui demande de bien vouloir prendre de toute urgence les dispositions qui s'imposent pour rétablir l'équité dans ce domaine.

Réponse. — Lors de la mise en place de l'abonnement multimodal carte orange, il avait été admis que cette tarification ne s'appliquerait que sur les lignes pour lesquelles étaient déjà délivrées des cartes hebdomadaires de travail. La création de la carte orange répondant en effet au souci d'apporter essentiellement une aide nouvelle aux travailleurs migrants, il avait paru naturel que les deux tarifications aient le même champ d'application. Cette déci-

sion a donc eu pour conséquence d'exclure de son bénéfice les lignes d'autobus de nuit dont il faut rappeler qu'elles font l'objet d'une tarification différente de celle des autres lignes et qu'elles sont par ailleurs d'un coût d'exploitation particulièrement élevé. Il reste qu'une fraction du trafic observé sur ces lignes est le fait de déplacements d'ordre professionnel. La Régie autonome des transports parisiens procède actuellement à une enquête pour en déterminer l'importance afin, notamment, de pouvoir apprécier les implications financières d'une modification de la réglementation tendant à autoriser, sur les autobus de nuit, l'utilisation à la fois des cartes orange et des cartes hebdomadaires de travail. Il appartiendra ensuite au syndicat des transports parisiens de se prononcer sur les possibilités d'application d'une telle mesure.

INDUSTRIE, COMMERCE ET ARTISANAT

Amélioration de l'élaboration de la fonte : bilan de l'étude.

22842. — 23 février 1977. — **M. Jean-Marie Rausch** demande à **M. le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat** de bien vouloir préciser la suite qu'il envisage de réserver aux conclusions d'une étude effectuée par l'institut de recherche de la sidérurgie française, sur l'amélioration du rendement énergétique de l'élaboration de la fonte par le contrôle de la structure des agglomérés de minerais de fer, imputée sur le chapitre 44-91 « Recherches techniques ».

Réponse. — L'étude de la qualité des agglomérés et la recherche de progrès permettant de diminuer la consommation en coke et fuel au haut fourneau constituent un thème permanent pour la recherche sidérurgique. Une part des grands progrès obtenus dans les hauts fourneaux au cours des dernières années peut être attribuée aux résultats de cet ensemble d'efforts. Ces progrès présentent une importance vitale, non seulement pour la compétitivité de notre sidérurgie, mais pour l'économie française (économies d'énergie de l'ordre de plusieurs millions de tonnes d'équivalent pétrole par an). L'aide apportée par les pouvoirs publics, pour cette recherche en 1975, à l'I.R.S.I.D. a facilité le démarrage d'une nouvelle tranche d'études, permise par la mise en place à l'I.R.S.I.D. d'un « analyseur de texture », moyen d'investigation très puissant, mis au point d'ailleurs par l'I.R.S.I.D. et l'école des mines de Paris. On ne peut isoler les résultats industriels qui peuvent être mis à l'actif des travaux faits en 1975, car des études de ce genre se poursuivent pendant plusieurs années avant de fournir des résultats directement applicables en exploitation. En revanche la méthode de travail a pu être mise au point avec succès. Les expérimentations ont ainsi commencé en 1976 et se poursuivent. Il faudra attendre d'avoir accumulé une assez grande masse d'observations pour en déduire des enseignements utiles pour la conduite des agglomérations et des hauts fourneaux.

INTERIEUR

Commissariat de Brunoy : renforcement du personnel.

22344. — 20 décembre 1976. — **M. Pierre Prost** expose à **M. le ministre de l'intérieur** les difficultés que va créer aux services du commissariat de Brunoy le détachement au nouveau bureau de police qui ouvrira à Yerres, le 1^{er} janvier 1977, de personnels prélevés sur la dotation de la circonscription. A l'heure actuelle, cette dernière ne dispose que de huit fonctionnaires en civil et de soixante-six gradés et gardiens pour faire face aux servitudes qu'entraîne la surveillance d'une population de 80 000 habitants, dont un nombre important d'étrangers, passé de 3 700 en 1970 à plus de 9 000 au 15 décembre 1976. Accidents, affaires judiciaires, constats d'infractions donnant lieu à des contraventions, ont triplé pendant la même période. En présence de cette situation, il lui demande non seulement de renoncer au détachement envisagé, mais de renforcer les moyens en personnel et en matériel, notamment en véhicules, du commissariat de Brunoy, dont dépend également le bureau de police d'Epinau-sous-Sénart, à l'image de ce qui a été fait dans les circonscriptions voisines d'importance similaire de Montgeron, Juvisy ou Sainte-Geneviève-des-Bois.

Réponse. — La circonscription de Brunoy comprend les communes de Brunoy, Boussy-Saint-Antoine, Epinau-sous-Sénart, Quincy-sous-Sénart, Varennes-Jarcy et Yerres. Elle comptait au recensement de 1975 une population de 74 922 habitants, dont 22 872 à Brunoy et 23 448 à Yerres. Yerres est donc sur le plan démographique la commune la plus importante de la circonscription, ce qui y justifie pleinement l'installation d'un bureau de police. D'une manière générale, la création de telles antennes est tout à fait conforme à la politique suivie par le ministère de l'intérieur consistant à rappor-

cher le plus possible les services de police des administrés. Il est certain que ce moyen permet d'obtenir un effet de dissuasion sur les malfaiteurs ; et il en résulte une amélioration de la protection des personnes et des biens doublement bénéfique, car elle est immédiatement perçue par la population et lui procure un sentiment de sécurité renforcé. Le bureau de police facilite évidemment les démarches auprès des services de sécurité publique et ouvre la voie à une meilleure compréhension réciproque entre les habitants et les policiers. Ceux-ci acquièrent ainsi une connaissance plus approfondie du milieu social dans lequel ils sont appelés à travailler. Enfin, il est important de souligner qu'en ce qui concerne Yerres, le prélèvement sur les effectifs du service de sécurité publique de Brunoy s'est limité à un brigadier et deux gardiens. Il va de soi que l'efficacité du commissariat qui comprend soixante-six gradés et gardiens ne peut s'en trouver sensiblement modifiée. Il ne saurait donc être envisagé de supprimer le bureau de police qui vient de s'ouvrir à Yerres. Quant à la dotation en matériel du commissariat de Brunoy, son niveau est comparable à celui des circonscriptions de même importance. Cependant, pour tenir compte des sujétions propres au corps urbain de cette ville, il est prévu de lui attribuer prochainement un break de type Renault 12.

Démolition d'un immeuble insalubre.

22674. — 9 février 1977. — **M. Guy Schmaus** appelle l'attention de **Mme le ministre de la santé** à propos de l'immeuble situé 135, rue Martre, à Clichy (Hauts-de-Seine). Il lui signale que depuis trois ans et en de nombreuses circonstances il a attiré l'attention du préfet des Hauts-de-Seine sur les conditions d'insalubrité de cet immeuble, propriété des domaines. En effet, ce bâtiment devait être démolit depuis deux ans et le préfet s'était engagé à reloger les locataires de bonne foi très rapidement. Hélas, l'immeuble est encore debout. Aussi, la situation se détériore-t-elle progressivement (détritus, gravats, invasion des rats, etc.), à tel point que tout le voisinage est incommodé. Las de constater l'aberrante et inadmissible négligence de la préfecture, il lui demande quelles dispositions elle entend prendre pour que soit démolit l'immeuble en question et pour qu'en attendant les mesures d'hygiène soient prises dans les plus brefs délais. (*Question transmise à M. le ministre de l'intérieur.*)

Réponse. — L'immeuble situé 135, rue Martre, à Clichy, avait été acquis par le département en vue de l'élargissement de la rue Martre. Il est également situé sur les emprises nécessaires aux travaux de voirie donnant accès au nouveau pont de Clichy. Toutefois, sa démolition ne pouvait être entreprise qu'après le relogement des locataires en titre ou de bonne foi, ce qui fut la cause d'un important retard. En effet, ces locataires, personnes âgées et de ressources modestes, souhaitaient vivement ne pas quitter le quartier de la rue Martre où elles résidaient depuis longtemps. Leur relogement ne put donc être réalisé qu'au fur et à mesure des vacances d'appartements conformes à leurs désirs et au loyer compatible avec leurs ressources, dans des immeubles voisins, après de longues négociations avec les organismes gestionnaires de ces immeubles. La dernière locataire en titre a été relogée en février dernier. Malheureusement, pendant cette période, malgré les précautions prises, des occupants sans droit ni titre se sont installés dans les logements devenus vacants. Bien que les nouveaux occupants n'aient jamais payé ni loyer ni charges, le préfet des Hauts-de-Seine a estimé nécessaire d'assurer l'hébergement au moins provisoire de ces personnes. Il s'est ensuivi un retard dans la démolition définitive de l'immeuble qui doit intervenir incessamment.

Fonctionnaires de l'Etat prêtant leur concours aux collectivités : régime indemnitaire des secrétaires de mairie et des secrétaires de syndicats intercommunaux.

22909. — 2 mars 1977. — **M. Rémi Herment** appelle l'attention de **M. le ministre de l'intérieur** sur les disparités que présentent les régimes d'indemnisation appliqués aux fonctionnaires de l'Etat selon qu'ils exercent, à titre accessoire, les fonctions de secrétaire de mairie ou celles de secrétaire de syndicats intercommunaux. Dans le premier cas, la rémunération est fixée, sans difficulté, en fonction, d'une part, de la population de la commune et a, sur cette base, une importance proportionnelle au temps passé. Un fonctionnaire, secrétaire de syndicat intercommunal est, par contre, et en tout état de cause, limité à une indemnité annuelle de 2 600 francs. C'est dire que des tâches administratives assez similaires sont rémunérées dans des conditions qui n'ont, entre elles, aucune commune mesure. Il en résulte ainsi une évidente désaffection pour l'emploi et une difficulté accrue d'assurer le fonctionnement administratif des syndicats. Pourtant, la vocation de ceux-ci, les techniques complexes auxquelles est

soumise la réalisation des équipements qu'ils assument paraîtraient à tout le moins, commander une identité de solutions quant à la rémunération. Il aimerait savoir si l'administration centrale en est consciente et si des mesures sont envisagées pour remédier à une situation qui ne peut être interprétée comme un encouragement à voir confier à des syndicats intercommunaux un tel niveau d'administration.

Réponse. — Si le concours apporté par des fonctionnaires de l'Etat à des syndicats intercommunaux pour en assurer le secrétariat administratif présente en effet une réelle utilité pour ces organismes, il ne peut cependant être établi de comparaison entre ces fonctions et celles de leurs collègues chargés de secrétariat de mairie. Ces dernières s'apparentent en effet à un véritable cumul d'emplois ; c'est pourquoi la rémunération correspondante a été fixée par l'arrêté du 8 février 1971 portant création de l'emploi de secrétaire de mairie de communes de moins de 2 000 habitants qui a été pris dans le cadre du décret n° 62-544 du 5 mai 1962 relative à certaines dispositions du statut du personnel des communes et des établissements communaux. C'est ainsi qu'il prévoit que lorsqu'un emploi de secrétaire de communes de moins de 2 000 habitants est tenu par un fonctionnaire de l'Etat, l'échelle indiciaire et la durée de séjour dans les échelons qui leur sont appliqués sont celles prévues pour les secrétaires de communes de 2 000 à 5 000 habitants. Le secrétariat de syndicats de communes quand il est assuré par des fonctionnaires de l'Etat ne constitue pour ces derniers qu'une activité accessoire. Aussi leur rémunération ne pouvait-elle être fixée que suivant la procédure prévue par le décret du 22 juin 1972 modifié par celui du 10 décembre 1976 relatif aux indemnités susceptibles d'être allouées aux fonctionnaires de l'Etat sur les budgets locaux. Tel a été l'objet de l'arrêté interministériel du 10 décembre 1964 modifié en dernier lieu par celui du 1^{er} avril 1975. Le plafond actuellement prévu par ce texte, soit 2 500 francs par an, a été retenu compte tenu des sujétions imposées aux agents de l'Etat chargés « accessoirement » d'un secrétariat de syndicat dont l'importance ne nécessite pas le recrutement, soit à temps partiel, soit à temps plein, d'une secrétaire qui lui soit propre.

Conseils municipaux : publicité des débats par des moyens modernes.

22941. — 4 mars 1977. — **M. Claudius Delorme** attire l'attention de **M. le ministre de l'intérieur**, sur l'application de l'article 121-17 du livre 1^{er} du code des communes. Il rappelle que la publicité des débats des conseils municipaux est assurée « par affichage public dans la huitaine » sous la responsabilité du maire. Il signale à son attention que les moyens modernes d'enregistrement et de publicité (magnétophones, mini-cassettes, moyens audio-visuels) permettent l'enregistrement complet ou incomplet des débats, même d'une manière dissimulée. Il lui demande : a) si l'emploi de ces moyens est autorisé au cours des séances publiques ; b) si la publicité de ces débats ainsi enregistrés sans le contrôle et l'autorisation du maire est conforme à la loi ; c) si, en raison de l'évolution actuelle des techniques, il n'envisage pas de faire modifier ou compléter les articles susénoncés du « code des communes » afin de garantir éventuellement l'authenticité et l'usage régulier de ces divers procédés d'enregistrement et de publicité à l'usage du public.

Réponse. — Aux termes de l'article L. 121-15 du code des communes, les séances des conseils municipaux sont publiques, sauf formation en comité secret. Ce principe de publicité comporte la faculté pour les auditeurs de prendre en note les débats du conseil municipal. Les techniques modernes permettant l'enregistrement sur magnétophone, rien ne s'oppose a priori à ce qu'un particulier admis dans l'enceinte réservée au public fasse usage d'un appareil enregistreur pendant la durée des séances. Cependant le maire pourrait, en vertu des pouvoirs qu'il détient des articles L. 121-16 et L. 131-2 du code des communes, interdire cette pratique si elle devait avoir pour effet de porter atteinte à la sérénité des débats. Enfin, il n'est pas envisagé de réglementer l'usage de ces divers procédés d'enregistrement, seul le procès-verbal dont la rédaction n'est définitive que lorsqu'elle a été adoptée par le conseil, faisant foi de l'authenticité des délibérations. Quant au compte rendu des séances dont l'affichage est prescrit par l'article L. 121-17 dudit code, il a pour objet de porter à la connaissance du public, dans un délai relativement court, les délibérations prises par l'assemblée communale, et de faire courir le délai accordé par l'article L. 121-36 du même code pour en provoquer l'annulation.

Vol de cartes d'identité : truquage.

23092. — 23 mars 1977. — **M. Kléber Malecot** expose à **M. le ministre de l'intérieur** que la perte ou le vol des cartes d'identité nationale permet, compte tenu du dispositif d'agrafage des photographies d'identité de « truquer » les cartes d'identité perdues ou volées. Il lui demande si, compte tenu des facilités techniques nouvelles en

la matière, il n'est pas envisagé, dans un proche avenir, de mettre au point un système de carte d'identité nationale avec photographie incorporée dans ladite carte d'identité.

Réponse. — Le ministre de l'intérieur se préoccupe actuellement de mettre au point une nouvelle carte nationale d'identité présentant davantage de garanties au point de vue infalsifiabilité. Il est précisément envisagé d'incorporer la photographie du titulaire dans le document lui-même.

Jeunesse et sports.

Situation des élèves professeurs adjoints d'éducation physique et sportive.

23062. — 16 mars 1977. — **M. André Méric** rappelle à **M. le ministre de l'éducation** qu'il existe actuellement deux formations pour devenir enseignant d'éducation physique et sportive (E.P.S.) : l'une universitaire, exigeant le baccalauréat et quatre années d'études à l'U.E.R.E.P.S., débouchant sur le professorat d'E.P.S. ; l'autre dans un centre de formation du secrétariat de la jeunesse et des sports (C.R.E.P.S.) débouchant sur le professorat adjoint d'E.P.S. Quoique les charges et responsabilités des deux catégories d'enseignants d'E.P.S. soient identiques, les avantages de carrière des professeurs adjoints sont très inférieurs à ceux des professeurs d'E.P.S. Néanmoins, motivés par des engagements du S.E.J.S., des jeunes ont choisi de se destiner au professorat adjoint, après avoir, pour certains, abandonné leurs études d'élèves professeurs à l'U.E.R.E.P.S., pour bénéficier du statut d'élèves fonctionnaires professeurs adjoints, pour avoir quatre chances sur cinq de succès en fin d'études par prévision de créations de postes dès l'entrée en formation. Considérant le préjudice grave que cela cause à ces élèves en formation, il lui demande qu'elles mesures il compte prendre pour mettre fin à une situation injuste dont sont victimes des jeunes gens qui s'étaient engagés dans une voie sur la foi d'engagements gouvernementaux. (*Question transmises à M. le secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports.*)

Réponse. — Le principe d'une formation adaptant étroitement le flux d'entrée des élèves aux débouchés offerts, prévu pour les jeunes gens et jeunes filles qui se destinent au professorat-adjoint demeure l'objectif poursuivi par le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports. Le volume des créations de postes autorisés par le Parlement depuis la mise en place de cette formation en 1975 n'a pas encore permis d'assurer effectivement la mise en œuvre de cette disposition. Le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports continuera à tendre d'année en année à se rapprocher de cet objectif. Par ailleurs, tous les élèves professeurs adjoints d'E.P.S. bénéficient actuellement de l'attribution d'une bourse automatique de l'enseignement supérieur, 1^{er} échelon, et un certain nombre d'entre eux d'une bourse sur critère sociaux, le cas échéant. Il s'agit là d'un régime préférentiel non négligeable par rapport à d'autres étudiants. Cependant la création d'un statut d'élève fonctionnaire en leur faveur a été envisagée et proposée dans le cadre du projet de budget pour l'année 1978. Au stade actuel de l'élaboration du budget, il n'est pas possible de préjuger de la suite qui sera réservée à cette proposition en raison de l'incidence financière importante qui découlera de cette mesure. De toutes façons, il ne peut être affirmé qu'un préjudice ait été causé aux étudiants qui ont choisi cette voie. Ils auront en effet, compte tenu du nombre de postes mis au concours et du nombre de candidats, plus de 30 p. 100 de chances de succès, alors que le pourcentage de reçus au professorat d'E.P.S. est en moyenne de 20 p. 100 et que celui des étudiants des autres disciplines s'élève à 10 p. 100.

Loisirs de l'esprit : développement.

23114. — 25 mars 1977. — **M. Charles Zwickert** demande à **M. le secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports** quelles mesures il a déjà prises ou quelles mesures il compte prendre ou proposer au vote du Parlement pour soutenir et développer l'action des organisations qui tendent à développer les loisirs de l'esprit.

Réponse. — Le secrétariat d'Etat attache le plus grand intérêt au développement des différentes disciplines intellectuelles pouvant être considérées comme loisirs de l'esprit. Il a à ce titre agréé en 1975 au plan national la confédération des loisirs de l'esprit qui regroupe la fédération française de bridge, la fédération française de dames et la fédération française des échecs. Une aide de 75 000 F représentant une majoration de 50 p. 100 par rapport à l'année précédente a été accordée pour l'année 1977 à cette confédération afin de faciliter les différentes actions proposées par celle-ci pour contribuer au développement de ces activités éducatives de loisir, notamment en milieu scolaire et associatif.

JUSTICE

Prescription en matière commerciale : publication d'un décret.

22874. — 25 février 1977. — **M. Charles Bosson** demande à **M. le ministre de la justice** de bien vouloir préciser les perspectives et les échéances de publication du décret en Conseil d'Etat prévu à l'article 2 de la loi n° 77-4 du 3 janvier 1977 concernant la prescription en matière commerciale.

Réponse. — Le décret d'application prévu à l'article 2 de la loi n° 77-4 du 3 janvier 1977, modifiant l'article 189 bis du code de commerce, est en cours d'élaboration. La chancellerie a pris contact à cet effet avec les départements ministériels et les organismes intéressés, en particulier la caisse des dépôts et consignations. Le décret pourra être soumis prochainement au Conseil d'Etat dès qu'auront pu être arrêtées les modalités, en cours d'examen, du transfert à la caisse des dépôts des fonds et des titres et valeurs mobilières visés à l'article L. 27 du code des domaines de l'Etat.

Condamnés rédigeant leurs mémoires : droits d'auteur.

23038. — 16 mars 1977. — **M. Louis Le Montagner** expose à **M. le ministre de la justice** que, d'après plusieurs informations, il apparaît que des prévenus ou des condamnés peuvent envisager, en rédigeant des livres par exemple sous forme de mémoires, de retirer de substantiels bénéfices, compte tenu du scandale qui très souvent a entouré ou entoure encore leur nom. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour éviter la répétition de ces fâcheux faits constatés, et dont le renouvellement ne manquerait pas de choquer l'opinion publique.

Réponse. — Aux termes de l'article D. 430 du code de procédure pénale, la sortie des écrits faits par un détenu en vue de leur publication ou de leur divulgation sous quelque forme que ce soit ne peut être autorisée que par décision ministérielle. Sans préjudice d'une éventuelle saisie par l'autorité judiciaire, et sous réserve de l'exercice des droits de la défense, tout manuscrit rédigé en détention peut au surplus être retenu, pour des raisons d'ordre, pour n'être restitué à son auteur qu'au moment de sa libération. En outre, la sortie des écrits rédigés par un prévenu est subordonnée à l'accord du magistrat instructeur. La direction de l'administration pénitentiaire est ainsi saisie chaque année d'un nombre important de demandes de publication formulées par des détenus. Elle autorise la sortie des manuscrits chaque fois qu'ils ne contiennent pas d'allégations paraissant de nature à nuire à des tiers, de menaces ou d'incitations à commettre des crimes ou des délits, mais sans pour autant porter d'appréciation sur la valeur littéraire de ces écrits. La très grande majorité d'entre eux ne sont d'ailleurs jamais publiés. La chancellerie n'entend pas modifier sur ce point la réglementation existante qui permet de respecter la liberté d'expression tout en préservant la sécurité des personnes et des établissements. En revanche, si la publication d'un ouvrage rédigé en prison intervient sans que la transmission du texte ait été autorisée, des poursuites judiciaires peuvent être engagées sur la base de l'article 248 du code pénal qui punit de peines pouvant atteindre deux ans d'emprisonnement la sortie ou tentative de sortie irrégulière de correspondances ou autres écrits à partir d'un établissement pénitentiaire.

Obligations d'un copropriétaire.

23054. — 16 mars 1977. — **M. Francis Palmero** demande à **M. le ministre de la justice** si un copropriétaire d'un immeuble construit avant le nouveau statut de la copropriété peut passer outre à une disposition du cahier des charges interdisant l'installation d'appareils de radiographie médicale, dès lors qu'il s'agit de l'activité professionnelle de l'intéressé et, dans la négative, quel recours peut-il présenter.

Réponse. — Aux termes de l'article 8 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965, « le règlement de copropriété ne peut imposer aucune restriction aux droits des copropriétaires en dehors de celles qui seraient justifiées par la destination de l'immeuble, telle qu'elle est définie aux actes, par ses caractères ou sa situation ». Dès lors, si la profession de radiologue peut être exercée dans l'immeuble, il semble, sous réserve de l'appréciation des tribunaux, que l'installation d'appareils nécessaires à cette activité ne puisse être interdite que pour des raisons de sécurité ou de troubles de voisinage. En cas de contestation, il appartient aux juridictions de l'ordre judiciaire d'apprécier, dans chaque cas d'espèce, en se référant aux actes, aux caractères et à la situation de l'immeuble, si la clause du règlement ou la décision de l'assemblée générale est justifiée par la destination de l'immeuble ou si elle présente un caractère abusif.

*Recouvrement des pensions alimentaires à l'étranger :
ratification d'une convention.*

23125. — 30 mars 1977. — **Mme Catherine Lagatu** attire l'attention de **M. le ministre de la justice** sur les difficultés rencontrées quant à la recherche des débiteurs d'aliments et le recouvrement des pensions alimentaires à l'étranger. Or, il existerait une convention de La Haye du 2 octobre 1973 sur la reconnaissance et l'exécution de décisions relatives aux obligations alimentaires, qui permettrait l'exequatur simplifié à l'étranger des décisions condamnant un débiteur à verser une pension alimentaire. Cette convention, qui doit remplacer progressivement la convention du 15 avril 1958, n'a pas encore été ratifiée par la France. En conséquence, elle lui demande s'il est dans son intention de faire ratifier rapidement par le Parlement la convention précitée.

Réponse. — Le Parlement vient, par une loi du 13 avril 1977, d'autoriser la ratification de la convention de la conférence de La Haye de droit international privé du 2 octobre 1973 concernant la reconnaissance et l'exécution des décisions relatives aux obligations alimentaires. Après son entrée en vigueur, cette convention remplacera la convention de La Haye du 15 avril 1958 concernant la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière d'obligations alimentaires envers les enfants. Cette convention, qui vise à faciliter le recouvrement des pensions alimentaires à l'étranger, n'a pas pour objet cependant d'organiser la recherche des débiteurs d'aliments. Ces recherches, conformément aux éléments d'information qui ont été fournis dans la réponse à la question écrite posée par l'honorable parlementaire le 5 novembre 1976, sont effectuées soit par le ministère des affaires étrangères (service du recouvrement des aliments à l'étranger) dans le cadre de la convention de New York de 1956, soit par le ministère de la justice (service de l'entraide judiciaire internationale) dans les autres cas.

SANTE ET SECURITE SOCIALE

Femmes seules : aides financières.

21959. — 26 novembre 1976. — **M. Michel Kauffmann** informe **Mme le ministre de la santé et de la sécurité sociale** qu'à l'heure actuelle les femmes seules, chefs de famille, bénéficient d'une aide financière leur permettant d'attendre leur réinsertion dans la vie sociale, sous forme d'un emploi rémunéré. Il lui demande si cette aide ne pourrait pas être étendue aux autres femmes seules, veuves, divorcées ou mères célibataires qui se trouvent brutalement dans la même situation.

Réponse. — L'examen des conditions dans lesquelles les femmes chefs de famille à la recherche d'un premier emploi pourraient bénéficier des allocations d'aide publique aux travailleurs privés d'emploi a fait apparaître certaines difficultés qui n'ont pu trouver une solution satisfaisante. Quant à l'attribution éventuelle aux intéressées des allocations d'assurance chômage, elle ne pourrait résulter que d'un accord conclu entre les organisations syndicales d'employeurs et de salariés signataires de la convention du 31 décembre 1953 qui a institué le régime d'assurance-chômage. S'agissant de la protection sociale des femmes veuves ou divorcées, des améliorations sensibles ont été apportées à leur situation par l'intervention de la loi n° 74-574 du 4 juillet 1975 tendant à la généralisation de la sécurité sociale. C'est ainsi que le bénéfice des prestations en nature des assurances maladie et maternité a été étendu aux femmes ayants-droit d'un assuré décédé, pendant une durée fixée à un an si elles ne sont pas assurées à un autre titre. La jouissance des droits est éventuellement prolongée jusqu'à ce que le dernier enfant à charge ait atteint l'âge de trois ans. Des dispositions identiques ont été prévues en faveur des femmes divorcées ayant droit de leur ex-conjoint au moment de la mention du divorce en marge de l'acte de mariage ou de la transcription du jugement de divorce. A l'issue de ce délai d'un an, les intéressés peuvent, si elles ne relèvent pas du fait de l'exercice d'une activité d'un régime obligatoire d'assurance maladie, solliciter leur affiliation à l'assurance volontaire prévue par l'ordonnance n° 67-709 du 21 août 1967 ; la cotisation est à charge de l'assurée, mais en cas d'insuffisance des ressources, elle peut être prise en charge en totalité ou partiellement par le service départemental de l'aide sociale. La situation des personnes non encore couvertes par un régime obligatoire d'assurance maladie, et par conséquent de certaines femmes seules, fait l'objet d'un examen attentif dans le cadre de la seconde phase de la généralisation de la sécurité sociale. Suivant les engagements qu'il a pris, le Gouvernement établit actuellement les modalités de mise en œuvre de cette généralisation et les conditions d'assujettissement des différentes catégories de personnes qui ne bénéficient pas de la sécurité sociale. S'agissant des prestations familiales, les femmes seules ayant des enfants à charge qu'elles soient veuves, séparées, divorcées ou célibataires bénéficient de ces prestations et, même, souvent dans des conditions

plus avantageuses que les ménages. C'est ainsi que la femme seule ayant deux enfants à charge est présumée dans l'impossibilité d'exercer une activité professionnelle et perçoit des prestations familiales même si elle ne travaille pas. Les femmes seules n'ayant qu'un enfant à charge peuvent aussi bénéficier de l'allocation d'orphelin et de l'allocation d'éducation spéciale sans exercer d'activité professionnelle. D'autre part, les veuves et les femmes séparées peuvent continuer à bénéficier de l'allocation de salaire unique et éventuellement de sa majoration même si elles n'exercent pas d'activité professionnelle. En outre, les femmes seules qui exercent une telle activité et ont un enfant de moins de trois ans peuvent cumuler l'allocation de salaire unique majorée et l'allocation pour frais de garde, ce qui se traduit financièrement par un gain mensuel double alors que ce cumul est impossible pour un ménage. De plus, une nouvelle prestation a été créée en 1976 destinée à venir plus spécialement en aide aux personnes qui se retrouvent soudainement seules pour élever un ou plusieurs enfants par suite d'abandon, de séparation, de divorce ou de veuvage : il s'agit de l'allocation de parent isolé qui garantit à toute personne isolée exerçant ou non une activité professionnelle et ayant un ou plusieurs enfants à charge un revenu minimum pendant au moins un an ou jusqu'à ce que le plus jeune des enfants ait atteint l'âge de trois ans. En tout état de cause, le principal obstacle à l'ouverture du droit aux prestations familiales d'une femme seule et qui jusqu'ici n'a été surmonté qu'au moyen de dérogations, à savoir, la condition d'exercice d'une activité professionnelle, est amené à disparaître à court terme avec l'entrée en vigueur en 1978 de la loi tendant à la généralisation de la sécurité sociale qui prévoit en matière de prestations familiales la suppression totale de ladite condition. En outre, les femmes seules pourront bénéficier du complément familial, prestation dont le Gouvernement a récemment annoncé la mise en place et qui doit remplacer à brève échéance l'allocation de salaire unique, l'allocation de la mère au foyer, leurs majorations et l'allocation pour frais de garde, à un taux majoré de 50 p. 100.

*Sécurité sociale des travailleurs salariés à l'étranger :
publication des décrets.*

22850. — 23 février 1977. — **M. Roger Poudonson** demande à **Mme le ministre de la santé et de la sécurité sociale** de bien vouloir préciser les perspectives et les échéances de publication des décrets en Conseil d'Etat, au regard de la sécurité sociale du travailleur salarié à l'étranger, fixant les conditions dans lesquelles pourra être maintenue au profit, soit des travailleurs assujettis à un régime spécial de sécurité sociale avant leur départ en service ou en mission à l'étranger, soit des personnels titulaires d'un contrat de coopération, l'affiliation pour une ou plusieurs branches d'assurance à leur régime propre et le droit aux prestations.

Réponse. — L'article L. 770 ajouté au code de la sécurité sociale par la loi n° 76-1287 du 31 décembre 1976 relative à la situation au regard de la sécurité sociale des travailleurs salariés à l'étranger vise des situations extrêmement diverses que l'on peut regrouper en quatre grandes catégories : les fonctionnaires civils et militaires en service ou en mission à l'étranger ; les travailleurs relevant du régime spécial géré par l'établissement national des invalides de la marine ; les travailleurs relevant des autres régimes spéciaux (S.N.C.F., industries électriques et gazières, entreprises minières et assimilées, etc.) ; les personnels titulaires d'un contrat de coopération. L'élaboration de chacun des multiples décrets en Conseil d'Etat prévus par l'article L. 770 précité nécessitera chaque fois la collaboration de plusieurs départements ministériels, dont notamment le ministère de l'économie et des finances. En ce qui concerne plus particulièrement les perspectives de publication de ces décrets, il résulte, tant de la place donnée à l'article L. 770 nouveau dans le texte de la loi que des références aux articles L. 582 et L. 597 du code de la sécurité sociale, que l'élaboration des textes relatifs aux travailleurs relevant du régime général de la sécurité sociale doit précéder celle des décrets en cause. Ce n'est en effet qu'à partir des solutions dégagées dans le régime général que pourront être appréciées les particularités inhérentes à chacun des régimes spéciaux intéressés, et résolues les difficultés éventuelles.

Réforme hospitalière : publication d'un décret.

22904. — 26 février 1977. — **M. Jean-Marie Bouloux** demande à **Mme le ministre de la santé et de la sécurité sociale** de bien vouloir préciser les perspectives et les échéances de publication du décret prévu à l'article 45 de la loi n° 70-1318 du 31 décembre 1970 portant réforme hospitalière et fixant les conditions d'implantation, les modalités de fonctionnement et de financement de certains services ou organismes hospitaliers de haute technicité dont les activités de soins et de diagnostics se situent dans des domaines de pointe d'un coût élevé.

Réponse. — Le ministre de la santé informe l'honorable parlementaire que les études nécessaires à l'élaboration du décret prévu à l'article 45 de la loi n° 70-1318 du 31 décembre 1970 portant réforme hospitalière se poursuivent, mais compte tenu des incidences financières importantes qu'entraîne le fonctionnement de ces services de haute technicité, il y a lieu de bien les apprécier et d'analyser leur incidence sur les prix de journée qui en supporteront une partie.

Lutte contre le tabagisme : publication d'un texte d'application de la loi.

22914. — 2 mars 1977. — **M. Paul Caron** demande à **Mme le ministre de la santé et de la sécurité sociale** de bien vouloir préciser les perspectives et les échéances de publication de l'arrêté prévu à l'article 10 de la loi n° 76-616 du 9 juillet 1976 relative à la lutte contre le tabagisme et établissant la liste des manifestations sportives réservées aux véhicules à moteur pour lesquelles les dispositions de cet article ne sont pas applicables et devant déterminer également les conditions dans lesquelles sont autorisés dans les manifestations le patronage, la participation et la mention éventuelle des noms, marques ou emblèmes.

Réponse. — Le ministre de la santé précise à l'honorable parlementaire que l'arrêté interministériel prévu à l'article 10 de la loi n° 76-616 du 9 juillet 1976 relative à la lutte contre le tabagisme est actuellement en cours de préparation au niveau interministériel et devrait être publié très prochainement.

Laboratoires d'analyses : publication de textes.

22959. — 9 mars 1977. — **M. Pierre Schiélé** demande à **Mme le ministre de la santé et de la sécurité sociale** de bien vouloir préciser les perspectives et les échéances de publication du décret prévu à l'article L. 761-14 de la section I du chapitre I^{er} du titre III « Laboratoires » du livre VII du code de la santé publique de la loi n° 75-626 du 11 juillet 1975, relative aux laboratoires d'analyses de biologie médicale et à leurs directeurs et directeurs adjoints, fixant les modalités d'un contrôle de qualité des analyses, assuré par des organismes publico-privés agréés par le ministre de la santé après avis de la commission nationale permanente de biologie médicale.

Réponse. — L'organisation d'un contrôle de la qualité des analyses de biologie médicale applicable à l'ensemble des laboratoires pose des problèmes complexes sur les plans technique et financier. Il a paru indispensable, en conséquence, de faire procéder, avant toute élaboration du décret, à des études approfondies des diverses solutions qui peuvent être envisagées et de recueillir l'avis de la commission nationale permanente de biologie médicale dans laquelle sont représentés les ordres et les principales associations et syndicats de biologistes. Cette commission est actuellement saisie et fera connaître prochainement ses conclusions. Dès qu'elles seront communiquées, la mise au point définitive du décret sera poursuivie activement, en liaison avec les autres départements ministériels dont la consultation est rendue nécessaire par les incidences financières de ce texte. Le ministre de la santé et de la sécurité sociale s'attache tout particulièrement à ce que la publication du décret puisse intervenir dans les meilleurs délais.

Sécurité sociale des artistes : publication de décrets.

23095. — 23 mars 1977. — **M. Charles Cathala** demande à **Mme le ministre de la santé et de la sécurité sociale** de bien vouloir préciser les perspectives et les échéances de la publication du décret en Conseil d'Etat prévu à l'article 1^{er} de la loi n° 75-1348 du 31 décembre 1975 relative à la sécurité sociale des artistes, auteurs d'œuvres littéraires et dramatiques, musicales et chorégraphiques, audiovisuelles et cinématographiques, graphiques et plastiques, déterminant les modalités d'application de cette loi, notamment en ce qui concerne les obligations des assujettis, les conditions d'ouverture du droit aux prestations, les modalités de calcul des prestations en espèces, de l'assurance décès et des pensions vieillesse et d'invalidité.

Réponse. — Les décrets nos 77-221 et 77-222 du 8 mars 1977 répondent aux préoccupations de l'honorable parlementaire et les dispositions nécessaires ont été prises en application de ces textes, pour assurer aux artistes auteurs le bénéfice des prestations soit à compter du 1^{er} janvier 1977 pour ceux d'entre eux qui relevaient déjà d'un régime obligatoire d'assurance maladie antérieurement, soit à compter de leur affiliation au nouveau régime pour les autres artistes auteurs. Un troisième décret doit préciser à bref délai les conditions de fonctionnement des commissions de professionnalité et des organismes agréés chargés, à titre définitif, d'assurer les liaisons administratives et financières entre les artistes auteurs, les diffuseurs et les organismes de sécurité sociale.

ANNEXE AU PROCES-VERBAL

DE LA
séance du 5 mai 1977.

SCRUTIN (N° 48)

Sur la demande d'approbation de la déclaration de politique générale formulée par le Premier ministre.

Nombre des votants..... 274
Nombre des suffrages exprimés..... 259
Majorité absolue des suffrages exprimés..... 130

Pour l'adoption 167
Contre 92

Le Sénat a approuvé.

Ont voté pour :

- | | | |
|---|---|--|
| MM
Mme Janine
Alexandre-Debray
MM.
Jean Amelin
Hubert d'Andigné.
Jean Auburtin.
Jean Bac
Jean de Bagneux.
Octave Bajeux.
René Ballayer.
Maurice Bayrou.
Jean Bénard
Mousseaux.
Jean Bertaud.
Jean-Pierre Blanc.
Maurice Blin.
André Bohl
Edouard Bonnefous.
Eugène Bonnet.
Roland Boscarey
Monsservin.
Charles Bosson.
Jean-Marie Bouloux.
Pierre Bouneau
Amédée Bouquerel.
Philippe de Bourgoing
Louis Boyer
Jacques Boyer
Andrivet
Raymond Brun
(Gironde)
Jean-Pierre Cantegrit.
Paul Caron
Pierre Carous.
Charles Cathala.
Jean Cauchon.
Adolphe Chauvin.
Lionel Cherrier.
Auguste Chupin.
Jean Cluzel.
André Colin
(Finistère).
Jean Colin (Essonne)
Francisque Collomb.
Yvon Coudé
du Foresto.
Jacques Coudert.
Louis Courroy.
Pierre Croze.
Charles de Cuttoli.
Etienne Dailly.
Claudius Delorme.
Jacques Descours
Desacres.
Jean Desmarests.
Gilbert Deveze.
François Dubanchet.
Hector Dubois.
Charles Durand
(Cher).
Hubert Durand
(Vendée). | Yves Durand
(Vendée).
François Duval.
Yves Estève.
Charles Ferrant.
Jean Fleury.
Jean Fonteneau.
Louis de la Forest.
Marcel Fortier.
Jean Francou.
Henri Fréville.
Jacques Genton.
Jean-Marie Girault
(Calvados).
Jean Gravier.
Paul Guillard.
Paul Guillaumot.
Jacques Habert.
Baudouin de Haute-
clocque.
Jacques Henriet.
Gustave Héon.
Rémi Herment.
Roger Houdet.
René Jager.
Pierre Jourdan.
Léon Jozeau-Marigné
Louis Jung.
Michel Kauffmann.
Alfred Kieffer.
Armand Kientzi.
Michel Labèguerie.
Pierre Labonde.
Maurice Lalloy.
Arthur Lavy.
Modeste Legouez.
Edouard Le Jeune.
Marcel Lemaire.
Bernard Lemarié.
Louis Le Montagner.
Georges Lombard.
Ladislas du Luart.
Marcel Lucotte.
Paul Malassagne.
Kléber Malécot.
Raymond Marcellin
Georges Marie-Anne
Louis Marré.
Hubert Martin (Meur-
he-et-Moselle).
Louis Martin (Loire)
Pierre Marzin.
Michel Maurice-Boka-
nowski
Jacques Maury.
Jacques Ménard.
André Messager.
Jean Mézard.
André Mignot.
Daniel Millaud.
Paul Minot.
Michel Miroudot.
Max Monichon. | Claude Mont.
Geoffroy de Monta-
lembert.
Roger Moreau.
André Morice.
Jean Natali.
Marcel Nuninger.
Henri Olivier.
Paul d'Ornano.
Louis Orvoen.
Dominique Pado.
Mlle Odette Paganl.
Francis Palmero.
Sosefo Makape
Papilio.
Robert Parenty.
Henri Parisot.
Guy Petit (Pyrénées-
Atlantiques)
André Picard.
Paul Pillet.
Jean-François Pintat.
Roger Poudonson.
Richard Pouille.
Henri Prêtre.
Maurice PrévotEAU.
Jean Proriot.
André Rabineau.
Jean-Marie Rausch.
Joseph Raybaud.
Georges Repiquet.
Paul Ribeyre.
Guy Robert
Victor Robini.
Eugène Romaine.
Jules Roujon.
Roland Ruet.
Pierre Sallenave.
Jacques Sanglier.
Jean Sauvage.
Edmond Sauvageot.
Mlle Gabrielle
Scellier.
Pierre Schiélé.
François Schleiter.
Maurice Schumann.
Albert Sirgue.
Michel Sordel.
Bernard Talon.
Henri Terré.
Jacques Thyraud.
René Tinat
Raoul Vadepied.
Amédée Valeau.
Pierre Vallon.
Jean-Louis Vigier.
Louis Virapoullé.
Joseph Voyant.
Raymond de Wazières.
Michel Yver.
Joseph Yvon.
Charles Zwickert. |
|---|---|--|

Ont voté contre :

MM.

Charles Alliès.
Auguste Amic.
André Aubry.
Clément Balestra.
André Barroux.
Gilbert Belin.
Noël Berrier.
René Billères.
Auguste Billiemaz
Jacques Bordeneuve
Serge Boucheny.
Frédéric Bourguet
Marcel Brégégère
Louis Brives.
Raymond Brosseau
Henri Caillavet.
Jacques Carat.
Marcel Champeix
Fernand Chatelain
René Chazelle.
Bernard Chochoy
Georges Cogniot.
Georges Constant.
Raymond Courrière
Maurice Coutrot.
Georges Dardel.
Michel Darras
Léon David.
René Debesson.
Emile Didier.
Emile Durieux.

Jacques Eberhard.
Mme Hélène Edeline
Léon Eeckhoutte.
Gérard Ehlers.
Jean Filippi.
Marcel Gargar.
Roger Gaudon.
Jean Geoffroy
François Giacobbi.
Pierre Giraud (Paris).
Mme Marie-Thérèse
Goutmann.
Lucien Grand.
Edouard Grangier.
Raymond Guyot.
Léopold Heder.
Paul Jargot.
Maxime Javelly
Robert Lacoste
Mme Catherine
Lagatu
Georges Lamousse.
Adrien Laplace
Robert Laucournet
Fernand Lefort.
Bernard Legrand.
Léandre Létouquart
Pierre Marcilhacy
James Marson.
Marcel Mathy
André Méric.
Gérard Minvielle.

Paul Mistral.
Josy-Auguste Moinet.
Michel Moreigne.
Jean Nayrou
Gaston Pams
Jacques Pelletier.
Albert Pen
Jean Périodier
Pierre Perrin.
Pierre Petit (Nièvre).
Hubert Peyou.
Maurice Pic
Jules Pinsard.
Auguste Pinton.
Edgard Pisani.
Fernand Poignant.
Victor Provo.
Roger Quilliot.
Mlle Irma Rapuzzi
Guy Schmaus.
Robert Schwint
Edouard Soldani.
Marcel Souquet.
Edgar Tailhades.
Pierre Tajan.
Henri Tournan.
Jean Varlet.
Maurice Vérillon.
Jacques Verneuil.
Hector Viron.
Emile Vivier.

Se sont abstenus :

MM.

Charles Beaupetit.
Georges Berchet.
Roger Boileau
Jacques Braconnier
Gabriel Calmels.

Michel Chauty.
Maurice Fontaine.
Lucien Gautier.
Mme Brigitte Gros
(Yvelines)
Pierre Jeambrun.

Guy Millot
Guy Pascaud.
Robert Schmitt.
René Touzet.
René Travert.

N'ont pas pris part au vote :

MM. Andrieux, Hamadou Barkat Gourat, Félix Ciccolini, Léon-Jean Grégory et Abel Sempé.

Absent par congé :

M. Pierre Prost.

N'a pas pris part au vote :

M. Alain Poher, président du Sénat, qui présidait la séance.

Ont délégué leur droit de vote :

(Art. 63 et 64 du règlement.)

MM. Octave Bajeux à M. Jean Gravier.
Clément Balestra à M. Auguste Amic.
Jean Bénard à M. Jacques Ménard.
Auguste Billiemaz à M. Auguste Pinton.
Jean Blanc à M. André Rabineau.
Jacques Bordeneuve à M. René Touzet.
Roland Boscary-Monsservin à M. Albert Sirgue.
Charles Bosson à M. François Dubanchet.
Frédéric Bourguet à M. Maxime Javelly.
Louis Brives à M. Guy Pascaud.
Henri Caillavet à M. Lucien Grand.
Gabriel Calmels à M. Joseph Raybaud.

MM. René Chazelle à M. Victor Provo.
Georges Cogniot à M. Guy Schmaus.
André Cotin à M. Adolphe Chauvin.
Francisque Collomb à M. Pierre Vallon.
Georges Constant à M. Josy Moinet.
Michel Darras à M. Emile Durieux.
Léon David à M. Fernand Chatelain.
Hector Dubois à M. Max Monichon.
Yves Durand à M. Hubert Durand.
François Duval à M. Georges Marie-Anne.
Marcel Fortier à M. Pierre Carous.
Henri Fréville à M. Bernard Lemarié.
Marcel Gargar à M. James Marson.
Roger Gaudon à M. Paul Jargot.
François Giacobbi à M. Jean Filippi.
M. Jean-Marie Girault à M. Jean Proriot
M^{me} Brigitte Gros à M. Pierre Marzin.
MM. Raymond Guyot à Mme Marie-Thérèse Goutmann.
Michel Kauffmann à M. Louis Jung.
Armand Kientzi à M. Alfred Kieffer.
Robert Lacoste à M. Pierre Petit.
Maurice Lalloy à M. Georges Repiquet.
Georges Lamousse à M. Edgard Pisani.
M. Adrien Laplace à M. Pierre Tajan.
Arthur Lavy à M. Philippe de Bourgoing.
Modeste Legouez à M. Guy Petit.
Bernard Legrand à M. Maurice Fontaine.
Léandre Létouquart à M. Raymond Brosseau.
Georges Lombard à M. Kléber Malécot.
Paul Malassagne à M. Bernard Talon.
Marcel Mathy à M. Edgar Tailhades.
André Méric à M. Léon Eeckhoutte.
André Mignot à M. Pierre Croze.
Guy Millot à M. Michel Chauty.
Paul Minot à M. Yves Estève.
Gérard Minvielle à M. Robert Laucournet.
Roger Moreau à M. Jean Amelin.
Jean Natali à M. Amédée Bouquerel.
Henri Olivier à M. Hubert d'Andigné.
Louis Orvoen à M. Edouard Le Jeune.
Francis Palméro à M. Robert Parenty.
Sosefo Makape Papilio à M. Maurice Bayrou.
Jacques Pelletier à M. Charles de Cuttoli.
Pierre Perrin à M. Louis Virapoullé.
Hubert Peyou à M. René Billières.
Jules Pinsard à M. Gaston Pams.
Roger Poudonson à M. Jean Cauchon.
Roger Quillot à M. Gilbert Belin.
M^{me} Irma Rapuzzi à M. Robert Schwint.
MM. Paul Ribeyre à M. Claudius Delorme.
Roland Ruet à M. Paul d'Ornano.
Pierre Schiélé à M. Marcel Nuninger.
Edouard Soldani à M. Charles Allies.
Marcel Souquet à M. Marcel Champeix.
Henri Terre à M. Pierre Labonde.
René Tinant à M. Auguste Chupin.
Amédée Valeau à M. Jacques Coudert.
Jean Varlet à M. Maurice Vérillon.
Hector Viron à Mme Catherine Lagatu.
Emile Vivier à M. Michel Moreigne.
Raymond de Wazières à M. Victor Robin.
Michel Yver à M. Léon Jozeau-Marigné.
Charles Zwickert à M. Jean Francou.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants.....	276
Nombre des suffrages exprimés.....	261
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	131
Pour l'adoption.....	169
Contre	92

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

ABONNEMENTS			VENTE au numéro.	
	FRANCE et Outre-Mer.	ÉTRANGER	FRANCE et Outre-Mer.	
	Francs.	Francs.	Francs.	
Assemblée nationale :				
Débats	22	40	0,50	
Documents	30	40	0,50	
Sénat :				
Débats	16	24	0,50	
Documents	30	40	0,50	

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION

26, rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.

Téléphone } Renseignements : 579-01-95.
Administration : 578-61-39.

Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.